













Digitized by the Internet Archive  
in 2009 with funding from  
University of Ottawa

Lettres inédites

de

Béranger à Dupont de l'Eure

*Tous droits de traduction, de reproduction, réservés pour tous  
pays, y compris la Suède, la Norvège, la Hollande et le  
Danemark.*





# Lettres inédites

de

## Béranger à Dupont de l'Eure

(Correspondance intime et politique)

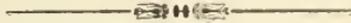
1820-1854

---

OUVRAGE ANNOTÉ

PAR

Paul HACQUARD et Pascal FORTHUNY



PARIS

MAISON PIERRE DOUVILLE, ÉDITEUR

V. ZARETSKY, S<sup>r</sup>

28, RUE DE TRÉVISE, 28

---



F. 2.  
2175  
249 D 5  
1008

## PRÉFACE

*Voici un nouveau recueil de « Correspondance de Béranger ». Il en existe un certain nombre où les amis et les fidèles du grand chansonnier se plaisent à retrouver l'écho de sa pensée alerte et le souvenir de son inlassable zèle patriotique.*

*Le présent ouvrage ajoute une digne pierre à cet édifice littéraire. L'homme à qui ces lettres furent adressées était un des plus nobles citoyens de son temps, une manière d'Aristide (1) à la conscience pure, un grand juste à qui ne manqua même point l'ingratitude (2) du peuple.*

*Dupont de l'Eure, né au Neubourg (Eure), le 27 février 1767, mort à Rougepériers (Eure) le 2 mars*

(1) « ...Ce sont ces Messieurs qui ont substitué cette fois leur nom à celui d'Aristide que le paysan cul écrit sur sa coquille, non pour le bannir du pouvoir, mais pour l'y rappeler. » (Lettre LXV, 27 mai 1849, page 349.)

(2) « Ce qui me fâche, c'est que parfois je rencontre des gens qui ne peuvent comprendre qu'on puisse supporter sans amertume l'ingratitude de ses concitoyens » (Lettre LXVII, 31 octobre 1849, page 356.)

1855, avait été avocat au Parlement de Normandie en 1789, membre du Conseil des Cinq-Cents, conseiller au tribunal d'appel de Rouen en l'an VIII, président du tribunal criminel d'Évreux, conseiller à la cour impériale de Rouen en 1811, président de chambre au même siège en 1812, député de l'Eure au Corps Législatif en 1813, membre et vice-président de la Chambre de 1814, auteur de la déclaration du 4 juillet 1815 où il était dit que « la France ne reconnaîtrait d'autre gouvernement que celui qui lui garantirait par des institutions librement consenties, la légalité devant la loi, la liberté individuelle, la liberté de la presse et des cultes, le jury, l'abolition de toute noblesse héréditaire, l'inviolabilité des domaines nationaux et tous les grands résultats de la Révolution ».

Non réélu à la Chambre introuvable, il est, en 1817, choisi comme député par un collège de l'Eure : il représentera ce département jusqu'en 1848.

La Restauration punit son attitude d'opposition en le déposant de son siège de président à la cour de Rouen, et en lui refusant toute pension. Ses électeurs protestent par une belle action. Une souscription permet l'achat d'un domaine que Dupont de l'Eure se fait scrupule d'accepter. Cependant les conseils de ses amis — et Béranger à ce point de vue ne pesa pas peu sur sa décision — le déterminent à autoriser la réalisation du projet.

En juillet 1830, il exerce une influence considérable sur le cours des événements. Ministre de la justice dans le premier cabinet formé par Louis Phi-

lippe, il quitte bientôt le porte-feuille, car son caractère foncièrement libéral devait sans tarder porter ombrage à la monarchie.

Avec Lafayette, le 17 octobre 1830, il démissionne.

Plus tard, il est l'un des plus ardents organisateurs de la campagne des banquets, en 1847. La République est proclamée.

Dupont de l'Eure est alors nommé membre du gouvernement provisoire et président provisoire du conseil des Ministres.

Elu à la Constituante le 23 avril 1848, par Paris et l'Eure, il opta pour son département. En cette session, il siégea peu souvent, assez toutefois pour prévoir et combattre la politique du Prince-Président. Les élections générales du 13 mai 1849 ne lui furent pas favorables. Il se retira de la vie politique et, de loin, observa avec amertume les destinées du pays.

Telle est la carrière de l'homme, ce qu'en retracent tout au moins, les dictionnaires biographiques. Mais l'intimité de ce généreux caractère n'apparaît guère mieux que dans ces lettres où Béranger répond à son ami sur les grands problèmes de l'heure, au jour le jour.

C'est là seulement que l'on peut mesurer la haute sérénité de cette âme, la dignité de ce citoyen blessé, les généreux élans de ce cœur tout pétri de civisme et d'honneur.

Au cours des lettres, passent des fières silhouettes, de réconfortants portraits souvent tracés de main de maître par Béranger : les pages sur Manuel, sur

*Arago, sur Carrel, sur d'autres, évoquent à nos esprits oublieux ce qu'il y eut de magnifiques exemples parmi les hommes depuis un siècle, et notamment dans la période où s'échelonnent les présentes lettres. Ces superbes feux d'enthousiasme, ces élans de patriotisme, ces honnêtetés politiques, au cours de ce livre qui est comme un momento de Conscience française, apparaissent semblables à des colonnes de moralité et de droiture dans le temple des vertus civiques.*

*Dupont de l'Eure, par la pure et indéformable ligne de sa vie, domine de haut tous ses contemporains. Les lettres de Béranger, les trop rares réponses que nous y joignons, donnent raison à la parole de Gambetta, inaugurant le monument Dupont de l'Eure, au Neuhourg, le 4 septembre 1881 : « Songez devant ce bronze à l'enseignement qui en sort ! S'ils avaient été plus nombreux les cœurs fermes, si elles avaient été plus nombreuses, les consciences droites, si la vertu et l'amour de la patrie, le goût de l'indépendance, le culte de la raison, le dédain des jouissances matérielles avaient été véritablement en possession de la race française, si de tels hommes avaient eu de nombreux pareils, ah, je l'atteste devant l'histoire, nous rayerions la date du 4 septembre et nous n'aurions jamais connu que celle du 14 juillet 1789.*

*« C'est pour cela qu'il est bon d'élever des statues à ceux qui n'ont jamais failli dans leur raison, qui n'ont rien cédé ni aux emportements ni aux exagérations de la foule, pas plus qu'au despotisme d'un seul, et qui, toujours suivant la voie droite et rigou-*

reuse qu'ils s'étaient tracée, ont à travers les impopularités passagères comme les acclamations enthousiastes, marché toujours d'un pas égal vers la conquête de l'Idéal : la justice et le droit. »

\*  
\* \*

Un échange de lettres entre Dupont de l'Eure et Béranger dans les années de lutttes et, plus tard, dans la période d'un renoncement désabusé que traversaient de pâles rayons d'espoir, ne pouvait manquer d'intéresser quiconque en retrouverait les témoignages.

Ce bonheur échu, il y a plus de vingt-cinq ans, à M. Paul Hacquard, esprit distingué et cultivé, habitant Le Neubourg, et en cette qualité, très renseigné sur la famille Dupont de l'Eure dont il avait bien connu le patriarche ainsi que les enfants Pauline et Charles.

Riche de souvenirs et considérant comme un devoir quasi filial de mettre de l'ordre dans ces liasses où se trouvaient rapprochées les lettres de Béranger, Paul Hacquard commença à établir une suite de fiches d'annotation destinées à prendre place dans le volume de Correspondance, dont il projetait l'édition. Malheureusement la mort vint briser la plume de l'écrivain et le recueil resta à l'état de maquette. Néanmoins, un certain nombre de documents très précieux avaient déjà été réunis et tout particulièrement ceux qui concernent le cycle d'amis intimes

de la famille Dupont de l'Eure, les détails « sur place », et diverses personnalités d'un intérêt purement local, dont la mémoire n'avait été conservée que dans le rayon très restreint de la région. C'est un réel bienfait, d'ailleurs, que Paul Hacquard ait pris soin de consigner d'abord ces indications qui n'auraient pu être rétablies par personne et qui auraient certes fait grand défaut dans un ouvrage où bien des points de détails, bien des abréviations et des citations à mots couverts seraient restés inexplicables sans ces commentaires, miettes d'histoire.

Il convient d'ajouter que parallèlement à ce travail, l'annotateur de qui nous avons eu l'honneur de continuer et d'achever l'œuvre, avait rédigé quelques notices, parfois assez développées, sur de grandes personnalités politiques dont le nom passe et repasse dans les lettres de Béranger. Nous avons cru ne devoir rien modifier aux appréciations de Paul Hacquard sur tels hommes politiques qu'il connut et à qui il prêta des mérites ou des défauts que l'histoire, sans nul doute, ne ratifiera pas toujours. Mais réformer l'appréciation exprimée nous a paru, à tort ou à raison, trahir quelque peu l'intention de l'auteur. Nous avons donc voulu lui laisser dans l'œuvre cette part très nette de collaboration et pour souligner notre désir, dans les cas les plus importants, soit pour la longueur de l'analyse, soit pour la nature du jugement, nous avons fait suivre les notes d'une mention qui précise leur origine.

\*  
\* \* \*

*Le manuscrit amorcé par Paul Hacquard et les originaux de Béranger furent acquis en vente publique (vente Paul Hacquard 28, 29 et 30 mars 1905) (1), par M. Pierre Albert Douville, éditeur, qui fut mon ami et qu'une mort injuste enleva trop tôt, l'année dernière, à l'affection fraternelle de tous ceux qui avaient su apprécier son caractère et son cœur.*

*Voici deux ans qu'il m'avait proposé de compléter le recueil de Correspondance publié aujourd'hui. J'ai conservé le plan adopté par Paul Hacquard et ajouté mes notes aux notes rédigées de sa main.*

*Qu'on me permette, au souvenir de longues heures d'études et de recherches où j'ai pu récapituler l'histoire d'un demi siècle, de saluer la mémoire de l'ami disparu.*

\*  
\* \* \*

*Ce livre va paraître, autant dire jour par jour, (25 octobre 1821), 87 ans après le recueil des Chansons édité en deux volumes par Firmin Didot : « Le moment était opportun, dit Paul Boiteau, l'un de ses biographes : les chefs de l'opposition était en dé-*

(1) La vente des manuscrits ont lieu le 29 mai.

sarroï ; les chansons allaient ranimer les cœurs et susciter sans doute un procès qui, prévu par l'auteur, serait un élément d'excitation pour l'opinion libérale. En vain des amis trop prudents essayèrent-ils, de l'arrêter ; il fit tirer, à ses frais, ses deux volumes à dix mille cinq cents exemplaires. Le général Sébastiani et Casimir Périer, dans cette circonstance, ne cessèrent de l'encourager.

« Le 8 décembre, Béranger comparaisait devant la Cour royale. Sa détention à Sainte-Pélagie lui valut la gloire et le retentissement de sa condamnation donna la mesure de son influence. C'est là qu'il fit la connaissance de Cauchois-Lemaire qui resta jusqu'au dernier jour l'un de ses intimes. »

Dans la Correspondance que voici, Cauchois-Lemaire intervient souvent et autour de lui, tout ceux de l'époque gravitent et brillent tour à tour. Pierre Lebrun, Royer-Collard, Cuvier, Laffitte, Benjamin Constant, Etienne, Jouy, Gevaudan, Thiers, Mignet, Manuel, de Villèle, Lafayette, le général Foy, Dupin, Barthe, Bérard, Chateaubriand, Perrotin l'éditeur, Cadet de Gassicourt, Andry de Puylaveaut, Carrel, de Girardin, Guizot, Odilon Barrot, Lamartine, Lamennais, Pierre Leroux, les princes, les rois, les ministres, l'art, la poésie, la politique, l'intrigue, les bons et les mauvais, tout un peuple, tout une époque, observés et jugés, commentés dans une intimité épistolaire, où domine, peut-être plus que nulle autre part dans l'œuvre du « chansonnier de guinguette », le principe utopique de l'idéale justice.

« Si je faisais de la polémique, j'ai une telle confiance dans la force des principes que je défendrais, que je voudrais, quant aux personnes et aux choses, rendre justice à chacun. . L'esprit de justice, mon ami, c'est ce qui donne le plus d'autorité... Pour Dieu faisons donc entrer la morale dans la politique ! »

C'est certainement cet esprit de justice qui inspire chacune des lettres de Béranger à Dupont de l'Eure et la haute personnalité morale du représentant du peuple à qui elles furent adressées n'est pas pour diminuer en intérêt la verve patriotique du chansonnier du Vieux Drapeau.

PASCAL FORTHUNY

Octobre 1908.



# CORRESPONDANCE DE BÉRANGER

---

## I

Novembre 1820.

MON CHER AMI,

Avant de vous répondre, j'ai voulu voir Manuel (1) : il m'a communiqué la lettre que vous

(1) Manuel (Jacques-Antoine) naquit le 10 décembre 1775 à Barcelonnette, où son père exerçait le notariat. Il s'engagea comme volontaire, en 1792, pour défendre la patrie en danger et fit en cette qualité la campagne d'Italie : il dut à sa bravoure d'être nommé capitaine de cavalerie. La glorieuse paix de Campo-Formio signée, il rentra dans la vie civile, et bientôt prit son inscription au barreau d'Aix, où ses talents le placèrent rapidement au premier rang. Il acquit si bien l'estime et la considération générales que la circonscription de Barcelonnette l'envoya en 1815 à la Chambre des représentants.

A son tour, la Vendée s'honora en le nommant député aux élections de 1818.

Son éloquence entraînant, son ferme courage à défendre

lui avez écrite et qui me semble presque aussi aimable pour moi que celle que vous m'avez adressée.

Il m'a demandé mon avis sur la proposition de les libertés nationales menacées, lui valurent des haines implacables, et dès lors le *parti du trône et de l'autel* ne lui ménagea ni les calomnies, ni les injures, ni les menaces ; dès lors aussi, ce parti mérita d'enlever à la minorité libérale et constitutionnelle de la Chambre l'appui que lui apportaient le caractère et les talents de Manuel.

La conjuration ne tarda pas d'éclater. Dans la séance du 27 février 1823, Manuel répondant au ministère sur la question de la guerre d'Espagne, est tout à coup interrompu par un effroyable tumulte. Une phrase qu'on ne lui permet pas d'achever sert de prétexte à ses antagonistes qui l'accusent de faire l'apologie du régicide : Forbin des Issarts, Florian de Kergorlay, Humbert de Sesmaisons, Hyde de Neuville se font particulièrement remarquer parmi les énergumènes de la droite.

Enfin, sur la proposition de ce dernier, la majorité royaliste vote l'exclusion de Manuel pour cause d'indignité. La garde nationale ayant refusé de se déshonorer en attendant à l'inviolabilité d'un représentant du peuple, c'est le vicomte de Foucault, colonel de gendarmerie, qui exécuta l'ordre d'expulsion donné par le président Ravez : « Gendarmes, dit-il, *empoignez-moi M. Manuel.* » Manuel est saisi par le vicomte de Foucault et par deux gendarmes qui l'entraînent hors de la salle. Tous les députés de la gauche sortent en même temps que lui : il monte en voiture avec Dupont de l'Eure et Gévaudan, chez qui est rédigée une protestation contre l'attentat dont Manuel a été victime.

Aux élections générales de 1824, le nom de Manuel était déjà oublié de ses ingrats concitoyens : il ne fut point réélu !

Le 20 août 1827, Manuel mourait au château de Maisons,

Bérard (1). Je connais bien les gens qui vous l'ont faite, et, mettant pour moi tout intérêt à part, je

chez M. Laffitte, son ami, dans les bras de son frère et de Béranger.

Si nous nous sommes appesanti sur ces particularités de la vie de Manuel, c'est qu'il fut le plus cher ami de Béranger : leur amitié datait de 1815, et depuis leur liaison, ils habitaient ensemble.

« Pour Béranger, dit Edouard de Pompéry, Manuel est l'idéal du héros et de l'homme politique. Il lui trouve toutes les qualités d'un grand citoyen : simplicité de mœurs, âme bienveillante et affectueuse, raison imperturbable, dévouement absolu, caractère stoïque, inébranlable courage. Béranger, l'homme circonspect presque à l'excès, va jusqu'à s'écrier : *Je l'aurais suivi les yeux fermés par tous les chemins qu'il m'aurait fallu prendre.* Pour qui a quelque peu compris le caractère de Béranger, il ne pouvait rien dire de plus fort et témoigner une plus complète estime. »

Béranger a consacré à la mémoire de Manuel un de ses chants les plus beaux : *Le Tombeau de Manuel*. Nous n'en citerons que deux vers, dont le premier peint exactement la liaison intime des deux amis, et dont le second, en un style tout cornélien, donne la plus haute appréciation du caractère du grand orateur :

J'eus le secret de ses vertus modestes ;  
Bras, tête et cœur tout était peuple en lui.

(1) Bérard (Auguste-Louis-Simon), né à Paris, le 3 juin 1783 est mort à La Membrolles, près de Tours, en janvier 1859.

Sorti de l'École polytechnique en 1810, il devint maître des requêtes en 1814. Rentré au Conseil d'État en 1817, il eut l'honneur d'être destitué, trois ans après, avec Jourdan et Royer-Collard.

M. Bérard consacra dès lors son activité à la banque et à la haute industrie : il fonda en 1829, les forges d'Alais.

vous conseille d'accepter, si, de votre côté, vous n'y trouvez point d'obstacle (1).

Vos deux lettres m'ont aussi rassuré sur ce qu'on disait de votre élection. D'ailleurs, quoi qu'on puisse craindre du pouvoir ministériel, je ne pense pas que ceux qui vous ont nommé et qui en doivent être si fiers aujourd'hui, voulussent en cas de réélection, renoncer à un choix qui couvre de honte leurs voisins (2).

En 1827, il avait été nommé député : point n'est besoin de dire qu'il votait avec l'opposition la plus libérale.

Il joua un rôle considérable dans la révolution de 1830. La réforme de la Charte fut en si grande partie son œuvre qu'on dit longtemps la *Charte-Bérard*. En août 1830, M. Bérard fut nommé directeur général des ponts et chaussées et conseiller d'Etat. Il résigna bientôt ses fonctions pour recouvrer son indépendance. C'est alors qu'il fonda et dirigea près de Tours une filature de lin jusqu'en 1839, époque à laquelle le ministre Molé le nomma receveur général du département du Cher.

Bibliophile distingué, cultivant lui-même les arts et les lettres, M. Bérard a écrit des *Souvenirs historiques de la Révolution*, et un *Essai* sur les Elzévir. Il fut un des plus zélés promoteurs du *Recueil de Chansons* publié par Béranger en 1821, et il resta toujours un des amis les plus dévoués, un des plus ardents admirateurs du poète national.

(1) M. Bérard proposa en 1820, à Dupont de l' Eure un logement dans son hôtel de la rue du Helder pour toute la durée des sessions de la Chambre des députés. Dupont de l' Eure accepta cordialement ce qui lui était si généreusement offert et trouva, jusqu'en 1830, la plus affectueuse, la plus aimable hospitalité au sein de cette famille dont tous les membres, après leur chef, devinrent et restèrent ses amis.

(2) Aux élections de 1820, Dupont de l' Eure échoua dans

Ce que vous dites des concessions faites à Paris aux *mérinos*, me semble d'autant plus juste qu'on pouvait prévoir quels seraient les choix de nos collègues. L'idée de former une majorité a trompé nos libéraux : ils ont mieux aimé être beaucoup pour faire une sottise que d'être en petit nombre pour faire une action raisonnable. Ils ont succombé, mais point sous leurs drapeaux. Cela vous prouve que l'expérience ne profite guère à nos prétendus sages. Vous vous en apercevrez peut-être mieux encore dès le commencement de la session. Le *Moniteur* vous a déjà appris le jour de son ouverture.

Manuel voulait que j'attendisse votre arrivée pour vous parler de notre chanson (1) ; je vous en la circonscription d'Evreux qui l'avait envoyé en 1817 à la Chambre des députés, et fut nommé par celle de Pont-Audemer.

(1) Il est ici question de la chanson intitulée. *Le Trembleur* ou *Mes adieux à M. Dupont de l'Eure, ex-président à la cour royale de Rouen*, chanson faite et chantée à Rouen quelques jours avant les élections de 1820.

Nous la citons entièrement.

#### LE TREMBLEUR

Dupont, que vient-on de m'apprendre ?

Quoi ! l'on tourmente vos amis !

J'ai des précautions à prendre ;

Vous le savez : Je suis commis.

Dès qu'une amitié m'embarrasse,

Soudain, les nœuds en sont rompus.

Bien mieux que vous, je sais garder ma place.

Mon cher Dupont, je ne vous connais plus.

Dupont, Dupont, je ne vous connais plus.

parle tout de suite. Son idée est que l'impression peut m'être nuisible. Je ne pense pas de même.

Du peuple obtenez le suffrage ;  
 Moi, du pouvoir je crains les coups.  
 En vain la France rend hommage  
 A la vertu qui brille en vous ;  
 A peine j'ose vous promettre  
 De vous rendre encor vos saluts :

Votre vertu pourrait me compromettre.  
 Mon cher Dupont, je ne vous connais plus,  
 Dupont, Dupont, je ne vous connais plus.

Chez nous, le courage importune ;  
 Et votre sage et noble voix  
 A fait trembler à la tribune  
 Ceux qui méconnaissent nos droits.  
 De vos discours on tient registre ;  
 Peut-être aussi les ai-je lus.

Mais les talents ne font pas un ministre.  
 Mon cher Dupont, je ne vous connais plus.  
 Dupont, Dupont, je ne vous connais plus.

Héritier de la gloire antique,  
 Admiré de tous les Français,  
 Le front ceint du rameau civique,  
 Sous le chaume vivez en paix  
 A votre renom j'ai beau croire,  
 Je pense comme nos ventrus :

On ne vit pas de pain sec et de gloire,  
 Mon cher Dupont, je ne vous connais plus.  
 Dupont, Dupont, je ne vous connais plus.

Oui, je vous fuis sans autre forme,  
 Vous que longtemps mon cœur aima.  
 Je ne veux pas qu'on me réforme,  
 Comme Pasquier vous réforma.  
 Adieu donc, honneur de la France !  
 Du préfet je crains les argus.

Voici mes raisons : la chanson a couru ; elle est connue à Paris. Le chef de mon administration s'en

Avec Lisot je ferai connaissance.

Mon cher Dupont, je ne vous connais plus,

Dupont, Dupont, je ne vous connais plus.

Cette chanson fut composée à Rouen chez M. Cabanon, député de la Seine-Inférieure, où Dupont de l'Eure et Béranger se trouvaient réunis.

Quelque temps auparavant, Dupont de l'Eure, alors président de la cour royale de Rouen, avait été destitué par M. le baron Pasquier, garde des sceaux, bien que la Charte consacraît l'inamovibilité de la magistrature. Quoique M. Dupont comptât 27 années consécutives de services administratifs, judiciaires et législatifs, il n'obtint même pas de pension de retraite. Bien plus, on ne lui remboursa jamais les retenues faites sur son traitement, et cependant M. Dupont était loin d'être riche !

En 1830, le baron Pasquier fut nommé Chancelier de France et président de la Chambre des Pairs, par ordonnance royale, délibérée en conseil des ministres et contresignée par Dupont de l'Eure alors ministre de la justice et garde des sceaux. Le baron Pasquier, courtisan de tous les pouvoirs, s'empressa d'aller remercier le ministre. Ses remerciements offerts, il ajouta : « Je suis d'autant plus sensible à ma nomination par vous, monsieur le Garde des sceaux, que j'ai signé votre révocation de Président de la cour de Rouen ; je n'en professais pas moins pour vous la plus haute estime, mais j'eus alors la main forcée par le roi. — Croyez, monsieur le Chancelier, répondit Dupont de l'Eure, que je ne contresignerai jamais contre ma conscience une nomination ou une destitution, et n'aurai jamais *la main forcée*, attendu que je donnerai plutôt ma démission. »

Lors de la Révolution de 1848, le même Pasquier, Président de la Chambre des pairs, adressa à M. Dupont de l'Eure, en quittant le petit Luxembourg, la lettre la plus

est déjà plaint. J'en ai donné de ma main plus de vingt copies. Elle est d'ailleurs plus maligne que séditieuse, comme disent ces Messieurs. Je m'honorerai toujours d'en être l'auteur. Dans le cas où elle m'attirerait une destitution, et la chose est impossible, elle ne serait qu'un prétexte. Or, j'aime mieux que ce soit celle-là qui le fournisse que toute autre. Ensuite, la main sur la conscience, je vous jure que je ne crois pas que son impression, aujourd'hui qu'elle est connue, puisse avoir cet effet. Cet inconvénient était peut-être à craindre lors des élections, et cependant, si votre propre intérêt ne m'eût retenu, je l'aurais livrée à l'impression à cette époque. Je vous l'envoie. J'aurais pu lui éviter le voyage, mais c'est uniquement pour tenir la promesse que j'ai faite de m'en rapporter à vous. C'est aussi pour cela que je vous sou mets les raisons pour et contre. En voici une que je dois ajouter pour vous ôter toute crainte à vous-même. Sachant que notre président (1) se plaignait que je fisse encore des chansons politiques, je lui ai écrit ces propres paroles : *La*

humble que pût écrire cet adorateur de tous les soleils levants. (P. HACQUART).

(1) Cuvier, en 1819, avait remplacé Royer-Collard comme président de la Commission de l'Instruction publique. Autant Béranger, employé à titre de commis expéditionnaire dans les bureaux de cette administration, avait eu à se louer de Royer-Collard, autant, il eut à se plaindre de Cuvier, dont le caractère était loin d'égaliser le génie. Il lui adressa, en novembre 1820, une lettre très digne, dont il cite un passage en écrivant à Dupont de l' Eure.

*presse est esclave : il nous faut des chansons ; et ce n'est pas de ma faute si ce genre est trop français pour l'époque ou nous vivons. Si vous éprouvez le moindre embarras pour me conserver ma modique place, abandonnez-moi à la vindicte ministérielle. Je ne ferai rien pour garder mon emploi, etc., etc.* Vous voyez qu'ils sont bien avertis, et que vous ne seriez pour rien dans ce qui pourrait m'arriver. Voilà un point bien longuement traité ; mais la chanson en vaut la peine, puisque vous en êtes le sujet. (J'ai déjà fait courir ici le bruit qu'elle était imprimée depuis longtemps. J'oubliais de vous dire cela.)

M<sup>me</sup> Gévaudan, sa sœur, M<sup>lle</sup> Clémence ont vu avec bien du plaisir que vous ne les oubliez pas. Je me charge de vous faire leurs compliments, parce que, dit-on, Gévaudan (1) n'est pas pour cet article un correspondant très-exact.

Faites votre paquet, mon cher ami, et débarquez rue du Helder (2). Vous vous y trouverez bien, j'en suis sûr, et nous nous en trouverons bien aussi.

Si je connaissais M<sup>me</sup> Dupont (3), je vous prierais de lui présenter mes respectueux hommages.

(1) Gévaudan, député libéral, industriel fort riche, avait épousé M<sup>lle</sup> Devienne, actrice distinguée du Théâtre-Français. L'un et l'autre furent liés d'amitié avec Dupont de l'Eure, et avec Béranger plus intimement encore.

(2) Chez M. Bérard.

(3) M<sup>me</sup> Dupont de l'Eure, née Pauline-Elisabeth Mor-dret. Cette femme de cœur et de si haute intelligence, qui

Mais au moins n'oubliez pas de me mettre bien dans l'esprit de M<sup>lle</sup> Dupont (1). Je puis vouloir

partagea dignement l'existence de Dupont de l'Eure, est morte au mois de mars 1870, âgée de 81 ans.

Béranger, comme tous ceux qui l'ont bien connue, avait pour elle la plus haute, la plus affectueuse estime. La simplicité modeste, la bienveillance si cordiale de M<sup>me</sup> Dupont ne pouvaient manquer de lui attacher tous les cœurs capables de l'apprécier. Fille, sœur et femme de républicains, elle avait adopté tous leurs principes. Ainsi que son mari, elle avait un talent particulier pour raconter les événements de l'époque tourmentée où lui et elle avaient vécu, unis de cœur et d'âme, dévoués à la même cause : celle du Progrès par la Liberté. M<sup>me</sup> Dupont avait conservé, à plus de 80 ans, toute sa sensibilité, toute sa mémoire : les souvenirs qu'elle évoquait alors étaient aussi vifs que si les faits racontés par elle se fussent passés la veille.

En rédigeant cette note qui lui est un hommage, je ne puis me défendre d'une profonde émotion en me rappelant son affectueuse bienveillance pour moi qu'elle nommait si volontiers, si souvent son *cher ami* (HACQUART).

(1) M<sup>lle</sup> Pauline Dupont de l'Eure, fille du grand et vertueux citoyen.

Ceux qui connurent sa tendresse maternelle pour moi et mon affection filiale pour elle, comme ceux qui n'eurent pas l'honneur de connaître personnellement M<sup>lle</sup> Dupont pourraient m'accuser de partialité en lisant tout le bien que j'en pense et que j'en voudrais dire ici. Je laisse donc à Béranger le soin de parler de cette délicate et noble nature (P. HACQUART).

« M<sup>lle</sup> Dupont, dit Béranger, est aussi distinguée par les qualités de l'intelligence que par les sentiments humains dont tant de gens font parade et que si peu possèdent. Si elle possédait autant de fortune que de générosité de cœur, que de malheureux verraient la fin de leurs maux ! » *Lettre*

parvenir à la Chambre, et je ne veux pas éprouver les désagréments dont ce digne et bon Beugnot (1) a eu à se plaindre.

Tout à vous du fond du cœur et pour la vie.

BÉRANGER.

P.-S. — Si vous voyez Bignon (2), félicitez-le de ma part. Combien sa vue doit faire rougir d'électeurs !

*de Béranger à M<sup>m</sup>e Franck. — (Correspondance de Béranger).*

(1) Beugnot (Jacques-Claude, comte), né à Bar-sur-Aube, en 1761, fut député de l'Aube à l'Assemblée législative en 1792, préfet et conseiller d'Etat sous l'Empire et nommé comte par Napoléon I<sup>er</sup>. Il se rattacha au gouvernement des Bourbons et devint, dès 1814, ministre de la police ; plus tard Louis XVIII le fit ministre d'Etat. Le département de la Marne, l'envoya en 1815, à la Chambre des députés, où il ne montra que des opinions très flottantes, peu de moralité, nulle fixité de principes. En blâmant son caractère, on doit reconnaître ses réels talents d'orateur et d'administrateur.

Pour l'intelligence de la phrase où il est question de Beugnot, il nous semble utile de raconter l'anecdote suivante : — Aux élections de 1820, le comte Beugnot, allié momentanément des libéraux, réclama l'intervention de Dupont de l'Eure en faveur de sa candidature à la députation posée dans la Seine-Inférieure. L'austère citoyen refusa sa recommandation à qui n'avait pas sa confiance. « Eh ! mais, dit en apprenant ce refus M. Beugnot dépité, ne faudra-t-il pas maintenant, pour être recommandé par Dupont, obtenir d'abord l'appui de sa fille ? » Cette fille était âgée d'un an.

(2) Bignon (Louis-Edouard), né en 1771 à La Meilleraye (Seine-Inférieure). Partisan sincère des grands principes

En faisant la copie que je vous envoie, je remarque que le sujet même ne permet pas qu'on m'ôte mon emploi. Je n'avais pas encore fait cette réflexion.

Soyez sûr qu'ils choisiront mieux que cela.

Il ne faut pas les croire plus bêtes qu'ils ne le sont.

de 89, il fut néanmoins' proscrit en 93 ; il trouva un asile aux armées où il resta cinq ans. Il entra ensuite dans la carrière diplomatique, où il servit habilement et honorablement la France jusqu'en 1814. En 1817, il fut élu député par le département de l'Eure. Il vota toujours avec l'opposition libérale sous la Restauration, et prit part à la Révolution de 1830. Revenu partisan du gouvernement personnel de Louis-Philippe et du système appelé *juste-milieu*, il se sépara de plus en plus de ses anciens amis politiques.

## II

Septembre 1821.

MON CHER AMI,

Ce n'est pas pour me venger que j'ai tardé à répondre à votre aimable lettre. Le plaisir qu'elle m'a causé m'a fait oublier mon grand grief contre vous, grief qui, tout grand qu'il me semblait, ne m'a jamais poussé à un tel excès de colère que j'aie pu vous envoyer où vous semblez croire. Je n'aime pas à envoyer mes amis où je ne vais pas moi-même.

Quand vous m'avez écrit, vous ignoriez encore la condamnation de ce bon Lemaire (1). Je ne

(1) Cauchois-Lemaire (Louis-Auguste-François), né à Paris, le 28 avril 1789, devint et resta très-lié d'affection avec Béranger qu'il avait connu dans les réunions des *Amis de la Presse*. En 1815, C. — Lemaire, journaliste, fut exilé pour avoir lutté en faveur des idées libérales. En 1821, il fut condamné à un an de prison pour la publication d'un volume intitulé *Opuscules*.

Nous citons à l'honneur du courageux journaliste quelques lignes que lui a consacrées le chansonnier, son ami, dans *Ma*

crois pas que vous connaissiez rien de plus inique que tous les détails de cette affaire. Ici, tout le monde a été révolté de la saisie du cautionnement. Beaucoup de personnes pensent que la Cour de cassation, presque aussi mauvaise aujourd'hui que les autres Cours, confirmera cet odieux arrêt. Le ministère y tient, pour jeter l'épouvante parmi les hommes en état de cautionner. Jamais l'immoralité n'a été poussée plus loin. Vous devez juger de la peine qu'éprouve l'âme honnête et délicate de Lemaire. Elle est d'autant plus grande qu'il sait que beaucoup de personnes ont condamné la conduite qu'il a tenue, quoique, assurément, il n'ait suivi que les conseils d'avocats expérimentés, et dont aucun n'a prévu la fin de ce jugement. Vous savez que je n'ai jamais approuvé le cautionnement, et vous m'en croirez quand je vous dirai qu'il lui était

*Biographie* : « Homme d'un vrai mérite, mais trop modeste, qui, après avoir eu tant à souffrir dans l'exil et les prisons, en a été bien faiblement récompensé par la révolution de Juillet. »

M. Cauchois-Lemaire signa, en 1830, comme rédacteur du *Constitutionnel*, la protestation des journalistes contre les ordonnances de Charles X. Il fonda ensuite l'excellent journal populaire *Le bon Sens*, et le dirigea pendant plusieurs années. Enfin, en 1840, il fut nommé, par Louis-Philippe, à une modeste place de conservateur des *Archives*. Il est mort le 9 août 1861.

M<sup>me</sup> Cauchois-Lemaire, femme aussi distinguée par le cœur que par l'esprit, partageait avec son mari l'estime et l'amitié de Béranger.

impossible de deviner qu'il compromettait en rien l'intérêt de ses cautionnants. Du reste, je vois que ceux qui perdent à cela ne lui en veulent pas, et hors une somme de deux mille francs qui appartient à une personne qui ne pourrait supporter cette perte, sa délicatesse sera plus blessée que sa position n'en pourra souffrir. Je vous dirai même qu'il a déjà reçu des offres pour remplir cette somme, depuis sa dernière condamnation. Je l'ai déjà vu plusieurs fois en prison : nous avons passé la journée ensemble hier, ainsi qu'avec sa femme, et j'ai fait part à tous deux de votre bon souvenir. Ils y ont été très sensibles.

Un rhume accompagné d'une grosse fièvre me retenant à Paris, j'irai encore demain dimanche passer la journée avec lui. N'allez pas traiter cela de bonne action : c'est un intérêt personnel qui me conduit si souvent à Sainte-Pélagie. Je veux m'habituer à ce séjour (1). Mon premier volume est imprimé : je corrige même des épreuves du second (2), et je vois clairement où tout cela me mène. Vous êtes peut-être surpris que je n'y arrive pas plus vite. Mais, mon cher ami, les imprimeurs ne sont pas aussi expéditifs que les juges. Je crains bien de ne pouvoir paraître avant la fin du cou-

(1) Béranger ne devait pas tarder, en effet, à rejoindre son ami ; car, en décembre 1821, il entra à Sainte-Pélagie pour purger sa condamnation à trois mois de prison.

(2) Il est ici questions de deux volumes de *Chansons* qui parurent en 1821.

rant (1). Il faut que j'en accuse aussi ceux qui m'ont fait tirer un nombre aussi considérable d'exemplaires (2). Au reste, les souscripteurs arrivent toujours, et il faut que je vous annonce qu'il paraît que Laffitte (3) revient de sa frayeur : il re-

(1) Les *Chansons* ne parurent que le 25 octobre 1821.

(2) Cette édition fut tirée à dix mille cinq cents exemplaires.

« Comme je publiais par souscription, tel qui s'était fait inscrire pour un nombre énorme d'exemplaires en m'excitant à faire tirer à plus de dix mille, me signifia, au dernier moment, de ne pas faire imprimer ou de retirer son nom de la liste des souscripteurs. Rien ne m'arrêta. » (*Ma Biographie*).

(3) Laffitte (Jacques) est né à Bayonne, le 24 octobre 1767. Il fut d'abord employé, puis associé, enfin successeur du banquier Perregaux, et rendit, au commerce parisien, de grands services qui lui furent payés en popularité. Il fut, en 1814, élu représentant de Paris à la Chambre des députés, où il ne cessa de siéger à gauche, appuyant de toute l'autorité de sa parole l'opposition libérale constitutionnelle.

Il prit la plus grande part à la révolution de Juillet 1830, et surtout aux résolutions qui appelèrent au trône Louis-Philippe duc d'Orléans. Le nouveau roi, qui avait toujours traité Laffitte en *ami*, fit de lui son ministre des finances, le Président de son Conseil, jusqu'au jour où l'appui de cette grande popularité ne lui fut plus nécessaire, jour où l'on se débarrassa du ministre trop libéral et de l'homme auquel on avait de trop grandes obligations. Louis-Philippe abandonna le banquier à la ruine, l'homme à l'isolement. M. Laffitte sut rentrer avec dignité dans la vie privée et put liquider ses affaires financières avant sa mort, arrivée, le 26 mars 1844.

C'est par Manuel que Béranger fit la connaissance de M. Laffitte.

parle des mille exemplaires et se plaint de ne plus me voir. Il a dû en causer avec Manuel que je n'ai

« Manuel fréquentait habituellement la maison de M. Laffitte, et ce fut lui qui m'y entraîna. Jamais je n'ai beaucoup aimé messieurs de la finance, ni leurs salons dorés ni leur société bruyante. « Il n'y a point d'affection à attendre là, disais-je à Manuel » ; mais il y passait une grande partie de son temps ; je l'y suivis et j'ai eu à m'en féliciter. Si la position politique de Laffitte m'a fait repousser ses offres affectueuses, je ne lui en ai pas moins d'obligations pour les services que son amitié m'a fourni l'occasion de rendre à beaucoup de mes amis intimes et pour le grand nombre de malheureux qu'il a secourus à ma recommandation. J'ai eu aussi le bonheur de pouvoir être utile, en de graves circonstances, à ce grand citoyen, doué d'autant d'esprit que d'honneur, d'autant de bonté que d'imagination, mais dont la vive intelligence ne s'appliqua pas assez à connaître les hommes ; ce qui l'a rendu victime de plusieurs de ceux même qu'il avait comblés de bienfaits. C'est en vain, au reste, qu'on a tenté d'accumuler les calomnies sur sa vieillesse si agitée : le bon sens populaire en a toujours fait justice : encourageant et noble exemple pour ceux qui, comme Laffitte, consacrent toute leur existence au service de leur pays. » (*Ma Biographie.*)

Béranger passa une grande partie des étés de 1823 à 1827, chez M. Laffitte, au château de Maisons, en compagnie de Manuel, Thiers et Mignet : ces deux derniers écrivaient alors leurs Histoires de la Révolution.

Laffitte a rédigé des *Mémoires*, il aimait en lire des passages aux amis. Ces feuillets n'ont malheureusement jamais vu le jour. Parmi les autres œuvres du célèbre banquier, il convient de citer : *Opinion sur le projet de loi relatif aux finances* (Paris 1817). *Opinion sur le projet de loi relatif à la liberté de la Presse* (même année). Discours prononcé le 12 mars 1818 (1818). *Opinion sur le projet de finances*

pas vu depuis trois jours. Quant à lui, vous saurez qu'il est revenu en assez bonne santé. Il paraît se féliciter des eaux de Contrexéville; le voilà déjà remis en chasse. Notre bon Gévaudan, qui a été aussi à Contrexéville, s'en trouve admirablement bien. Vous ne feriez peut-être pas mal d'aller un jour pêcher (1) dans ces eaux-là.

Oh! ça, parlons de vous, monsieur l'ex-président. Vous voilà guéri et disposé à reprendre vos lignes. Mais savez-vous quel poisson on vous prépare? Vous avez lu les *Mille et une nuits*. Vous vous rappelez ce poisson dans lequel se trouva un si beau diamant. Eh bien, mon ami, notre bon siècle va voir se renouveler ce miracle en votre faveur. Voici le fait : Je sais de plusieurs côtés que certaine souscription va s'ouvrir pour vous donner un gage de l'estime et de l'intérêt que vous inspirez à toute la France (2). Peut-être, l'ignorez-vous; mais je crois utile de vous en instruire.

*de 1822 (1822). Réflexions sur la réduction de la rente et l'état du crédit (1824) Laffitte, banquier à Paris, aux électeurs de l'arrondissement de Vervins (1826). Dix millions de profits à garder ou un million d'intérêts à gagner (1832). J. Laffitte aux électeurs de Saint-Denis (1834). Note sur l'emprunt de 37 millions par le gouvernement du Texas (1841).*

(1) M. Dupont de l'Eure était grand amateur de la pêche à la ligne.

(2) M. Dupont était président de la cour royale de Rouen lorsqu'en 1817 les électeurs du département de l'Eure le nommèrent à la Chambre des députés. Il y parut avec cette sagesse de principes, cette maturité de talents, cette autorité de caractère et cette bonne foi incorruptible qui depuis long-

Il est impossible de montrer plus de respect pour vous, plus d'amour pour la patrie que ne le font ceux qui sont à la tête de cette affaire. Je vous ai fait connaître mes idées à ce sujet : elles sont les vôtres.

Cependant la réflexion a modifié les miennes, ou plutôt m'en a fourni une que je n'avais pas eue

temps l'avaient fait distinguer parmi les juges et les législateurs de la France.

A cette époque, la magistrature du royaume subissait lentement cette longue et menaçante épreuve dont on faisait dépendre l'inamovibilité que la Charte avait promise à l'ordre judiciaire. A cette époque aussi, le système électoral n'avait point encore été attaqué dans ses bases, ni totalement corrompu dans ses éléments ; mais on cherchait à en dénaturer les effets. On prétendait qu'élevés au rang de députés, les fonctionnaires publics ne devaient point en acquérir l'indépendance, mais rester satellites dociles du ministère et n'avoir pas d'autre conscience, pas d'autre volonté que la sienne. Le ministère n'accordait pas même à ses agents, au sein du corps législatif, le libre arbitre que Dieu laisse à ses créatures sur la terre.

Funeste doctrine qui doit repousser de l'élection les employés de l'état, en même temps qu'elle dépouille l'autorité de toute force morale et qu'elle réduit les gouvernements aux seuls moyens de la corruption et de la violence.

Jamais l'estime publique et la faveur ministérielle ne furent plus inconciliables. M. Dupont était digne de la disgrâce ; il en fut une des plus illustres victimes. Toutefois les hommes les plus ennemis des opinions généreuses qu'il professe, mais chez qui l'esprit de parti n'a point encore étouffé tout sentiment de pudeur et d'équité, consentaient bien à ce qu'on se privât des services que les lumières et l'intégrité

d'abord. Nous blâmons tous les deux ces cotisations qui n'auraient pour but que de rendre un homme éligible, ou d'assurer l'indépendance de

impartiale de M. Dupont pouvaient rendre dans nos tribunaux ; mais ils s'attendaient à ce qu'on lui tint compte des services qu'il avait rendus. Cependant, par une rigueur jusqu'alors sans exemple, sa retraite lui fut refusée et il rentra dans cette honorable pauvreté, compagne des vertus antiques dont il est le modèle.

Il n'était pas au pouvoir des électeurs de l'Eure de réparer la perte que faisait la magistrature française. La perte qu'éprouvait le magistrat était seule réparable et à cet effet quelques électeurs proposèrent d'ouvrir une souscription. S'ils l'avaient publiée, toute la France se fût empressée d'y concourir. Ils voulurent qu'elle fût conforme aux mœurs frugales et modestes de l'homme de bien auquel elle était destinée ; qu'elle se fit sans faste et sans éclat ; qu'elle fût limitée dans ses produits et renfermée dans le cercle des trois départements plus particulièrement témoins de la vie qu'ils cherchaient à honorer ; c'est-à-dire qu'elle ne s'étendrait guère au delà des départements de l'Eure et des deux Seines. Le premier a donné naissance à M. Dupont, les deux autres l'ont constamment vu défenseur ardent de la liberté dans la discussion des lois, et, dans leur application, ministre inflexible de la justice ; tous sont peuplés de ses amis.

Les commissaires de la souscription eurent bientôt atteint le terme qu'on s'était prescrit. Il était plus difficile de remplir la triple intention des souscripteurs.

Il fallait tout à la fois mettre l'éligibilité de M. Dupont à l'abri de toutes contestations fiscales, lui offrir un dédommagement que sa délicatesse ne pût refuser et prouver par un monument durable que le peuple n'a point l'ingratitude des cours ; que les citoyens qui sacrifient leurs intérêts à leurs devoirs, qui bravent, pour défendre les droits nationaux, les

son vote, ou qui enfin ne seraient que la récompense d'avoir fait son devoir. Un pareil exemple serait nuisible, surtout s'il brillait d'un nom comme le vôtre.

Il n'est pas, d'ailleurs, dans nos mœurs, et comme, jusqu'à présent, nos mœurs sont encore ce que nous avons de mieux, il faut les respecter même dans ce qu'elles ont d'étroit. Mais il est un

dangers et les dégoûts dont on a semé la carrière où la nation les appelle, doivent éternellement compter sur son appui, son secours et sa reconnaissance.

Toutes ces conditions ont été remplies par l'acquisition du domaine du *Hom*, à laquelle les commissaires ont employé le produit de la souscription.

Les peuples qui paient en définitive les prodigalités que l'aveugle faveur distribue, n'ont à leur disposition ni les trésors, ni les décorations, ni les titres pompeux dont l'abus a bientôt épuisé les ressources; mais ils disposent de l'opinion dont la puissance et les ressources sont inépuisables. Tout ce qui se fait sans le concours de cette reine du monde, tout ce qui se décerne sans son aveu, reste sans efficacité, sans gloire et sans honneur. Aucun pouvoir sur la terre ne peut ennobler ce qu'elle dégrade, ni avilir ce qu'elle honore. C'est elle qui fait toute la valeur de la récompense que le patriotisme et l'amitié viennent d'offrir au député fidèle. (*Journal du Commerce* du 1<sup>er</sup> novembre 1822).

Nous citons, à titre de document, l'adresse par laquelle les commissaires de la souscription présentèrent à M. Dupont de l'Eure l'offrande patriotique de ses concitoyens.

« A monsieur Dupont de l'Eure, membre de la Chambre des Députés, Officier de la Légion d'honneur.

« Une mission qu'il nous est doux de remplir nous amène aujourd'hui devant vous.

côté dans votre position, qui ne rentre pas dans ces considérations. En défendant courageusement les droits du peuple, vous avez encouru la haine

« Pendant plus de trente ans, vous avez rempli, à la satisfaction de vos concitoyens, d'éminentes fonctions dans l'ordre social. Longtemps vous avez présidé avec distinction la cour de justice criminelle de ce département. Tous ceux qui sentent le prix d'une bonne administration de la justice, se souviennent des services que vous avez rendus à la société, dans cette longue et pénible carrière. Les ennemis de vos principes politiques, ou, en d'autres termes, les ennemis de la loi fondamentale que la France doit à la sagesse du monarque, sont d'accord sur ce point avec vos amis.

« Une nouvelle organisation des tribunaux vous enleva au département qui vous avait vu naître et vous plaça au nombre des présidents de la Cour d'appel de Rouen. La réputation que vous aviez acquise vous y suivit, et le département de la Seine-Inférieure jugea bientôt qu'elle était méritée. Comme celui de l' Eure, il vit en vous un magistrat aussi intègre qu'éclairé et se félicita de vous compter parmi ses premiers juges.

« Les suffrages de vos concitoyens vous ont appelé à la défense des libertés publiques. Dans cette nouvelle carrière, comme dans les précédentes, vous vous êtes distingué par vos talents, par votre amour pour la patrie, par un invincible attachement aux principes constitutionnels, par une probité politique à l'épreuve de toutes les séductions : bientôt votre nom a retenti par toute la France et par tout le monde civilisé ; partout vous avez eu des amis, mais partout aussi les ennemis des libertés publiques sont devenus les vôtres. Il vous choisissaient pour leur juge dans une cour de justice, mais ils vous voient avec déplaisir siéger parmi les législateurs. Un homme puissant s'est fait l'instrument de leur vengeance, il vous a exclu du nombre des magistrats de l'ordre judiciaire, il a enlevé à la cour royale qui vous comptait parmi ses prési-

ministérielle et perdu une place qui vous donnait droit à une pension : cette pension vous a été refusée. Le gouvernement a été absurde en vous

dents, un des organes les plus intègres de la justice ; au mépris de l'opinion publique et des regrets que cette exclusion devait causer à la population des deux départements, il a satisfait son animosité personnelle, et s'est persuadé qu'il allait vous faire repentir de la fermeté avec laquelle vous marchiez dans la ligne du devoir. Il a été plus loin ; il vous a privé d'une pension de retraite sous prétexte que vous ne comptiez pas trente ans de magistrature, et c'était lui seul qui vous empêchait d'arriver à ce terme. Que la vengeance est aveugle dans le choix de ses moyens ! Cet abus de pouvoir vous a recommandé à l'affection de vos concitoyens ; ils ont ressenti vivement l'injustice qui vous était faite et ont songé, dès lors, à la réparer, sans employer aucun moyen de publication, sans avoir recours à aucune feuille publique pour la manifestation de leur dessein ; ils se sont entendus, et une contribution, fruit d'un mouvement parfaitement libre et spontané, leur a fourni les moyens de vous offrir un dédommagement. Ces moyens se sont accrus par les offrandes des amis que vous avez dans les départements de la Seine et de la Seine-Inférieure ; tous ceux d'entre eux qui ont eu occasion d'apprendre ce qui se passait, à cet égard, dans le département de l'Eure, ont voulu y prendre part, et se sont acquis, par cet empressement, des droits à la reconnaissance de vos commettants. Une propriété foncière a été achetée par une commission nommée à cet effet. Nous venons, au nom de tous les contribuables, vous offrir ce dédommagement de l'injustice qu'on vous a faite, et qui n'aurait point eu lieu, si les vœux de vos concitoyens ne vous avaient pas placé sur la ligne où elle vous attendait, ou si vous vous étiez montré moins digne de figurer honorablement parmi les infatigables défenseurs des libertés publiques.

« C'est un sentiment de justice, c'est l'amitié, l'estime et

ôtant la place ; cependant il en avait le droit (1), mais il a été injuste en vous refusant la pension : or, ne serait-il pas d'un bel exemple, non de vous enrichir, mais de réparer cette injustice aux yeux de la France entière ? En cela, l'opposition me semble belle, noble, et encourageante pour la vertu. Je ne sais si la vôtre, qui sent furieusement le Caton, s'accommodera de ce raisonnement. Mais il me semble pourtant que l'on a soin, mais grand soin, de ne donner à la chose que cette seule couleur. On fera à la fois une action vraiment patriotique, une juste censure du gouvernement, et qu'un tel exemple pourra rendre le ministère plus avare de destitution et certains députés plus courageux dans l'exercice de leurs fonctions. Au reste, j'en appelle à vous seul, et, s'il n'y a rien que de spécieux dans mes arguments, vous ne l'attribuerez qu'à une erreur de mon esprit : car vous savez bien que votre intérêt même n'a pu me dicter une seule de ces raisons ; ou, pour mieux dire, votre intérêt étant votre gloire, je n'ai pu me laisser éblouir par l'intérêt de votre fortune.

la reconnaissance qui ont inspiré à vos amis ce qu'ils ont fait ; ils nous ont chargés d'être auprès de vous, Monsieur, les organes de tous ces sentiments qu'ils vous ont voués et qui sont inaltérables comme le beau caractère qu'ils honorent en vous.

« Nous nous félicitons, Monsieur, d'avoir été choisis pour vous exprimer ce que tous vos amis sentent pour vous ; nous comblerons leurs vœux en leur annonçant que vous avez agréé leur offrande. »

(1) C'est là une erreur.

Bérard a été consulté sur cette cotisation et m'a consulté par ricochet. J'ai d'abord soutenu nos premières idées, puis je suis arrivé à celle que je viens de vous communiquer, et qu'il m'a paru approuver. Je vais m'arranger pour qu'il voie Passy (1), l'ainé, bon et excellent jeune homme, qui est au courant de cette affaire, et qui est à même de rectifier les idées des bons patriotes de la Normandie. Mais je désirerais que vous nous communiquassiez aussi les vôtres. Le désir de causer de cela avec vous n'est pas la moindre raison qui m'eût engagé à aller saluer vos pénates ; mais, mon cher ami, ce voyage m'est tout à fait impossible au moment où mon recueil va paraître. Il me faudra faire face à tant de choses ! Je ne vous dissimule pas que j'envisage la prison avec moins d'effroi que les embarras dont je vais être accablé (1). Malgré

(1) Passy (Antoine), grand propriétaire à Gisors (Eure), fut très mêlé au mouvement libéral sous la Restauration. Nommé, en 1830, préfet du département de l'Eure qu'il administra pendant plusieurs années, il se rattacha avec zèle au système gouvernemental dit du *Juste-milieu*. Envoyé à la Chambre des députés par les électeurs orléanistes, il vota avec la majorité ministérielle et devint Directeur des Communes au Ministère de l'intérieur, place qu'il a occupée jusqu'en 1848.

(2) « La publication se faisait à mon compte ; je fus donc forcé d'être à la tête du débit... Je pus voir, d'heure en heure, la rapidité de la vente dépasser toute prévision. J'avais contracté pour frais d'impression quinze mille francs de dettes et je n'osais plus compter sur l'exactitude des souscripteurs. Aussi éprouvai-je une folle joie lorsque je fus en possession de ces énormes quinze mille francs qui m'épouvantaient et

toutes mes réflexions, je ne suis pas encore bien sûr d'être armé contre tous les désagréments qui m'attendent. S'il en peut résulter quelque avantage public (1), je m'en consolerais; mais j'en doute : nous sommes bien égoïstes. Je suis au moins sûr de conserver votre estime, et elle doit compenser bien des tribulations.

Adieu, mon cher Dupont; présentez mes respects à Madame, embrassez votre fille pour moi, et croyez-moi tout à vous.

BÉRANGER.

P.-S. — Lemaire a dû vous faire passer sa *Lettre à Lavau et Ravignan* (2). Je la trouve excellente; je désire que vous en ayez la même opinion.

que je me figurais ne pouvoir retirer de mes petits livres. » (*Ma Biographie*).

(1) Les *Chansons* de Béranger contribuèrent puissamment au triomphe des idées libérales et à la Révolution de 1830.

(2) *Lettre adressée à Messieurs Delavau, président des assises et Ravignan, avocat général*, publiée en août 1821, par Cauchois-Lemaire, à la suite de la condamnation prononcée contre lui pour la publication de ses *Opuscules*, dont M. Ravignan, magistrat de l'ordre moral de ces temps-là, disait : « Chaque chapitre à part est une petite dose de venin; ces petites doses réunies forment une masse de poison. »

Dès que parurent ces *Opuscules*, Cauchois-Lemaire fut préalablement arrêté; mis ensuite en liberté sous caution, il fit défaut le jour du jugement : c'était son droit néanmoins, M. Ravignan, qui avait pour habitude de voir un coupable dans tout accusé et qui voulait, dans le cas présent, une condamnation immédiate, réclama avec un zèle très ardent la

confiscation des 20.000 francs du cautionnement, qui fut accordée par la cour et prononcée par M. Delavau : tel est le sujet principal de la *Lettre à Lavau et Ravignan* ; on y trouve comme accessoires, quelques considérations sur le langage de M. Ravignan, sur la conduite de M. Delavau et sur la justice morale.

### III

Vendredi 12 octobre 1821.

MON CHER AMI,

Beaucoup d'affaires et un peu de paresse m'ont fait tarder à répondre à votre lettre ; je ne m'en suis pas moins occupé de ce qui en faisait le fond. J'avais reçu, il y a quelque temps, une réponse de Passy, dans laquelle il me donnait des détails sur ce qui s'était passé dans la réunion des commissaires pour votre souscription. Il paraît que ma manière de voir, qui est la sienne, n'a pas tout à fait dominé dans le plan tracé par vos amis. Mais le temps qu'il faudra pour l'exécution permettra, je l'espère, de les ramener entièrement à nos idées. Manuel et Bérard sont disposés à croire, comme nous, qu'il ne faudrait point mettre en avant la volonté de compléter vos moyens d'éligibilité (1). Je dois vous avouer, au reste, que j'ai vu quelques

(1) On sait que, sous la Restauration, il fallait payer mille francs de contributions foncières pour être éligible.

personnes sages qui prétendent qu'il n'y aurait aucun inconvénient à cela ; ces personnes voudraient même que cet usage s'établît en France et qu'un exemple fameux servît de règle. Je n'en suis pas encore là. Vos deux autres conseillers, un peu moins timides que moi peut-être, préfèrent aussi cependant qu'on ne donne à ce qu'on veut faire pour vous que la forme d'une réparation d'injustice. Ils jugent que si l'affaire se termine heureusement, comme le font espérer les mesures prises, vous ne devez avoir aucun scrupule. Nous aurions seulement désiré tous trois, comme Passy l'avait proposé, qu'on n'allât pas chercher des coopérateurs dans tous les départements de France sans toutefois à admettre tous ceux qui, sans être habitants de l'Eure et de la Seine-Inférieure, se seraient présentés pour avoir part à l'honneur de cette action patriotique. Passy espère encore que c'est la marche à laquelle on reviendra. Bérard, qui va être pour cela en rapport avec vos braves Normands, appuiera cette idée ; et comme je vous le disais d'abord, le temps amènera la réflexion, et cette affaire prendra dans son ensemble la couleur de la noble idée qui en est la base. Votre nom lui portera bonheur. Je ne crois pas que tout cela soit fini avant votre arrivée à Paris, car je pense que vous vous rendrez exactement à l'appel qui vient de vous être fait. Vous aurez donc le temps d'en causer à fond avec ceux en qui vous avez le plus de confiance, quoique, je suis sûr, tous les conseils du monde ne vaudront jamais ceux

que vous pouvez vous donner à vous même. Laissons donc cela jusqu'au moment où nous aurons le plaisir de vous embrasser.

M<sup>me</sup> Bérard va tout à fait bien. Il ne lui reste plus de souffrances que celles des moyens qu'on a employés pour la tirer du danger où elle a été ; comme vésicatoires, ventouses, sinapismes et autres gentilleses, qui, au moins cette fois, ont produit le plus heureux effet.

Bérard est encore aux élections à Versailles. Je crains bien que vous ne perdiez ce digne Husquin dont on prétend que personne ne veut plus. Les ultras abondent. On dit ici que le ministère fait semblant d'en être fâché. Les fonds publics ne montent pas moins toujours : on parle d'un excédent de recettes qui figurerait au budget pour trente-trois millions. Quelques bruits de guerre (1) répandus depuis deux jours ont cependant, hier, suspendu la hausse. Ces bruits sont bien vagues, et la saison avance. Le calme renaît en Espagne (2).

(1) Il est question de l'intervention française en Espagne qui ne devait pas tarder à se produire, puisqu'en 1823, Louis XVIII, d'accord avec Ferdinand VII, renversait le gouvernement constitutionnel pour le remplacer par le gouvernement absolu.

(2) Ferdinand VII, roi d'Espagne, avait juré, en 1820, la constitution de 1812 ; la situation de ce pays, tourmenté depuis si longtemps, s'était enfin améliorée ; mais en 1823, le même Ferdinand déclarait nuls et de nul effet tous ses actes et décrets royaux et faisait poursuivre tous les partisans de la révolution qu'il avait sanctionnée et qu'il avait solennellement promis d'observer et de faire observer,

J'ai fait part à Lemaire et à sa femme de tout ce qu'il y avait d'aimable pour eux dans votre lettre. Ils y ont été bien sensibles. Nous attendons le jugement de la cour de cassation (1). Je m'occupe beaucoup d'eux, parce que je me suis aperçu que quelques personnes cherchaient à diminuer l'intérêt que leur malheur doit inspirer ; je voudrais pouvoir faire une petite souscription aussi pour leur assurer des moyens d'existence pendant l'année de captivité. Si vous pouvez quelque chose, faites-le-moi savoir. Dans le cas où le recours n'aurait pas un bon effet, il faudra aussi payer les frais du procès et l'amende. De plus, Lemaire a eu affaire à un imprimeur qui, si on ne lui paie sur le champ ses frais d'impression, refuse de livrer les exemplaires de l'ouvrage condamné (2). Vous voyez que ce brave garçon est martyrisé de tous les côtés.

Quant à moi, il faut que vous sachiez qu'aujourd'hui même finit le tirage de mon dernier volume. Tout eût été terminé il y a dix jours, sans la peur qui prit tout à coup mes imprimeurs (3) à la gorge ; il m'a fallu toute mon adresse et toute mon éloquence pour les déterminer à imprimer le *Vieux Drapeau* (4). Une petite note

(1) La cour de cassation confirma le premier jugement qui condamnait C. Lemaire à un an de prison et à l'amende.

(2) *Opuscules*, un volume in-8°. Recueil d'articles politiques et de documents historiques.

(3) Firmin Didot.

(4) Une des chansons incriminées dans le procès de 1821,

qu'ils ont exigée de moi, et qui pourtant ne signifie rien, a pu seule lever des obstacles qui me mettaient dans le plus grand embarras. Enfin me voici sur le point de jeter le gant aux ministres, aux juges et même aux rois. Je ne sais s'ils daigne-

comme ayant provoqué au port public d'un signe extérieur de ralliement non autorisé par le roi. La voici telle qu'elle parut dans le tome II des *Chansons* éditées en 1821.

### LE VIEUX DRAPEAU

(1820).

(Cette chanson n'exprime que le vœu d'un soldat qui désire voir la Charte constitutionnellement placée sous la sauvegarde du drapeau de Fleurus, de Marengo et d'Austerlitz. Le même vœu a été exprimé à la tribune par plusieurs députés et entre autres par M. le général Foy, dans une improvisation aussi noble qu'énergique).

De mes vieux compagnons de gloire  
Je viens de me voir entouré.  
Nos souvenirs m'ont enivré ;  
Le vin m'a rendu la mémoire,  
Fier de mes exploits et des leurs,  
J'ai mon drapeau dans ma chaumière :  
Quand secourai-je la poussière  
Qui ternit ses nobles couleurs ?

Il est caché sous l'humble paille  
Où je dors pauvre et mutilé ;  
Lui qui, sûr de vaincre a volé,  
Vingt ans de bataille en bataille !  
Chargé de lauriers et de fleurs,  
Il brilla sur l'Europe entière :  
Quand secourai-je la poussière  
Qui ternit ses nobles couleurs ?

ront le ramasser. Ici, les avis sont partagés ; mais je n'en ai pas changé. Je perdrai ma place, je se-

Ce drapeau payait à la France  
Tout le sang qu'il nous a coûté.  
Sur le sein de la liberté,  
Nos fils jouaient avec la lance.  
Qu'il prouve encore aux oppresseurs  
Combien la gloire est roturière :  
Quand secourrai-je la poussière  
Qui ternit ses nobles couleurs ?

Son aigle est resté dans la poudre,  
Fatigué de lointains exploits.  
Rendons-lui le coq des Gaulois ;  
Il sut aussi lancer la foudre.  
La France, oubliant ses douleurs,  
Le rebénira libre et fière :  
Quand secourrai-je la poussière  
Qui ternit ses nobles couleurs ?

Las d'errer avec la victoire,  
Des lois il deviendra l'appui.  
Chaque soldat fut, grâce à lui,  
Citoyens aux bords de la Loire.  
Seul, il peut voiler nos malheurs ;  
Déployons-le sur la frontière :  
Quand secourrai-je la poussière  
Qui ternit ses nobles couleurs ?

Mais il est là, près de mes armes :  
Un instant, osons l'entrevoir.  
Viens, mon drapeau ; viens, mon espoir !  
C'est à toi d'essuyer mes larmes.  
D'un guerrier qui verse des pleurs.  
Le ciel entendra la prière :  
Oui, je secourrai la poussière  
Qui ternit tes nobles couleurs.

rai mis en jugement et je serai condamné (1). Je suis préparé à, tout cela, et le mal en sera de moitié moins grand. Ma réputation essuiera un petit échec; mais la malveillance une fois satisfaite, je pense qu'elle se relèvera.

Quant à l'argent, j'espère en avoir assez pour couvrir et les frais d'impression et les frais du procès (2). Tous mes vœux se bornent à cela, sous ce rapport. La seule récompense à laquelle j'aspire, c'est de contribuer, dans ma petite sphère, à rendre plus éclatante, c'est-à-dire plus ridicule, la

(1) Le deuxième volume des *Chansons* parut le 25 octobre. Dès le lendemain, M. Petitot, secrétaire général du Conseil royal de l'Instruction publique, prévenait Béranger qu'il cessait d'appartenir à cette administration. Le 27 octobre, le procureur du roi requérait des poursuites contre le poète; le 29, l'ouvrage était saisi; le 20 novembre, l'avocat général Marchangy demandait la mise en accusation.

Les chansons poursuivies, étaient la *Bacchante*, la *Mort du roi Christophe*, le *Sénateur*, *La Grand'Mère*, le *Deo gratias d'un Epicurien*, la *Descente aux Enfers*, *Mon Curé*, *Margot*, les *Capucins*, le *Soir des Noces*, les *Chantres de Paroisse*, les *Missionnaires*, le *Bon Dieu*, pour atteinte à la morale publique ou religieuse; le *Prince de Navarre*, la *Cocarde Blanche*, l'*Eurhumé*, pour offense envers la personne du roi; et le *Vieux Drapeau*, pour provocation au post d'un signe de ralliement prohibé par la loi.

Béranger fut condamné le 8 décembre 1821 à trois mois de prison et cinq cents francs d'amende.

Sur la fin de décembre, il entra à Sainte-Pélagie, et y occupait la chambre que venait de quitter Paul-Louis Courier.

(2) Tous les frais d'impression payés, il revenait environ 32.000 francs à Béranger.

tyrannie qui pèse sur nous, et à populariser davantage encore les principes patriotiques et philosophiques dont j'ai imprégné mes ponts-neufs.

Beaucoup de gens, même parmi nos libéraux, me blâmeront d'abord ; mais peut-être, après quelque temps, me sauront-ils gré de mon dévouement. Dans tous les cas, l'estime des bons Français et la mienne me resteront. C'est beaucoup dans un temps comme le nôtre. A propos de moi, il faut que vous sachiez que Laffitte m'a fait parvenir une nouvelle invitation pour aller à Maisons avec toutes mes connaissances les plus intimes, et que le hasard me l'a fait rencontrer chez Manuel où nous avons renouvelé connaissance. Je serai donc forcé d'y aller passer deux jours, et je crois que son intention est de me parler de mon affaire. Moi, j'ai à lui parler de Lemaire.

Manuel a été indisposé : je crois qu'il avait fait quelque imprudence. On l'a purgé, et il va mieux.

Vous trouverez ci-jointe une lettre de Lemaire, et je vous fais passer des exemplaires de *La Lettre à Lavau*.

Adieu, mon cher ami, je vous embrasse.

Tout à vous.

BÉRANGER.

P.-S. — Mille hommages respectueux à madame Dupont.

## IV

La lettre de Béranger qui va suivre est précédée sur la même feuille de papier, d'une lettre de Manuel à Dupont de l'Eure, dont elle est, pour ainsi dire, le post-scriptum et le corollaire. Elles dépendent trop l'une de l'autre pour que nous ne les reproduisions pas côte à côte.

Maisons, ce samedi 7 août 1824.

Mon cher ami, je sais que vous avez fait tout ce qui a dépendu de vous pour reporter sur moi les suffrages qui allaient vous chercher dans votre retraite, et je ne crois pas que les électeurs eussent mal fait de suivre votre avis ; mais je suis encore plus certain qu'ils ont très bien fait en vous nommant (1). Il est bien vrai qu'en n'essayant pas de me reporter à la Chambre, ils paraissent approuver la mesure qui m'en a chassé ; toutefois en vous

(1) Aux élections de 1824, le département de la Seine élit à la députation M. Dupont de l'Eure, qui avait engagé les départements à voter pour Manuel.

y rappelant vous-même, en vous choisissant, vous, étranger à la députation de Paris, pour la seule place à laquelle ils aient à nommer, ils proclament aussi clairement que cela se pouvait faire en ne me nommant pas, qu'ils adoptent la cause que j'ai soutenue dans notre lutte commune et jusqu'à la nuance des opinions que j'y ai fait éclater et dont vous ne vous êtes pas un seul instant écarté ni par vos votes, ni par vos discours. En un mot, toute la France sait que vous étiez à la Chambre, dans ma carrière politique, mon plus intime et plus constant ami : dès lors, que pouvaient faire de mieux les électeurs constitutionnels pour protester contre mon exclusion, que de vous élire pour leur député, puisqu'ils n'avaient pas tout le courage nécessaire pour protester en m'élisant moi-même ? Vous voyez, mon cher Dupont, que je n'envisage la question que sous un seul point de vue ; c'est qu'elle n'en offre réellement pas d'autre au milieu des circonstances où nous nous trouvons. Qu'importe, en effet, dans une Chambre telle que celle-ci et dans un pays tel que le nôtre, en ce moment, quelques discours, de plus ou de moins ? Ce sont des événements qu'il faut à la cause de la liberté en France, et les événements ne sont pas dans la tête d'un homme ni de quelques hommes. Il faut des événements nouveaux qui puissent rendre l'espérance, sans laquelle nous n'avons pas de courage. En attendant, les plus heureux sont ceux que les circonstances laissent tranquilles dans leur coin, et à qui l'on épargne la corvée que

le collège électoral vient de vous imposer. C'en est une partout pour les hommes qui, comme vous et moi, n'acceptent la députation que pour remplir un devoir, et qu'aucune fumée d'amour-propre ne peut consoler des blessures que reçoit leur amour pour le Pays. Mais enfin, mon cher Dupont, laissez-nous croire que, forcé de revenir pour une partie de votre temps à Paris, loin de votre famille et de vos affaires <sup>1</sup>, vous y trouverez pourtant quelques consolations au milieu de bons amis qui seront si heureux de vous posséder.

Vous croirez sans peine que je ne crains pas de me compromettre en me rendant ainsi leur interprète. Il en est un, au reste, qui est à côté de moi et qui m'en donne mission expresse : c'est Béranger. Depuis une quinzaine de jours, il partage ma solitude, et vous apprécierez tout le bonheur que j'en éprouve, quand vous saurez qu'en me donnant ce nouveau témoignage de son amitié pour moi, il a fait, sans y prétendre, une excellente spéculation pour sa santé.

Je suis bien loin d'être aussi content de la mienne. C'est pour la soigner, c'est pour me débarrasser de mon infirmité que les médecins m'ont fait, à la fin du mois de mai, ajourner mon voyage en Lorraine. Mais mon affaire s'embrouille au lieu de s'éclaircir, ou, si elle s'éclaircit, c'est pour me me-

(1) M. Dupont de l'Eure habitait Rougepériers, village du département de l'Eure.

nacer d'un avenir fort embrouillé, et fort laid à regarder en face. Demain, je me détermine à reparaître à Paris, au moins pendant quelques jours, afin de consulter sur ma situation quelques hommes éclairés par une longue expérience, et de fournir à mon médecin le moyen de faire des remarques journalières. Nous verrons ce que tout cela m'apprendra, et ce qui doit être la suite de nos découvertes. En attendant, plaignez-moi un peu, mon cher ami, d'être obligé de quitter la campagne au moment où elle va devenir si intéressante pour un chasseur.

Quand viendrez-vous nous voir ? Attendez-vous la convocation des Chambres ? Je m'en inquièterais moins si ma santé me permettait d'aller vous faire une visite. Mais combien peu il me reste d'espérances de pouvoir exécuter un projet formé avec tant de plaisir ! Au moins, toutes les maladies du monde ne m'empêcheront pas de vous aimer de tout mon cœur, et de trouver dans l'amitié que je vous porte, comme dans celle que vous avez pour moi, une bien douce consolation,

Adieu, cher ami ; tout à vous.

MANUEL.

Eh bien, Monsieur le Député de Paris, vous êtes sans doute bien fier. Ne voilà-t-il pas de quoi vous réjouir. Mais nous rabaisserons un peu votre caquet, quand vous viendrez nous voir. Vous trouverez ici des mécontents, des jaloux. On se dit

dans plus d'un endroit : *Aller en Normandie chercher un honnête homme ! Cela a-t-il le sens commun ! Paris se fait insulte.* En effet, il y a de quoi se fâcher un peu. Quant à moi, qui vois dans cet événement l'assurance de vous embrasser plus souvent à Paris, j'en prends mon parti aussi gaïement que Manuel.

Adieu, mon cher ami, portez-vous bien, venez nous voir, et pensez fort peu à la politique.

Tout à vous de cœur.

BÉRANGER.

*P.-S.* — Mes respects à Madame.

## V

Rungis, ce 30 août 1824.

Mon cher ami, comme dans ce moment je suis loin de Manuel, j'ai attendu de ses nouvelles pour vous répondre. Il va un peu mieux, bien qu'il souffre encore, moins peut-être de son mal que des remèdes qu'on lui a fait faire au moins mal à propos. Un médecin et un chirurgien en qui il avait grande confiance, mais qui manquent d'expérience sur la sorte de maladie qui lui est échue en partage, l'ont traité assez longtemps sans bien reconnaître la nature des divers accidents qui l'ont tourmenté depuis deux ou trois ans. Il en est résulté des tâtonnements sans fin, des essais infructueux et quelquefois nuisibles. Heureusement eux-mêmes ont appelé Dubois (1). *C'est toujours un*

(1) Antoine Dubois, né à Gramat (Lot), le 17 juillet 1756, est mort le 30 mars 1837.

Aussi savant médecin qu'habile chirurgien, il fut, sous ces deux rapports, et à juste titre, une des plus grandes renommées de son temps. Il posséda surtout, au plus haut degré, ce tact à la fois d'intuition et d'observation que réclame le diagnostic des maladies. Dès l'organisation de la Faculté de

*peu tard qu'on s'avise de ce qu'il a de mieux. Je ne veux plus faire un pas sans prendre son avis. Plût au ciel qu'il l'eût pris plus tôt, ainsi que je le lui avais dit cent fois. Enfin, il se trouve mieux et ses forces reviennent. Il s'en sert déjà pour chasser, heureux de n'être pas troublé dans ce plaisir et dans les soins que sa santé exige, par les embarras de la politique. Vous savez pourquoi il pouvait désirer d'être réélu; mais si quelque chose pouvait le consoler de ne l'être pas, vous savez aussi que c'était votre nomination. Quant à moi qui vous aime également, je n'ai désiré ni la vôtre ni la sienne, parce que je suis convaincu pour le moment de l'inutilité des efforts d'un petit nombre d'honnêtes citoyens. Je crois même qu'un reste apparent d'opposition est une satisfaction qu'il ne fallait pas donner à la nation. Votre nomination a eu cet effet, sur certaines gens, de leur faire croire qu'il nous restait des forces, et ils s'endorment là-dessus. Quant aux mécontents dont vous me parlez, il n'y a là que de quoi rire et lever les épaules. N'allez pourtant pas croire que Laffitte ait été mal pour vous personnellement.*

médecine de Paris, le D<sup>r</sup> Dubois y fut nommé professeur. Il fut au nombre des savants attachés à l'expédition d'Égypte. Nommé, en 1802, chirurgien en chef de la maison de santé qui s'appela, depuis, la *Maison Dubois*, il se vit destitué par les Bourbons de la branche aînée, puis rendu à ce poste par Louis-Philippe, en 1830.

M. Dubois a collaboré au *Dictionnaire des sciences médicales*.

Son amour-propre blessé lui a fait dire et faire quelques sottises, je le crois ; mais pour son honneur, ce n'est pas à l'élu qu'il s'en est pris, mais aux électeurs. Convenez aussi qu'il a eu de terribles déboires : une belle popularité perdue en vingt-quatre heures. M. de Serre (1) n'a pas mieux fait. Au reste, il faut, malgré ses fautes, plaindre encore notre millionnaire. Quand on se le figure entre sa

(1) Serre (le comte Hercule de) émigra au commencement de la Révolution et servit contre la France à l'armée du prince de Condé. Rentré dans sa patrie après la pacification consulaire, il accepta sous l'Empire, les fonctions de premier président de la cour impériale du département de l'Em-Supérieur. Sous la Restauration, il occupa le même rang à la cour royale de Colmar. Nommé en 1815, député par le Haut-Rhin, il professa des doctrines constitutionnelles et vota avec l'opposition, en s'honorant par des discours où l'élévation de la pensée se revêtait d'une haute éloquence. Réélu par le même département, il fit, cette fois, partie de la majorité royaliste, et devint, en 1818, président de la chambre des députés, en remplacement de M. Pasquier. Ministre de la justice en 1818, puis ministre d'Etat et membre du conseil privé en 1821, il fut enfin nommé ambassadeur à Naples en 1822, et mourut en 1824.

Il est regrettable que le caractère politique de M. de Serre ne fut pas au niveau de son talent. Devenu ministre, il livra, en faisant abroger la loi électorale, l'Assemblée aux ultra-royalistes qu'il avait longtemps combattus ; il leur sacrifia de même la liberté de la presse, la liberté individuelle, et se fit servilement l'un des instruments de leurs vengeances et l'un des échos de leurs calomnies, si bien qu'il mérita, dans la séance du 16 juillet 1821, cette apostrophe de Dupont de l'Eure : « C'est la diffamation en personne que cet homme-là ! » (P. HACQUART)

femme et sa fille, on n'envie point ses richesses et on lui souhaiterait une vanité encore plus robuste, tant on lui reconnaît le besoin de se créer sans cesse des illusions nouvelles. A tout prendre maintenant, c'est un homme à plaindre. Amassez donc des trésors !

Vous ne savez sûrement pas que Gévaudan est en voyage. Notre pauvre ami vient de manquer de périr au Pont-Saint-Esprit. La voiture a versé sur le bord d'un précipice. Il s'est jeté heureusement dehors ; il en est quitte pour la peur et de fortes contusions aux genoux et à la tête. Les dernières nouvelles nous ont tout à fait rassurés. Sa femme ne sait rien encore de cet accident. Vous devez concevoir quelles ont été nos alarmes lorsque nous l'avons appris.

Vous avez par Béjot (1) des nouvelles des Bérard. La baronne (2) va mieux, et sa mère aussi par conséquent.

Les Lemaire, qui sont ici, me chargent de mille amitiés pour vous. Vous savez que c'est lui qui, lors de votre élection en l'a fait l'apologie dans le *Constitutionnel* (3). Vous avez dû être satisfait de l'article.

Adieu, mon cher Dupont. Je vous réitère mes

(1) Secrétaire de Bérard ; il fut un des amis intimes et dévoués de Béranger.

(2) M<sup>lle</sup> Bérard ; elle avait épousé le baron Christian Dumas, fille du général comte Mathieu Dumas.

(3) Le *Constitutionnel* était, sous la Restauration, un des journaux les plus dévoués aux idées libérales.

respectueux hommages pour Madame. Je pourrais aller faire connaissance avec elle et vos enfants, si, comme je l'ai promis aux Passy, j'allais passer quelque temps chez eux (1). Ce projet me sourit doublement. Par malheur, ma santé, qui s'était admirablement rétablie, redevient un peu chancelante. Depuis plusieurs jours, j'ai un gros rhume et de la fièvre ; mais je me soigne bien. Adieu, tout à vous pour la vie.

Votre ami,

BÉRANGER.

(1) A Gisors.

## VI

Ce 7 décembre 1825.

Mon cher ami, je crains que Béjot ne se soit pas acquitté de la commission que je lui ai donnée pour vous. Je le questionnais pour savoir si vous aviez remplacé le bien fonds que vous avez vendu dernièrement ; sur la négative, je l'engageai à vous presser de le faire. On parle toujours ici de la possibilité de la dissolution de la Chambre : or, si j'ai bonne mémoire, vous m'avez dit que vos autres impositions ne suffisaient pas pour vous rendre éligible. Jugez quels seraient nos regrets et les vôtres, si cet événement arrivait et que vous ne fussiez pas en mesure pour reprendre votre rang dans la candidature. Vous me direz peut-être que l'événement est peu probable. Cela est possible ; mais il faut tout prévoir, et, à cet égard, votre position vous y oblige plus que tout autre.

J'ai à vous gronder, mon cher Dupont. Sans vous en douter peut-être, vous avez affligé Lafitte en envoyant votre souscription pour les enfants de Foy (1) à Casimir Périer. Je sais que vous

(1) Le général Foy était un des plus jeunes soldats de la

avez eu à vous en plaindre, mais la circonstance était bonne pour un rapprochement. Quels que soient ses torts, vous savez combien au fond il a de bonté et je dirai même de patriotisme. Ni Ma-

Révolution. Né à Ham, le 3 février 1775, d'une famille de la bourgeoisie, élevé pour les armes, officier d'artillerie comme Bonaparte, servant sous Dumouriez, sous Pichegru, sous Dampierre, dans ces premières campagnes du Nord, où le patriotisme défendait le sol sans se préoccuper des factions de l'intérieur, indigné des crimes de 1793, emprisonné par le proconsul Lebon pour ses murmures, sauvé de l'échafaud par sa jeunesse et par son éloquence, rappelé des prisons par Moreau, et combattant sous lui en Allemagne ; ami de Desaix, blessé à ses côtés par un boulet de canon, occupant les loisirs d'une longue guérison, à Strasbourg, à des études de publiciste et d'homme de l'Etat, porté par analogie d'esprit aux choses antiques et aux formes littéraires de la parole, puisant dans ces exemples l'amour et l'accent de la liberté, s'élevant ensuite en grade sous Masséna, en Suisse ; voyant poindre dans la renommée de Bonaparte une tyrannie pour l'Europe, refusant de signer les adresses serviles que les flatteurs du pouvoir naissant colportaient dans l'armée en faveur de l'empire ; relégué en Portugal et en Espagne, dans les commandements subalternes, pour ce défaut d'empressement à la servitude ; rallié sans répugnance aux Bourbons et à la charte en 1814 ; courant ensuite à Waterloo comme aux Thermopyles de sa patrie, mais sans avoir trempé dans la défection des Cents-Jours : arrosant de son sang les redoutes des Quatre-Bras, rapporté mourant dans sa famille après la perte de son pays, licencié en 1815 ; écrivant, pour se consoler des revers publics, l'histoire de ses campagnes en Espagne ; signalé par le patriotisme aux patriotes, par le talent aux comices électoraux, par l'estime à tous, son département l'avait élu d'acclamation pour relever la patrie, défendre la charte, affermir son trône constitutionnel, res-

nuel ni moi ne serions restés ses amis sans cela. Et puis, n'êtes-vous pas révolté comme nous des odieuses calomnies que le *Constitutionnel*, journal si suspect aux gens clairvoyants, et le *Journal des*

pecter le roi. Il allait dépasser ces promesses et accomplir tous ces mandats. Tel était le général Foy quand il fut appelé à la Chambre en 1819.

Cher à l'armée, choisi par les libéraux, accepté par les constitutionnels, redoutable mais non implacable aux Bourbons, guide et modérateur à la fois d'une opposition légale à la Chambre, son avènement à l'Assemblée allait offrir à la liberté une figure qui avait manqué à la Révolution, celle d'un tribun militaire dans un guerrier homme d'Etat. Le général Foy portait ce double caractère dans sa personne. Son visage était ouvert comme sa pensée, loyal comme son âme, inspiré comme son éloquence. La nature l'avait fait chef de parti, dans un temps où le seul parti patriotique était la modération des cœurs et la réconciliation des idées. En le voyant, on se souvenait du soldat, on sentait l'honnête homme, on pressentait le grand citoyen.

Le général Foy mourut le 25 novembre 1825 dans la force de ses années et dans la fleur de son talent. La maladie de ceux dont le génie palpite dans l'âme, une maladie de cœur l'emporta. Il mourut pauvre, comme les hommes qui s'oublient eux-mêmes en pensant à leur patrie. Son deuil rappela celui de Mirabeau. Toutes les classes de la nation s'y associèrent. Il n'avait pas le génie à la fois créateur et subversif du Démosthène français ; aussi n'était-il pas né à une de ces époques où la mission de l'orateur est de renverser et de reconstruire. L'époque de la Restauration demandait d'autres pensées et d'autres vertus.

Le génie de cette tribune devait être l'équité qui fait la part aux passions des uns, aux souvenirs des autres, aux torts et aux vertus de tous, l'impartialité qui prend de toutes les opinions ce qu'elles ont d'honnête et d'utile à la

*Débats*, si maladroitement déguisé en libéral, ne cessent de répandre contre un homme d'honneur, riche d'une immense fortune, amassée sans qu'aucun cri se soit élevé sur la probité de celui qui l'a

cause commune, la patience qui ajourne à l'avenir ce qu'on ne pourrait arracher aux circonstances sans faire violence aux temps, le patriotisme qui oublie sa propre popularité pour mieux servir sa conscience, la parole sereine qui élève les discussions dans les régions calmes de la sagesse politique, au lieu de la parole passionnée qui trouble l'entendement des peuples, la justice enfin qui seule dans la bouche de l'orateur fait pardonner à la vérité : le général Foy avait reçu de la nature tous ces dons.

Un peuple entier, composé sans acception de toutes les classes et de toutes les opinions, lui fit toute une ville pour cortège. La jeunesse, dételant les chevaux de son char mortuaire, porta son cercueil à bras jusqu'au champ de mort. Casimir Périer, banquier libéral, prononça sur sa tombe les adieux amers de l'opposition à son chef. Au moment où il célébrait le désintéressement réel du général Foy, et où il montrait au peuple celui qui avait remué tant de fois l'âme du pays et décliné le pouvoir et la fortune qui s'offraient à lui, mourant sans laisser d'héritage à sa veuve et à ses enfants : « Nous les adoptons ! » s'écria le peuple. Le lendemain, la France tint parole à sa mémoire. Une souscription nationale, provoquée par l'opinion, ratifiée par l'estime, offrit un million à la famille de l'orateur. Le duc d'Orléans, pressé de devancer tout vent populaire, souscrivit pour dix mille francs, Casimir Périer pour la même somme. M. Lafitte, qui ne voulait être dépassé par personne en munificence et en popularité, jeta cinquante mille francs sur cette tombe. La France s'honora elle-même en honorant ce grand et honnête citoyen. Il laissa à la tribune et dans les rangs de l'opposition loyale un vide qui ne fut jamais rempli. (LAMARTINE, *Histoire de la Restauration*,)

acquise. Je vous avoue que l'ennui, qui me tenait éloigné de lui depuis quelque temps, a été bientôt surmonté : quand j'ai vu à quelles plates injures il était en butte. Je suis fâché qu'elles n'aient pas produit le même effet sur vous. Il en a été affligé, je l'ai vu. En vérité, entre lui et Périer (1) que

(1) Casimir Périer, né à Grenoble le 12 octobre 1777, embrassa fort jeune la carrière militaire qu'il abandonna pour se vouer au commerce. Il fonda en 1802, avec M. Scipion Périer, son frère, une maison de banque qui ne tarda pas à devenir une des plus importantes de la capitale. Une brochure qu'il fit paraître en 1816 contre le système d'emprunt à l'étranger, où la justesse des vues s'unissait à un style élégant et nerveux, fixa l'attention publique sur son auteur, qui fut élu député, en 1817, par le collège électoral de la Seine. Il vota généralement, sous la Restauration, avec l'opposition constitutionnelle, et ne cessa de lui apporter le concours de ses lumières dans les questions financières qui furent débattues à la tribune.

Lors de la Révolution de 1830, il se montra partisan de la royauté du duc d'Orléans. Il devint président de la Chambre des députés, puis il fut nommé, par Louis-Philippe, premier ministre en mars 1831, en remplacement de M. Laffitte.

« Il arrivait aux affaires avec une colère immense, un orgueil sans bornes et je ne sais avec quelle impatience farouche d'écraser ses ennemis. Banquier opulent et toujours en éveil, le bruit des factions lui avait causé de mortelles alarmes et il brûlait de s'en venger... Il fit croire à tous qu'il était né pour le commandement, à force de fierté de brusquerie et de dédain. Il est juste d'ajouter qu'il atteignit quelquefois à la grandeur, et que s'il lui arriva de prendre pour instruments des êtres méprisables, ce ne fut jamais sans les accabler de son mépris. Premier ministre, il mit le pied sur la législation, comme il l'avait mis, président de la

vous devez si bien connaître, il n'y avait pas à hésiter. Au reste, je vous dirai que j'ai la presque certitude que votre correspondant est l'auteur ou le provocateur des mensonges que le *Constitutionnel* débite contre Laffitte et dont tous les honnêtes gens sont révoltés. Il est vrai que la vanité de ce dernier lui a donné beau jeu.

Manuel est toujours en Lorraine. Je ne sais encore l'époque de son retour. Il paraît que sa santé est beaucoup meilleure. Il aura, comme vous, bien déploré la perte du général Foy.

Les Bérard se portent bien tous. L'affaire d'Archinard est toujours au même point. Il est aux prises avec un juge d'instruction qui veut trouver à toute force un faux dans son acte déclaré frauduleux. Je commence à espérer pour ce malheureux qu'il en sera quitte pour son déshonneur.

Que dites-vous de nos chambres de justice? Auriez-vous mieux fait dans le temps où vous mettiez votre derrière sur les fleurs de lys? On est ici dans le ravissement (1). On va jusqu'à dire que

Chambre, sur le ministère; et il en vint au point de ne plus vivre que dans son despotisme et dans ses rancunes, dur à ses serviteurs autant qu'implacable pour ses adversaires, conspuant les hommes de cour, parlant en maîtres à ses collègues, et n'accordant au roi lui-même qu'une coopération hautaine et un respect amer.» (LOUIS BLANC, *Histoire de dix ans*, tome II, pages 327 et 329).

Casimir Périer mourut le 16 mai 1832.

(1) La cour royale de Paris venait d'acquitter le *Constitu-*

Villèle (1) n'est pas le moins content. En effet, il paraît être en guerre avec les Jésuites.

*tionnel* et le *Courrier Français*, auxquels le ministère avait fait intenter un *procès de tendance* : ces deux journaux combattaient alors le rétablissement des Jésuites et les doctrines ultramontaines que soutenaient les journaux ministériels et tous les écrivains congréganistes.

(1) Villèle (le comte Joseph de), né à Toulouse en 1773, fut en 1815, envoyé par le département de la Haute-Garonne à la fameuse chambre des députés qu'on a appelée *Chambre introuvable*, et y devint une des notabilités de la faction *ultra monarchique*. Réélu en 1817, il fut nommé vice-président de la Chambre en 1820, et, dans la même année, ministre d'Etat et membre du Conseil privé, puis ministre des finances en 1821, et enfin président du conseil des ministres en 1822, poste qu'il a occupé jusqu'en 1827.

« Esprit froid, attentif, plein de ressources dans le détail des affaires, M. de Villèle était un administrateur habile, sagace, plutôt qu'un homme politique, dans le sens élevé du mot. Sa carrière ministérielle fut un continuel sacrifice de ses convictions à son amour dévorant pour le pouvoir. Homme tolérant, il se fit sectaire ; nature calme, modérée, il se laissa imposer la violence et la persécution. Personne ne voyait mieux que lui les fautes où l'entraînaient l'aveuglement et la passion de ses amis politiques. Opposé à la plupart des mesures qui ont marqué son administration, il en signalait l'imprudence ou le péril, menaçait d'y résister, puis les adoptait. Caractère sans force, il n'avait de ténacité que pour les intérêts de son ambition. Son intelligence fine, pénétrante, manquait de la fermeté et de l'étendue qui font l'homme d'Etat. » (ACHILLE DE VAULABELLE, *Histoire des deux Restaurations*, tome VI, page 515.)

Motif de plus pour dissoudre la Chambre (1).

Adieu, mon cher ami. Présentez mes hommages à Madame et embrassez vos enfants pour moi.

Tout à vous de cœur et pour la vie.

BÉRANGER.

(1) La Chambre ne fut dissoute que le 5 novembre 1827.

## VII

21 décembre 1825.

Mon cher ami, votre lettre ne m'a rien appris de nouveau, car je savais que vous payez onze cents francs de contributions; mais moi et vos amis d'ici nous sommes effrayés en pensant que le moindre dégrèvement vous rendrait inéligible. Vous ne croyez pas à la dissolution de la Chambre ni nous non plus. Pourtant est-il possible de répondre qu'un événement quelconque peut la rendre nécessaire, même au ministère actuel? Ne voilà-t-il pas la mort d'Alexandre (1) qui peut amener bien des circonstances imprévues, et, je le répète, votre position serait désolante si, par négligence de votre part, vous vous trouviez pris au dépourvu. Vous dites qu'il faut un an de possession, mais il n'y a pas un an de vente de la terre du *Hom*, et les contributions en doivent être encore sous votre nom : or, l'acquisition de quelques arpents de terre, faite lors de cette vente, suffisait

(1) Alexandre I<sup>er</sup>, empereur de Russie, était mort le 1<sup>er</sup> décembre 1825.

pour vous mettre à l'abri des dégrèvements. Bérard pense ainsi et j'ai écrit à Manuel à ce sujet ; vraisemblablement il vous fera connaître sa façon de penser, et je ne doute point qu'elle ne soit conforme à la nôtre. Pardonnez-moi de revenir sur ce point avec autant d'insistance. Il est d'un double intérêt pour moi, puisqu'il vous concerne si sérieusement, et qu'il rentre dans l'intérêt général qui aurait à souffrir de votre absence de la Chambre, surtout si elle pouvait redevenir ce que nous l'avons vue.

J'ai fait part à Laffitte du passage de votre lettre qui le regarde. Il y a été très sensible et m'a sincèrement remercié d'avoir provoqué cette petite explication. Vous savez combien il est bon, quoique un peu léger ; il vous aime toujours, et je suis sûr que cela vous fait plaisir. Il désirerait rentrer à la Chambre par l'arrondissement de Vervins. Il a peur d'échouer devant Sébastiani (1) et Du-

(1) Sébastiani (le maréchal), né à la Porta, en Corse, le 11 novembre 1775, fit les guerres de la République et du premier empire ; ambassadeur à Constantinople sous ce dernier gouvernement, député sous la Restauration et sous la monarchie orléaniste, ministre sous Louis-Philippe qui le fit maréchal de France.

M. Sébastiani laissa peu de traces de son passage au ministère. L'anecdote suivante peint son attitude dans le Conseil : — Le roi y assistait ordinairement : il avait pris l'habitude d'opiner le premier. M. Sébastiani ne manquait jamais de donner son avis en ces termes : « Le roi a raison, le roi a parfaitement raison. » — « Eh ! on le sait bien qu'avec vous il a toujours parfaitement raison ! » lui répon-

pin (1), deux hommes qui ne s'endormiront pas. Je ne sais si les chances lui seront favorables. Manuel m'a écrit à ce sujet une lettre que je montre à tout le monde, parce qu'elle fait honneur à tous deux. Vous connaissez le désintéressement et la haute raison de notre ami ; il adopte tout à fait mon avis sur l'inutilité et même l'inconvenance de le présenter, et sur ce qu'il y aurait de convenable et d'utile à présenter et à faire réussir Laf-

dit un jour, en plein conseil, Dupont de l'Eure qui, ministre, avait gardé sa parole de *paysan du Danube* et oubliait souvent les titres de *Sire* et de *Majesté*. Le roi fut choqué de la pensée et de sa forme, mais il n'en fit rien voir : on avait encore besoin de Dupont de l'Eure.

(1) Dupin (André-Marie-Jean-Jacques), avocat, naquit à Varzy le 1<sup>er</sup> février 1783. Il fut nommé, en 1815, député de la Nièvre. Il eut l'honneur d'être, avec Berryer, défenseur du maréchal Ney : de même, en 1821, il défendit le poète national Béranger.

Dès 1820, il devint membre du conseil du duc d'Orléans, qui en fit son ami particulier et l'un des agents de son ambition. La révolution de 1830 accomplie, M. Dupin contribua beaucoup à faire décerner la couronne à Louis-Philippe, qui, à son refus d'accepter un ministère, le nomma procureur-général près la Cour de cassation, place qu'il perdit en 1848. Demeuré le conseil, le correspondant des princes d'Orléans exilés, il donna le scandale d'accepter de Napoléon III, spoliateur des biens de ces princes, d'être réintégré à son poste de procureur-général, et se trouva, par ce fait, un des types d'immoralité du temps. Ce manque de principes et de courage civique, ce défaut de noblesse dans le caractère ne peuvent être rachetés par le réel talent de M. Dupin. (P. HACQUART).

fitte. L'éloge qu'il en fait sera sans doute d'un grand poids auprès de ceux à qui on pourra le communiquer. Je voudrais avoir de vous une lettre dans le même sens. Je n'ai pas besoin de vous dire que je n'en ferais usage que d'une manière opportune ; au reste, ne faites rien que d'après l'avis de votre conscience. La famille Foy présente aussi Laffitte, et je me trouve être le principal conseiller dans cette affaire, ce qui ne veut pas dire qu'elle soit bien menée, ni même tout à fait à mon goût.

Vous ne concevez pas bien ce que je vous dis d'Archinard. En voici l'explication : il est déjà condamné pour avoir voulu faire valoir un acte frauduleux ; or, il est clair qu'il y a là complet déshonneur. La justice ou les juges, ce qui n'est pas la même chose, soit dit sans vous fâcher, veulent à présent que cet acte soit faux. J'espère qu'il triomphera, mais enfin le premier jugement subsistera toujours, et il me semble, comme à vous, qu'il vaudrait mieux mourir que de vivre ainsi entaché.

Je ne sais pourquoi vous présumez que je suis homme à ne pas lire une lettre et une lettre de vous tout entière. Pour vous le prouver, je vous dirai que je me suis acquitté de tous les complimens dont vous m'avez chargé auprès de la maison Bérard et compagnie, et que tout le monde y a été très sensible. J'ai aussi fait vos plaintes à Béjot, qui m'a dit n'y avoir pas donné lieu.

En échange de toutes ces commissions, embrassez de ma part M<sup>me</sup> Dupont, puisqu'elle et

vous le voulez bien permettre, et parlez quelquefois à vos enfants de celui qui est certainement l'un des meilleurs et des plus tendres amis de leur père.

De tout cœur pour la vie.

BÉRANGER.

*P.-S.* — Gévaudan va un peu mieux. Cependant Dubois ne paraît pas espérer beaucoup. Manuel ne reviendra ici que vers la fin de janvier. Il va toujours mieux. Lemaire et sa femme se rappellent à votre souvenir.

## VIII

Ce 4 mai 1827.

MON CHER AMI,

Je viens de jeter les yeux sur les journaux et je n'y vois point le petit discours que vous vous étiez promis de faire. J'en suis fâché et même, si cela m'était permis, je serais bien tenté de vous gronder. Député du département de la Seine, vous deviez saisir la première occasion venue de parler sur l'ordonnance qui agite la capitale (1). Toute occasion était bonne, tout discours eût été bon. Vous devenez furieusement négligent, mon ami. Vous nous êtes revenu le lendemain du vote sur la

(1) Une ordonnance royale du 29 avril 1827 venait de licencier la garde nationale de Paris, à la suite de la revue qu'en avait passée le roi le même jour, et où les cris de : *A bas les ministres !* s'étaient mêlés à ceux de *Vive le roi !* L'ordonnance du licenciement, ainsi que le dit le *Constitutionnel* du 2 mai 1827, fut une mesure de colère et de vengeance ministérielle.

proposition de la Boëssière (1), et peut-être a-t-on compté les voix absentes.

Je sais combien la tâche est dégoûtante et conçois l'ennui que cela vous cause ; mais enfin vous y êtes, et vous vous devez tout entier à ce devoir,

(1) Un projet de loi sur la police ou, pour mieux dire, sur la destruction de la presse, que leurs auteurs, MM. de Villèle et Peyronnet appelaient *loi de justice et d'amour*, avait été adopté le 12 mars 1827 par la Chambre des députés. Cette loi, qui violait tous les droits acquis et qui brisait tous les principes constitutionnels, interdisait à peu près la pensée et la parole. Des cris d'indignation s'élevèrent dans toute la France contre le ministère qui déchirait si effrontément la Charte.

Ce ne fut pas tout. Le 15 mars, M. La Boëssière, membre de la Chambre des députés, soumit à la Chambre une proposition ainsi conçue : « Immédiatement après l'adoption du présent article, il sera nommé par la Chambre, en assemblée générale, une *commission* de cinq membres, chargée de veiller aux prérogatives de la Chambre. — Cette commission veillera spécialement aux comptes que les journaux rendront des séances de la Chambre. — Dans le cas d'*infidélités* dans ces comptes, ainsi que dans ceux d'offenses envers la Chambre ou quelqu'un de ses membres, la commission lui en rendra compte, afin qu'elle statue sur les suites à y donner conformément aux lois existantes et par simple mesure de police intérieure... »

Cette proposition dont M. de Villèle était le véritable auteur, avait pour objet d'étouffer la liberté des journaux en même temps que la liberté de la tribune. Il va sans dire qu'elle fut prise en considération.

Le ministère craignant, et avec raison, que la Chambre des pairs ne rejetât la loi vandale, la retira tout à coup : une ordonnance royale du 17 avril apprit à la population cette heureuse nouvelle qui fut reçue avec enthousiasme.

surtout dans un moment où les beaux parleurs ne font que trop de concessions. Vous sentez, mon cher Dupont, combien quelques mots d'une bouche pure peuvent avoir d'utilité. Ce qui vous trompe, je crois, c'est la perfection de leurs discours. Laissez-la leur. Contentez-vous de l'éloquence du Paysan du Danube ; c'est la seule qui convienne parfaitement à votre caractère, à votre conduite, je dirai même à votre nature. Oubliez que vous avez été un homme de tribunal. Laissez de côté toutes les formes de dialectique dans lesquelles vous embarrassez vos idées pures et franches. Habituez-vous enfin à les donner comme elles vous viennent, quand vous parlez à vos amis ou à vos Normands. De petits discours d'une page ou deux, de courtes phrases, du gros bon sens, et soyez sûr que vous ferez pâlir tous nos orateurs fleuris. La France ne veut plus que du bon sens : elle est comme Chrysalde : *Elle vit de bonne soupe et non de beau langage.*

Il y a un autre point sur lequel il faut que je revienne encore avec vous. C'est sur l'emploi des fonds de votre souscription. Vous tardez trop, mon ami, à acquérir quelque coin de terre pour vous mettre à l'abri des réductions d'impôts qui pourraient vous placer au-dessous du cens électoral. Concevez-vous le plus grand malheur pour vous et pour vos amis, que celui de votre non-éligibilité par suite d'incurie, après ce que les électeurs de trois départements ont fait pour l'assurer ? Vous vous rappelez que c'est sur le besoin de cette

éligibilité que j'ai fondé tous mes arguments pour vous engager à accepter cet hommage vraiment national. D'après votre manière de voir et de sentir, cet argent n'est pas à vous, vous n'en êtes que le dépositaire ; mais il sera bien dûment acquis à vos enfants, par les services qu'il vous aura mis à même de rendre à la chose publique. Vous n'avez donc pas le droit de laisser dormir cette pomme chez un notaire, qui peut vous en frustrer. La nation doit avoir où prendre hypothèque. Hâtez-vous donc d'acquérir le champ qui doit la lui offrir. Constant (1), qui ne paie plus que douze

(1) Benjamin Constant de Rebecque est né à Lausanne, le 15 octobre 1767, d'une famille de réfugiés français que la révocation de l'édit de Nantes avait forcés de s'expatrier. C'est le département de la Sarthe qui, le premier, en 1819, envoya B. Constant à la Chambre des députés, où il siégea sous la Restauration et sous la monarchie de juillet, et où il prit un des premiers rangs parmi les chefs de l'opposition constitutionnelle. Comme orateur, comme écrivain et comme homme d'Etat, B. Constant est une des individualités les plus remarquables du XIX<sup>e</sup> siècle. Son roman *Adolphe*, l'immortalisa. Il mourut le 8 décembre 1830, dans la plus profonde misère.

« Cet illustre publiciste a offert dans sa conduite autant d'inconséquence et de mobilité qu'il a montré à la tribune et dans ses écrits, à peu d'exceptions près, de talent, de courage et de persévérance dans les principes d'une sage liberté. Malheureusement peut-être, la dextérité de son éloquence était telle, que, pourvu qu'il eût une tribune abordable et une presse tant soit peu libre, il se fût, je crois, arrangé de tous les régimes ; mais ce n'était là que le tort d'une intelligence qui aime à se jouer des difficultés et regarde les applau-

cents francs d'impôts (hier, j'ai tiré la chose au clair avec lui), redoute un dégrèvement qui le rendrait inéligible. Il a été dégrèvé de six cents francs en trois ans (1). Voyez où la bienveillance ministérielle pourrait vous rejeter. Je vous avoue que je n'ai jamais conçu votre sécurité à cet égard : tous vos amis pensent comme moi ; des électeurs de Paris et de la province s'en sont déjà inquiétés. Ne prolongez pas plus longtemps la durée de cette

dissements qu'elle obtient comme des triomphes pour sa cause. J'ai cru m'apercevoir que les obstacles opposés à l'expression de la pensée par les lois restreintes étaient un stimulant nécessaire à cet écrivain, le plus finement spirituel des hommes d'esprit que j'aie connus. Jamais conversation ne m'a paru avoir autant de grâce, d'enjouement, de flexibilité et d'apparente bonhomie que la sienne. Elle devenait brillante et forte par la contradiction. Je ne m'en faisais pas faute avec lui, et il était loin de m'en savoir mauvais gré.

« Un perpétuel besoin d'émotion fit de Constant un joueur ; mais les intérêts politiques l'arrachaient facilement à cette passion d'emprunt. Pourtant la gloire littéraire était la première à ses yeux ; aussi l'Académie française, en lui préférant Viennet, lui causa-t-elle un vif chagrin, quelque chose qu'il n'ait pu dire pour le dissimuler... Constant, après tant de succès comme écrivain et comme orateur, avait besoin pour croire à sa valeur littéraire d'appartenir à un corps illustre. Il n'eût pas été plutôt de l'Académie qu'il en eût ri le premier et fût retombé dans son incertitude, car nul homme ne se désenchanta plus vite de ce qu'il avait le plus souhaité. » (BÉRANGER, *Ma Biographie*.)

(1) C'est là un des mille moyens que le gouvernement de Charles X employait pour empêcher l'élection de ses adversaires politiques.

situation fausse et qui pourrait vous causer un mal irréparable. Ce qui me fait renouveler mes instances, c'est que je crois m'apercevoir que personne n'ose vous exprimer ses craintes. Je vous aime trop pour me taire, et j'aime trop mon pays pour vouloir laisser compromettre à ses yeux une réputation comme la vôtre. Nous vivons dans un temps où les vertus civiques sont trop rares pour ne pas chercher à mettre à l'abri du reproche le peu qu'il nous en reste. Hâtez-vous donc, mon ami, de rassurer un cœur qui vous est tout dévoué : vous en auriez douté jusqu'à ce jour, que la liberté que je prends de vous donner des conseils, vous donnerait l'assurance de cet entier dévouement et d'une amitié qui ne finira qu'avec ma vie. A vous de toute mon âme.

BÉRANGER.

## IX

Maisons, ce 22 août 1827.

MON CHER DUPONT,

Dans le moment où je vous écris, au-dessous de moi, on embaume le corps de notre pauvre ami (1). Les journaux vous ont appris sa mort ; ils n'ont pu vous dire combien elle a été cruelle. Que de souffrances en quinze jours ! Et il nous semblait si bien encore il y a peu de temps ! Il n'est plus, et vous ni moi ne retrouverons un homme semblable. Mais qu'ai-je besoin de vous le dire ? Vous l'aimiez trop pour ne l'avoir pas bien connu, bien apprécié et votre excellent cœur a déjà fait l'éloge le plus digne du sien. Quant à moi, vous me plaignez et vous avez bien raison. C'est un grand vide dans mon existence. Je n'ai point encore trouvé de paroles pour exprimer ma douleur. Il est vrai que, jusqu'à présent, je ne me suis point éloigné de ce qui en est l'objet. Vous désirez sans doute quel-

(1) Manuel, mort le 20 août.

ques détails sur sa fin ; je ne puis vous en donner que peu, car ils se réduisent à de grandes douleurs, à des douleurs atroces, éprouvées courageusement.

Saisi par le froid, il y a à peu près trois semaines, il eut un peu d'embaras d'estomac et quelques accès de fièvre. Je le vis dans cet état, qu'on crut devoir être passager. La fièvre cessa, il parut se remettre et je le quittai pour aller à Bagnoux. J'appris, quatre jours après, que la fièvre avait reparu avec plus de force, qu'on avait appelé un médecin et qu'on lui administrait la quinine. J'étais retenu à Bagnoux par la fête de M<sup>me</sup> Davillier (1), et d'ailleurs on ne présentait pas son état comme alarmant. Le jour de la fête (15 août), à six heures arrive un médecin, ami de celui de Manuel, qui m'annonce qu'on désespérait de ses jours. Je pars à l'instant même, j'arrive à Maisons vers dix heures du soir, et l'on me rassure en me disant que de fortes évacuations sont venues au secours de l'art, et qu'il n'y a presque plus de danger. Hélas ! depuis, le mal n'a fait qu'empirer. La vessie, depuis douze ans malade, avait reçu une trop grande secousse pour résister : des abcès au périnée se formèrent ; une tumeur au-dessus du pubis s'accrut beaucoup, et enfin Dubois vint faire quatre incisions, qui amenèrent quelques instants de

(1) M<sup>me</sup> Marie Davillier est la femme de l'industriel de ce nom : c'est elle qui a inspiré à Béranger les chansons *Halle-là*, *les Missionnaires de Mentrouge* et *le Poète de Cour*.

calme et d'espérance. Mais l'illusion fut bien fugitive. Des vomissements eurent lieu qui effrayèrent les médecins. L'inflammation du bas-ventre fit de rapides progrès ; la poitrine s'embarrassa, et dimanche (19) on ne crut pas qu'il pût passer la journée. Cependant sa forte organisation luttait toujours, et malheureusement ses souffrances s'accroissaient de cette force même. Le 20, il se leva trois fois encore dans la matinée, soutenu, il est vrai, par deux personnes. Enfin, vers quatre heures il perdit la présence d'esprit qui ne l'avait point abandonné jusque-là, et, à cinq heures vingt minutes, il rendit le dernier soupir.

Je ne vous dirai point ce que j'ai éprouvé avant et depuis lors. Votre cœur vous le dira assez. Je dois ajouter ce que les médecins qui viennent de faire l'autopsie me disent. La vessie était dans un tel état (et cet état était déjà ancien), qu'il était physiquement impossible que la vie se fût prolongée beaucoup, en supposant que, dès les premiers jours de sa maladie, il eût recouru aux gens de l'art, ce qu'en effet il n'avait pas voulu faire, ayant perdu toute confiance en eux. Il paraît pourtant avéré aujourd'hui qu'ils avaient constamment bien jugé sa maladie et à ses différentes périodes.

Il a eu auprès de lui son frère, qui ne l'a pas quitté d'un moment et qui certes a été sa meilleure garde, Tissot, Thiers, Mignet (1) et moi. Laffitte

(1) Mignet (François-Auguste-Marie) est né à Aix, le 8 mai 1796. Il suivait les cours de droit dans sa ville natale,

s'est montré bien tendre ami : ses larmes et sa conduite, tout l'atteste. Je lui envie le bonheur qu'il a de pouvoir pleurer.

Moi, Tissot (1) et le frère sommes restés auprès de la dépouille du meilleur des hommes, du plus excellent citoyen, tandis que les autres sont allés à Paris pour faire préparer ses obsèques, qui doivent avoir lieu après-demain. Nous craignons et la censure pour son éloge et la police pour son

en 1815, lorsqu'il y rencontra Thiers : c'est de cette époque que date leur amitié. Reçu avocat, il abandonna bientôt le barreau comme son ami, pour se tourner vers la littérature. Ses premiers succès l'engagèrent à partir à Paris ; Manuel, à qui le recommandaient ses opinions libérales, le fit entrer au *Courrier Français*. Au commencement de l'année 1830, il coopéra, avec Thiers et Armand Carrel, à la fondation du *National*. Après la Révolution de Juillet, il devint conseiller d'Etat et directeur des Archives au ministère des affaires étrangères, places qu'il perdit en 1848. Il était de l'Académie française depuis 1836 ; l'année suivante, il avait été nommé secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales et politiques, dont il était membre depuis 1832.

M. Mignet a écrit plusieurs ouvrages, parmi lesquels nous citerons *l'Histoire de la Révolution de 1789 à 1814*.

(1) Tissot (Pierre-François), homme de lettres, est né à Versailles, le 10 mai 1768. La réputation littéraire dont il jouissait sous le premier Empire lui valut d'être nommé à la chaire de poésie latine du Collège de France. La Restauration, dont il était l'un des adversaires, le destitua. Il ne reprit son poste qu'en 1830, et il ne tarda pas à entrer à l'Académie.

Tissot collabora au *Pilote* et à la *Gazette de France*. On a de lui une traduction en vers des *Bucoliques* de Virgile, une *histoire complète de la Révolution Française*, illustrée par Raffet, et des *Etudes sur Virgile*. Tissot mourut en 1854.

convoi. On nous fait dire cependant que la censure se relâche un peu (1) et qu'on nous permettra de le transporter au Père-Lachaise, par les boulevards extérieurs (2). Déjà, des gendarmes et des mouchards sont autour du château.

Nous tâcherons de faire tout pour le mieux. Quant à moi, je désirerais que ses funérailles se fissent sans bruit. L'ingratitude dont il a été l'objet méritait cette leçon. On prétend qu'elle n'eût pas été sentie; mais si cette ingratitude existe encore, n'a-t-on pas à craindre un convoi peu digne de celui qui eût été capable de tous les sacrifices pour le salut de la patrie? Enfin vous apprendrez le résultat de notre détermination.

Manuel laisse sa petite fortune à son frère. Mais

(1) Malgré les chicanes de la censure, Thiers et Mignet firent paraître des articles sur Manuel. Une brochure que publia Mignet, avec la collaboration de Béranger, fut saisie et poursuivie par le parquet; mais Mignet fut acquitté le 28 septembre. Il se vengea du ministère en faisant servir à la cause de l'opposition les leçons d'histoire qu'il professait à l'Athénée.

(2) Parti de Maisons, le convoi, auquel l'autorité supérieure avait interdit l'entrée de Paris, parcourut les boulevards extérieurs, conduit par Laffitte, par le général La Fayette et par un grand nombre de députés, escorté d'un immense concours de peuple. Le char funèbre fut dételé, et la jeunesse des écoles voulut traîner le corbillard, ainsi qu'elle avait fait pour le général Foy. Aussitôt, parut une armée de gendarmes prêts à sabrer. Le peuple s'obstinait. Pour éviter un massacre, Laffitte consentit à faire remettre les chevaux au char mortuaire. Le corps arriva au cimetière entouré par plus de cent cinquante mille assistants émus et respectueux.

croiriez-vous que son amitié lui a fait me laisser mille francs de rente ? Vous sentez que je n'accepterai pas ce legs ; mais je ne suis que plus touché de ce témoignage de tendresse, de cette préoccupation de mon avenir (1).

Je ne vous parle pas plus de l'affliction de tous ses amis que de la mienne. Ce que j'en ai vu, ce que j'en entends dire, vous vous le figurerez aussi bien que je me figure votre propre douleur. Et il y a à peine deux mois que tous les trois nous étions à Rougépériers (2).

Adieu, mon bien bon ami. Je ne pouvais qu'avec vous causer aussi longtemps de l'immense perte que nous et la France venons de faire. Adieu. Embrassez pour moi M<sup>me</sup> Dupont et vos enfants, et pensez à l'ami qui reste, aussi souvent qu'à celui qui n'est plus.

Tout à vous pour la vie.

BÉRANGER.

(1) « Manuel n'avait pas assez réfléchi à toutes les charges de famille qu'il transmettait à son frère, bien digne de cette partie de la succession. Je renonçai à la rente, malgré les instances du frère, à qui je ne demandai que la montre du pauvre défunt et son matelas de crin, sur lequel je couche. Mais Manuel jeune sut si bien faire que, malgré la renonciation, il parvint toujours à remplir les intentions du testateur et même à les dépasser de beaucoup. Comme sa position personnelle s'est améliorée, j'ai cessé d'opposer des chicanes aux procédés de cet excellent ami, dont l'attachement pour moi égale celui que j'ai conservé pour la mémoire de son illustre frère. » (BÉRANGER, *Ma Biographie.*)

(2) Chez M. Dupont de l'Éure.

Ce 1<sup>er</sup> novembre 1827.

MON CHER AMI,

Nous voici à peu près sûrs de la dissolution (1). J'entends beaucoup parler autour de moi des élections à faire. Je vous écris à la hâte un mot pour connaître à fond vos intentions. Pensez-vous, désirez-vous, pouvez-vous être réélu dans l'Eure? Tenez-vous à l'être à Paris? Je voudrais qu'en confidence et *promptement* vous me fissiez savoir vos intentions à cet égard. Si vous vous décidez pour l'Eure, il faudrait le plus tôt possible en écrire à Cadet-Gassicourt (2). Je ne serais pas fâché non plus que, dans ce cas, vous écrivissiez à Laffitte. Vous auriez le mérite à ses yeux de lui rendre la place,

(1) La Chambre fut dissoute par ordonnance royale du 5 novembre 1827.

(2) Cadet-Gassicourt (Charles-Louis-Félix), pharmacien, né à Paris le 11 octobre 1789, joua un certain rôle, sous la Restauration, dans les rangs du parti libéral. Il est mort en décembre 1861.

qui, selon lui, lui était due aux dernières élections. Mais songez bien qu'il ne faut pas qu'une fausse générosité vous entraîne. Tout cela n'est à faire que dans le cas où vous auriez la certitude de réussir ou à Bernay ou à Pont-Audemer.

J'ai encore une question à vous adresser. On vient de me dire que vous n'étiez porté sur les listes que pour neuf cent deux francs. Cela serait-il? Tranquillisez-moi sur ce point.

Ce peu de mots suffisent pour nous entendre. L'heure me presse, je ne vous en écris pas davantage. Embrassez pour moi madame et vos enfants, et répondez-moi courrier par courrier sur les objets dont la solution est facile; et quant à ce qui exige examen, hâtez-vous, je vous prie, de vous mettre à même de m'instruire de ce qu'il est bon que je sache. Comme toujours et pour la vie (1).

Votre tout dévoué.

BÉRANGER.

(1) Voici la réponse de Dupont de l'Eure à la lettre précédente; elle est une des rares lettres que nous possédions de la nombreuse correspondance qui fut échangée entre ce dernier et l'illustre chansonnier.

Rougepériers, 3 novembre 1827, après-midi.

« Mon cher Béranger,

« Avant de répondre à votre lettre du premier de ce mois, je dois vous dire qu'elle n'est arrivée que ce matin au Neubourg, qu'elle m'a été apportée seulement après-midi et que, ne pouvant être mise à la poste que demain matin, la mienne

ne vous parviendra que lundi, sans qu'il y ait aucunement de ma faute.

« Maintenant vous me demandez s'il est vrai que je ne sois porté sur la liste électorale que pour neuf cent deux francs. Je répons par un seul mot : je suis inscrit sur la liste définitive pour mille cinquante et un francs.

« Vous me demandez encore si je suis certain d'être élu dans le département de l'Eure, soit à Bernay, soit à Pont-Audemer ; je répons, sans hésiter, que rien n'est plus incertain. Je crois pouvoir affirmer que je serai porté à Bernay, et peut-être à Pont-Audemer ; mais il est impossible de prédire de quel côté se fera l'élection, tant les forces paraissent égales.

« Vous me demandez enfin si je tiens à être élu à Paris, et, dans le cas contraire, vous désirez que je l'écrive à M. Cadet-Gassicourt et même à M. Laffitte.

« Je vous avoue, mon cher ami, que je ne sais trop que répondre à une semblable question ; me demandez-vous si l'élection de Paris est pour moi un objet d'ambition et si, pour l'obtenir, je suis dans l'intention de me faire mettre sur les rangs ? Je répons qu'aujourd'hui, comme à toute autre époque, je n'ambitionne et ne demande aucune élection. Quand on m'a fait l'honneur de me nommer à Paris, je ne l'avais pas demandé et j'étais loin de m'y attendre ; ceux qui ont dit le contraire se sont trompés et m'ont bien mal jugé. Si, de cette fois, comme cela me paraît probable, on ne m'y porte pas, je n'en serai pas du tout étonné et je ne m'en plaindrai pas.

« Mais quand je n'ai pas la moindre révélation qu'on veuille m'y porter réellement, n'y aurait-il pas une sorte de fatuité à refuser d'avance des suffrages qu'on ne m'offrirait pas ?

« Que voulez-vous donc que j'écrive d'un peu raisonnable à M. Cadet-Gassicourt et à M. Laffitte ? Qu'il est certain, ou même très-probable, que je serai élu dans l'Eure ? Je mentirais, car rien n'est plus incertain. Ou bien que, malgré cette incertitude, je ne veux être nommé nulle part ailleurs que

dans mon arrondissement ? Mais que devrait-on penser, je le demande, d'une semblable déclaration, sinon qu'en parlant de moi dans un sens, je veux y faire penser dans un autre sens, ou bien que je tiens peu à l'honneur qu'on m'a fait une première fois, ou enfin que j'ai beaucoup trop présumé de mes forces dans le département de l'Eure ? Mon cher ami, je conçois parfaitement qu'on ne me nomme ni à Paris, ni à Bernay ; mais que, de gaieté de cœur, je m'expose à toutes sortes de propos désobligeants, voilà ce que je ne conçois pas, et pourtant je suis bien sûr de n'avoir le jugement faussé par aucune pensée ambitieuse.

« Encore une fois, que M. Cadet-Gassicourt ou tout autre électeur, dise qu'il ne faut pas m'élire à Paris, par un motif quelconque, et assurément il y en a beaucoup, je trouverai cela tout simple, et Dieu m'est témoin que je n'en concevrai pas le moindre ressentiment. Qu'enfin je ne sois élu nulle part, c'est ce que je saurai supporter sans aucun trouble ; et si je m'examine de bien près, c'est peut-être ce que je désire, tant je suis convaincu que je ne sers à peu près à rien dans la Chambre des députés. Mais dans la position où je me trouve, puis-je rien dire de tout cela à MM. Cadet-Gassicourt et Laffitte, même par des lettres confidentielles, que tout le monde finit par connaître ? En vérité, je ne le crois pas.

« J'ai bien dit et écrit, il y a trois ans, en apprenant qu'on me portait fortement à Paris, que c'était Manuel qu'il fallait élire.

« Mais j'avais alors la certitude qu'on pensait réellement à moi, et je n'avais pas l'air de dire une fanfaronnade. D'un autre côté, Manuel, indépendamment de tant d'autres titres, était dans une position qui n'appartient à personne.

« Enfin, mon élection a beau être incertaine à Bernay et à Pont-Audemer, je m'en tairai, afin de ne pas donner l'idée de me porter ailleurs, et je m'abstiendrai surtout de rien dire, de rien faire pour être élu à Paris. Mais je n'irai pas

au delà de cette ligne que je me suis tracée, et j'attendrai les événements en toute sécurité.

« Mon cher Béranger, je suis si accoutumé à partager vos opinions toujours si sûres, que je suis tout étonné d'avoir, aujourd'hui, un autre avis que le vôtre ; si je me trompe, vous me pardonnerez, j'en suis sûr, parce que vous ne doutez pas que ce ne soit de bonne foi.

« Je regrette vivement de ne pas faire ce que vous m'avez demandé, et d'avoir encore à convaincre M. Laffitte que je n'ai jamais voulu prendre sa place et que je ne le veux pas encore aujourd'hui ; mais plus je m'examine, plus je reste convaincu que je ne puis ni ne dois lui écrire en ce moment, relativement à l'élection de Paris.

« Tout à vous de cœur.

« DUPONT (de l'Eure). »

« P.-S. — Au surplus, montrez ma lettre à quelques amis sûrs, tels que Bérard, Cauchois-Lemaire, Cadet-Gassicourt lui-même ; et s'ils me condamnent, je ferai tout ce que vous et eux voudrez ».

Ce 5 novembre 1872.

MON CHER AMI,

Nous sommes parfaitement d'accord, et l'obscurité de ma lettre, écrite à la hâte, a pu seule vous tromper sur mes intentions. Je ne vous demandais de lettres que dans le cas où, ayant certitude, après examen, d'une élection dans l'Eure, vous eussiez voulu en donner avis à Paris. Mais ce que je voulais savoir sur-le-champ était votre position réelle dans votre département, parce qu'on faisait courir ici le bruit que vous seriez indubitablement nommé soit à Bernay, soit à Pont-Audemer. Non, certes, ce n'est pas à vous de vous retirer ; aussi voulais-je savoir seul d'abord quelles étaient vos intentions. Cadet vous porte toujours ici. Quant à Laffitte, il peut désirer d'être élu à Paris et je le conçois, mais le deuxième arrondissement électoral paraît insister pour le porter, et, dans tous les cas, il a déclaré hautement qu'il tenait à ce que vous fussiez porté ici. Il est vrai que le premier arrondissement étant plus sûr, il eût pu préférer être

porté sur le premier. Mais les choses s'arrangeront autrement, parce que, d'après vérification faite, on paraît pouvoir compter sur le second, surtout si c'est Laffitte qu'on y porte.

Je vous écris encore à la hâte. Mais j'espère que cette fois, je me ferai mieux comprendre. Vous verrez au moins que mon intention n'était pas de vous mettre dans une situation fausse. Quant à votre candidature à Paris, je ne puis vous en répondre, et je vous le dis franchement, parce que l'idée où beaucoup d'électeurs étaient déjà que vous deviez réussir dans l'Eure, leur avait fait jeter les yeux sur M. de Schonen (1), qu'on désire beaucoup voir arriver à la Chambre. Au reste, mon cher ami, on parle beaucoup ici ; on a l'air d'agir même, mais je crois qu'on n'a encore rien fait de bien. Cela viendra peut-être. Moi, j'aurais désiré, si j'avais eu de l'influence, faire porter La Fayette (2) à Paris, comme une réponse à l'or-

(1) Député sous la Restauration et sous la monarchie d'Orléans ; membre de la Commission municipale nommée révolutionnairement le 29 juillet 1830, et l'un des commissaires qui conduisent Charles X à Cherbourg.

(2) Fayette (Gilbert-Mottier, marquis de La), plus connu sous le nom de général La Fayette, né le 6 septembre 1757, à Chavagnac (Haute-Loire), est mort le 19 mars 1834.

Ardemment épris, dès sa jeunesse, de la cause de la liberté, La Fayette s'enrôla comme volontaire lorsqu'éclata la guerre de l'indépendance américaine, et eut l'honneur de combattre aux côtés de Washington qui le jugea digne de son amitié. Le général La Fayette rendit de tels

donnance qui dissout la garde nationale. Plusieurs arrondissements l'eussent tenté et eussent pu réussir. J'en suis convaincu, mais les *meneurs* n'en veulent pas, par les mêmes raisons qui ont fait échouer Manuel.

Je n'ai pas le temps de vous en dire plus, si ce n'est que l'article de votre lettre qui m'annonce que vous payez plus de mille francs m'a fait le plus vif plaisir et m'a tiré d'une inquiétude que vous ne vous figurerez que difficilement.

Embrassez pour moi M<sup>me</sup> Dupont, vos enfants, et croyez-moi à tout jamais votre ami le plus dévoué.

BÉRANGER.

P.-S. — J'userai de la permission que vous me donnez de montrer votre lettre à Gassicourt.

services aux Etats-Unis que, lorsqu'il y retourna en 1824, il fut solennellement reçu par le Congrès et acclamé par tout un peuple.

De retour en France, il devint membre de l'assemblée des notables en 1787, député aux Etats-généraux, puis aux Chambres de la Restauration et de la monarchie de Juillet. Il servit fidèlement la liberté constitutionnelle et ne négligea aucune occasion de combattre les lois d'exception.

L'un des chefs les plus influents du carbonarisme français, il contribua, pour une large part, à la Révolution de 1830, mais malheureusement aussi à la royauté de Louis-Philippe, qui se montra aussi ingrat envers lui qu'envers Laffitte. (P. Hacquart).

## XII

Ce 13 novembre 1827.

MON CHER AMI,

Il est nécessaire que je vous donne quelque idée de ce qui se passe dans le premier arrondissement électoral à votre sujet. Vous avez pu croire, par mes premières lettres, qu'à peine il y serait question de vous. Plusieurs électeurs en avaient jugé ainsi, et l'on se portait sur M. Louis (1), qui, parmi les initiés, passe pour devoir être un député

(1) Louis (le baron), d'abord abbé Louis, né à Toul vers 1755, assista, en qualité de diacre, M. de Talleyrand, évêque d'Autun, lorsque ce dernier célébra la messe sur l'autel du Champ-de-Mars.

Après avoir accepté des missions diplomatiques sous Louis XVI, il servit et adula bassement l'Empire qui le fit baron, et qu'il attaqua sans courage lorsqu'il fut tombé ; il aida au retour de Louis XVIII, ce qui lui valut le surnom de *restaurateur*.

Souvent député, toujours gouvernemental quand même, point n'est besoin de dire par quels moyens il devint ministre sous plusieurs gouvernements. (P. Haecquart).

très utile. Sa qualité de *restaurateur* faisait pourtant hésiter. Enfin, on a découvert, à l'examen, que, dans la rue Saint-Honoré et les quartiers adjacents, la majorité se déclarait pour vous. Vous sentez qu'une fois la possibilité d'une lutte recon nue, nos amis ont levé l'étendard contre le faubourg Saint-Honoré, plus disposé à porter le baron, et qui, pour faire passer ce candidat, s'appuie de la promesse que les chefs de l'autre quartier lui ont faite. lors de votre élection ici, de recevoir à l'avenir un candidat du choix des électeurs du faubourg. Un scrutin a eu lieu chez Gassicourt, et sur 297, vous avez eu 227 voix. Mais jusqu'à ce moment, on n'a pu obtenir qu'un pareil scrutin fût ouvert dans l'autre partie de l'arrondissement. Cependant on a parlé hier d'un scrutin général pour les deux arrondissements. Nous verrons ce qui en sortira. Je n'ai voulu, malgré les invitations, assister à aucune réunion. Mais comme on recourt à moi pour le conseil, vous présumez bien que je n'épargne aucun des arguments que me suscite l'intérêt politique, et vous pouvez bien juger vous-même qu'ils sont suffisants, sans que j'aie à faire parler l'amitié que je vous porte. Elle est en effet tout à fait étrangère aux arguments que je mets en avant. Laffitte, qui avait cru aussi à l'impossibilité de votre réélection, avait d'abord pris quelques engagements avec Louis, dont la famille est liée à la sienne. Mais il pense comme moi maintenant, et quoique un peu gêné par la position qu'il avait prise d'abord, il n'en souhaite

pas moins vivement votre nomination ici. Le parti contraire est malheureusement conduit par des meneurs fort intrigants : ceux qui, dans le temps, ont fait manquer la réélection de Manuel, que j'ai l'honneur de leur rappeler dans toutes les occasions. Je ne puis donc prévoir l'issue de cette lutte (1). Il me semblait qu'une promesse faite de porter Louis à votre place, à Paris, dans le cas où vous seriez nommé dans l'Eure, eût pu amener un accommodement ; mais la proposition n'a pas été acceptée. Vous en devez conclure que ce sont les principes que vous représentez que les meneurs repoussent. Aussi est-ce le triomphe de ces principes qui m'engage à faire soutenir le combat, par tous les moyens convenables. Car, à vous vrai dire, je ne serais pas fâché que Louis fût de la Chambre. Il serait inutile de vous en donner ici la raison, si vous ne la connaissez pas. L'alliance avec les *Débats* a dû vous surprendre un peu. Passy pourra vous mettre au courant de cette ligue (2). Bertin de Vaux (3) se montre fort loyal

(1) Elle fut tout à l'honneur de M. Dupont, qui fut nommé à Paris.

(2) La *ligue de coalition* entre toutes les nuances des *constitutionnels*, qui, par son succès aux élections de 1827, fit tomber le ministère Villèle.

(3) Bertin de Vaux (Louis-François), frère de Bertin, fondateur des *Débats*, dont Ingres fit le portrait actuellement conservé au Louvre. Bertin de Vaux fut tour à tour banquier, juge, vice-président du tribunal de commerce, membre de la *Chambre introuvable*, secrétaire général du ministère de la police de 1815 à 1818, député ; conseiller d'état en 1827 jus-

jusqu'à présent. On m'assure qu'il fait de vous la plus grande estime. J'ai moi-même une intimité qui vous surprendra fort : c'est celle de Sébastiani. Il s'emploie pour vous faire porter ici. Je vous dirai bien des choses, quand nous nous verrons, à ce sujet et sur bien d'autres : ce qu'il me reste à ajouter, et ce que vous devinerez bien sans que je vous le dise, c'est que la petite influence que je me suis acquise est exercée autant que je le puis dans les intérêts qui nous sont le plus chers. Aussi les amis de Louis m'accusent-ils d'entraver son élection. Je n'ai pourtant point voulu faire une démarche qui eût pu lui nuire, dans le faubourg Saint-Honoré, parce que, n'étant pas électeur, j'ai cru inconvenant de me mêler aux démarches électorales. Quant à ma pensée, qu'on me la demande ou non, j'ai le droit et l'habitude de la dire.

qu'au ministère Polignac, conseiller d'Etat à nouveau sous Louis-Philippe, pair de France depuis 1832. « Arrivé trop tard à la tribune, pour en user avec pleine possession, dit M. Villemain, il se montrait supérieur dans les entretiens par l'abondance des idées, la fermeté du raisonnement et la justesse du sens sous le coup même de la passion. Moins modeste que son frère, moins volontiers satisfait de la vie spéculative, tour à tour polémiste hardi, député considérable, et pair de France paisible, mais presque toujours conseiller accrédité du pouvoir, M. Bertin de Vaux eut pendant bien des années, sur le ministère de son pays, quelque chose de cette influence spirituelle et temporelle que Swift et d'autres lettrés célèbres avaient exercée, même dans l'aristocrate Angleterre, tant l'intelligence indépendante et nette prend un ascendant nécessaire là où la discussion est libre et l'opinion puissante. »

Le moment convenait d'autant mieux, que je crois que d'abord on n'avait pas envisagé la question sous son véritable jour.

Je laisse les élections pour vous apprendre une nouvelle qui vous fera plaisir. Après quatre mois d'absence, Mesdames Laffitte sont revenues ici hier. et leur bonjour à Laffitte a été de lui annoncer que sa fille acceptait la main du fils du maréchal Ney, qui a toujours voyagé avec ces dames. Vous jugez de la joie de notre ami. Il en a pleuré. Sa fille lui a dit : « Je t'ai causé bien des chagrins, je veux que ma vie tout entière soit consacrée à en effacer le souvenir. »

Vous voyez, mon ami, qu'il ne faut désespérer de personne et que j'avais bien raison de m'être fait le champion d'Albine (1). Ce pauvre Manuel eût été bien heureux de voir un pareil événement.

Adieu. Tout le monde se porte bien ici. Bérard espère être nommé. Mes amitiés respectueuses à M<sup>me</sup> Dupont ; j'embrasse vos enfants.

Tout à vous.

BÉRANGER.

*P.-S.* — Ce qui avait d'abord fait penser que vous n'aviez pas de chances ici, c'est l'assurance avec

(1) M<sup>lle</sup> Albine Laffitte, qui épousa Joseph-Napoléon Ney, prince de La Moskowa, lequel fut sénateur sous le second Empire et mourut en 1857.

laquelle on débitait que vous seriez réélu à Bernay et à Pont-Audemer. Beaucoup d'électeurs en étaient persuadés et, de là, leur première disposition. Une pareille manœuvre a été employée contre Manuel par les mêmes hommes.

### XIII

Ce 16 novembre 1827.

MON CHER AMI,

Je reçois, à l'instant de vous écrire, votre lettre du 15, et si j'avais le temps de vous gronder, je le ferais pour la manière dont vous vous exprimez en parlant de l'amitié que je vous porte. Ce serait à moi de parler ainsi de celle que vous avez pour moi. Mais je n'ai pas le temps de me fâcher, et j'en viens à ce qui m'engageait à vous écrire.

Après un inutile arbitrage et deux scrutins, vous l'avez emporté hier sur l'ancien ministre (1), et les journaux vous l'apprendront aujourd'hui. Les vrais principes ont triomphé, en dépit de quelques meneurs. Il reste sans doute encore des récalcitrants dans le faubourg, mais je pense qu'ils ne s'exposeront pas à une opposition trop prolongée et dont les résultats pourraient leur être reprochés. Tout ce que vous dites à ce sujet, nous l'avions dit, et le

(1) Le baron Louis.

bon sens des électeurs non influencés en a senti la justesse. Comme il se pourrait que vous ne fussiez nommé qu'à Paris, et que je ne veux pas que vous m'en vouliez trop si c'est par nous que vous êtes député, je vous répète que, dans tout ceci, je n'ai fait qu'éclaircir la question et n'ai eu d'autre influence que celle que ma franchise exerce dans le cercle où je vis. Louis m'en veut sans doute, parce qu'il me suppose une influence plus active et plus étendue. Dans les premiers jours, où la chance lui était tout à fait favorable, puisqu'on ne vous supposait pas 100 voix, il m'en a même remercié, malgré tout ce que j'ai pu lui dire pour le tirer d'erreur. Le voilà *extra-muros*, il y a des chances et je souhaite qu'il réussisse (1). Là, ce serait même encore un triomphe pour nos principes. Il faut convenir qu'il y avait entêtement de sa part à ne pas vouloir changer de terrain, et c'est ce que j'avais dit au commencement de cette lutte. L'homme de la rue du Luxembourg (2) désire beaucoup l'avoir sous sa main à la Chambre : c'est un livre bon à consulter et où il pourra puiser des arguments pour ses improvisations. Tant mieux !

Il faut que je vous dise que j'ai fourré dans la tête de beaucoup de monde de forcer les députés qui seront à la fois élus en province et à Paris, d'opter pour les départements, afin d'avoir des

(1) Il fut nommé.

(2) Casimir Périer qui demeurait rue Neuve-du-Luxembourg.

rélections à Paris, où elles sont plus sûres et plus faciles, et où le mouvement électoral sert à alimenter l'esprit public et à éclairer ses animosités.

Bérard est parti ce matin pour Corbeil. La Fayette m'écrit que le ministère ne répugne à aucun moyen pour le faire échouer (1). Quant à votre ancien collègue Tronchon (2), le voilà tout à fait jugé. Il est bien réellement le candidat que le ministère oppose au général.

On nous a annoncé hier soir, comme certaine,

(1) La Fayette n'en fut pas moins élu. Malgré les corruptions, les fraudes et les menaces, les violences, les ordres des agents du pouvoir, les candidats libéraux ou constitutionnels furent nommés pour la plupart. On peut juger de l'esprit et des termes des circulaires des fonctionnaires, à l'occasion des élections, par celle de M. Coster, préfet de la Haute-Vienne.

« Sa Majesté, écrit-il, désire que la plupart des membres de la Chambre qui a terminé ses travaux soit réélus. Les présidents de collège sont ses candidats. Tous les fonctionnaires doivent au roi le concours de leurs démarches et de leurs efforts. S'ils sont électeurs, ils doivent voter selon la pensée du roi, indiquée par le choix des présidents, et faire voter de même tous les électeurs sur lesquels ils peuvent avoir de l'influence. S'ils ne sont pas électeurs, ils doivent, par des démarches faites avec discrétion, mais avec persévérance, chercher à déterminer les électeurs qu'ils peuvent connaître, à donner leurs suffrages aux présidents. Agir autrement, ou même rester inactif, c'est refuser au gouvernement la coopération qu'on lui doit : c'est se séparer de lui, et *renoncer à ses fonctions*. Présentez ces réflexions à vos subordonnés ; vous devez les diriger... »

(2) M. Tronchon qui, de 1815 à 1823, avait pris rang parmi les députés de l'opposition constitutionnelle et qui ne fut pas réélu en 1823, devint candidat ministériel en 1827.

la mort de Corbière (1). Les journaux ne la confirment pas aujourd'hui, au moins les nôtres ; mais ce qu'il y a de sûr, c'est qu'on ne croit pas qu'il puisse aller loin. Il meurt, dit-on, de la mort de son fils, qui, dit-on encore, lui a, dans ses derniers moments, reproché sa conduite politique et la part qu'il a prise dans toutes les infamies dont la France a à gémir (2). Ce qu'il y a de singulier, c'est que

(1) Corbière (Jacques-Guillaume-Joseph-Pierre), avocat à Rennes, fut élu, en 1815, membre de la Chambre des députés par le département d'Ille-et-Vilaine. Il ne se borna pas à proposer des lois d'exception et à les soutenir, il osa désigner les hommes à qui elles devaient être appliquées exclusivement. De telles dispositions l'indiquaient naturellement au choix du gouvernement de la Restauration, qui l'appela successivement à la présidence du conseil royal de l'Instruction publique, en 1820, au ministère de l'intérieur, en 1821, qui lui conféra le titre de comte, en 1822, et qui le fit ministre d'État en 1828.

M. Corbière, qui était un grand amateur de livres, n'en persécuta pas moins les écrivains ; il poursuivit à outrance la liberté de la presse, et arrêta de tout son pouvoir les progrès de l'Instruction publique. On peut dire que son passage au ministère fut une calamité pour la France. (P. Haquart).

(2) Peyronnet (le comte de) attira l'attention des royalistes lorsqu'il n'était encore que magistrat, par son zèle à défendre les Bourbons et à poursuivre les libéraux, lors des procès politiques sous la Restauration.

Nommé député, il entra en 1821, au ministère de la justice, pour tomber honteusement, en 1827, avec M. de Villèle ; ce qui ne l'empêcha pas de revenir au pouvoir par le ministère de l'intérieur en mai 1830.

M. de Peyronnet est l'un des auteurs de cette fameuse *loi de justice et d'amour* qui annulait à peu près la liberté de

Peyronnet a aussi perdu un fils qui n'avait point ses principes, et que la même raison a déterminé le fils de Villèle à abandonner son père, pour aller vivre en province. Si vous êtes jamais ministre, nous verrons ce que fera le *sacré Normand*.

Je ferai vos compliments à Laffitte et au prince (1). Ils y seront sensibles, j'en suis sûr. *Notre fille* (2) est revenue toute aimable des eaux : elle a renoncé à ses mauvaises habitudes, dine avec tout le monde et parle autant que sa timidité peut le lui permettre. Sa santé paraît excellente. Enfin tout a changé d'aspect.

J'en reviens aux élections : aussitôt que vous saurez le résultat des élections de Paris, quel qu'il soit pour vous, écrivez à Gassicourt. C'est particulièrement à lui que vous devez des remerciements.

Je ne sais si je vous ai dit que Ternaux (3) s'était fort mal conduit avec le sixième arrondissement.

la presse. Il signa, cela va sans dire, les ordonnances de juillet qui amenèrent la Révolution de 1830. Jugé pour cet attentat, avec ses complices, par la cour des pairs, il fut condamné à la détention perpétuelle et enfermé à Ham, d'où il sortit, au bout de quelques années, gracié par Louis-Philippe.

(1) Le prince de la Moskowa.

(2) M<sup>lle</sup> Laffitte.

(3) Ternaux (Guillaume-Louis), célèbre manufacturier, né à Sedan, en 1763; député sous la Restauration; créé baron par Louis XVIII. On lui doit l'importation en France de la filature de cachemire.

Il serait possible que le peu d'égard qu'il a montré aux électeurs nuisît à son élection (1). Ce serait une bien petite perte, si tant est que c'en soit une. Lameth (2), qui l'a présenté dans cet arrondissement, lui en veut beaucoup. Quant à Royer-Collard (3), nous en sommes *soûlés*. On le met à toutes saucées. Ce n'est pas de ma faute.

Adieu, mon cher et digne ami. Réussissez partout, et aimez-moi toujours. Mes compliments à vos amis de Bernay, que je n'ai pas oubliés.

Pour la vie,  
BÉRANGER.

(1) M. Ternaux fut élu.

(2) Lameth (Alexandre de), né à Paris, le 18 octobre 1760, pris part, en qualité de volontaire, à la guerre de l'indépendance américaine ; de retour dans sa patrie, il servit dans les armées françaises et fut nommé, en 1789, député aux États-généraux, où il se dévoua à la cause de la liberté et où il apporta un grand esprit d'indépendance. Il joua un rôle considérable dans l'assemblée constituante qui succéda aux États, et devint préfet sous l'Empire. Député sous la Restauration et sous le gouvernement orléaniste, il compta au nombre des membres les plus honorables de la Chambre et des plus courageux défenseurs des libertés publiques.

(3) Royer-Collard (Pierre-Paul) né en 1763, à Sompuis (Marne) était en 1789, avocat au Parlement de Paris.

Bien qu'imbu d'idées libérales, il ne partagea point les principes républicains ; au contraire, il se rattacha au groupe d'hommes qui, sous le Directoire, servait secrètement les Bourbons. Le département de la Marne l'avait envoyé, en 1797, au conseil des Cinq-Cents.

En 1811, il accepta de Napoléon I<sup>er</sup> les fonctions de doyen

de la faculté des lettres de Paris, et de professeur d'histoire de la philosophie moderne.

Après la Restauration des Bourbons, il devint successivement directeur général de l'imprimerie, conseiller d'Etat, président de la commission royale d'Instruction publique, places qu'il cessa d'occuper en 1817 pour agir avec une indépendance plus complète à la Chambre des députés, où il représentait le département de la Marne depuis 1815 et dont il ne cessa plus de faire partie. Royer-Collard vota généralement avec la minorité constitutionnelle, s'opposant, de son éloquence froide et si didactique, parfois obscure, mais imposante toujours, et de son influence aux mesures tendant à rétablir les privilèges ; mais en 1817, il faillit à ses principes en votant la suspension des journaux. En 1827, il fut nommé président de la Chambre des députés par le roi Charles X.

Il accepta, sans les avoir souhaitées, la révolution de juillet et la royauté de Louis-Philippe. Il resta à la chambre élective un des chefs et comme le patriarche du *parti doctrinaire* dont il n'épargnait pas cependant les membres plus que ses autres collègues, en ses épigrammes froides et acérées. Citons celle dont il atteignit Guizot, alors en lutte d'influence avec Thiers pour la formation d'un ministère.

Guizot, ayant rencontré dans la salle du Palais-Bourbon Royer-Collard dont on lui avait répété les paroles de blâme : — Monsieur, lui dit-il avec sa hauteur accoutumée, on me rapporte que vous m'avez qualifié d'*austère intrigant* ; est-ce vrai ?

— Monsieur, répondit le sévère vieillard, je n'ai point dit *austère*.

Royer-Collard est mort en 1844.

## XIV

Ce 23 novembre 1827.

MON CHER AMI,

Vous aurez appris par les journaux tout ce qu'il y a eu de révoltant dans la conduite que l'autorité a tenue envers la population de Paris. Je ne vous entretiendrai pas de ces tristes détails. En supposant que la police ne soit pas positivement la provocatrice des désordres, elle est bien certainement la cause des malheurs qui ont résulté (1).

Quant aux élections, mon cher ami, elles continuent à nous étonner nous-mêmes (2) ; non que

(1) Le ministère après avoir laissé toute latitude aux menées des agents provocateurs affidés de la police, fit mitrailler la population parisienne agitée par sa faute. Ici apparurent les *blouses blanches* qu'on revit sous le second empire. Voir pour les détails, *l'Histoire des deux Restaurations*, de VAUBLA-BELLE, tome VI, pages 503-511, et *l'Histoire de France*, du COMTE DE MONTCAILLARD tome IV, pages 220-235.

(2) Le ministère éprouva un complet échec à Paris et dans beaucoup de départements. A Paris, sur 8.000 votants, les

je compte sur la majorité, comme le font certains gobe-mouches ; mais votre minorité sera d'une grande force, surtout si elle est bien dirigée, ce qui sera difficile.

Soyez bien sûr que personne n'a doué ici de votre bonne foi dans ce que vous nous aviez dit de l'incertitude de votre élection dans l'Eure. Ceux même qui avaient d'abord publié qu'elle était certaine, ont été les premiers à rendre justice à votre sincérité. J'ai entendu parler de lettres écrites à vous et par vous à ce sujet, et pour déterminer votre option pour l'Eure. Je ne sais de quoi se sont mêlés ces messieurs, mais enfin je vous dirai qu'il est arrêté ici que six députés de Paris devront opter pour les départements. Quant à de Schonen et Louis, ils nous restent. Tout cela est fort bien entendu, l'arrondissement qui a nommé Louis n'étant pas très sûr ; de Schonen n'a pas eu de double élection.

J'espère que vous avez écrit à Gassicourt. Je vous ai déjà dit que lui seul avait tout fait : car M. Truelle (1), qui, dit-on, est un très bon électeur, sans Cadet eût abandonné la partie. Ne négligez donc pas de remercier notre ami et le plus promptement possible, si cela n'est pas déjà fait.

On regarde ici comme certain un arrangement entre l'opposition de droite et le ministère. Je n'en suis pas surpris. Au reste, Villèle n'est, dit-on, ni

huit candidats constitutionnels obtinrent près de 7.000 suffrages.

(1) Riche propriétaire de Paris et électeur influent.

effrayé, ni malade, comme l'ont dit quelques journaux (1).

Les candidats pour le grand collège de Paris sont loin de satisfaire. Laffitte est tout à fait innocent de ce choix. Vassal (2) est le seul qui convienne à tout le monde, parce qu'on juge nécessaire de récompenser la belle conduite qu'il a tenue, comme président du collège. Quant aux autres!!!...

J'ai fait remettre au *Constitutionnel* la note que vous m'avez envoyée sur la question qui s'est élevée dans votre collège. J'ai pensé que c'était au père Moureau (3) à la traiter.

Je suis un peu souffrant, depuis quelques jours, d'un coup de brancard de cabriolet reçu dans la poitrine. On m'a mis les sangsues : ainsi les précautions sont prises, mais les douleurs ne sont pas encore dissipées.

Je vous écris à Rougépériers ; mais je pense que peut-être vous êtes au grand collège à Evreux. Dans tous les cas, vous trouverez ma lettre, en rentrant dans votre famille pour y jouir de vos triomphes. Je voudrais y être aussi pour vous embrasser, ainsi que tous les vôtres.

Adieu. Tout à vous de cœur.

BÉRANGER.

P.-S. — J'ai fait toutes vos félicitations chez Bérard et chez Laffitte.

(1) L'arrangement n'eut pas lieu, et le ministère Villèle tomba sous le mépris qu'il méritait.

(2) Riche banquier de Paris.

(3) Avocat et rédacteur du *Constitutionnel*.

## XV

Ce 24 octobre 1828.

MON CHER AMI,

Je suis arrivé à bon port et même j'ai pu dormir en route, ce qui ne m'arrive jamais et ce que j'attribue au champagne du cousin (1).

Une citation devant le juge d'instruction était arrivée chez moi le lundi pour mardi (2). Bérard s'était présenté au juge pour faire constater mon absence involontaire. Mon arrivée a eu lieu à temps pour me relever du défaut ; l'interrogatoire a été fort court et n'a porté que sur les termes de mon marché avec Beaudoin (3). Le commissaire de police de mon quartier, qui était déjà venu en mon absence, chez moi, y est revenu hier pour

(1) Béranger venait de visiter, en Normandie, son ami Dupont de l'Eure et Dulong, alors avocat à Evreux.

(2) A l'occasion du quatrième recueil des *Chansons de Béranger*, qui venait de paraître et qui fut incriminé et saisi le 15 octobre 1828.

(3) Editeur du quatrième recueil des *Chansons*.

faire saisie. Tout s'est passé le mieux du monde. Les journaux libéraux sont généralement bien, à l'exception du *Constitutionnel*, dont les actionnaires, dans une assemblée générale, ont déclaré qu'il fallait m'abandonner. Thiers (1) seul a com-

(1) Thiers (Louis-Adolphe) est né à Marseille, le 16 avril 1797. Il fit son droit à Aix, où il se lia avec Mignet d'une amitié inaltérable.

En 1821, Thiers quitta le barreau pour la littérature et vint à Paris, où Manuel lui fit ouvrir les colonnes du *Constitutionnel*, à la rédaction duquel il fut, bientôt, définitivement attaché. Il travaillait dès lors à son *Histoire de la Révolution française depuis 1789 jusqu'au 18 Brumaire*, qui parut de 1823 à 1827. Cet ouvrage fonda justement la réputation de Thiers comme historien.

En janvier 1830, Thiers, Mignet et Armand Carrel créèrent le *National* pour la défense de la Charte et des libertés constitutionnelles. Comme rédacteur de cette feuille, Thiers signa la protestation des journalistes contre les ordonnances qui amenèrent la révolution de juillet 1830.

Ce fut lui qui se rendit le 1<sup>er</sup> août, à Neuilly, près du duc d'Orléans, pour le ramener à Paris, où il fut proclamé lieutenant-général du royaume, puis roi le 9 août.

Thiers, qui avait pris une grande part à ces événements, fut nommé conseiller d'Etat, puis secrétaire général au ministère des finances, sous le baron Louis. Il y resta au titre de sous-secrétaire d'Etat durant le ministère Laffitte. Il était déjà membre de la chambre des députés d'Aix pour l'arrondissement et y commençait sa réputation d'homme d'Etat et d'orateur. Il se retira du ministère à la chute de Laffitte le 13 mars 1831.

A la mort de Casimir Périer, Thiers pris place comme ministre de l'intérieur, dans le cabinet du 11 octobre. En février 1836, à la suite d'une crise ministérielle, il devint ministre des affaires étrangères, et Président du Conseil ; il se retira le 25 août 1836. Toujours député de plus en plus in-

battu vigoureusement et, malgré la décision, a fait insérer un article en ma faveur.

Quant aux amis, j'ai appris quelques détails qui rentrent dans ce que j'avais prévu : *Quelle impru-*

luent, il redevint premier ministre le 1<sup>er</sup> mars 1840 et donna sa démission le 29 octobre de la même année, remplacé par Guizot, son constant antagoniste et rival. Il reprit ses travaux d'histoires et donna en 1845, les premiers volumes de *l'Histoire du consulat et de l'Empire*, publication qui ne fut terminée qu'en 1862. Comme député, Thiers prenait la part la plus brillante aux discussions de la Chambre. Sans paraître aux banquets *réformistes* qu'il n'approuvait pas, il excita l'agitation légale de 1847-1848, surtout par ses discours pendant la session de 1848.

Il essaya, mais en vain, d'enrayer la révolution de février. Néanmoins, après la proclamation de la République, il envoya son adhésion au Gouvernement provisoire, puis se présenta comme candidat aux élections pour la Constituante : il échoua aux élections générales ; mais, le 4 juin, il fut nommé par quatre départements et opta pour la Seine-Inférieure. Thiers siégea à droite ; aux journées de juin, il vota la dictature du général Cavaignac. Néanmoins, au 10 décembre, il donna sa voix pour la présidence de la République à Louis-Napoléon Bonaparte, dont il soutint d'abord la politique. Il s'en était séparé depuis plusieurs mois, lorsque fut accompli le coup d'Etat du 2 décembre 1851. Thiers fut arrêté chez lui et conduit à la prison de Mazas, puis banni du territoire français. En août 1852, il reçut, sans l'avoir demandée, l'autorisation de rentrer à Paris, où il vécut onze années dans une studieuse retraite.

Aux élections de 1863, Thiers se présenta comme candidat de l'opposition à Paris, où il fut élu. Il reprit à la Chambre une importance prépondérante, et comme homme d'Etat, et comme orateur, combattant les erreurs, les fautes sans

*dence ! Rien de plus impolitique ! Mauvaise tête ! etc.* Je n'ai pas été chez Laffitte, parce que, comme je l'ai dit, je suis dans une position à n'aller au-devant de personne. Je dois attendre : vienne qui voudra. La Moskowa (1) est venu me voir plusieurs

nombre et si funestes du gouvernement impérial, et tout particulièrement la déclaration de guerre à la Prusse. Lorsque ce gouvernement fut tombé, le 4 septembre 1870, sous le poids de la honte de Sedan, Thiers montra un ardent patriotisme en se ralliant au Gouvernement de la Défense nationale, en se mettant à son service pour chercher au pays des alliances en Europe. Tout fut vain, le désastre fut consommé.

M. Thiers alors dévoua ce qui lui restait de vie et son admirable énergie patriotique au relèvement de la patrie vaincue, et à la fondation de la République française, dont l'Assemblée nationale l'élut Président le 17 février 1871.

On devait espérer que celui qui s'était consacré si entièrement à la réorganisation de notre malheureuse France, serait secondé, dans son œuvre, par tous les représentants de la nation : il n'en fut rien. On vit se coaliser contre le libérateur du territoire en face de l'ennemi qui occupait encore une partie du pays, tous les anciens partis monarchiques, unis dans une haine commune de la République et conduits par deux hommes qui furent les mauvais génies de la France : MM. de Broglie et Buffet. Et celui à qui la nation confiait ses immenses capitaux, en ce fameux emprunt qui obtint tant de succès, descendit noblement du pouvoir à la suite du vote de méfiance du 24 mai 1873.

La France avait le droit de compter encore sur le dévouement et les services de ce grand patriote, lorsque la mort l'enleva subitement le 3 septembre 1877 au triomphe que lui préparaient, ainsi qu'à la cause républicaine, les élections générales du 14 octobre suivant. (P. Haecquart).

(1) Gendre de M. Laffitte.

fois et m'a laissé entrevoir que le salon de la rue d'Artois (1) ne m'est pas favorable. Comme le petit homme gris, je m'en... ris.

Vous aurez appris par le *Courrier* que Dupin se charge de ma défense. A peine arrivé et lorsqu'on sollicitait cette cause de plusieurs côtés, je reçois une lettre de Dupin, datée de Clamecy, qui me dit être disposé à me prêter de nouveau le secours de son éloquence. Je lui ai répondu pour l'en remercier et lui rappeler ce que je lui avais déjà dit : que sa position de député pouvait être compromise par la défense d'un séditieux de mon espèce, qui croyait n'avoir rien dit qu'il n'eût le droit de dire. Je lui promets d'instruire le public de la raison qui me fait refuser son secours, s'il se rend à mes observations ; en ajoutant toutefois que je ne me dissimule pas tout ce que j'ai à perdre à n'être pas défendu par lui. Entre nous, je crains qu'il ne veuille point suivre la marche que je voudrai tracer, et qu'il ne se jette dans des éloges intempestifs de ceux qu'on prétend que j'ai voulu outrager (2).

(1) M. Laffitte demeurait alors dans la rue d'Artois, qui, depuis 1830, s'est appelée rue Laffitte.

(2) Béranger, dont M. Barthe défendit la cause adressa presque aussitôt la lettre suivante au *Journal Officiel*

« A Monsieur le Rédacteur en chef du Moniteur universel.

Paris, le 14 novembre 1828.

« MONSIEUR,

« Un article du *Journal de Rouen*, relatif à l'affaire qui m'est intentée, contient tant d'inexactitudes affligeantes

Vous voilà au courant de mon affaire aussi bien que moi. Je puis ajouter pourtant qu'il paraît que le ministère ne voulait pas qu'on poursuivît, mais que Sa Majesté, dit-on, a exigé que réparation fût

pour moi, que, malgré ma répugnance à entretenir le public de ce qui me concerne, je vous prie de vouloir bien en insérer la rectification dans votre prochain numéro.

« Ce n'est pas M. Dupin qui, de lui-même, a renoncé à me défendre ; c'est moi qui, répondant aux offres empressees de son amitié, lui fis le premier des objections, fondées sur sa position actuelle de membre de la Chambre des députés. Ces raisons ne suffirent pas toutefois pour ébranler son insistance ; elles lui parurent seulement mériter d'être pesées. Mais, plus tard, une circonstance, étrangère à mes objections, vint leur donner une nouvelle force.

« Quelques journaux avaient avancé que je n'avais fait imprimer mes nouvelles chansons que sur l'assurance donnée par lui que leur publication était sans aucun inconvénient. Ces journaux ajoutaient qu'il avait corrigé les *épreuves* et mis le *bon à tirer*. Absent de Paris, j'eus trop tard connaissance de cette assertion, qui paraît avoir été accréditée, car on la répète encore aujourd'hui. Malgré son absurde invraisemblance et sa complète inexactitude, elle plaçait M. Dupin dans une position fautive, même comme avocat, puisqu'en me défendant, il eût semblé défendre sa propre cause. Ses paroles eussent perdu de leur autorité habituelle.

« Nous en fûmes frappés l'un et l'autre, et seulement alors, j'obtins qu'il consentit à me laisser remettre ma cause entre les mains de M. Barthe, également mon ami, dont le noble caractère et le beau talent devaient donner toute sécurité sur le résultat de ma défense à M. Dupin, qui, du reste, n'a pas cessé de prendre à mon affaire le plus vif intérêt, et comme conseil et comme ami.

« Les détails que le *Journal de Rouen* ajoute, relativement à mon marché avec M. Beaudoin, sont également inexacts, et,

faite à sa personne. On va jusqu'à assurer qu'elle a été furieuse contre moi. Je n'ai pas assez de vanité pour le croire.

J'ai donné de vos nouvelles à nos amis. M<sup>me</sup> Bérard commence à croire que vous ne lui en voudrez pas trop. On va s'occuper de vous chercher dans la rue des Mathurins un logement qui vous permette de les voir aussi souvent que vous le voudrez. Je crois que c'est ce qu'il y a de mieux ; et, si je me trompe, je connais dans cette rue un maître d'hôtel garni.

Si vous voyez de nos amis dans votre petit chà-

quoique donnés dans une intention bienveillante, je me dois aussi d'en prévenir la fâcheuse influencé.

« Je n'ai jamais entendu laisser à mes éditeurs la faculté de m'imposer leur volonté pour la publication de mes chansons, et je dois dire qu'ils m'en ont toujours laissé faire le choix, sans examen de leur part. On suppose, dans l'article qui fait l'objet de cette réclamation, que M. Dupin aurait aussi approuvé le marché passé entre M. Beaudoin et moi. Je proteste que cet acte ne lui a jamais été soumis et qu'il n'a pas plus été chargé de l'apprécier qu'il n'a corrigé les épreuves de mon recueil.

« Vous me pardonnerez, Monsieur, l'étendue de cette lettre en faveur des sentiments qui l'ont dictée. L'honneur ne m'en eût-il pas fait une loi, l'amitié qui me lie à M. Dupin, la reconnaissance dont je suis pénétré pour tout ce qu'il est disposé à faire encore, m'imposaient l'obligation de donner ces éclaircissements au public. Je dois l'empêcher de tomber dans une erreur dont le résultat m'affligerait bien plus que ne l'ont fait et que ne peuvent le faire les deux procès que j'ai déjà essayés, celui qu'on me suscite encore et toutes les injures auxquelles je suis chaque jour en butte ».

teau, remerciez-les de nouveau de l'accueil que j'ai reçu partout. Mille respectueuses amitiés à M<sup>m</sup>e Dupont ; embrassez Charles (1) pour moi.

(1) M. Charles Dupont, fils de M. Dupont de l'Èure.

Le *Journal de Caen* commente la mort de Charles Dupont en ces termes : « On nous annonce la mort de M. Charles Dupont, député au corps législatif, fils de Dupont (de l'Èure), président du gouvernement provisoire en 1848, dont le nom était synonyme d'honnêteté, et d'intégrité, M. Charles Dupont était sous l'Empire un officier distingué du génie, mais il fut contraint de donner sa démission de capitaine devant l'hostilité évidente dont il fut l'objet.

Le nom de Dupont de l'Èure ayant été choisi à la Révolution pour servir de ralliement aux gens de bien, l'Empire ne pouvait que voir d'un mauvais œil le fils conserver intact le nom qu'il tenait de son père.

M. Charles Dupont rentra dans la vie privée et se consacra à l'étude. Deux fois, cédant aux sollicitations pressantes de ses amis, il fit violence à sa modestie et consentit à se porter comme candidat au corps Législatif ; mais il avait affaire à forte partie, le sieur Janvier de la Motte, alors préfet de l'Èure, qui incarnait dans ses façons administratives le genre que l'Empire eut souhaité à tous ses préfets. Cet administrateur, entrepreneur de réjouissances publiques, trouva un moyen simple et ingénieux de combattre la candidature de M. Charles Dupont. Au matin des élections, on affichait dans les boîtes fermées des mairies une circulaire par laquelle on accusait Dupont de l'Èure père d'être l'auteur des 0 fr. 45 centimes. M. Garnier-Pagès doit être bien étonné. Et le fils de celui qui avait dû la moitié de sa modeste fortune à une souscription nationale, de celui qui avait refusé les 40.000 de frais d'installation auxquels un ministre avait droit alors à son entrée en fonction échoua devant les manœuvres d'un fonctionnaire impérial actuellement en prison.

Aux élections du 8 février 1871, M. Charles Dupont fut

Dites à votre femme que nous avons beaucoup parlé d'elle et de ses excellentes qualités avec M<sup>me</sup> Bérard, qui voudrait bien la connaître et qui en est tout à fait digne, ce que je ne dirai certes pas de toutes nos dames de Paris.

Adieu, mon cher Dupont. Je vous embrasse de tout cœur et suis à vous pour la vie.

BÉRANGER.

P.-S. — Je n'ai pas encore vu Béjot. C'est un fier original.

investi du mandat de député, mais malheureusement il n'a pu bénéficier longtemps de cette réparation tardive, il est mort subitement de la rupture d'un anévrisme le 9 janvier 1872. Le corps législatif perd en lui, non un orateur, mais un de ses membres les *plus honnêtes* et les plus laborieux (*Voir notre lettre XLVII*),

## XVI

Ici prend place une lettre de Béranger à son ami, en date du 29 novembre 1828 ; pour différentes raisons, nous ne pouvons la reproduire ; du reste, la réponse qu'y fait M. Dupont de l'Eure et que nous donnons ci-après, indique suffisamment les points principaux qu'elle traitait.

Rougepériers, 3 décembre au soir 1828.

MON CHER BÉRANGER,

J'ai reçu avant hier votre lettre du 29 novembre ; je l'ai lue tout de suite à ma femme, qui a pour vous autant d'amitié que moi et qui, tout en admirant la fermeté de vos principes et la constance avec laquelle vous suivez la ligne que vous vous êtes tracée, ne m'en demande pas moins chaque jour, avec toute l'inquiétude de l'amitié, ce que j'espère ou ce que je crains du résultat de votre procès. Je lui réponds : Si j'étais à la place de notre ami, je me conduirais comme il le fait ; mais

le résultat du procès, je n'ose trop le pressentir, tant je suis convaincu, je ne dirai pas seulement de la faiblesse, mais de la lâcheté du ministère, qui le sacrifiera peut-être à la congrégation et à la cour, si sa politique du moment le lui commande. Les tribunaux auront-ils le courage de s'élever au-dessus de cette misérable politique? Je le désire plus que je ne l'espère, tant aussi je trouve peu de garanties dans la plupart des magistrats devant lesquels il va être traduit.

Vous avez bien fait de tenir bon pour être défendu par notre ami Barthe. Il y a en lui une belle âme et un beau talent. Personne n'est plus digne que lui de défendre votre cause, qui, véritablement, est celle du patriotisme et de l'honneur français.

Ce que vous me dites de Laffitte me fait grand plaisir et ne me surprend pas. Il s'honore en se prononçant hautement pour vous, et le sang me bout dans les veines en songeant que tous vos amis ne suivent pas son exemple.

Pour moi, mon cher Béranger, je suis tout prêt à me montrer à vos côtés lorsque vous paraîtrez à l'audience. Disposez, non pas de mon cœur, qui est à vous depuis longtemps, mais de ma personne et de ma bourse. Parlez-moi avec votre franchise accoutumée. Voulez-vous accepter quelques mille francs? je vous les porterai; et croyez bien qu'ils vous sont offerts par ma femme autant que par moi.

Que me parlez-vous, mon ami, de places à la

Cour de cassation pour moi ? Le ministère est-il de force à m'y appeler ? Et, ce qui me touche beaucoup plus, devrais-je, moi, entrer dans sa politique fallacieuse, me prêter à servir de contre-poids à votre condamnation, et diminuer ma popularité pour en donner un peu pour quelques jours à des hommes qui n'en méritent pas du tout ? Mon cœur se soulève contre une pareille supposition. Je sens vivement tout le prix pour le pays d'une bonne administration de la justice et la nécessité pour tout bon Français d'y concourir autant qu'il est en lui ; mais, mon digne ami, n'y a-t-il pas en vous comme en moi quelque chose qui vous crie de ne rien avoir de commun, même de loin, avec des hommes aussi corrompus que le sont ceux qui nous gouvernent ? Et ne fait-on pas quelque chose de peu honorable, conséquemment une sorte de mauvaise action, en acceptant une place d'hommes semblables ? Voilà ce que me dit mon instinct, qui m'a rarement trompé, et ce que le vôtre, qui est si sûr, doit vous dire aussi. Au surplus, nous n'en sommes pas là, et j'ai encore le temps, quoi qu'ait pu vous dire Etienne, de planter mes choux, avant qu'on m'appelle à la Cour de cassation. Mais si, par impossible, cela arrivait, je réprimerais mon premier mouvement, qui me porterait à refuser et je ne prendrais un parti définitif qu'après avoir consulté quelques amis en tête desquels mon cœur a pris l'habitude de vous placer.

Adieu. Portez-vous bien avant tout. Ecrivez-moi quelques lignes. Aimez les campagnards de Rou-

gépériers et croyez à toute leur amitié. Ils vous embrassent de cœur.

DUPONT (de l'Eure).

*P.-S.* — Demain j'irai à Evreux, et de là à Louviers. On m'y parlera beaucoup de vous, car on vous y aime comme partout.

## XVII

Ce 15 décembre 1828.

Non, mon cher ami, je n'appellerai pas du jugement qui me frappe (1). Je n'ai pas assez de confiance dans la cour royale pour aller m'ennuyer à son audience. Mon affaire a visiblement trop pré-

(1) Béranger, assigné le 5 décembre devant le tribunal correctionnel, fut jugé le 10. Il était prévenu, suivant l'acte d'accusation, d'outrages à la religion de l'État et à la morale publique et religieuse pour la publication de l'*Ange gardien* ; d'offense à la personne du roi, d'attaques contre la dignité royale et d'excitation à la haine et au mépris du gouvernement pour celle du *Sacre de Charles le Simple* et des *Infirmités petits*. Malgré la défense éloquente de M. Barthe, Béranger fut condamné à neuf mois d'emprisonnement et à dix mille francs d'amende, lesquels se transformèrent en 11.250 francs, grâce au dixième de guerre et aux frais judiciaires.

Quant à l'éditeur, M. Beaudoin, il fut condamné à six mois d'emprisonnement et à cinq cents francs d'amende.

Ce procès eut pour résultat de donner une immense vogue aux chansons de Béranger et d'achever de déconsidérer le gouvernement, qui, pourtant, était suffisamment méprisé.

occupé les courtisans, les ministres et le roi lui-même, pour douter que le jugement ait été dicté au tribunal, avec quelque latitude pour l'indulgence ou la sévérité, afin que Messieurs les juges pussent avoir une part dans le plaisir. Il en serait de même en cour royale, et les conseillers useraient peut-être plus mal encore de la latitude qui leur serait laissée. D'ailleurs, l'affaire est aussi bonne que possible pour moi. On a multiplié les échos pour mes refrains, et il n'est pas jusqu'à la *Gazette de France* qui n'ait contribué à les répandre textuellement. Je ne sais ce qu'en a dit Sa Majesté. Barthe (1) a plaidé comme je voulais qu'on plaidât. Il éprouvait une extrême agitation et, en terminant, il s'est écrié : « J'ai été mauvais ! » Il se trompait entièrement. Il y a eu quelque obscurité dans certains passages, mais le sens a toujours été bon, et plusieurs fois il a été vrai-

Les amis de Béranger ouvrirent aussitôt à son profit une souscription pour le paiement de son amende : le succès qu'elle obtint fut un nouvel échec pour le ministère Martignac.

Béranger, qui avait, comme tout condamné, le droit de maudire ses juges, se borna à les ridiculiser dans sa spirituelle chanson des *Dix mille francs*, écrite à la Force. Il exerça sa causticité à l'encontre de Charles X en *Mes jours gras de 1829*.

(1) Barthe (Félix), né le 28 juillet 1795, était alors avocat. Il devint plus tard procureur général près de la Cour royale de Paris, puis ministre de l'Instruction publique, garde des sceaux, premier président de la Cour des comptes, pair de France, enfin sénateur. Il est mort le 28 janvier 1863.

ment admirable. Mon inquiétude n'était que pour lui : quant à moi, j'avais pris mon parti et je m'attendais à pis que ce qui m'est arrivé. Dupin est venu à l'audience, mais en curieux et non comme conseil, ainsi qu'il le devait faire. Aussi ne me suis-je point dérangé pour lui aller parler. Il doit être fort inquiet de ce que je pense. Au reste, il est en butte aux sarcasmes des petits journaux et même des journaux ultras. Au fond du cœur, il doit me maudire : car je suis cause de tout cela. Le *Constitutionnel* a été aussi lâche qu'il a osé l'être, et il a beaucoup osé. Etienne (1)

(1) Etienne (Charles-Guillaume), poète dramatique et littérateur, est né le 6 janvier 1778, à Chamouilly (Haute-Marne). Il vint à Paris en 1796 et fut d'abord attaché à la rédaction de différents journaux ; mais il abandonna bientôt le journalisme pour se jeter dans la carrière dramatique. Le succès de sa jolie comédie de *Brueys et Palaprat* le mit en évidence : aussi, peu de temps après, le duc de Bassano, ministre d'État se l'attacha comme secrétaire. Nommé, en 1810, censeur du *Journal de l'Empire*, il fut chargé bientôt, comme chef de la division littéraire, de la police générale des journaux. La comédie des *Deux Gendres*, qu'il fit représenter en 1811 au Théâtre Français, lui ouvrit les portes de l'Académie. Un de ses amis lui apprit sa nomination par un billet qui ne contenait que le passage des Actes des Apôtres : *Et elegerunt Stephanum, virum plenum spiritu.*

A la Restauration, M. Etienne perdit tous ses emplois et fut même éliminé de l'Institut. Il revint alors au journalisme et combattit aussi vigoureusement que spirituellement le gouvernement légitimiste dans la *Minerve* et dans le *Constitutionnel* qu'il fonda.

Député sous la Restauration, il devint pair de France en 1839. Il est mort le 13 mars 1845.

est, selon moi, le grand coupable. Je l'avais vu pour lui éviter cette sottise : il n'a pas voulu m'en croire, et il pourrait bien en porter la peine. Les autres journaux ont déjà attaqué le *Constitutionnel* à mon sujet. Le discrédit peut aller en augmentant. J'ai vu Etienne il y a peu de jours et ne lui ai point parlé. Vous avez vu tout ce qui a été adressé d'injures à Laffitte et à Sébastiani. Ce dernier a vraiment fait preuve d'un grand intérêt pour moi. Je lui en sais doublement gré. Vous auriez bien figuré aussi sur le banc des accusés (1). Je regrette que vos douleurs vous aient empêché de venir. Toutefois, je ne vous y aurais pas engagé, parce que je n'espérais pas que tout fût terminé en une seule audience. Je regarde cela comme une grande faveur. Il ne me reste plus que les neuf mois à faire. Je compte entrer à *La Force* (2), où il y a un logement qui me convient tout à fait : celui que Lemaire occupait dernièrement (3). Bérard s'occupe de mon gîte. J'espère qu'on me laissera le choix entre les trois grandes prisons de Paris.

Mon cher ami, ne croyez pas que, malgré mon

(1) Laffitte, le prince de la Moskowa, Bérard, Sébastiani et Andrieux accompagnèrent Béranger au tribunal.

(2) C'est à La Force, prison de Paris, que Béranger subit sa condamnation.

(3) Cauchois-Lemaire purgeait alors sa condamnation à quinze mois de prison pour sa fameuse *Lettre au duc d'Orléans*, dans laquelle il invitait ce prince à prendre la couronne ; il venait de quitter la Force pour aller achever sa peine dans une maison de santé.

sang-froid dans cette occasion, je sois tout à fait indifférent aux désagréments qui sont la suite de ma condamnation. Je ne pousse point le stoïcisme jusque-là, et, d'avance, je gémis un peu en pensant que je vais perdre un printemps et un été ; mais je m'attendais trop à l'issue de ce procès pour n'avoir pas été préparé de longue main à ce fâcheux résultat. Je n'ai donc pas la douleur de la surprise, qui est ce que je redoute le plus. Il ne me faut plus maintenant que prier le ciel de m'accorder la patience nécessaire pour compter mes neuf fois trente jours, mais le temps passe si vite.

Dites bien à M<sup>me</sup> Dupont que rien ne me touche plus que l'intérêt qu'elle éprouve pour ma position. Je lui en voudrais pourtant de s'en exagérer les chagrins : il y a compensation à tout. L'affection inspirée à des âmes comme la sienne est un baume bien doux, et je vous assure que j'ai déjà reçu des consolations qui dédommageraient des plus grands maux que les miens. Et puis, n'ai-je pas une satisfaction de conscience ? Certes, si j'avais voulu être un peu complaisant, cette affaire eût pu tourner mieux. On m'a soufflé à l'oreille des moyens d'arrangement, auxquels je n'ai pas voulu entendre (1). C'est encore là pour moi un motif de

(1) « Je n'ai pu qu'imparfaitement comprendre l'arrangement qu'on proposait, bien en l'air sans doute. Voici comment, je crois, il me fut présenté par Laffitte, qui entendait peu la matière : les tribunaux correctionnels jugeant alors les affaires de presse, si j'avais voulu faire défaut, on promettait, par un jugement sans plaidoiries, de ne me frapper que

prendre mon mal en patience. M<sup>me</sup> Dupont doit savoir mieux qu'une autre femme combien les satisfactions de notre conscience ont de charmes et donnent de repos. C'est le cas de vous dire que l'on ne parle plus de vous pour la Cour de cassa-

d'une peine minime. Ainsi l'autorité évitait les débats, leur retentissement, et comptait sans doute éviter aussi la reproduction des chansons condamnées : l'avantage eût été grand pour nos adversaires. On pense bien que je dus refuser, et je le fis de telle manière, qu'on n'insista plus qu'en me laissant entrevoir la perspective de plusieurs années de prison, prédiction qui, heureusement, ne s'accomplit pas. » (*Ma Biographie*, BÉRANGER.)

Dès que Béranger eut appris la démarche que Laffitte avait faite auprès du Garde des sceaux, Portalis, afin de tenter d'interrompre les poursuites, ou de leur donner une tournure favorable, il écrivit à son ami une lettre pleine de cœur et de dignité, qu'on peut lire à la page 329 du premier volume de la *Correspondance de Béranger*.

Brouillon de cette lettre fut conservé par Béranger avec cette mention : « Copie d'une lettre adressée à M. Laffitte. Lorsqu'en 1826, après la saisie de mon volume, il vit, sans me consulter, M<sup>r</sup> Portalis, Garde des sceaux, pour tenter d'interrompre les poursuites ou de leur donner une tournure favorable. » L'éditeur de la *Correspondance de Béranger* (Paul Boiteau et Perrotin) ajoute dans l'édition de 1859, en note : « Cette lettre fait un égal honneur à M. Laffitte et à Béranger. »

Béranger, dans cette lettre écrit notamment : « Non, non ; je dois à mon caractère, au public, à mon avocat lui-même, de protester contre cette manière de procéder. Quant à n'être condamné qu'au minimum, à quoi bon ? Est-ce bien important pour moi ? Au contraire ; et plus forte sera la peine, plus les auteurs de ma condamna-

tion. Bérard m'a même assuré que M. Portalis (1) avait rejeté cela bien loin. Vous voilà rassuré sur ce point, et de sitôt la faveur ne prendra pas le chemin de Rougepériers, de peur d'en être honteusement évincée.

Voilà une bien longue lettre, mon cher Dupont, et, pourtant j'aurais encore bien des choses à vous dire. J'aurai plus de temps en prison et préparez-vous à payer bien des ports de lettres.

Adieu, mon cher et bon ami. Embrassez bien votre femme pour moi et, tous deux, redoublez de tendresse, s'il vous est possible, pour l'homme qui vous révère et vous aime le plus. A vous pour la vie.

BÉRANGER.

*P.-S.* — Beaudoin en appellera, je crois. Sa cause séparée de la mienne pourra devenir meilleure.

tion paraîtront d'abord odieux. Si donc je n'ai que six mois de prison, je vous prévins que je prendrai toutes les précautions imaginables pour éviter la maladie et l'allégeance de la maison de santé. Une détention plus longue me rendrait sans doute moins superbe. Et voyez donc ce que je gagnerais à tous vos arrangements ! La honte d'avoir abandonné une défense dont les principes peuvent être utiles, le mécontentement de moi-même et peut-être un échec à cette popularité qu'on veut en vain me contester, et qui est un besoin de mon talent.

(1) Portalis (Joseph-Marie, comte), magistrat, ministre sous l'Empire et sous la Restauration, est né à Aix, le 19 février 1778, est mort à Paris le 5 août 1858. Il était Garde des sceaux, lorsque cette lettre fut écrite, et s'associait à toutes les mesures anti-libérales de ses collègues du ministère.

## XVIII

9 janvier 1829.

MON CHER AMI,

Je vous ai dit qu'aussitôt en prison, je m'empresserais de vous écrire ; mais j'ai été si peu seul jusqu'à présent, que je n'ai encore pu tenir parole. Mes soirées sont bien solitaires, car, à quatre heures, il faut que mes visites me quittent ; mais, après dîner, je ne puis écrire. Peut-être enfin m'y pourrai-je habituer ici. J'y fais mon possible et n'y puis parvenir. Cela me fait porter le sang à la tête, et d'ailleurs, depuis mon entrée à la Force, j'ai toujours eu des maux de dents que j'attribue à ma chambre, dont la porte et la fenêtre ferment assez mal. Sauf ce petit inconvénient, je suis aussi bien qu'il soit possible d'être en prison. Vous êtes venu voir ici Lemaire ; j'ai la chambre voisine de la sienne qui est occupée par un homme du greffe et sa femme. Celle-ci me fait mon ménage et prend soin de moi. De jour et de nuit le mari et la femme sont à mes ordres. Je me plains

done de la façon dont on m'a mis ici, mais ne me plains point de la façon dont j'y suis. Les amis ne m'ont point délaissé et, comme vous le pensez bien, les Bérard ont été mes premières visites. Laffitte, sa femme, sa fille, son gendre, ne se sont pas fait attendre. Quant à Manuel (1), il vient tous les deux jours. On m'a prodigué les petits soins et même les cadeaux pour adoucir ma captivité autant que possible. Aussi vous jugez bien que les premiers jours ne sont pas les plus difficiles à passer. Quant à ceux qui vont suivre, c'est ma philosophie qui pourra me les faire supporter. L'hiver n'aura rien de bien triste encore ; c'est au printemps que le courage sera nécessaire. Toute la famille Laffitte me tourmente pour la maison de santé. Mais mon parti est pris de ne recourir à ce moyen que le plus tard possible et que si j'y suis contraint ou par la maladie ou par l'ennui, qui n'est pas la moindre.

Vous avez vu qu'on fait une souscription (2). J'ai dû la laisser ouvrir, mais je n'y ai aucune confiance. Je sais même qu'elle a déjà trouvé des contradicteurs parmi quelques-uns de nos prétendus amis. Si elle eût pu se bien faire, c'eût été une bonne chose, mais j'en doute, et il me répugne de n'y voir qu'un moyen de faire payer mon amende à mes amis les plus intimes ; c'est

(1) Manuel jenne.

(2) La souscription pour le paiement de l'amende de Béranger.

cependant ce qui arrivera, si l'on ne s'y prend avec plus de ténacité et d'adresse. Le ministère est mécontent de cette souscription : il la regarde comme une protestation à deux sols par tête. C'est, en effet, ce qu'il faudrait qu'elle fût ; mais, je vous le répète, il n'en sera rien.

Martignac (1) disait dernièrement que mon jugement était absurde et trop sévère, mais qu'on croyait que j'en aurais appelé. La cour royale, disait-il, eût rectifié et adouci ce jugement. Je serais très fâché d'avoir fait rectifier un tel jugement, et

(1) Martignac (Gaye de), secrétaire de Sieyès (1798) auteur dramatique manqué, avocat artisan du départ de la duchesse d'Angoulême, pendant les Cent-Jours, membre de la Chambre des députés en 1811, avocat-général à Bordeaux, puis procureur-général à Limoges (1818-1819), ministre d'Etat et membre du conseil privé en 1823, ministre de l'intérieur du 4 janvier 1828 au 9 août 1829, et chef de ce cabinet qu'on a appelé *ministère de transition*. Il mourut à Paris, le 3 avril 1832.

« Depuis le commencement du Consulat jusqu'à la fin de l'Empire, il fut compté au nombre des amis de la liberté constitutionnelle ; dès les premiers symptômes de la restauration de 1814, il se précipita au-devant de la maison des Bourbons ; les princes de Coblenz ne trouvèrent pas, à Bordeaux, de conspirateur ou, si l'on aime mieux de sujet plus aveuglément dévoué que lui. » *Histoire de France*. Comte de MONTGAILLARD.) Au moment où Béranger écrivait cette lettre, Martignac était ministre de l'Intérieur et depuis quelques mois avait fait signer au roi les fameuses ordonnances de 1828 sur les jésuites et les petits séminaires. En avril 1829, Martignac devait céder la place à Polignac, après un échec causé par une coalition des droites et des gauches.

je doute qu'on eût voulu l'adoucir. Je suis même presque sûr du contraire. Beaudoïn en a appelé et, séparée de<sup>1</sup> ma cause, la sienne pourra devenir meilleure.

Tout est en mouvement pour donner un successeur à M. de la Ferronnays (1). Pasquier (2) est sur les lieux ; il pourra l'emporter sur Chateaubriand (3). Je ne donnerais pas une épingle pour choisir entre eux deux. Au reste, on continue d'assurer que Chateaubriand ne veut entrer qu'avec ses nouveaux amis, Périer, Sébastiani, et je ne sais qui encore. Quant à Constant, il est désespéré d'être en dehors de tout. Son voyage d'Alsace ne lui a pas réussi. Les libéraux l'accusent d'avoir tourné au royalisme la tête des bons Alsaciens, et les royalistes le plaisantent d'avoir diné à la pe-

(1) Ministre des affaires étrangères.

(2) Pasquier (Étienne-Denis, duc), dont il a été déjà question dans la première lettre, est né à Paris, le 22 avril 1767. Il fut Préfet de police sous l'Empire, qui le fit baron ; et, sous le gouvernement de la Restauration, Garde des sceaux, Ministre de la justice, Président de la Chambre des députés, et, de 1819 à 1822, ministre des affaires étrangères. A sa chute, il fut créé pair et baron. Il devint en 1830, Président de la chambre des pairs ; en 1837, chancelier de France. il fut nommé duc en 1844. Rentré dans la vie privée en 1848, il est mort le 5 juillet 1862.

(3) Chateaubriand (François-Auguste, vicomte de), né à Saint-Malo en 1766, mort à Paris, le 4 juillet 1848 : homme d'Etat, orateur, et surtout écrivain. Sa vie est trop connue de tous pour que nous entrions dans des détails biographiques.

tite table à Strasbourg, lorsque le grand collègue dinait à la table du roi (1). On assure que c'est par rapport à lui et à l'éloignement que le roi lui a montré, que le petit collègue de Strasbourg a été festoyé sur une table à part. Il s'est remis à écrire dans le *Courrier* ; mais ses lettres sont bien pâles, et je crains qu'il ne soit revenu à ce journal par quelque calcul dont il faille se défier.

J'ai vu Salvete (2) aujourd'hui : il m'a demandé de vos nouvelles. Je lui ai donné l'assurance que vous seriez ici pour l'ouverture de la Chambre. Je ne sais si on pense encore à réorganiser la société Grange-Batelière (3). Je crois qu'il y aura beaucoup de décousu dans chaque partie de la Chambre : les intrigues de l'année précédente, celles qui se préparent, les places obtenues, les places à obtenir, tout cela jettera bien de la confusion dans tous les rangs. Quant à ceux de l'extrême gauche, ils sont si clair-semés qu'on ne peut deviner ce qu'ils pourront faire. Ne vous refroidissez pourtant pas trop : il faut que les hommes comme vous, mon cher Dupont, donnent l'exem-

(1) Lors du voyage de Charles X, en septembre 1828, dans les départements de la Moselle et du Rhin.

(2) Salvete (Anne-Joseph-Eusèbe Baconnière), né à Paris le 18 juillet 1771, fut un député des plus libéraux sous les gouvernements de Charles X et de Louis-Philippe. Ses assez nombreux écrits témoignent de la grande part que l'étude a prise dans sa vie et du vif intérêt qu'il portait à la cause de l'instruction populaire (P. Hacquart.)

(3) Société composée des députés de la gauche.

ple du courage aux timides : cela retient toujours quelques lâches.

Luce (1) m'est venu voir il y a deux jours. Il vous quittait et m'a donné de vos nouvelles. Il vous reverra sans doute avant de revenir ici ; dites-lui que j'ai oublié de lui dire que Dubois m'avait assuré qu'on pouvait être sans inquiétudes graves pour sa sœur.

Savez-vous que notre pauvre docteur a la pierre et qu'il va se faire opérer ? Il emploiera l'appareil de Civiale (2). Il paraît que la pierre n'est ni grosse ni adhérente à la vessie ; cela le tranquillise un peu ; mais il m'a paru s'affecter beaucoup. C'est un si excellent homme, que je m'afflige bien pour lui.

Embrassez pour moi M<sup>me</sup> Dupont ; dites-lui bien qu'on ne meurt pas pour être en prison et que j'espère la voir au mois d'octobre, si toutefois elle veut recevoir encore un maudit condamné. Embrassez aussi vos enfants, et comptez sur mon éternelle amitié.

A vous de cœur.

BÉRANGER.

*P.-S.* — Vous pouvez écrire à *M. Béranger, chansonnier, à la Force*. On ne décachette pas mes lettres.

(1) Associé de M. Bérard dans l'exploitation d'une filature de lin à Acquigny (Eure).

(2) Civiale (le chirurgien Jean) 1792-1867. Elève de Dupuytren, il fit, le premier, sur le vivant, l'opération du traitement de la pierre dans la vessie, en 1824. Il soutint de longues lettres contre son maître et Velpeau. Auteur de nombreux ouvrages dont *La Lithotritie et la taille*, édition posthume de 1870.

## XIX

La Force, 20 août 1829.

Vous avez raison. mon cher ami, Bérard est tellement occupé par suite de l'absence de Bérard, qu'il n'a plus le temps de penser à ses amis. Ce qu'il ne vous a pas écrit, je vais le faire, et vous dirai d'abord que j'ai été un peu indisposé depuis quinze jours. Une assez grande irritation d'entrailles m'a causé beaucoup de fièvre ; mais j'y ai coupé court par un régime sévère. Maintenant, je m'amuse à refaire les forces perdues, ce qui est une distraction assez agréable en prison.

J'ai toujours des visites ; leur nombre diminue pourtant ; mais ce qui m'a étonné, c'est la constance des visiteurs : je n'avais pas compté qu'elle pût durer plus de trois mois. Vous sentez que je ne parle pas des amis.

Toutes les conversations sont politiques aujourd'hui. On n'est pas encore revenu de la surprise qu'a causée le nouveau ministère (1). Vous croyez bien que je ne suis pas de ceux qu'il a étonnés, à

(1) Le ministère Polignac qui était synonyme de réaction et de congréganisme et qui devait amener la révolution.

l'exception de Bourmont (1) pourtant, qui a passé mes espérances. Où en sont maintenant nos imbéciles de fusionnaires (2)? Ils sont pour beaucoup dans cette belle besogne, mais ils nous ont servis sans s'en douter. La question est enfin clairement posée : il n'y a plus d'hypocrisie possible. Aussi, il faut lire à présent les *Débats* et le *Globe* : rien d'aussi séditieux dans le *Courrier*. Laissons-les se débattre quelque temps encore contre la phalange qu'ils ont enhardie. Si la peur prend en

(1) Bourmont (Louis-Auguste-Victor, comte de Gaisne de), ancien chef de chouans se tourna du côté de l'empire naissant, lorsqu'il crut la cause royale perdue : cela ne l'empêcha point d'être arrêté comme suspect, lors de l'explosion de la machine infernale dirigée contre le premier consul. Ce ne fut que vers 1820 qu'il parvint à obtenir un commandement dans l'armée française, où il arriva bientôt au grade de général. Quand vinrent les revers de l'empire, de Bourmont ne fut pas des derniers à se déclarer en faveur de l'ancienne dynastie. Au retour de l'île d'Elbe, il s'empressa d'offrir de nouveau ses services à Napoléon ; puis il passa à l'ennemi le 15 juin 1815, la veille de la bataille de Waterloo. La Restauration ne pouvait manquer de récompenser de tels services ; aussi le transfuge obtint-il le commandement de l'une des divisions de la garde royale, et plus tard il entra au ministère de la guerre (8 août 1829). En 1830, il commanda l'expédition dirigée contre Alger ; moins d'un mois après la prise de cette ville, il dut prendre le chemin de l'exil, où il finit ses jours dans le délaissement et la réprobation mérités par ses trahisons, dont une brillante victoire ne pouvait effacer le souvenir.

(2) Députés de l'extrême droite alliés à ceux du centre gauche pour renverser le ministère Villèle.

haut, on leur fera des concessions et ils feront de nouvelles sottises. Si on résiste, ils doubleront de vigueur et recourront à ceux qu'ils repoussaient dans l'enivrement de leurs prétendus triomphes passés. A moins d'avis des cours étrangères, j'ai l'idée que la nôtre tiendra bon (1). La nomination de Mangin (2) après huit jours de réflexion, doit faire supposer un dessein bien mûri. Car c'est la peur seule du roi, pour la procession de samedi (3), qui l'a engagé à solliciter M. de Belleyme (4). Peut-être ce nouveau préfet vous fait-il un peu craindre pour moi, qui me trouve placé

(1) Dans son système contre-révolutionnaire.

(2) Le nouveau préfet de police : la violence qu'il avait montrée et les rigueurs dont il s'était armé, lorsqu'il était procureur général de Poitiers, l'appelaient à donner son concours au *ministère de combat* du 8 août.

(3) La procession du 15 août, en mémoire du vœu de Louis XIII, et à l'occasion de laquelle le gouvernement craignait des manifestations libérales.

(4) M. de Belleyme était procureur du roi, quand il fut appelé, en 1827, à succéder à Delavan, préfet de police. Il fut remplacé en 1829, par Mangin, et nommé ensuite président du tribunal de première instance de la Seine, où il resta jusqu'au 29 décembre 1856, époque à laquelle il devint conseiller à la Cour de cassation.

La Dordogne l'envoya à la Chambre des députés en 1829 et en 1830. Quand parurent les ordonnances de Juillet qui suspendaient la liberté de la presse, de Belleyme, chez qui la loi et le droit parlaient plus haut que les volontés ministérielles, autorisa les journaux à paraître, en dépit des prohibitions.

Rallié au gouvernement de Louis-Philippe et renvoyé à la

sous sa griffe. Il pourrait bien, en effet, vouloir l'étendre jusqu'au fond de ma cage ; mais songez que je n'ai plus que trente-trois jours à passer ici. Trente-trois jours passent bien vite : j'en juge aux deux cent trente-sept qui se sont écoulés depuis mon emménagement à la Force.

M<sup>me</sup> Bérard va revenir incessamment à Paris, bien que Bérard ait compté qu'elle resterait jusqu'en octobre chez sa sœur. Je n'en suis pas fâché pour mon compte. J'ai appris hier que le vieux général Mathieu Dumas (1) était furibond contre la cour et le ministère. Il ne votera pas le badget. A propos, ne trouvez-vous pas qu'on fait dire à Royer-Collard une grande sottise, quand on lui attribue ce mot sur le nouveau ministère : *C'est un effet sans cause* (2) ? La cause est bien flagrante bien reconnue, et il n'y a que les gens de sa clique

Chambre des députés, il en devint vice-président pendant la session de 1836.

Né à Paris le 16 janvier 1787, il est mort le 24 février 1862.

(1) Mathieu Dumas (le général comte), né à Montpellier le 23 décembre 1758, gagna honorablement ses grades dans les guerres de la République et de l'Empire ; il fut mis à la retraite, en 1815, par le roi Louis XVIII.

Député sous la Restauration et dans les premières années du règne de Louis-Philippe, il appartient à l'opposition constitutionnelle.

(2) En apprenant la composition du ministère Polignac, M. Royer-Collard dit à M. de Martignac : « Un tel ministère ne se comprend pas ; c'est un effet sans cause. Allons ! Charles X est toujours le comte d'Artois de 1789 ! »

qui aient jamais pu ne pas l'apercevoir et qui, pour leur honneur, sont tentés de la nier. Mais, encore une fois, laissons là la politique.

Charles (1) a raison d'approuver que M<sup>me</sup> Dupont ait donné asile à mon portrait. Un portrait de chansonnier n'est bien que chez une femme, et je remercie bien la vôtre d'avoir agi d'autorité dans cette affaire. Je sais bien que cela pique votre jalousie; mais attendez-vous à pis que cela, si je vais vous voir encore. Je vous le déclare sans façon, plus je pense à M<sup>me</sup> Dupont, et j'y pense souvent, plus je l'aime. Ainsi, tenez-vous sur vos gardes.

Si vous voyez ce bon et aimable Luce, dites-lui bien de m'aimer toujours, car je l'aime beaucoup aussi, lui.

Bien des choses aussi aux Fontenay (2), bien que votre ami Félix (3) soit un bon niais, politiquement parlant : il est de l'école Kéralry (4). Ne

(1) Fils de M. Dupont de l'Eure.

(2) Propriétaires riches et influents du département de l'Eure.

(3) Félix de Fontenay.

(4) Kéralry (comte A. H. de) 1769-1859; combat les lois d'exception en 1820; poursuivi pour un violent article publié au *Courrier français* contre le ministère Villèle (1827), il est élu au Parlement à la fois par Brest et les Sables d'Olonne; jusqu'en 1837, il représente ce dernier collège. Le 27 juillet 1830, il avait signé la protestation contre les ordonnances inconstitutionnelles. Nommé pair en 1837, il soutint la politique de résistance jusqu'en 1848. Hostile à la République, il rentra dans la vie privée après le Coup d'État.

m'oubliez pas auprès de M. Bioche (1) et de vos parents et amis, surtout de M. Dulong (2).

Adieu, mon cher Dupont ; cultivez votre champ, récoltez, serrez votre grain, et pensez le moins possible aux folies et aux méchancetés de cour. Vous méritez bien d'être heureux. Je vous embrasse comme je vous aime.

Tout à vous.

BÉRANGER.

(1) Propriétaire à Thibouville (Eure), député sous Louis-Philippe.

(2) Dulong, parent et ami particulier de Dupont de l'Eure, était avocat à Evreux, lorsque ce dernier, devenu ministre en 1830, l'appela aux fonctions de chef de division du personnel au ministère de la justice.

Nommé député, en 1831, par le département de l'Eure, il se démit de son emploi afin de conserver toute son indépendance à la Chambre, et prit rang dans l'extrême gauche.

Il fut tué en duel par le général Bugeaud le 29 janvier 1833, à la suite d'une discussion à la Chambre.

## XX

30 septembre 1829.

Mon cher Dupont, vous m'excuserez de n'avoir pas répondu tout de suite à vos bonnes et amicales félicitations. Depuis huit jours que j'ai recouvré ma liberté, j'ai peu de temps à moi, malgré les refus constants que j'ai faits de me rendre à je ne sais quel nombre d'invitations. On aurait désiré que ma sortie donnât lieu à un banquet ; je m'y suis opposé, par raison et par goût. On m'a mis même de très bonne heure à la porte de la Force, dans la crainte de quelque galanterie populaire. Tout cela était pour moi de l'embarras évité, mais il me reste celui des visites à rendre (1) et il suffit pour me faire regretter la vie tranquille que je menais depuis neuf mois. En vérité, elle était plus douce que celle qu'il me faut subir maintenant, et ma santé s'en trouvait beaucoup mieux. Je suis tout désorienté.

Il est juste que je vous parle de ma souscription puisque vous y avez pris une part si active et si

(1) Béranger avait reçu dans sa prison les visites de plus de trois cent cinquante personnes.

publique. Si j'en crois Béjot, elle a été à neuf mille huit cents francs environ. Il paraît que Bérard, qui voulait la compléter, a défendu à Béjot d'en faire connaître le montant. D'après ce que m'ont dit les jeunes gens de la société *Aide-toi* (1), qui s'en sont beaucoup occupés, elle a dû monter à ce que je vous dis. Ce qu'il y a de curieux, c'est que Laffitte ni les siens n'y ont point pris part. Il a envoyé douze cents francs deux ou trois jours après ma sortie. La souscription était fermée ; on a refusé son argent et il ne m'en a dit mot. Plusieurs personnes se proposaient pour la compléter, et ces personnes l'auraient emporté sur lui, dans le cas de concurrence, par la raison qu'elles avaient déjà souscrit et souscrit publiquement. Quand je pense que c'est là l'homme à qui le public s'obstine à faire honneur et du cens d'éligibilité de Manuel, et de l'argent que Thiers gagne au *Constitutionnel*, et du mince revenu qui sert à nourrir moi et les miens, je suis quelquefois de mauvaise humeur. Je ne lui ai pas la moindre obligation, et la seule fois où il lui était facile de faire quelque chose de convenable, il en néglige l'occasion. Il est pourtant sûr qu'il est une des causes qui m'ont fait condamner à une si forte amende, sans compter qu'on s'est d'autant moins empressé de souscrire que tout le monde a pensé qu'il la paierait à lui seul. Je n'ai pas le moyen d'avoir un ami aussi riche,

(1) La société *Aide-toi ! le ciel t'aidera !* avait été fondée, en 1827, en vue de renseigner les électeurs et de protéger l'indépendance des élections.

et cet acte de négligence, car je n'accuse pas son cœur, me donne le droit de m'éloigner tout d'un coup d'une maison qui vraiment est onéreuse pour moi, car le crédit qu'on m'y suppose me fait accabler de lettres et de visites, qui me sont devenues insupportables depuis que toutes mes tentatives en faveur des malheureux n'obtiennent plus le succès qu'elles ont eu longtemps.

Vous me parlez d'aller en Normandie. C'est un projet que j'avais eu. Mais, depuis ma sortie, j'en vois l'impossibilité. J'ai beaucoup de petites affaires à régler ; de plus, ma santé est incertaine comme le temps. Ajoutez la nécessité où je suis de me refaire à mon chez moi, pour pouvoir travailler un peu, car le mouvement est tout à fait contraire à mon esprit. Il est donc sage, mon cher ami, que je ne cède ni à votre invitation ni à mon désir. Il me faut remettre à l'année prochaine le plaisir d'aller faire ma cour à M<sup>me</sup> Dupont, bien qu'il m'eût été doux d'essayer de la distraire un peu de l'absence de ses deux aimables enfants. Embrassez-la de ma part, je vous prie. Quant à vous, mon cher Dupont, je n'ai pas besoin de vous dire combien il m'eût été agréable de passer quelques jours tranquilles auprès de vous.

Je ne vous parle pas politique. Les journaux vous apprennent tout ce que nous savons. On affirme seulement de plus, ce que j'avais toujours pensé, que c'est Villèle qui a fait le ministère actuel et que bientôt il doit reparaitre pour y chan-

ger quelques noms (1). La peur de la Chambre l'arrête seule. Voilà au moins ce qu'on dit partout aujourd'hui. Tout cela peut-être vrai, car c'est bien misérable.

Adieu, mon bien bon et bien excellent ami. Je vous embrasse.

BÉRANGER.

*P.-S.* — Mes amitiés à M. Bioche.

J'espère que vous aurez M. Legendre (2). Faites-lui mes compliments.

(1) De Villèle ne reparut pas au ministère ; mais le 18 novembre, de Labourdonnaye, son ancien adversaire, quittait le ministère de l'intérieur, où il était remplacé par de Montbel, dont le portefeuille passait à de Guernon-Ranville, procureur général de Lyon ; ce dernier entra ainsi au ministère de l'instruction publique.

Le même jour, de Polignac devenait président du Conseil.

(2) Legendre (Alexandre-Joseph), avocat à Pont-Audemer, fut toute sa vie un des plus dignes et des meilleurs amis de Dupont de l'Èure, avec lequel il siégeait à l'extrême gauche de la Chambre des députés. En 1848, Legendre fut nommé commissaire de la République dans le département de l'Èure, qui l'élut comme un de ses représentants à la Constituante. Toujours dévoué à la cause républicaine, il eut l'honneur d'être mis sous la surveillance de la haute police par les commissions mixtes du second empire. Né à Pont-Audemer le 10 novembre 1782, il est mort le 19 mai 1861.

Après la mort de Dupont de l'Èure, Legendre resta des plus fidèles amis de la famille ainsi qu'en témoigne la lettre suivante :

« Les Préaux, septembre 1857.

CHÈRE MADEMOISELLE PAULINE,

« Vous m'excuserez, n'est-ce pas de n'avoir pas répliqué plus tôt à votre aimable lettre du 4 juillet : depuis ce moment, j'ai eu beaucoup à faire ; il m'a fallu concilier mes affaires avec mes infirmités. Car je suis décidément infirme et je me ressens de mes 75 ans. Je m'étais bien promis de répondre à l'invitation que Madame votre mère et vous m'avez faite, et de prendre une semaine de ce bel été pour aller vous voir. J'espérais aussi voir Charles que vous me dites être près de vous. Mon désir de faire ce petit voyage est toujours très vif, mais ne peut guère se réaliser : il faut des soins à mon âge. Il semble qu'en ce moment où vous renaissiez à l'espérance, où vous semblez tenir le haut de la spirale, je suis au bas et vois à peine le mouvement qui la fait avancer. Quoi qu'il en soit, je m'identifie trop avec vous pour ne pas concevoir des espérances qui cessent de l'être pour moi. A vous les fleurs d'un beau soleil de printemps : à peine m'est-il permis d'en cueillir la pervenche. Ayez pitié d'un pauvre vieillard qui s'en doit aller tout doucement, mais qui, jeune encore de cœur, sourit à la renaissance de ce qui lui fut cher, même sans beaucoup d'espoir d'en jouir.

« Donnez-lui quelquefois de vos nouvelles et embellissez ses vieux jours en l'assurant que sa constante amitié pour vous est payée de retour.

« Assurez Madame votre mère de mon affection et de mon respect et Charles d'une profonde amitié.

« A. LEGENDRE. »

Mardi 15 décembre 1829.

MON CHER AMI,

Voilà déjà longtemps qu'on me presse de vous écrire au sujet de l'élection de Lisieux ; et j'ai cru d'abord n'en devoir rien faire, sûr que vous ne pouviez user de votre influence, dans ce canton, que de la manière la plus convenable aux intérêts patriotiques. On m'avait, dès les premiers jours, assuré que vous y recommandiez Guizot (1), j'ai

(1, Guizot François-Pierre-Guillaume), né à Nîmes le 4 octobre 1781, fut nommé, en 1812, professeur d'histoire moderne à la Sorbonne.

Partisan des Bourbons, il devint, en 1814, secrétaire général du ministère de l'intérieur, et, lors des Cents-Jours, suivit Louis XVIII à Gand. Revenu en France, il occupa plusieurs postes politiques et administratifs jusqu'à la chute du ministère Decazes, époque à laquelle il reprit sa carrière de professeur et d'écrivain.

En 1816, Guizot avait écrit, sous ce titre : *Du Gouvernement représentatif de l'état actuel de la France*, ce qu'on pourrait appeler le manifeste de l'École doctrinaire fondée par

répondu que, s'il en était ainsi, c'est que vous ju-

lui et par Royer-Collard. Au nom de ce parti, il combattit vivement le ministère Villèle : aussi son cours fut-il fermé en 1825. C'est alors que Guizot fit paraître d'importants ouvrages relatifs à l'histoire de France et à l'histoire de la Révolution d'Angleterre.

En 1828, le ministère Martignac lui rendit sa chaire à la Sorbonne et sa place au Conseil d'Etat. L'année suivante, Guizot, qui était l'un des fondateurs et l'un des membres les plus actifs de la Société *Aide-toi, le Ciel t'aidera!* fut élu député par le collège électoral de Lisieux. Il vota contre le ministère Polignac avec l'opposition constitutionnelle et appuya de sa parole éloquente l'adresse dite *des 221*, en y faisant insérer un blâme sévère pour le pouvoir.

Guizot prit part aux événements de juillet 1830. Il devint membre du cabinet de M. Laffitte, dont il cessa bientôt de faire partie, parce que, avec toute l'école doctrinaire, s'il se montrait partisan *en théorie* des libertés publiques, il voulait en subordonner absolument *la pratique* au principe d'autorité.

Après avoir prêté son appui dans la Chambre à la politique de Casimir Périer, Guizot forma, avec Thiers et de Broglie, le cabinet dit du 11 octobre 1832 qui dura quatre années. Ministre de l'Instruction publique, il eut l'honneur de présenter et de faire adopter la loi du 28 juin 1833 qui créa l'enseignement primaire en France. Le cabinet du 11 octobre se retira le 22 février 1836. Le 6 octobre suivant, Guizot accepta de rentrer au département de l'Instruction publique. Peu de temps après, le portefeuille de l'intérieur étant vacant, devint l'objet de la double ambition de Thiers et Guizot et fit éclater leur rivalité, jusqu'alors latente et contenue. Après diverses combinaisons passagères, le ministère Molé se constitua, écartant du Conseil les deux rivaux ainsi que de Broglie, qui avait d'abord obtenu les affaires étrangères.

Guizot blessé se jeta dans l'opposition et s'allia aux députés

giez que l'arbre ne pourrait porter un autre fruit.

dont il avait toujours repoussé violemment les idées. De là, cette fameuse *coalition* qu'il contribua, par son éloquence, à faire triompher et qui renversa le ministère Molé. La conduite toute ambitieuse de Guizot amena sa rupture avec l'austère Royer-Collard et lui valut cette véhémence apostrophe du *Journal des Débats* : « Vous aurez peut-être quelque jour notre appui, mais notre estime jamais ! »

Thiers, rentré au pouvoir le 1<sup>er</sup> mars 1840, maintint à l'ambassade de France à Londres Guizot, qui y avait été nommé le 9 février précédent et qui, malgré ses talents, reçut un cruel échec diplomatique dans la manière dont se trancha à *son insu*, la question d'Orient. De là, brouille nouvelle entre les deux alliés du moment. Aussi lorsque Thiers se retira le 29 octobre 1841, Guizot accepta le portefeuille des affaires étrangères et prit la direction effective du cabinet, sous la présidence nominale du maréchal Soult.

Par quoi fut caractérisée cette longue possession du pouvoir qui dura sept années ? Continuation et aggravation du système de la paix à tout prix ; corruption administrative et électorale ; compression de la presse ; résistance invincible à toute proposition de réforme politique.

Ce système pesait trop lourdement sur la France. Les vrais libéraux organisèrent l'agitation légale des *banquets réformistes*. Le Gouvernement s'obstina dans sa résistance avec un entêtement aveugle. Le banquet projeté du XII<sup>e</sup> arrondissement de Paris, annoncé pour le 22 février 1848, fut interdit. Mais la garde nationale se prononça pour la *réforme* ; quelques combats eurent lieu sur divers points de la capitale. Les députés de la gauche déposèrent une demande de mise en accusation du ministère qui se retira le 23 février ; c'était trop tard pour Louis-Philippe et sa dynastie. Le 24 février, un gouvernement provisoire était nommé par la Chambre et acclamé par le peuple : la République était proclamée.

Guizot, si hautain, si dédaigneux de tout ce qui n'était

Cependant, j'ai toujours douté que vous vous fussiez pas lui et sa secte, était tombé sous la *Révolution du mépris*. Il se retira d'abord en Angleterre. Bientôt revenu en France, il n'y fut point même inquiété par la République. Il put librement se porter candidat aux élections pour la Législative dans le Calvados. Repoussé, il s'unit au parti de la réaction et devint un des patrons du *système de fusion* entre les deux branches de la famille des Bourbons.

Guizot a beaucoup écrit durant et depuis cette période, et toujours avec son remarquable talent, mais en le consacrant à la glorification des idées rétrogrades et les plus contradictoires. Ainsi, Guizot membre de l'Église fondée sur le principe du libre examen, préconisa et soutint le pouvoir temporel du pape, par fanatisme pour le principe d'autorité. Nous n'ajouterons rien : le fait parle de lui-même.

Guizot, historien et écrivain, fut avec justice appelé en 1832, à l'Académie des sciences morales et politiques : en 1833, à celle des inscriptions et belles-lettres ; en 1836, à l'Académie française. Il est mort le 12 septembre 1874. (P. Hacquart).

Nous reproduisons ici l'article publié par la *République française* peu de jours après la mort de Guizot, en octobre 1874 : Nous avons en effet pensé que ce portrait définitif valait d'être conservé.

M. Guizot, dont la vie si pleine et si agitée vient de finir dans la paisible et studieuse retraite du Val-Richer, loin des honneurs et du pouvoir, était une des grandes figures de la France du XIX<sup>e</sup> siècle. Il y a soixante ans que son nom, livré aux disputes des hommes, est mêlé aux controverses les plus graves, aux affaires les plus hautes de notre pays. Ses opinions et ses vues se retrouvent dans tout ce qui a passionné le monde de la politique et des lettres depuis la fin du premier empire ; son influence doctrinale a persisté même après sa chute et le renversement des institutions qu'il voulait fonder, et qui n'ont pas survécu à son propre pouvoir ; sa renommée avait franchi nos frontières, pour s'étendre en Europe ; ou le

siez fait l'appui du professeur, parce que, tout autre

considérerait avec raison comme la personnification la plus complète et la plus éclatante peut-être de la politique suivie par la haute bourgeoisie française ; et, en appliquant son système et ses moyens de gouvernement, les chefs de nos classes dirigeantes, élèves qui ne sont pas toujours dignes de leur maître, ne font que mettre en pratique les leçons de l'éminent professeur d'histoire de la Sorbonne qui avait entrepris de mettre la science elle-même au service des intérêts politiques et sociaux dont il avait embrassé la défense et qu'il a soutenus de sa parole, de ses écrits et de ses actes avec une persévérance qui ne s'est jamais démentie.

On a souvent dit que M. Guizot était tout entier dans sa première éducation, dans ses commencements. La remarque est juste et profonde. On ne comprendrait pas M. Guizot, dans tout le cours de son orageuse carrière, si on ne remontait pas avec lui vers cette époque de 1812, quand l'empire de Napoléon I<sup>er</sup>, à l'apogée de la gloire militaire, penchait déjà du côté d'une ruine inévitable, et que M. Guizot ne fut pas des derniers à discerner d'un coup d'œil prompt et sagace. A Genève où sa mère s'était retirée pour échapper à la tourmente de la Révolution française, M. François Guizot avait fait, sous la direction de cette femme d'un esprit vraiment supérieur, de fortes et originales études. Il n'avait pas seulement étudié les langues anciennes suivant les traditions ; son intelligence, de bonne heure ouverte à la curiosité et aux recherches, s'était appliquée à la connaissance des langues et des littératures modernes. Il avait appris l'anglais et l'allemand, qui étaient alors fort à la mode. Le livre *De l'Allemagne* de M<sup>me</sup> de Staël venait de paraître, et toute la jeunesse libérale de ce temps y cherchait des explications nouvelles. M. Guizot fut initié par un homme de goût et d'érudition, M. Stapfer, aux sources mêmes de la philosophie et de l'école historique de l'Allemagne. Il garda de ses premières études une empreinte ineffaçable. Sans avoir jamais brillé ni même marqué dans la philosophie pure, il conserva toujours, de

antécédent à part, on peut lui reprocher de n'avoir

son commerce avec les maîtres de la pensée germanique, le goût des idées générales, l'amour des formules dogmatiques. D'un autre côté, à l'école de Herder, il s'attachait aux faits primordiaux de l'histoire et déjà son esprit s'apprenait à rechercher certains phénomènes historiques supérieurs, non pour en tirer des lois, mais pour les convertir en lois propres à assurer le succès des théories auxquelles pouvaient le mieux se relier ses vues propres sur le gouvernement et la fin dernière des sociétés. Admis à Paris dans une société brillante où il trouva dès l'abord des protecteurs, M. Guizot fut quelque temps à chercher sa voie. Il s'essaya, pour commencer, dans quelques travaux d'esthétique et de morale qui ont été réimprimés depuis, mais qui ne méritaient pas cet honneur. On y trouve trop de lieux communs, trop de phrases de convention, et l'esprit éminent de M. Guizot se fût gâté et perverti, en persistant plus longtemps dans des tentatives qu'il aurait mieux fait de condamner à l'oubli. L'histoire appliquée à la conduite des affaires politiques, ou plutôt la politique appuyée à un système historique, construit de toutes pièces : telle était la vraie vocation de M. Guizot. Il se trouva qu'à ce moment même, dans le monde où il vivait, on cherchait une théorie de gouvernement. Par une chance justifiée depuis par de longs et glorieux services, M. Guizot fut appelé à travailler à l'élaboration de cette théorie historique et plus tard à l'appliquer au pouvoir.

L'empire allait tomber. Les intelligences les plus élevées et les plus généreuses de la société issue de la Révolution française agitaient dans les salons de l'époque les questions de la politique. On savait bien que la Révolution avait créé des intérêts nouveaux qui avaient besoin d'un gouvernement. C'est le principe même de ce gouvernement que l'on cherchait à dégager. La Révolution avait introduit dans le monde l'idée du Droit, mais au prix de sacrifices qui paraissent avoir coûté trop cher. D'ailleurs, cette idée du Droit, si puissante qu'elle fût, n'avait pas réussi à transformer complètement l'État : à

fait aucune profestation publique depuis le 8 août

moitié chemin, on s'était arrêté. Les chefs de la haute bourgeoisie, émancipés, riches, craignant déjà pour la stabilité de leurs conquêtes, durent penser que la Révolution n'avait pas eu d'autre but que de substituer la domination de la classe sociale qu'ils représentaient à celle de la noblesse et du clergé de l'ancienne monarchie. Ils ne voulaient pas aller plus loin que ce changement politique et social dont ils étaient seuls à profiter. En face du Droit qui réside dans la personne humaine, ils admirent l'existence d'un fait irréductible au Droit, l'État. De là, ces distinctions fameuses et sans cesse reproduites entre l'autorité et la liberté, entre l'individu et l'État, qui forment le fond de la politique théorique depuis quatre-vingts ans. Les maîtres de M. Guizot comprirent à merveille le parti que l'on pouvait tirer de cette distinction, pour s'affranchir des obligations que devait imposer la doctrine de la Révolution pure, et surtout pour en enrayer les progrès. On passa, pour ainsi dire, une sorte de compromis entre les deux principes, le droit et l'autorité ; et il fut convenu que tous les problèmes de la politique moderne pouvaient se ramener à un seul ; la conciliation entre les droits de la société et ceux de l'individu. A l'individu, on reconnut tous les droits : c'était ce que l'on appelait dans l'école consacrer le principe supérieur et sacré de la liberté ; à l'État, on attribua la souveraineté, non pas de droit, mais de fait, et l'on proclama que cette souveraineté était indéfectible, qu'il n'y avait qu'à s'y soumettre, et que l'important était de la contenir dans de justes limites. C'est là-dessus que discutent tous les publicistes français sans parvenir à s'entendre. M. Guizot, des premiers, comprit admirablement cette doctrine. Elle contient, en effet, tout ce qu'il faut pour assurer entre les mains de ceux qui détiennent le pouvoir, le gouvernement de la société et la conduite des affaires. C'était là ce que voulaient les hommes auxquels il s'était associé et dont il n'a jamais abandonné la cause. Mais il fit plus. Restait à

expliquer, l'histoire à la main et en descendant le cours des siècles, comment l'État et l'individu pouvaient se trouver en présence, et c'est ce qu'il fit, en partant de la donnée fondamentale de l'école historique allemande. Il adopta hautement la théorie qui assigne aux sociétés humaines certains faits primordiaux comme point de départ, et dont tous les événements qui se déroulent à travers les siècles ne sont que le développement, la naturelle et nécessaire efflorescence. Le progrès, cette idée si chère aux philosophes de la Révolution française, il l'admet comme eux : mais, au lieu de le considérer comme le résultat admirable des efforts persistants des individus qui composent la société et de la société elle-même animée, passionnée vivante comme les individus, il regarde le progrès comme une évolution pour ainsi dire fatale des premiers faits de l'histoire du monde qui, avec le temps et sous l'action de mille causes souvent difficiles à bien percevoir, produisent comme autant de conséquences normales les grands événements de la vie des nations, M. Guizot réduisait de la sorte les faits primordiaux de l'histoire à quatre éléments sans cesse en lutte et dont la lutte constitue le drame même de l'histoire de la civilisation : la théocratie, la monarchie, l'aristocratie, la démocratie. Toute cette théorie forme la texture des travaux historiques de M. Guizot. Ce qu'il a dépensé de recherches, de patience, de clarté dans les détails et d'éloquence parfois magistrale dans l'exposition de ce système, tous ceux qui ont lu les admirables livres de *l'Histoire de la Civilisation en Europe*, de *l'Histoire de la Civilisation en France* s'en sont rendu compte. A l'aide de ces quatre éléments permanents de l'histoire, M. Guizot, pouvait bâtir le système de politique historique qui lui était nécessaire. Il est facile, en effet, d'en découvrir les conséquences. Etant admis — ce qui est comme le postulat de l'école doctrinaire — que tout le problème de la politique consiste à découvrir la conciliation entre l'autorité et la liberté, il faut se servir des quatre éléments primordiaux, les étudier et rechercher quels sont ceux qui peuvent offrir, par une heureuse et nécessaire combinaison, les plus grandes ga-

ranties à la liberté comme à l'autorité et assurer par là la solution du problème. Comme le progrès dans les sociétés humaines n'est qu'une évolution lente et presque insensible, l'idée du Droit se trouve écartée comme élément trop révolutionnaire et, du même coup, la démocratie. La théocratie, état primitif et comme épuisé des sociétés humaines, achève de s'écrouler sous nos yeux par le seul effet de la marche de la société et de la civilisation : deux systèmes, deux forces politiques restent seules en présence, la monarchie et l'aristocratie. M. Guizot prend à part ces deux systèmes ; il les étudie avec préférence : et il trouve le moyen de les opposer l'un à l'autre, comme sont opposées les deux forces irréductibles de l'autorité et de la liberté, de l'Etat et de l'individu ; la monarchie, ce sera la souveraineté de fait — car, encore une fois, il ne saurait être question de souveraineté de droit ; l'aristocratie, ce sera la liberté des individus, liberté profondément respectable, sacrée et même à certains égards, en tout cas, signe évident et supérieur du degré plus ou moins éminent de la civilisation chez un peuple. Et quel sera le gouvernement qui réalisera le mieux cette alliance nécessaire de l'autorité et de la liberté ? Ce sera le gouvernement représentatif, la monarchie parlementaire telle que l'Angleterre, par un privilège tout spécial de la Providence, en offre l'exemple aux autres nations de l'univers. Du moins la France y pourra-t-elle prétendre ? Oui, répond M. Guizot avec assurance. Toute l'histoire de France aboutit au gouvernement représentatif ; et ici encore il prodigue ses veilles, son labour, sa science et son talent pour établir cette thèse qui défraye toute notre école historique, depuis qu'il l'a posée et établie avec l'incomparable éclat qu'il apportait dans cet ordre de discussions.

Telles sont, rapidement résumées, les théories historiques de M. Guizot. C'est là ce qui constitue son bagage d'historien philosophe. Un tel système n'est pas l'œuvre d'une intelligence vulgaire, et, quoiqu'il l'ait établi de toutes pièces, étayé de documents choisis avec le plus grand soin, mis en lumière avec une éloquence grave, d'une beauté sévère et pé-

nétrante qui assurait l'ascendant du maître sur tous les esprits de son temps, M. Guizot n'y est pas arrivé du premier coup. Sa pensée a traversé bien des études avant de se reposer dans cette conception définitive. Ce qui est certain, c'est que, dès ses commencements, M. Guizot portait dans un esprit né vaste et altier, les premiers éléments de ce dogmatisme historique devant lequel il a tout fait plier. M. de Fontanes, qui eut l'idée d'appeler M. Guizot tout jeune encore — il avait vingt-cinq ans à peine — à la chaire d'histoire de la Faculté des lettres de Paris, et qui lui procura ainsi la connaissance et l'amitié de M. Royer-Collard, ne se doutait guère qu'il préparait à la monarchie parlementaire son plus illustre docteur. Mais M. Royer-Collard, royaliste convaincu, intelligence élevée, comprit tout ce qu'il y avait de ressources dans cette nature ambitieuse, âpre et dure au travail, passionnée pour le pouvoir. Aussi, dès la première restauration, M. Guizot fut-il initié au maniement des grandes affaires, et nommé secrétaire général de M. l'abbé de Montesquiou, ministre de l'intérieur. Il commença, dès lors, à se distinguer comme homme politique. On lui confiait, sans hésiter, les tâches les plus délicates et les plus difficiles; la monarchie représentative avait en lui un serviteur dévoué autant que capable, et c'était là le vrai gouvernement de son choix et de son esprit. Il suivit le roi Louis XVIII à Gand pendant les Cents-Jours : là aussi était sa vraie place; il se glorifiait avec raison, trente ans plus tard, en face de l'opposition déchainée, de l'avoir occupée avec fidélité. « Oui, s'écriait-il à plus de vingt reprises différentes, au milieu de l'un des plus terribles orages parlementaires dont l'histoire ait gardé le souvenir; oui, j'ai été à Gand! » En répétant cette déclaration hautaine et obstinée, M. Guizot froissait sans doute le sentiment national, qui ne pouvait lui pardonner d'avoir quitté la France envahie. Du moins il se montrait tel qu'il était lui-même, depuis son entrée dans la vie publique, *qualis ab incepto* : et ce n'est pas ce jour-là qu'il a mérité d'entendre les mots flétrissants et terribles de l'illustre Berryer sur le cynisme des apostasies.

M. Guizot appartenait à la Restauration. C'est le seul gouvernement auquel il pût porter ses services. Jamais, il faut le dire, il n'aurait pu trouver l'emploi de ses belles facultés, si la fondation des constitutions parlementaires n'eût été tentée dans ce pays. A la seconde restauration, il passa du ministère de l'intérieur à celui de la justice, en la même qualité de secrétaire général. Cet apprentissage des affaires lui servit beaucoup dans la suite de sa carrière politique. C'est là qu'il apprit l'art d'élever à la hauteur des questions d'intérêt général les moindres incidents de la vie quotidienne d'un grand pays. Son esprit formé à la spéculation, sa grande habitude des généralisations les plus hardies se développèrent dans ces postes administratifs, réservés depuis lors à des hommes d'un âge mûr, mais qui étaient la meilleure école pour former de vrais hommes d'État. M. Guizot, placé à côté du pouvoir, conseillait le pouvoir. Son influence était grande, et digne de son zèle autant que de ses aptitudes. Dès 1816, aussitôt que fut renvoyée la Chambre introuvable, il posa les règles du gouvernement parlementaire dans son écrit intitulé : *Du gouvernement représentatif et de l'état actuel de la France*. Le revoyant il y a quelques années, pour une réimpression nouvelle, M. Guizot ne trouvait rien à reprendre dans cet écrit, l'un des meilleurs qui soient sortis de sa plume de publiciste. Il était heureux alors. L'école doctrinaire, dont il était l'écrivain le plus autorisé, était dans tout son épanouissement. Avec ses amis MM. Royer-Collard, de Serre, de Broglie, dont il a tracé plus tard de si magnifiques portraits dans ses *Mémoires*, il croyait sur la foi de leurs opinions et de leur ambition communes, fonder le gouvernement définitif de la France. Le roi Louis XVIII entraît dans leurs vues, sans trop croire à leurs idées, et la France libérale admirait leurs talents, sans trop goûter leurs personnes. Survinrent le coup de poignard de Louvel, la chute de M. Decazes, la réaction violente qui s'en suivit : M. Guizot dut abandonner les situations officielles pour reprendre sa plume d'opposition. Mais dès ce moment le pli est pris. M. Guizot pourra faire de l'opposition, mais ce ne sera pas pour ébranler le pouvoir, du

moins à ce qu'il assure. Le pouvoir est pour lui chose sacrée. La société n'a jamais trop de l'action bienfaisante et nécessaire du pouvoir. A partir de cette époque, il ne conçoit l'opposition elle-même que comme un moyen de protection et de défense pour la société; c'est au nom de la notion du pouvoir qu'il attaque les actes du pouvoir : sophisme dangereux et hypocrite qui ne s'est jamais étalé avec plus d'ampleur et d'autorité que dans le traité *Des moyens de gouvernement et d'opposition dans l'état actuel de la France*, livre d'un intérêt puissant, où toute la tactique doctrinaire est exposée magistralement avec tout l'appareil imposant du dogmatisme le plus rigoureux, arsenal toujours rempli où les oppositions de tous genres que nous avons vues se succéder ont pu trouver des armes tour à tour, manifeste d'une opposition toute dynastique et courtoise qui n'en était pas moins périlleuse et qui attestait certainement à quel point M. Guizot ressentait l'amertume d'avoir perdu toute influence sur la conduite des affaires.

Il restait à M. Guizot sa chaire d'histoire moderne à la Sorbonne. A cette époque de sa vie, se placent les travaux importants qui ont fait sa réputation d'historien. Sa théorie était faite dans son esprit; il s'appliqua, comme nous l'avons dit plus haut, à la corroborer par des textes. Les œuvres d'érudition de M. Guizot se recommandent à l'attention du public savant par les qualités les plus rares, la sûreté et la pénétration, l'abondance dans les preuves, la clarté, le goût et la justesse dans la critique. Son style, toujours exact, manque de chaleur et de vie. M. Guizot n'a pas voulu à aucune époque de sa vie, dépenser dans ses livres la passion dont il était doué. Cet homme de science n'a jamais tressailli que dans les luttes de la vie publique. En même temps qu'il éclairait les parties les plus obscures de nos annales, il abordait les études sur l'histoire d'Angleterre et en particulier sur la Révolution anglaise qui ont rendu sa renommée européenne. Avec les idées toutes faites qu'il avait sur le gouvernement représentatif, M. Guizot devait chercher en Angleterre la confirmation de sa thèse. Il est le principal fondateur

de cette école politique qui a prétendu façonner la France sur l'Angleterre, et, si quelqu'un parmi nous a véritablement abusé des éloges justement accordés aux constitutions anglaises par Voltaire et Montesquieu, c'est assurément M. Guizot, dont les livres sur la Révolution d'Angleterre sont comme autant d'excitations à l'adresse de la France. Ces livres aussi étaient pour M. Guizot des moyens d'opposition. Il n'en aurait pas convenu, si on l'eût poussé sur ce point ; mais la jeunesse d'alors les prenait ainsi et il ne s'en défendait pas, du moins publiquement.

Il en était de même de ces cours célèbres de la Sorbonne où il attirait chaque semaine, au pied de sa chaire d'histoire, toute cette foule d'auditeurs que passionnaient déjà la verve brillante et spirituelle d'un Villemain, la parole ardente et pleine d'éclairs d'un Victor Cousin. Suspendu sous le ministère ombrageux de M. de Villèle, le cours de M. Guizot fut rouvert sous le ministère conciliateur de M. de Martignac, en 1828. A cette date se placent les fortes et lumineuses leçons du grand professeur sur la civilisation en France et en Europe. Rien n'a vieilli que le système historique même, dans cet enseignement profond et élevé, où il y a tant à retenir sur les différentes périodes de notre histoire. Quel temps que celui-là ! Depuis quarante années, on trouve partout le panegyrique de ces années incomparables où la France a donné au monde le spectacle d'une seconde Renaissance. M. Guizot était un des survivants de cette époque mémorable. Son nom brillait encore sur les dernières affiches de la Sorbonne à titre de professeur honoraire. Le voilà disparu à son tour ! Au moins, il reste de ce professorat glorieux des livres qu'il ne faut plus prendre au pied de la lettre, comme faisaient ceux qui nous ont précédés, mais où l'on retrouve la trace des émotions fortes et viriles de la génération de 1830. On ne marchandait pas alors les hautes vérités à la jeunesse. Qui, plus que M. Guizot a mêlé la politique à l'histoire ? Il ne croyait pas faire tort à l'Etat, en cherchant à lui préparer les meilleurs et les plus dignes citoyens. Au reste, il payait d'exemple. A la veille des élections de 1828, il publiait une

brochure palpitante sur le grave et toujours vivant sujet des libertés publiques en péril ; il entra, avec les libéraux et même les républicains d'alors, dans la Société *Aide-toi, le ciel t'aidera*, qu'il jugeait nécessaire pour aider le pays à conserver ses droits.

La passion politique l'emportait au delà de ses doctrines : qui pourrait en douter, en relisant aujourd'hui les pages qu'il a consacrées à ces épisodes de sa vie militante ? Mais le fond de l'âme de M. Guizot, c'était une ambition sans bornes. A mesure qu'il avançait dans la vie, il mesurait le progrès accompli par ses idées dans l'esprit de ses contemporains ; il se sentait en situation de prendre à son tour le pouvoir et de l'exercer au profit de ses opinions et selon ses vues personnelles. Il fut un des 221 ; il se distingua même par l'apreté de ses déclarations. Voulut-il la révolution de 1830 ? S'attendait-il à la résistance aveugle de Charles X, à la prise d'armes du peuple de Paris ? Questions obscures et d'ailleurs sans intérêt. M. Guizot appartenait de cœur et d'esprit à une école politique qui n'a jamais dissimulé qu'à ses yeux, le plus évident progrès politique ne vaut pas les risques d'une révolution. Que M. Guizot ait, d'ailleurs, souhaité la chute de la branche aînée des Bourbons, il importe peu. Arrivé à Paris juste au moment où la révolution éclata, il se conduisit comme s'il l'eût préparée. Dès que la victoire du peuple fut certaine, il ne s'occupa qu'à l'escompter. Dans le premier cabinet formé sur les barricades, il a un portefeuille : trois jours avant, il rédigeait et signait une protestation contre les ordonnances qui se terminait par une déclaration de dévouement de la Chambre pour le roi Charles X et son auguste dynastie. Ces changements subits en temps de révolution peuvent être facilement justifiés de la part d'un homme qui peut soutenir qu'il passe, conformément à ses doctrines, de la défense de la liberté menacée à la défense de l'autorité en péril. Ce qu'il y a de certain, c'est que M. Guizot, qui fut pendant près de treize ans le ministre du roi Louis-Philippe, n'a pas craint de laisser paraître ses regrets de la commotion violente qui avait donné une couronne au prince qu'il a servi. M. Guizot n'a

pas regretté sa conduite en 1830 ; il a regretté la révolution de Juillet. Il n'aurait pas voulu que la France se séparât de la famille de ses anciens rois : pour lui, c'était la monarchie ; et la preuve, c'est que, devenu plus tard ministre dirigeant de la dynastie nouvelle, sans rien comprendre aux sentiments du pays, il parut n'avoir d'autre souci que de donner à la royauté de la Révolution toutes les apparences et tous les caractères de la royauté légitime. L'homme de la quasi-légitimité, c'est M. Guizot, et l'on peut dire de lui, en toute justice, qu'il a renié Juillet 1830 bien avant l'entrevue de Frohsdorff et la réconciliation entre les princes de la maison de France, qu'il a probablement conseillées.

C'est pendant les dix-huit dernières années de la monarchie de Juillet que M. Guizot a donné carrière à son ambition du pouvoir, à ses appétits de gouvernement. A part son passage au ministère de l'instruction publique et ses efforts pour doter la France d'un système d'enseignement public vraiment digne de ce grand pays, la vie politique de M. Guizot peut se résumer d'un seul mot : résistance. Il crut vraiment que tout était fini, maintenant que la France était en possession de ces institutions représentatives dont il avait écrit l'histoire. Parvenu, avec la classe dont il défendait les intérêts, au faite de l'édifice politique et social, il pensa que la suprême sagesse consistait à retirer l'échelle qui lui avait servi à y monter. Il s'enferma dans le pouvoir comme dans une forteresse. Il n'avait pas seulement la prétention d'y défendre la dynastie qu'il servait, mais les plus grands intérêts sociaux qu'il affectait de croire sans cesse menacés et dont la protection ne lui semblait jamais assez assurée. Il eut comme tous les hommes d'État sous le régime parlementaire, des alternatives de succès et de revers. Il tomba souvent du pouvoir ; il n'en descendit jamais. A peine avait-il quitté le cabinet, qu'il cherchait à y rentrer. Nulle opposition, quelle qu'elle fût, ne lui répugnait. En 1837, il fut l'âme de cette ardente et étrange coalition contre M. le comte Molé, qui a discrédité le gouvernement parlementaire. Il se jeta dans cette mêlée avec une ardeur implacable. *Omnia serviliter pro domi-*

*natione*, lui cracha un jour à la face le ministre dont il voulait prendre la place, « Vous aurez peut-être notre appui, lui dit le *Journal des Débats*, mais jamais notre estime ». Toutes ces duretés glissaient sur M. Guizot qui n'écoutait que sa passion et qui croyait tout perdu dès qu'il n'était plus ministre. C'est pendant cette longue lutte pour la possession du pouvoir, c'est au cours de cette rivalité fameuse qui compose la trame de l'histoire de la monarchie orléaniste, qu'ont été inventées par M. Guizot, pour les besoins de sa cause, toutes ces théories funestes sur l'ordre moral, sur la défense sociale qui ont divisé si profondément la France et rendu si difficile la réconciliation entre les classes. Avec sa parole tranchante, du haut de la tribune qu'il transformait en chaire calviniste, M. Guizot jetait l'anathème à ses adversaires ; jamais il n'a procédé que par excommunication : ses ennemis étaient rejetés par lui loin de la politique ; il semblait qu'il ne pût y avoir de place que pour lui et les siens. Cette proscription lui paraissait un signe de force. Il prenait la majesté hautaine de ses imprécations oratoires pour un signe évident d'infailibilité. Avec cela, un art admirable, mais trop admiré, de grandir les plus minimes affaires ; une ampleur de parole qui ne servait qu'à déguiser trop souvent le vide de la pensée ; un dédain superbe qu'il réussissait à faire prendre comme la marque d'un génie supérieur ; une grande ignorance des faits sociaux masquée sous les dehors de doctrines imposantes ; des airs de tête à troubler toute une Chambre, la lèvre méprisante, la voix solennelle : tel a été M. Guizot orateur, une grande puissance au service d'une petite cause, celle de sa personnalité et de son ambition.

Quand il eut définitivement conquis l'esprit du roi Louis-Philippe, après 1840, en lui persuadant que la résistance était la sagesse, M. Guizot perdit toute mesure. Plus que jamais il appliqua son système. C'est alors qu'on le vit tendre tous les ressorts du régime parlementaire jusqu'à les briser. Lui, le premier, il enseigna l'art dangereux de peser sur la majorité pour lui arracher tout ce qu'il jugeait nécessaire à l'exercice de son pouvoir. Et de quel moyen se servait-il ? De la peur,

toujours de la peur. C'est M. Guizot qui nous a inoculé ce mal terrible. Compression et silence : les élèves de M. Guizot n'ont pas appris cette devise à son école, mais ils ont conservé de lui sa frayeur de la démocratie, sa haine pour tout ce qui ne rentre pas dans le cadre des institutions représentatives. Il croyait à une aristocratie de la fortune, la seule qui pût confirmer en France sa théorie historique : c'est pourquoi il disait à ses électeurs de Lisieux, avec plus de naïveté que de cynisme : « Enrichissez-vous ! » Il n'entendait rien à la démocratie, et c'est pourquoi il s'écriait à la tribune qu'il n'y aurait pas de jour pour le suffrage universel. Tout entier à son système de défense sociale, il cherchait partout des alliés. Lui protestant, il affectait de protéger le catholicisme. « C'est une grande école de respect, disait-il. » « La religion est un frein, ajoutait-il ; il en faut pour le peuple. » Il soutenait les jésuites, il encourageait toutes les tentatives entreprises, destinées à tenir en bride les classes inférieures qu'il sentait gronder autour d'un système où il ne leur était pas permis d'entrer et dont il leur refusait obstinément la porte.

Ministre des affaires étrangères, il s'était mis d'accord avec le prince qu'il servait pour laisser s'effacer peu à peu de l'esprit des autres monarques l'impression de la France libérale et révolutionnaire. Vaniteux à l'excès, il jouissait avec ivresse de l'amitié intéressée des représentants de l'aristocratie britannique, et se donnait pour modèle, sur le continent, le vieux prince Metternich. Il rêvait pour la France un gouvernement paternel comme en Autriche où il aurait tenu la première place après le souverain. Par là il laissait s'altérer, se dénaturer, se dégrader le sentiment de la fierté nationale. Il ne comprenait rien aux révoltes de la fierté française, qu'il prenait pour des accès de folie furieuse. La France s'ennuyait, s'étiolait, s'abaissait. M. Guizot ne voulait voir que la paix dans la rue respectée, et comptait que tout irait bien tant qu'il serait au pouvoir et pourvu qu'il y fût. De là une impopularité terrible qui a perdu vraiment la monarchie. M. Guizot se faisait gloire de cette impopularité. Il y voyait un signe de grandeur inconnue ; il affectait de mépriser la foule, et le dé-

dain qu'il témoignait à ses adversaires dans la Chambre se changeait à l'égard du peuple en une sorte de violence impatiente qui devait un jour tout faire sauter.

La France perdit patience. Elle se lassa de piétiner dans la boue, et laissa se consommer la révolution du mépris. Toutes ces expressions ont été inventées pour M. Guizot, et demeureront attachées à sa mémoire. Il tomba, emportant avec lui dans sa chute les destinées mêmes de la monarchie constitutionnelles. Depuis lors, il a vécu loin des affaires publiques, dans le travail et dans l'étude. Mais jamais son caractère ne s'est démenti. Jamais il n'a témoigné le moindre regret d'avoir suivi la voie fatale où il avait trouvé la défaite et le discrédit. Au contraire, affectant de se draper dans une dignité pleine de superbe, il a pris la plume pour écrire de sa vie publique une apologie qui n'a trouvé d'approbateurs que parmi ses anciens complaisants. S'il s'est repenti, c'est d'avoir trop sacrifié à l'esprit de concession et de tempéraments. Né pour la lutte, il a transporté dans sa retraite les passions, d'autrefois. Chaque fois qu'il s'est trouvé en face des opinions, des idées qu'il avait combattues, il a retrouvé son élan, sa vigueur, sa fougue, ses rigueurs, son esprit sectaire et exclusif. Son talent n'a pas cessé de grandir. Il le perfectionnait sans cesse par le travail ; il le faisait servir à défendre les mêmes causes qu'il avait servies, compromises et perdues tout ensemble. Destinée curieuse et troublante ! M. Guizot a été l'avocat le plus puissant de l'erreur politique qui cause aujourd'hui le profond désarroi où se débat la société française, et les panégyriques qui de toutes parts s'élèvent autour de son cercueil prouvent trop bien, hélas ! que sa fatale influence persiste toujours. Ses amis admirent tout en lui jusqu'à ses faiblesses. On l'a vu, dans les dernières années de sa vie, prendre part aux luttes qui divisent l'Eglise réformée de France. Cette lutte, il l'a aigrie, envenimée au point de la rendre mortelle : ses flatteurs lui savent gré de ces emportements de ses derniers jours ; ils y voient la marque d'une indomptable volonté. Mais quoi de plus redoutable que la persistance obstinée dans une politique à outrance dont les

fruits amers gisent partout autour de nous ? Enfin, pourquoi ne pas le dire ? M. Guizot, amant passionné des libertés parlementaires, en était arrivé à professer la plus profonde indifférence sur les questions de personnes. Il ne dédaignait pas de complimenter Napoléon III, quand il le voyait dans les courtes visites officielles qu'il était appelé à lui faire comme directeur de l'Académie ; il trouvait qu'il y avait beaucoup à prendre dans le système de 1852, et nous voyons par l'exemple de ses disciples, que ses idées sur ce point avaient trouvé des partisans. Quand vint l'empire libéral, M. Guizot ne crut pas indigne de lui apporter le témoignage de sa haute approbation : toute la France démocratique le voit encore accoudé à la cheminée du salon des Affaires étrangères ou de la Chancellerie, chez M. le comte Daru ou chez M. Emile Ollivier, prodiguant les conseils, encourageant les espérances du monde officiel où il lui semblait qu'il avait retrouvé sa place.

La catastrophe arriva, M. Guizot tomba pour ainsi dire une seconde fois. Il semblait, à l'âge où il était parvenu, que ce fût pour ne plus se relever. Qui pourrait douter cependant de l'influence qu'il a exercé jusqu'à sa mort ? M. le duc de Broglie, qu'est-ce autre chose que M. Guizot, plus jeune, moins éloquent, mais tout aussi plein de lui-même et de l'infaillibilité de ses doctrines ?

M. Guizot disparaît ainsi de la scène du monde, sans que les passions qui s'agitaient autour de son grand nom soient apaisées ; et c'est à tort que l'on parle de deuil national en présence d'une tombe où descend certainement une grande intelligence, mais qui est appelée à recevoir les restes d'un homme d'Etat dont la carrière aura été plus funeste que vraiment utile à son pays. Que restera-t-il de M. Guizot ? Ses travaux d'historien ? Déjà la critique moderne en a sapé par la base la théorie fondamentale ; et, quant à la forme qu'il a donnée à la plupart de ses ouvrages, froide, sèche, inanimée, sans couleur, elle n'est pas assez fortement travaillée pour faire que ses livres demeurent parmi les chefs-d'œuvre de notre langue. Ses *Mémoires* personnels ? Ce n'est que la candide et béate

apologie des actes qui appellent sur la mémoire de M. Guizot les justes sévérités de l'histoire. Le souvenir de son éloquence ? Hélas ! que de gens parmi nous, les contemporains de M. Guizot, ignorent déjà de quelle puissance il a joué dans les Assemblées délibérantes ! Que reste-t-il donc ?

Il restera de M. Guizot de grands exemples de travail, de dignité personnelle quand la passion ne l'égarait pas ; il restera cette longue vie toute dévouée à une seule et persistante idée, la défense des classes moyennes, cette fidélité à ses propres opinions même fausses, cet honneur enviable de les avoir personnifiées pour trois générations successives, inclinées sous les mêmes sentiments de confiance et d'admiration.

Mais, dira-t-on, un homme qui n'a jamais pensé à l'avenir ne se survit pas dans la postérité. Il est vrai. Mais, à la gloire de M. Guizot, il faut dire qu'il a aimé la science, l'éducation et qu'il a cherché à répandre la lumière. Par un admirable privilège, chaque fois qu'il touche à ce noble et touchant sujet de l'instruction publique, il se transforme, il grandit, il se surpasse. Écoutez-le parler de la lutte engagée entre les parvenus de la science et les privilégiés de la naissance et de la fortune.

« Nous assistons depuis trois quarts de siècle, dit-il, au spectacle de l'insuffisance et de la fragilité de toutes les supériorités que donne le sort, de la naissance, de la richesse, de la tradition, du rang ; nous avons vu en même temps, à tous les étages et dans toutes les carrières de la société, une foule d'hommes s'élever et prendre en haut leur place par la seule puissance de l'esprit, du caractère, du savoir et du travail. À côté des tristes et mauvaises impressions que suscite dans les âmes ce trouble violent et continu des situations et des existences, il en sort une grande leçon morale : la conviction que l'homme vaut surtout par lui-même, et que de sa valeur personnelle dépend entièrement sa destinée. En dépit de ce qu'il y a dans nos mœurs de mollesse et d'impertinence, c'est là aujourd'hui, dans la société française, un sentiment général et profond, qui agit puissamment au sein des familles. Un

dernier. Depuis, j'ai appris que M. Thouret (1) se mettait sur les rangs, et alors j'ai été convaincu que ce candidat serait le vôtre. Mais ne voilà-t-il pas qu'on prétend ici que M. Thouret se retire ou, pour mieux parler, ne veut pas se laisser mettre en avant par ses amis, effrayé des nombreux soutiens que s'est procurés Guizot. Les hommes solides de la Société *Aide-toi* ont dans leur sein quelques partisans déclarés de ce doctrinaire, Barrot (2), entre autres, qui a dû écrire et qui est pré-

grand géologue, M. Elie de Beaumont, nous a fait assister aux révolutions de notre globe; c'est de sa fermentation intérieure que proviennent les inégalités de sa surface; les volcans ont fait les montagnes. Que les classes qui occupent les hauteurs sociales ne se fassent pas d'illusions: un fait analogue se passe sous leurs pieds; la société française fermente jusque dans ses dernières profondeurs et travaille à faire sortir de son sein des hauteurs nouvelles. Ce vaste et obscur bouillonnement, cet ardent et général mouvement d'ascension, c'est le caractère essentiel des sociétés démocratiques, c'est la démocratie elle-même. »

Paroles admirables, vues profondes, qui donnent la plus haute idée du grand esprit de M. Guizot. Nous voulons rester sur ce fortifiant passage des *Mémoires* de cet homme illustre, en regrettant qu'il n'ait pas plus souvent embrassé dans leur ensemble tous les rangs de cette démocratie française, pour y découvrir les véritables lois de l'histoire et de la politique. Sa gloire n'en souffrirait pas, et la reconnaissance du pays tout entier lui serait acquise.

(1) Thouret (Guillaume-François-Antoine), né à Rouen le 16 juin 1782, entra, en 1810, dans la magistrature qu'il quitta par suite de l'organisation judiciaire qui suivit la seconde Restauration. Il est mort en 1832.

(2) Barrot (Camille-Hyacinthe-Otilon) est né à Villefort

sident de la Société. Vous connaissez ses intentions loyales et franches : aussi a-t-il déclaré que c'était en son privé nom qu'il avait fait cette démarche. Il paraît que tout ceci porte quelque em-

(Lozère), le 19 juillet 1794. En 1814, il devint avocat aux conseils du roi et à la Cour de cassation. Les excès de la réaction ultra-royaliste révoltèrent sa nature honnête, son esprit de justice, de modération et le firent entrer dans les rangs de l'opposition constitutionnelle. Appelé à présider la société *Aide-toi, le Ciel t'aidera !* il se lia intimement avec La Fayette, Dupont de l'Eure et Béranger.

Lors de la Révolution de juillet 1830, Odilon Barrot, élu secrétaire de la Commission municipale, contribua à faire appeler au trône le duc d'Orléans. Il accompagna, en qualité de commissaire du gouvernement, Charles X et sa famille à Cherbourg. Au retour, il fut nommé préfet de la Seine. Sa popularité était alors immense à Paris, et son influence très grande sur la jeunesse des écoles. Guizot, dédaigneux avec tant d'affectation de toute popularité, fut-il néanmoins offusqué de celle d'Odilon Barrot ? Nous ne savons. Toujours est-il qu'il demanda sa destitution au conseil des ministres, en octobre 1830. L'énergique résistance de Dupont de l'Eure fit repousser cette demande injuste. Guizot se retira. Quant à Barrot, il ne donna sa démission de préfet de la Seine que le 19 février 1831.

Il avait été présenté par La Fayette et Dupont de l'Eure aux suffrages des électeurs de l'Eure ; il fut élu et prit place sur les bancs de la gauche à la Chambre, où il appuya l'opposition constitutionnelle de ses votes toujours honnêtes, de sa parole éloquente et respectée.

Barrot défendit noblement les vaincus des 5 et 6 juin, flétrit la proclamation de l'état de siège qu'il contribua à faire lever, s'opposa aux lois *d'exception* ; mais, effrayé des émeutes toujours renaissantes, de la violence des partis extrêmes, si opposée à sa nature éminemment modérée, il

barras dans les efforts que ces messieurs veulent faire en faveur de M. Thouret. Un mot de vous, soit sur les chances de chacun, soit sur ce qu'il peut y avoir de faux dans les *on dit*, viendrait à point dans ce moment, et c'est ce qui me décide à vous

mitigea ses opinions et se fit le chef de ce qu'on nomma dès lors l'*opposition dynastique*. L'avènement et la conduite du ministère Guizot, arrivé au pouvoir le 29 octobre 1840; firent accentuer plus vivement par Barrot son opposition au gouvernement, dont le système de corruption électorale l'indignait surtout. Son éloquence y gagna une chaleur qui, jusque-là, lui faisait défaut.

Barrot entreprit alors ce qu'on a appelé la *campagne des banquets réformistes*, dont il donna le signal au Château-Rouge, le 9 juillet 1847. Bientôt effrayé de l'attitude du parti républicain, il voulut arrêter cette agitation légale; il n'y parvint pas plus qu'à éviter la révolution du 24 février 1848, amenée par l'entêtement autant que par la corruption du pouvoir. Barrot, après Thiers, mais trop tard, nommé président du Conseil, ne le fut que quelques heures: La République était proclamée.

Barrot se retira dans la vie privée, jusqu'au jour où le département de l'Aisne l'élut représentant du peuple. Après l'élection présidentielle du 10 décembre, il entra avec le portefeuille de la justice au premier ministère nommé par Louis-Napoléon Bonaparte et en fit partie une année.

Lors du Coup d'État du 2 décembre 1851, il signa la première protestation contre la violation de l'Assemblée nationale et se réunit à ceux de ses collègues qui avaient pu gagner la mairie du X<sup>e</sup> arrondissement, où fut proclamée la déchéance du Président de la République, parjure à la Constitution qu'il avait promis de défendre. Sitôt l'attentat contre le droit consommé par la force, Odilon Barrot s'abstint de la vie politique, tout le temps que dura le second empire. Alors, comme à toutes les époques de sa longue carrière, il rendit,

écrire enfin pour que vous me donniez les renseignements nécessaires. En voici assez sur cette affaire.

J'ai appris la peur effroyable que vous a faite le  
avec générosité et modestie, de nombreux services trop peu connus.

En septembre 1872, Thiers, président de la République française, appela Odilon Barrot à la présidence du Conseil d'Etat où la mort vint le trouver le 6 août 1873. (P, Hacquart).

« Cette longue vie a été bien agitée, dit un chroniqueur au lendemain de la mort d'Odilon Barrot, mais en somme peu féconde.

Depuis 1815, le nom de M. Barrot se trouve mêlé à presque tous les événements de notre histoire intérieure, et cependant ce nom populaire à diverses reprises, risque fort de ne briller que d'un éclat affaibli dans la postérité, si même on en conserve le souvenir. M. Odilon Barrot a, le plus souvent dans sa carrière semée d'incidents, joué un rôle fort au-dessus de ses aptitudes et de son vrai mérite. Qu'il ait été dévoué, pendant la plus grande partie et même jusqu'à la fin de sa vie, aux principes de la Révolution française, nous ne voulons pas le contester le jour où il disparaît de la scène politique. A de certains égards, l'extraordinaire popularité de M. Odilon Barrot peut être justifiée. Il était éloquent, actif, avec des dehors qui imposaient le respect et la confiance ; mais il y a, dans la longue vie de cet homme public, un trait indélébile qui le marque pour toujours : jamais il n'a osé pousser à bout et pratiquer les opinions qu'il défendait avec un talent que l'affection de ses amis se plaisait à exagérer, sans doute afin de lui inspirer la résolution décisive qui aurait pu les faire triompher dans un jour de crise. Constamment M. Barrot est resté au-dessous, non pas de ce qu'il pouvait, mais de ce que l'on s'était habitué à attendre de lui. Il semblait, à l'entendre, qu'il fût l'ennemi déterminé de toutes les transac-

pauvre Charles. Dieu soit béni ! J'ai bien plaint M<sup>me</sup> Dupont et vous ! Heureusement les angoisses n'ont pas été longues.

tions : au fond, toutes les fois qu'il a été appelé à faire quelque chose, il n'a jamais proposé que des demi-mesures, qui le plus souvent ont perdu la cause qu'il croyait servir. M. Odilon Barrot laisse après lui des exemples qu'il serait utile de méditer. On peut apprendre, en étudiant sa longue carrière, ce que valent les combinaisons bâtarde d'une opposition de pure forme : la vie de cet homme, si remplie qu'elle puisse paraître, n'offre qu'une longue série d'avortements.

En 1830, il pouvait, il devait faire mieux que d'influencer sur M. de La Fayette pour le rallier à la royauté nouvelle. En 1846, apôtre de la réforme électorale et parlementaire, il a eu le tort de croire que tout consistait dans sa persévérante opposition contre le ministère de M. Guizot, maintenue dans les limites d'ailleurs étroites et mesquines qu'il s'était tracées à lui-même et dans lesquelles il croyait pouvoir enfermer la France. En 1848, président du Conseil de Louis-Naparte, il pensa qu'il avait à offrir des gages à ces « réacteurs » dont il avait enseigné la haine à la France, et il ne sut pas mieux faire que de prêter les mains à une politique plus effrontément réactionnaire que celle de M. Guizot lui-même. Par là M. Odilon Barrot a donné sa vraie mesure. Libéral, il l'était, mais rien de plus. C'était trop peu, même en 1830, à plus forte raison en 1848 et dans les années troublées qui suivirent.

La France opposante a-t-elle eu tort de tant applaudir autrefois M. Barrot ? Nous ne le croyons pas. Mais les succès oratoires passent ; seuls, les services rendus demeurent. Le jour de l'histoire, c'est-à-dire du jugement, arrive tôt ou tard. M. Odilon Barrot n'est pas de ceux qui, après avoir goûté toutes les ivresses de la popularité pendant leur vie, ont mérité qu'on dépose une couronne sur leur tombeau. Il meurt sans rien laisser après lui qu'un nom honoré et reten-

Je vous dirai que M<sup>me</sup> Dumas (1) est accouchée, dans la nuit du samedi au dimanche, d'un enfant mort. C'était une fille. Bérard, qui m'est venu voir hier, m'a dit que Caroline se portait aussi bien que possible.

Vous saurez que, depuis trois semaines, je suis souffrant. La vie que je mène depuis ma sortie de prison a causé cette indisposition, que je croyais à son terme il y a huit jours, et qui est revenue assez forte pour me contraindre à garder la chambre depuis quatre jours. Je viens de me purger doucement et je m'en trouve bien.

Je ne sais en politique que ce que les journaux peuvent vous en apprendre. Je me suis même fatigué d'en entendre rabâcher. Ce que je crains est ce que tout le monde désire : la chute prompte du ministère actuel. Je m'y abonnerais pour deux ans encore. Nous avons besoin d'une leçon et nous sommes loin d'avoir complètement profité de celle-ci. Rien de plus curieux en ce moment que la plupart de nos *politiques*. Les plus hardis se livrent aux intrigues ; les plus poltrons se figurent être à la veille d'avoir le cou coupé. C'est peut-être un moyen de s'entr'aider mutuellement.

Tous nos amis se portent bien. Il y a longtemps que je n'ai été chez Laffitte, mais j'ai vu son gendre qui m'a dit qu'il n'y avait rien de nouveau dans la rue d'Artois.

tissant de son vivant, mais qui aura grand'peine à lui survivre ».

(1) Née M<sup>lle</sup> Caroline Bérard.

Adieu, mon cher Dupont, embrassez bien votre femme pour moi et croyez à toute ma tendre amitié.

BÉRANGER.

*P.-S.* — Vous savez sans doute que Kératry (1) qui a soixante-trois ans, quoiqu'il ne s'en donne que cinquante-neuf, vient d'épouser une fille de chouan à qui il donne vingt-trois ans, quoiqu'elle n'en ait que vingt. Elle est ultra et il l'accompagne à l'église. Les opinions du bonhomme étaient bien molles ; que vont-elles devenir dans les mains de sa femme (2) ?

(1) Kératry (Auguste-Hilarion), né à Rennes le 28 octobre 1769, mort en 1859 ; député libéral et homme de lettres. (Voir note antérieurement, page 125.)

(2) Nous n'avons pas trouvé de traces de correspondance entre Béranger et son ami Dupont de l'Eure du 15 décembre 1829 au 10 septembre 1832. On sait qu'au cours de ces trois années, Dupont de l'Eure qui avait joué un rôle considérable dans les événements de juillet 1830 avait fait un passage au ministère de la justice dont il avait reçu le portefeuille, dans le premier cabinet constitué par Louis-Philippe. Le gouvernement d'ailleurs ne tarda pas à se méfier de lui et de ses tendances libérales. Dès le 17 octobre 1830, il démissionna pour reprendre sa place dans l'opposition, après la défaveur de Lafayette.

## XXII

10 septembre 1832.

Vous aurez sans doute remarqué dans les journaux, mon cher Dupont, la nomination de Pascalis à la place de Romer (1). Je ne puis trop me rendre compte de la raison qui a déterminé Barthe (2) à faire ce choix. Pascalis a hésité à accepter ; mais, aujourd'hui, les inconvénients du ministère public ont dû le déterminer.

(1) Pascalis venait d'être nommé, en remplacement de Romer, chef de division au ministère de la justice, que Barthe dirigeait.

Pascalis (Jacques-Joseph) naquit à Barcelonnette, le 30 novembre 1793. Après avoir exercé, de 1817 à 1830, les fonctions d'avocat à Aix, il remplit successivement celles de procureur du roi à Marseille, de procureur général à Amiens, de maître des requêtes et enfin de chef de division au ministère de la justice (1832) : il devint avocat général à la Cour de cassation de 1832, et premier avocat général en 1844. Il avait été envoyé, en 1837, à la Chambre des députés, où il siégea sans interruption jusqu'en 1848. Il fut appelé, en 1850, comme conseiller à la Cour de cassation.

(2) M. Barthe avait succédé, au ministère de la justice, à M. Mérillhou qui avait remplacé M. Dupont de l' Eure en décembre 1830.

Ma première idée, en le voyant entrer là, a été qu'il pourrait faciliter le règlement de la pension qui vous y est due. Mais en cherchant vos pièces il a trouvé que vous aviez retiré pièces et demande de retraite. Il vient de me le dire et m'engage à vous écrire pour savoir quelle est votre intention actuelle. Il m'assure que Barthe est disposé à vous faire payer de vos anciens et longs services. Voyez ce qu'il vous convient de faire. Il paraît que ce qui avait fait hésiter jusqu'à ce jour, c'était l'espoir que vous arriveriez enfin à la Cour de cassation. Vous êtes sûr d'avoir dans Pascalis un homme tout dévoué à vos intérêts, quelle que soit votre décision, que vous voudrez bien vous hâter de lui communiquer ; car, m'a-t-il dit, il a saisi pour cette affaire une occasion toute favorable, administrativement parlant.

Si vous préférez m'envoyer votre demande et vos pièces, ou vos pièces sans demande, car je ne sais pas les formes, je les remettrai à Pascalis, qui est mon voisin à Paris, où je suis revenu passer quelques jours pour raison de santé (1).

J'attends votre réponse, que je vous prie de ne pas différer.

Mes respects à M<sup>me</sup> Dupont, et comptez toujours sur mon dévouement bien sincère.

BÉRANGER.

(1) Béranger habitait alors la rue de la Tour-d'Auvergne qu'il quitta pour aller à Passy en 1833.

*P.-S.* — Pascalis m'a dit avoir trouvé une note de votre main, portant, en détail, vos années de service à vingt-sept ans, même avec les années de Corps législatif (1). Il me semblait que le tout devait faire davantage.

(1) M. Dupont de l'Eure avait fait partie du Corps législatif sous le premier empire. Il répondit à Béranger par la lettre si digne qu'on va lire, et qui justifie si bien sa grande réputation d'honnêteté et de désintéressement.

Rongepériers, 13 septembre 1831.

« Je m'empresse de répondre, mon cher Béranger, à la lettre que vous m'avez fait l'amitié de m'écrire le 10 de ce mois.

« Il est vrai que, n'ayant pas été compris, en décembre 1818, dans l'institution de la cour royale de Rouen, ce qui équivalait à une destitution, je crus devoir demander, en 1819, la pension à laquelle j'avais droit, consciencieusement parlant, quoique je n'eusse alors que vingt-sept ans de service. Le ministre de Serre et le chef de division Romer, auxquels mes opinions politiques déplaisaient, se prévalurent de ce que je n'avais pas trente ans de service pour soutenir et pour me déclarer que l'Etat ne me devait rien. Cela n'eût été vrai qu'autant que, sans cause de santé ou tout autre cause semblable, j'aurais donné ma démission ; mais il ne pouvait en être ainsi quand, en m'ôtant ma place, on m'empêchait d'acquiescer les trente ans de service exigés, en effet, par une ordonnance du 23 septembre 1814 ; et cela est si évident que les registres de la chancellerie sont couverts de pensions accordées à une foule de magistrats n'ayant que dix, quinze et vingt ans de fonctions publiques.

« Quoi qu'il en soit, je subis cette brutale injustice, comme j'en ai subi plus d'une autre depuis ; et non seulement je suis privé depuis treize à quatorze ans de la pension qui m'était

due, mais on ne m'a pas restitué davantage la retenue qui m'avait été faite sur mon traitement pour alimenter la caisse des pensions.

« Assez longtemps après la décision du ministre de Serre, je retirai non ma demande que j'avais faite et qui est dans les cartons de la chancellerie, mais les titres que j'avais produits à l'appui et qui sont aujourd'hui entre mes mains.

« Vous concevez que, lorsque j'arrivai moi-même au ministère (1), je me gardai bien de m'occuper de ma pension, quoique j'y fusse invité par M. Romer, qui regrettait d'autant plus de m'avoir maltraité en 1819, qu'il ne pouvait se dissimuler que j'aurais pu et dû peut-être le destituer en 1830.

« Enfin, tourmenté par lui, après ma sortie du ministère, sinon de faire une nouvelle demande, qu'en effet je n'ai pas faite, du moins de lui communiquer de nouveau mes titres, j'y consentis ; et il les examina, sans pouvoir y trouver que j'eusse, en 1818, plus d'années de service qu'il n'en avait trouvé lors de son premier examen ; et, comme il n'osait pas convenir qu'il avait eu tort une première fois, il se borna à me proposer je ne sais quel expédient que je repoussai, et je repris mes titres encore une fois.

« Maintenant faut-il les produire encore et faire une nouvelle demande ? Je crois que ma position politique ne me le permet pas, et, franchement, je suis ennuyé d'être ballotté comme je l'ai été par la fortune ; et puisque déjà on m'a fait perdre quatorze ans de pension qui m'étaient dûs, ce n'est pas la peine, pour quelques années que j'ai peut-être encore à vivre, que je demande rien à ceux qui nous gouvernent, au risque de les voir, eux et leurs amis, se prévaloir de cette circonstance pour donner à entendre que je me suis prêté, comme tant d'autres, à recevoir une pension qui, rigoureusement diraient-ils, aurait pu m'être refusée.

« Je n'ai pas besoin de vous dire, mon cher Béranger, que

(1) Rappelons que Dupont de l'Eure était entré au ministère de la justice le 13 juillet 1830 et l'avait quitté dans les derniers jours de décembre suivant.

cette réflexion ne s'applique ni à vous, ni à M. Pascalis, de l'affection duquel je ne doute pas plus que de la vôtre. Mais que Barthe soit bienveillant et même juste pour moi, voilà ce que je ne puis croire. L'homme que j'ai aimé d'amitié tendre, que, j'ose le dire, j'ai comblé de témoignages d'attachement et qui n'a pas craint d'accuser ma délicatesse à la tribune, qui a destitué Dulong (1) et tant de magistrats placés par moi, qui enfin a pris plaisir à m'abreuver d'amertume, ne peut plus me vouloir du bien, même par un sentiment de justice. Je ne l'en crois plus capable, et je ne verrais dans ce qu'il ferait pour moi qu'un moyen de me faire dénigrer par sa coterie que je connais trop bien maintenant pour m'y tromper davantage.

« Enfin, mon ami, il faut que je subisse ma triste destinée et que, pour me sauver des mauvaises interprétations doctrinaires, je renonce même à ce qui m'est dû. Tout pauvre que je suis, tout en ayant droit à la pension que j'ai demandée en 1819, je n'en ferai pas une nouvelle demande et ne renverrai plus à la chancellerie des titres qu'elle a longtemps possédés, tant sous la Restauration que depuis la Révolution de Juillet, sous le ministère de MM. Mérilhou (2) et Barthe. Vous vous étonnez qu'ils ne prouvent pas plus de vingt-sept ans de service. Mais songez donc qu'en 1818, je n'avais que

(1) Dulong, cet ami cher à Dupont de l'Euire, était chef de division du personnel au ministère de la justice : dès que le futur bonapartiste Barthe fut au pouvoir, il s'empressa de le destituer.

(2) Mérilhou (Joseph), né à Montignac (Dordogne) le 15 octobre 1788, fut du nombre des magistrats renvoyés de leur siège après la seconde Restauration : M. Pasquier se faisait la main. Dès lors, M. Mérilhou se consacra à la profession d'avocat et attacha son nom à différents procès politiques. Ardent partisan de la liberté de la presse, il fut un des fondateurs de la *Société des Amis de la presse*.

Nommé, en 1830, secrétaire général au ministère de la justice, il reçut peu après le portefeuille de l'instruction publique qu'il échangea bientôt pour celui de la justice ; il ne le garda que peu de temps et rentra ensuite dans la magistrature.

cinquante-deux ans, et qu'il était difficile que j'eusse alors de plus longs services. Tout le temps que j'ai passé depuis à la chambre des députés ne compte pas, et il en est de même, dit-on, des cinq mois que j'ai passés au ministère. Vous voyez donc qu'en admettant l'inflexible condition des trente ans, ce bon M. de Serre et ce bon M. Romer avaient bien raison de dire que je n'avais droit à rien.

« Pardonnez-moi cette trop longue lettre, mon cher Béranger. Communiquez-la à M. Pascalis, que je prie d'agréer l'expression de ma sincère reconnaissance et de mes sentiments affectueux. Ma femme vous dit les choses les plus amicales, et moi je vous aime et vous embrasse de cœur.

« DUPONT (de l'Eure). »

*P.-S.* Mille amitiés à Bérard et à Bréjot.

## XXIII

Paris, 1<sup>er</sup> février 1834.

MON CHER AMI,

Un peu souffrant, j'ai quitté la triste cérémonie avant que les discours fussent prononcés sur la tombe (1), mais le temps que je n'ai pu donner à

(1) Sur la tombe de Dulong, le député, que le général Bugeaud avait tué en duel, le 29 janvier 1834. Le duel avait pris son origine dans une querelle où Dulong, en pleine Chambre, reprocha à Bugeaud le rôle de geôlier qu'il avait rempli à Blaye auprès de la duchesse de Berry.

On sait que l'opinion publique accusa, non sans vraisemblance le général Bugeaud de n'être que l'instrument inconscient d'une rancune toute royale et qu'elle fit remonter jusqu'à Louis-Philippe la responsabilité du coup qui frappa Dulong. Quoi qu'il en soit, le soir de ce funeste événement, on dansa aux Tuileries.

On trouvera des détails fort intéressants sur cette sinistre affaire dans l'*Histoire de dix ans*, de Louis BLANC, tome IV, pages 203-211.

Quiconque voudra la connaître mieux encore pourra consulter la brochure éditée chez Paulin : *Détails et Révélations sur le duel de Dulong*, Paris, 1834.

ce funèbre appareil, je veux au moins vous le consacrer.

Je pense à toute la douleur que vous devez éprouver ; elle est si légitime que je ne tenterai point de la diminuer. Vous savez que j'aimais et que j'estimais ce digne jeune homme, formé à toutes les vertus par votre exemple et par vos sages conseils. Il eût suffi de savoir quel intérêt vous lui portiez pour s'intéresser à lui. Mais par lui-même il savait accroître la bienveillance que lui méritait d'abord votre amitié. Qui nous eût dit qu'avec un caractère si facile, si doux, il serait victime de nos horribles dissensions ; et que ceux qui doivent tout au dévouement des patriotes en feraient le but des coups qu'ils ne cessent de porter au patriotisme et à la générosité des cœurs vraiment français ! Ils vous ont atteint en le frappant (1). Dans un si grand malheur, j'ai été heureux de vous savoir auprès de celle qui sait le mieux adoucir vos peines et essuyer vos larmes. L'ami le plus dévoué ne pourrait être pour vous un consolateur aussi puissant que cette femme parfaite d'âme et de raison. Ah ! je voudrais que vos enfants fussent là aussi.

J'ai été avant-hier chez La Fayette ; n'étant pas député, on n'a pas voulu me laisser entrer à la réunion. Mais j'ai vu Bérard qui m'a dit ce qu'on

(1) On voit que le jugement de Béranger sur la cause occulte et déterminante de cette mort qui fut une vengeance, est d'accord avec le sentiment public.

vous avait écrit. Vous serez sensible aux témoignages d'attachement de vos dignes collègues. Quant à ce qu'ils attendent de vous, vous seul et M<sup>me</sup> Dupont devez décider ce que vous avez à faire. Prenez du temps pour faire votre réponse ou pour prendre un parti : voilà le seul conseil que mon amitié ose vous donner (1).

(1) M. Dupont de l'Eure était à Rougépériers dans la cruelle journée du 29 janvier. Sa douleur fut immense, quand il apprit la mort de celui qu'il aimait comme un fils. Les députés de l'Opposition se réunirent immédiatement chez La Fayette, et adressèrent à leur malheureux collègue la lettre suivante :

« Cher Collègue,

« Nous sommes tous atteints du coup qui vous a frappé. Qui pouvait connaître ce bon, cet excellent Dulong sans l'estimer, sans le chérir ? Aussi sa mort est-elle pour nous un vrai deuil de famille. Nous sommes réunis en ce moment chez le général La Fayette, et après la vive effusion de douleur pour la mort de notre pauvre ami, nous avons tous pensé à vous, à cette cruelle perte qui vient aggraver pour vous tant d'autres chagrins. Si les consolations de l'amitié peuvent quelque chose contre un tel malheur, recevez celles de tous vos amis qui signent cette lettre. Elles sont bien sincères et partent du cœur.

« Nos travaux, déjà si pénibles, vont continuer sous une bien fatale impression, et il faut un sentiment bien profond du devoir envers le pays, pour que nous parcourions jusqu'au bout cette carrière où nous sommes blessés à chaque pas dans nos affections et dans nos sentiments les plus intimes. Faisons ce sacrifice à notre patrie. Elle seule a le droit de nous délier de nos engagements envers elle. C'est à vous, cher Collègue et ami, à vous, un de nos plus honorables guides, à

Au milieu de toutes les preuves de véritable attachement que vous recevez, puisse la part que

nous donner encore cet exemple de fraternité et de dévouement patriotique.

« Permettez que nous vous serrions tous la main en signe de cordiale amitié ».

LA FAYETTE, EUSÈBE SALVERTE, COVIELLE, MARQUIS DE BRYAS, PAGÈS, L. HAVIN, CH. COMTE, TH. THIARD, TARDIEU, AL. D'HÉRAMBULT, C. ANGLADE, GÉNÉRAL DUCHAFFAULT, D. LARAÏT, C. DE LUDRE, CORMENIN, CABET, BERTRAND, ODILON BARROT, COUDERC, C. BACOT, P. LA BOISSIÈRE, REYNAULD, VOYER D'ARGENSON, E. DE GIRARDIN, DEMARÇAY, CHAPUYS-MONTLAVILLE, V. TRACY, AUG. PORTALIS, GARNIER-PAGÈS, A. DURIS-DUFRESNE, J. BÉRARD, GEORGES LA FAYETTE, LÉPROVOST, GENOT, CHARPENTIER, A. LEGENDRE, F. ARAGO, AUDRY DE PLYRAVEAU, F. NICOD, CH. BESLAY fils, le Colonel ARMAND DE BRIQUENTILLE, ISAMBERT, etc., etc., etc.

« Ne se sentant pas la force, dit M. Louis Blanc, de rentrer dans une enceinte où la mort venait de marquer une place vide à jamais, et trop convaincu, d'ailleurs, qu'on n'arrêterait pas de sitôt la France sur la pente où elle se précipitait les yeux fermés, le vénérable Dupont de l'Eure donna sa démission de député, voulant gémir dans la retraite sur les maux de son pays et sur ses propres maux ».

Entre temps, en effet, Dupont de l'Eure avait repris son poste de député de l'opposition, mais avec une sorte de dégoût ainsi qu'il l'exprime en une lettre du 15 décembre 1832 : « Il me faudra encore quitter ma paisible retraite pour être témoin de plus près des turpitudes du gouvernement et très probablement de la lâcheté de la Chambre ».

La démission dont parle Louis Blanc n'eut, au surplus, pour résultat que de décider les électeurs de Brionne à renvoyer Dupont de l'Eure à la Chambre aux élections suivantes.

je prends à votre juste douleur ne vous être pas indifférente ! Croyez que mon cœur saigne pour le vôtre et que je sympathise avec toutes vos peines.

Je vous embrasse ainsi que M<sup>me</sup> Dupont, et suis votre ami pour la vie.

BÉRANGER.

*P.-S.* — Pardonnez, je vous écris sans y voir.

Passy, 23 décembre 1834.

MON CHER DUPONT,

D'après votre bonne lettre, j'ai fait à M<sup>me</sup> Vierre (1) le meilleur accueil qu'il m'a été possible et me suis chargé de l'examen des poésies de son mari. Il y a quelques jours que M. Langlois (2) est venu les reprendre. A vous vrai dire, je ne crois pas qu'il y ait là matière à un recueil bien intéressant ; mais sans doute l'intérêt qu'inspire la veuve et celui qui doit s'attacher à la mémoire de M. Vierre, dans le pays normand, peuvent faire de cette publication une occasion de bienfaisance, indépendamment du mérite littéraire. J'en ai parlé ainsi à M. Langlois, qui aura sans doute rendu ma réponse à M<sup>me</sup> Vierre. Certes, à Paris, cette publi-

(1) Veuve de Vierre, poète normand.

(2) Langlois (Jean-Louis), alors avocat à la cour royale de Paris, fut élu représentant du peuple en 1848. Né au Goulet (Eure), le 21 janvier 1805, il est mort le 18 avril 1855.

cation n'aurait pas de succès, quelque talent qu'on puisse reconnaître dans plusieurs morceaux et malgré ce qu'en général il y a d'esprit dans la plupart de ces vers.

Mais, je le répète, il me semble que les populations qui ont aimé et estimé leur auteur, devront se faire un plaisir de souscrire pour un recueil, qui promettait d'être perfectionné et complété, sans l'horrible accident qui vous a privés de ce bon et honorable citoyen.

Je suis bien aise de voir que votre santé ait enfin triomphé de votre vilain rhume. Vous avez dû bien souffrir d'être ainsi retenu à la chambre par un mal plus douloureux qu'inquiétant. Heureusement que vous avez une bonne et aimable garde-malade. Depuis un mois, je me suis mis aussi à toussailler, mais j'espère que cela ne sera rien. Oh ! ça ! ce n'est pas pour rire : vous voilà admis à la Chambre (1). N'en êtes-vous pas bien fier et bien heureux ? On m'a déjà annoncé qu'avant deux mois, nous aurions le plaisir de vous embrasser. Vous voyez bien que, pour nous, la Chambre est bonne à quelque chose.

Vous allez revoir vos amis de Paris : il y en a que vous retrouverez bien tristes : ce sont ces excellents Bérard. Toute cette famille est bien accablée. Vous en saviez déjà assez pour prévoir

(1) Dupont de l'Eure, qui avait donné sa démission de député après la mort tragique de Dulong, venait d'être renvoyé à la Chambre par ses électeurs.

ce qui s'accomplit chaque jour. Je ne sais vraiment comment ces affaires là finirent, ou, pour mieux dire, je ne le sais que trop. Bèjot en est malade, et je crains qu'il ne surmonte pas le chagrin qu'il éprouve. Je tâche de lui rendre le courage ; mais je suis moi-même un sujet d'inquiétude pour lui (1). Il doit bien voir pourtant que, préparé à cela comme je le suis depuis près de quatre ans, j'ai pris mon parti et médité le plan qu'il me faudra suivre, en cas de déconfiture absolue. Aussi, je vous assure que mon seul chagrin est pour ces dignes amis, surtout pour M<sup>me</sup> Bérard, qui déjà éprouve de si cruelles angoisses. Comme il est affreux de voir de si honnêtes gens s'enfoncer ainsi dans l'abîme, sans pouvoir leur tendre une main secourable ! Tout cela soit dit entre nous, mon cher Dupont. J'ai été quelque temps en froid avec Laffitte parce que sa liquidation a été très malveillante pour Bérard et a eu recours aux tribunaux. Ces dames sont venues me chercher et je l'ai revu. Il est toujours le même.

Les Lemaire vont bien ; ils sont contents de leur journal (2), et M. de Clercq (3) est toujours

(1) La fortune de Bérard, dans les mains duquel Béranger avait placé quarante-quatre mille francs, c'est-à-dire une grande partie de ses économies, se trouvait alors gravement compromise par suite des événements politiques ; heureusement elle se releva plus tard.

(2) Le journal *Le Bon Sens*, que Cauchois-Lemaire et Rodde avaient fondé en 1832, et qui était exclusivement consacré à la défense des intérêts populaires.

(3) Riche banquier d'origine belge.

parfait pour eux et pour moi, à qui il vient de rendre service d'une façon toute gracieuse. Il m'a aussi parlé de vous avec beaucoup d'intérêt. Cela m'a fait plaisir pour lui.

Puisque la nouvelle année arrive, je vous la souhaite de tout mon cœur et je vous prie d'embrasser M<sup>me</sup> Dupont pour moi. A vous pour la vie.

BÉRANGER.

Fontainebleau, 14 mars 1836.

J'ai eu, en effet, mon cher Dupont, le projet d'aller à Paris (1); mais me voici en suspens, et je vais vous en dire la raison, entre nous. Il est mort un receveur général. Dumas (2) m'écrit et montre le désir que j'arrive pour solliciter les ministres (3). Mais, moi, je ne le trouve ni convenable ni même nécessaire. C'est de lui-même que Thiers (4) m'a dit que, pour m'être bon à quelque chose, il ferait Bérard receveur général. Passy (5) paraît avoir eu la même pensée. Mais ni

(1) Béranger avait quitté Passy, dans le courant de l'année 1835, pour aller habiter Fontainebleau, qu'il quitta sur la fin de l'année 1836.

(2) Le général Dumas, gendre de Bérard et aide-de-camp de Louis-Philippe.

(3) En faveur de Bérard, à qui l'on avait promis une place de receveur général des finances.

(4) Alors ministre des affaires étrangères et président du Conseil.

(5) Ministre du commerce.

Passy (Hippolyte-Philibert) est né le 16 octobre 1793 à

d'un côté ni de l'autre je n'ai sollicité dans mon intérêt. J'ai dit même que je consentirais à tout perdre pour que Bérard obtint une recette, et je l'ai dit, parce que je le pense. Or, qu'ai-je besoin, ces messieurs connaissant ma position, vis-à-vis de cet excellent homme qui devrait n'avoir pas besoin de mon appui, de leur demander ce qu'ils ont promis de faire? Tout ministre qu'on est, ou même parce qu'on est ministre et qu'on veut rester là, n'y a-t-il pas des considérations de position telles que, si je vais les voir et qu'ils me les exposent, mon équité m'empêchera de les combattre? Dans ce cas, ne vaut-il pas mieux les laisser avec l'embarras de n'avoir pas tenu parole? N'en seront-ils pas mieux disposés, si une seconde vacance arrive? Si, au contraire, ils me donnent de ces défaites qui prouvent la mauvaise volonté, chose très possible, pourrai-je me taire

Garches (Seine-et-Oise). Officier de cavalerie sous le premier Empire, il donna sa démission après la bataille de Waterloo et entra au *National*.

Le collège de Louviers l'envoya en 1830, siéger à la Chambre des députés, où il apporta des opinions libérales modérées. Louis-Philippe l'appela, en 1834, au ministère des finances dans le cabinet du duc de Bassano, qui n'eut que quelques jours de durée. Après avoir été ministre du commerce, en 1836, puis des finances en 1839, il arriva à la pairie en 1843. Comme ministre des finances, il fit partie du premier cabinet de Louis-Napoléon, depuis le 20 décembre 1848 jusqu'au 31 octobre 1849. Il fut élu à l'Assemblée législative; mais le coup d'Etat du 2 décembre 1851 le rejeta dans la vie privée.

et ne pas les rabrouer, ce qui n'arrangerait pas l'affaire du pauvre ami ? Toutes ces réflexions me font donc pencher à me tenir à l'écart. Je me suis contenté de prier Blanc (1) de voir Passy, et j'ai écrit un petit mot à Mignet.

Quant à la réunion de notre comité (2), que voulez-vous que j'y fasse de mieux que vous, Barrot, Mauguin (3), M. Nicod (4) et Chatelain (5) qui, maintenant, y peut assister ? Si les obstacles apportés par M. de la Moskowa (6) subsistent encore, vous pouvez les faire disparaître : car, désor-

(1) Blanc (Adolphe-Edmond), secrétaire général du ministère de l'intérieur ; il avait été, de 1825 à 1830, avocat à la Cour de cassation ; plus tard, c'est-à-dire de 1837 à 1848, il fit partie de la Chambre des députés.

(2) Le comité pour la souscription Laffitte.

(3) Avocat et député libéral ; membre de la Commission municipale en 1830, et l'un des délégués chargés d'interroger les ministres de Charles X.

(4) Un des membres les plus honorables et les plus honorés du barreau et de la magistrature ; député libéral sous le règne de Louis-Philippe.

(5) Chatelain (René-Téophile), né à Saint-Quentin le 19 janvier 1790 et mort à Paris le 20 mars 1839, fit avec distinction les guerres de l'Empire. Rendu à la vie privée, en 1815, par suite du licenciement de l'armée, il se fit journaliste : il travailla successivement au *Censeur*, à la *Renommée* et au *Courrier Français*, dont il devint rédacteur en chef en 1819. Son noble caractère et son talent le distinguèrent entre tous les publicistes de l'époque.

(6) Le prince de la Moskowa, gendre de Laffitte, avait, en cette qualité, réclamé au comité de la souscription nationale en faveur de son beau-père, des sommes si considérables que

mais qu'il reste de la fortune à Laffitte, il n'y a plus nécessité à tant de précautions, et, pourvu que la propriété acquise soit, comme disent ces messieurs, *incessible et insaisissable*, nous avons rempli les intentions des souscripteurs. Je dis même que nous n'avons pas le droit de pousser plus loin les précautions et que Laffitte pourrait repousser toute autre condition. Comme il est en position de recevoir, je ne devine pas quel incident serait survenu que je pusse, moi, qui n'entends rien à la confection des actes, vous aider à surmonter. Je vous donne d'ailleurs ma procuration et j'approuve d'avance tout ce que vous déciderez.

Ce qui me fait regretter de ne pas aller à Paris, ce serait le plaisir de vous embrasser. Mais vous ne tarderez pas à y revenir sans doute. Les pâques que vous allez faire ne vous retiendront pas tout le reste de la session, à moins que vous ne fassiez une confession générale, ce qui pourrait être long, je pense. Je m'arrangerai donc pour vous aller voir à votre retour, et si le temps est beau, j'espère que vous viendrez visiter notre forêt (1), avant de retourner à Rougepériers.

Adieu donc, mon cher ami ; embrassez pour moi M<sup>me</sup> Dupont et vos enfants ; dites de ma part

leur paiement eût empêché le rachat de l'hôtel Laffitte, but de la souscription.

On sait que l'hôtel Laffitte toujours ouverte à toutes les detresses menaça ruine et fut rachetée par une souscription nationale pour être restituée à son propriétaire.

(1) La forêt de Fontainebleau.

bien des choses à tous ceux de vos amis que vous verrez à Paris, et croyez-moi, comme toujours et pour la vie, à vous de cœur.

BÉRANGER.

*P.-S.* — J'ai fait part de votre bon souvenir à la famille Perrotin (1).

(1) Perrotin fut le dernier éditeur des *Œuvres de Béranger* et le légataire universel du chansonnier, envers qui sa conduite a été toute filiale. Né en 1796, il fut soldat en 1812, fit campagne en Russie où il fut prisonnier jusqu'en 1823. A sa rentrée en France, il ouvrit une maison de librairie, fut tracassé pour son hostilité au gouvernement de la Restauration. Éditeur de Béranger, il fut frappé d'une peine de un an de prison, mais dans la suite acheta les œuvres d'un auteur aussi compromettant, moyennant une rente qui finit par être assez importante. Avec ou sans musique, Perrotin édita un grand nombre de « Béranger ». *Les chansons populaires de la France*, obtinrent une mention honorable à l'Exposition Universelle de 1855. Il édita en outre, les *Mémoires* de Marmont, duc de Raguse.

Perrotin avait traité avec Béranger au mois de juillet 1830, la veille de la Révolution. Toutefois, depuis 1826, il avait édité une suite de gravures-acier destinées à illustrer les chansons.

## XXVI

Fontainebleau, 12 août 1836.

MON CHER ET BON DUPONT,

Voilà bien longtemps que je veux vous écrire, et puis Bèjot, à qui je demande quelles sont vos intentions pour cette année et si vous quitterez la Normandie, ne me donne jamais de réponse. Vous direz que le mieux eût été de s'adresser à vous directement. Vous avez bien raison ; mais rien ne rend honteux comme de manquer de parole. Or, je suis dans ce cas-là avec vous. Je vous avais promis et m'étais bien promis à moi-même d'aller voir M<sup>me</sup> Dupont cette année, et voilà que je me suis tellement acoquiné à mon gîte, où il est vrai que le travail est revenu me trouver, que je ne vois pas possibilité d'aller rendre visite à vos pommiers. Quelques amis me sont venus voir et quelques autres vont arriver. Puis-je désertier l'ermitage dans ce moment ? Tout cela me trotte par la tête depuis trois ou quatre mois et me montre l'impossibilité d'aller encore à Rougepériers, après

tant de projets inutilement formés, quoique avec dessein bien arrêté de les accomplir. Voilà, mon cher ami, ce qui retient ma plume depuis si longtemps et ce qui m'aurait rendu coupable envers vous, si vous aviez besoin de mes lettres, vous et M<sup>me</sup> Dupont, pour croire à ma vieille amitié : car, sans être une amitié de jeunesse, savez-vous qu'elle date déjà de loin ? Je puis même dire, à votre éloge, qu'elle a subi l'épreuve des grandeurs, non seulement sans s'altérer, mais en y prenant de nouvelles forces. N'est-il pas vrai, monsieur l'ex-garde des sceaux (1) ?

Vous aurez vu par les journaux que j'avais assisté aux obsèques de Carrel (2). Le grand

(1) Dupont de l'Eure fit partie, du 1<sup>er</sup> août au 25 décembre 1830, du premier cabinet de Louis-Philippe, à titre de garde des sceaux et de ministre de la justice. Il n'y entra qu'avec répugnance, sentant bien que son honnête franchise d'homme incorruptible, de citoyen libre, ne serait point à sa place au milieu des nouveaux courtisans, de leurs ambitions et de leurs intrigues. Aussi, dès qu'il crut qu'il le pouvait faire sans agiter le pays, Dupont de l'Eure se déroba-t-il au fardeau qui lui pesait : il reprit avec empressement toute son indépendance, en cessant d'être ministre pour redevenir simple député.

(2) Carrel venait d'être tué en duel par Emile de Girardin.

Armand Carrel naquit à Rouen ; il embrassa d'abord l'état militaire qui semblait le mieux approprié à son organisation chevaleresque, mais dominatrice. Rentré dans la vie civile, en 1814, il prit part à toutes les conspirations contre les Bourbons, notamment à celle de Belfort ; il servit aussi la cause des Cortès espagnoles contre Ferdinand VII : pour ces faits, il fut traduit trois fois devant des conseils de guerre.

En 1830, la Révolution le trouva journaliste, et ce fut, depuis, cette carrière qu'il suivit si noblement, si brillamment.

Le 2 janvier 1832, il se prononça, dans le *National*, dont il était rédacteur en chef, pour la République et ne cessa, jusqu'à sa mort, d'affirmer et de développer cette opinion, la servant de sa parole, de sa plume, au besoin de son épée : car il eut plusieurs duels qu'il ne chercha pas, mais qu'il accepta avec bravoure, et où il se conduisit avec une générosité égale à sa fermeté.

Ce fut un duel qui enleva Carrel à ses amis, à son parti auquel il eût encore rendu tant de services. Emile de Girardin fondait, en 1836, le journal la *Presse* et abaissait à 40 francs le prix de l'abonnement. Le *Bon sens* ouvrit contre la *Presse* et son fondateur une polémique très acerbe : les répliques ne le furent pas moins. Carrel crut devoir intervenir et publia, dans le *National* du 20 juillet 1836, quelques lignes dans lesquelles, sans se mêler aux fâcheuses personnalités échangées, il soutint que le *Bon Sens* était dans son droit en blâmant cet abaissement du prix d'abonnement qui forcerait le journalisme à être une spéculation sur les annonces, au lieu d'être un apostolat. De Girardin répondit par un article injurieux pour le *National* et pour Carrel. Une entrevue eut lieu ; une réparation publique fut presque promise par de Girardin, mais ne peut être obtenue, à cause de quelques difficultés de détail. Carrel, emporté par son ardente bravoure, poussé aussi, on a trop lieu de le craindre, par un découragement amer des hommes et des choses qui s'était emparé de son cœur, exigea que le combat fut décidé.

Il eut lieu le 22 juillet, au bois de Vincennes, de Girardin fut grièvement blessé à la jambe, Carrel le fut mortellement à l'aîne. Transporté à Saint-Mandé, il y mourut le 24 juillet après de vives souffrances, et après quelques heures d'un demi-délire sublime et, dit-on, comme prophétique.

A la tête des amis qui le conduisirent au champ du repos étaient Chateaubriand, Béranger, Arago, Cormenin, tous réunis en une commune et égale douleur. C'est que Carrel n'était point seulement un talent admirable, c'était un grand

Thomas (1) m'est venu chercher en poste, sans quoi je n'aurais appris la mort qu'à l'heure de l'enterrement. Malgré ce qu'il y a de pieuse obligation à donner ce témoignage d'attachement à des hommes comme Carrel, j'hésite toujours à m'aller mêler à ces convois publics, depuis que je me suis aperçu de l'intérêt égoïste qui y conduit tant de gens. Se faire nommer dans les journaux, voilà la grande affaire de tous ces messieurs. Rien ne choque plus la douleur vraie que la vue de ces pleureurs qui attendent le prix de leurs larmes affectées. Vous n'aurez pas douté de la sincérité des regrets que j'ai donnés à ce trop brave et trop malheureux jeune homme, esprit progressif, éteint à l'âge où l'expérience allait mûrir les fruits d'un beau talent, enté sur un caractère énergique et pur. Et de quelle main et pour quelle cause, cette mort prématurée? Cette triste cérémonie a dû m'en rappeler d'autres également affligeantes pour nous, et que des rapports affectueux rendaient plus douloureuse, encore pour nos cœurs (2). Ne nous pressons pas de mourir, mon ami; cela fait trop de mal à ceux qui nous aiment sincèrement, et amuse trop les pleureurs dont je vous parlais, excellents comédiens qui ont, dans ce cas, des figures dix fois plus longues que

cœur, et selon l'expression de Louis Blanc, *un caractère*. (P. Hacquart).

(1) Un des gérants du *National*.

(2) Allusion aux obsèques de Dulong.

celles des véritables amis, ce qui rend ceux-ci embarrassés et honteux d'avoir si peu de larmes à leurs ordres. Je vous le répète, ne nous pressons pas de mourir.

Je me porte assez bien, et l'hiver ne m'a pas trop secoué, bien qu'il fasse beaucoup plus froid ici qu'à Paris. J'espère que vous ne vous serez pas moins bien comporté que moi et que votre forte santé n'aura pas reçu d'atteinte. Qu'en pense M<sup>me</sup> Dupont, plaisanterie à part? J'entends d'ici l'excellente dame me répondre que vous vous portez toujours bien, puisque vous faites toujours de joyeux contes (1). Elle est si bonne pour vous,

(1) Dupont de l'Eure causait d'une manière très remarquable. Tout particulièrement il excellait à mettre dans un conte la vieille gaieté gauloise. Tout jeune, ces qualités de conteur l'avaient fait apprécier bien qu'il ne partageât point toujours, de ceux qu'il fréquentait alors, les goûts de plaisir, de luxe et de gaieté extérieure.

Chez l'impératrice Joséphine, qui tenait une petite cour à Navarre, le jeune Dupont venait parfois ainsi qu'en témoignent ces lignes empruntées aux *Mémoires sur l'impératrice Joséphine, es contemporains, la cour de Navarre et de la Malmaison*, œuvre de M<sup>lle</sup> Ducret, sa demoiselle de compagnie : « Au diner de Navarre, il y avait toujours quelques personnes d'Evreux : le préfet, le maire, le commandant de la gendarmerie, le colonel du régiment de cuirassiers qui était en garnison, pour fournir l'escorte, et plusieurs dames. M. Dupont de l'Eure qui n'était pas aussi ennemi des grandeurs qu'aujourd'hui, venait continuellement à Navarre, sollicitait un sourire, un regard de la souveraine et affectait un entier dévouement au pouvoir absolu de l'Empereur. L'impératrice disait qu'il n'avait pas toujours été ainsi et s'amusait beaucoup de la contrainte

que je ne lui demanderai point si vos contes ne ressemblent pas aux histoires que faisait M<sup>me</sup> Scarron, quand le rôti manquait à table. Votre table et vos contes me feraient grand plaisir, et je reviens à tout le regret que j'éprouve de ne pouvoir vous aller rendre visite cette année. L'année prochaine je m'y prendrai mieux, mais je tâcherai d'arriver chez vous, sans passer par Paris, car je dois vous dire que rien maintenant ne me coûte plus que d'y mettre le pied ; au point que pour l'enterrement de Carrel, arrivé à trois heures, j'en suis reparti à neuf, malgré toutes les instances qu'on a pu faire, et que je n'y ai vu d'amis que ceux qui se trouvaient au convoi. Sans doute, ce dégoût ne durera pas : il est trop exagéré.

Vous qui avez à venir encore quelquefois dans la capitale, ne pourrez-vous pousser la course jus-  
qu'ici ? Je ne vous dis pas tout le bonheur que votre présence y répandrait. Je me contente de vous assurer un gîte et un dîner pas trop mauvais. Perrotin (et il ne faut pas que je l'oublie) prétend que vous lui avez promis de loger chez lui, si

qu'elle lui supposait (*l'opinion de M<sup>lle</sup> Ducret sur ce point, comme sur tant d'autres d'ailleurs, est contestable*). Il a maintenant repris ses premiers sentiments. Il me frappait plus que les autres parce qu'il portait un petit manteau de taffetas noir — il était je crois procureur impérial — ce qui ne paraissait pas aller bien avec une grande croix de la légion, en diamants, qu'il tenait des bontés de sa Majesté ; il faisait souvent sa partie et plaisait par sa conversation spirituelle » — (ouvrage publié en 1828, tome I<sup>er</sup>, page 201).

vous veniez visiter notre forêt. Il a, en effet, une chambre plus belle que les miennes à vous offrir, ce qui se conçoit puisqu'il est libraire et que je ne suis qu'auteur ; toutefois, je ne souffrirais l'arrangement que dans le cas où j'aurais moi-même quelques visiteurs dans mes cellules, ce qui me contrarierait fort en pareille occurrence.

Adieu, mon cher ami. Embrassez pour moi M<sup>me</sup> Dupont et votre demoiselle, qui doit être bien grande. Rappelez-moi au souvenir de Charles.

A vous de cœur et pour la vie.

BÉRANGER.

*P.-S.* — M<sup>me</sup> Bérard doit être en Touraine avec Bérard et ses deux garçons, qui tous trois sont venus en passant me donner une bonne journée. L'affaire d'Alais est arrangée (1) ; mais la recette générale n'arrive pas.

(1) Il est ici question des forges d'Allais (Gard) que Bérard avait fondées, et où il avait engagé une partie de sa fortune qui parut un instant compromise dans cette affaire.

## XXVII

Tours, 11 février 1837.

Oui, mon cher Dupont, je me trouve très bien à la Grenadière (1), seulement je voudrais que Rougepériers n'en fût pas plus éloigné que Belair, château de nos amis Bérard. Si j'avais la baguette de ma petite fée, cela ne tarderait pas, et vous ne vous en plaindriez guère, car il y a des pommes en Touraine et, de plus, une quantité de petites rivières dont la pêche doit être des plus agréables (2). Nous avons, de plus, un excellent médecin (3) homme tout à fait distingué et que vous aimeriez. J'en ai malheureusement un peu besoin,

(1) Béranger avait quitté Fontainebleau pour aller habiter la Grenadière (près de Tours), que Balzac a si admirablement décrite dans sa nouvelle intitulée *La Grenadière*.

(2) Nous avons déjà dit que Dupont de l'Eure était un amateur passionné de la pêche à la ligne.

(3) Le docteur Bretonneau. (1778-1862), médecin à l'hôpital général de Tours, reconnut la vraie nature des lésions intestinales de la fièvre typhoïde (entérite boutonneuse), réhabilita la trachéotomie dans le croup en contradiction avec des théories de Broussais. Eut pour élèves Valpeau et Trousseau.

car ma santé n'est pas parfaite, sans toutefois donner la moindre inquiétude. Chaque jour, je me le dis : Je vieillis, mon cher Dupont, et à cinquante-six ans, je ne vous vauz pas avec vos soixante-dix, puisque vous voulez à toute force avoir cet âge, que, certes, personne ne vous donnerait, sauf peut-être M<sup>me</sup> Dupont. Mais c'est une femme si discrète ! Elle a donc été grippée aussi ; et vous, malade à Paris, vous deviez d'autant plus souffrir de la savoir souffrante loin de vous. Je gémis toujours quand je vous vois à Paris, perdre à la Chambre un temps que vous passeriez si doucement à Rougépériers. Et pourquoi !

Depuis que j'ai pris le parti de la retraite, mon aversion pour la politique qu'on nous fait semble augmenter. Notre machine est conduite de manière à n'y rien comprendre, tout système mis de côté, toute opinion à part. Ni vous ni moi n'approuvions guère le Gouvernement impérial ; mais, sans compter sa gloire, il avait au moins le mérite d'être logique. Charles X était logique, avec son entêtement stupide. Mais, aujourd'hui, il me semble assister à un de ces mélodrames qui ont tant égayé ma jeunesse. Malheureusement, je suis un peu moins rieur. Il est vrai que je dois me plaindre moins qu'un autre, car, en définitive, tout cela avance la conclusion sur laquelle j'ai toujours compté ; seulement, je tremble que le dénouement n'arrive beaucoup trop vite. Il faudrait que ce qui est durât encore au moins dix ans,

selon mon calcul (1). C'est avec ce raisonnement bon ou mauvais que je me console, mon cher ami, et que j'entretiens en moi l'espérance d'un avenir meilleur pour notre cher pays.

Vous voyez que je fais tout pour n'avoir pas une existence trop malheureuse. Je ne manque de rien. Je puis encore partager avec plus malheureux que moi. J'ai auprès de moi une vieille et excellente amie (2), qui m'a été bien utile en mes temps de misère, et à qui je puis être un peu utile maintenant. Sans la tante que j'ai perdue (3), je n'aurais jamais pris de ménage : le pas étant sauté, je n'ai pas cru devoir changer quand cette tante m'a eu quitté pour aller mourir à Paris. Je ne m'en repens pas.

Venez nous voir : cédez aux sollicitations de la famille Bérard, qui vous aime tant, et vous verrez par vous-même que j'ai au moins bien choisi mon lieu de retraite. Il y a une chambre d'amis et de bons cœurs pour vous recevoir.

Vous n'y trouverez pas beaucoup de Tourangeaux. Je ne vois personne et ne rends pas de vi-

(1) Béranger ne se trompait pas de beaucoup.

(2) M<sup>lle</sup> Judith Frère, la constante amie de Béranger durant toute sa vie, et la dévouée compagne de sa vieillesse. Elle est morte à Paris le 8 avril 1857, trois mois avant Béranger : elle avait alors 78 ans.

(3) M<sup>me</sup> Merlot qui demeura quelque temps chez Béranger et qui voulut ensuite le quitter pour entrer à l'hospice Sainte-Périne, où elle mourut peu de temps après. Ce fut Béranger qui paya le prix de son admission à cette maison de retraite.

site à qui s'avise de m'en faire. Je veux vivre ici comme à Fontainebleau, où je n'ai vu personne de la ville, sauf pourtant le procureur du roi (1), pour qui je vous aurais souhaité encore une heure de chancellerie, afin d'en faire un juge. C'est un ami de Berville (2).

J'ai aujourd'hui à dîner mon propriétaire (3), dont j'ai beaucoup à me louer et Mornan (4); tous les deux habitent Loches, à huit lieues d'ici. Le dernier m'a beaucoup demandé de vos nouvelles et se félicite d'être dans les finances, où il ne maigrit pas. Mon propriétaire est aussi dans cette administration, à la résidence de Loches. Nous allons bien parler de vous, car c'est un patriote autrement chaud que Mornan.

Je viens de recevoir des nouvelles de ce pauvre Trélat (5), toujours si languissant qu'il n'a pu que

(1) Clovis Michaux.

(2) Berville (Saint-Albin), né à Amiens, le 22 octobre 1788, avocat sous la Restauration, premier avocat général après 1830, puis président de la chambre à la Cour de Paris en 1843; enfin député de Seine-et-Oise de 1838 à 1848 et représentant à l'Assemblée constituante.

Ce fut lui qui se chargea de la défense de l'éditeur Beau-doin, en 1822, dans l'affaire du procès de Béranger. — De concert avec Barrière, il a publié la collection des *Mémoires relatifs à la Révolution française*.

(3) De Longpré.

(4) Ami de Béranger.

(5) Trélat, l'un des défenseurs des accusés d'avril 1835, avait revendiqué la responsabilité d'une lettre écrite aux accusés, et dont le rédacteur était Michel (de Bourges). Cette

dicter sa lettre. Je crains bien qu'il ne périclite de la poitrine. Il voulait se reconstituer prisonnier, mais on ne parle pas de lui rouvrir la porte, malgré

lettre fut incriminée par la Cour des pairs, de sorte que, de défenseurs qu'ils étaient, Michel (de Bourges) et Trélat prirent place parmi les accusés.

Il faut lire dans l'*Histoire de dix ans* de Louis Blanc, le récit mouvementé de ce procès. Trélat s'y montra plein de courage tranquille et de ce calme inexorable qui s'allient si bien à la défense du droit. Son discours fut tel qu'on l'attendait : ce ne fut pas une défense qu'il présenta, mais la condamnation de ceux qui se disaient ses juges, et qui, en réalité, n'étaient que ses ennemis politiques, autrefois ses compagnons dans le carbonarisme. D'avance, Trélat se savait condamné : il le fut, en effet, à trois ans d'emprisonnement et à dix mille francs d'amende.

Peu de temps après, il était envoyé à Clairvaux, où bientôt il tombait malade. Le dévouement de M<sup>me</sup> Trélat ne se démentit pas un instant : elle surmonta toutes les mauvaises volontés administratives pour se rapprocher de son mari et parvint enfin, alors que l'état du prisonnier s'aggravait, à obtenir son transfert dans une maison particulière. Trélat ne recouvra la santé que longtemps après. Il fut enfin compris dans l'amnistie accordée en 1837, à l'occasion du mariage du duc d'Orléans.

Ulysse Trélat était né à Montargis, en 1795. Sous la Restauration, il fut un des membres les plus actifs des sociétés secrètes ; il resta, après 1830, un des chefs de l'opposition démocratique. Il rédigeait à Clermont, le *Patriote du Puy-de-Dôme*, alors qu'il vint défendre à Paris les accusés d'avril. A sa sortie de prison, il entra au *National* ; il reprit peu après la carrière médicale.

Nommé, en 1848, commissaire général de la République pour les départements du Puy-de-Dôme, de la Creuse, de l'Allier et de la Haute-Vienne, ensuite maire du XII<sup>e</sup> arron-

ses demandes réitérées. En voilà un au moins avec qui l'on se conduit convenablement (1). Je suis heureux d'y être pour quelque chose, car c'est une des âmes les plus honnêtes que je connaisse.

Quand vous verrez Béjot, dites-lui, pour le faire rire, que je me ruine à faire planter dans mon jardin des rosiers, des lilas, des chèvrefeuilles et une foule d'autres plantes. Avec tout cela, je n'aurai pas considérablement d'ombre cet été. J'ai heureusement un bout d'allée de vieux tilleuls. Encore un coup, venez voir ma hicoque et mon jardinet, dont la terrasse est le plus bel ornement. Vous feriez bien de débaucher ce maudit Béjot, qui vous aiderait si bien à vous amuser un peu ici et nous ferait tant de plaisir.

Vous ne me donnez pas de nouvelles de vos enfants, ce qui me fait croire qu'ils se portent bien tous les deux. Quand marions-nous notre fille ?

Adieu, mon bon et cher ami. Faites mes amitiés les plus tendres à M<sup>me</sup> Dupont, et rappelez-moi au

dissement, il fut envoyé par le Puy-de-Dôme à l'Assemblée nationale, qui le choisit pour vice-président. Le 12 mai 1848, il entra au ministère des travaux publics qu'il quitta le 18 juin. Non réélu à la Législative, il reprit son service à la Salpêtrière. Ses travaux sur l'aliénation mentale lui ont acquis une réputation justement méritée.

Trélat est mort le 29 janvier 1879.

(1) Oui, en ce moment, mais auparavant ?

souvenir de ceux de nos anciens compagnons d'armes qui sont restés les vôtres, particulièrement de Barrot, dont j'ai bien applaudi le dernier discours.

A vous de cœur et pour la vie.

BÉRANGER.

## XXVIII

Tours, 1<sup>er</sup> mai 1837.

MON CHER DUPONT,

Normand (1) vient de me remettre votre bonne lettre et je me hâte d'y répondre.

Vous prendrez donc la peine de me venir visiter? Soyez béni, dit le pauvre ermite; mais quand ferez-vous cette œuvre pie? Bérard ne peut tarder à venir, malgré la santé de sa fille et l'accident d'Auguste (2). Je voudrais que ce fût avec lui que vous vinssiez, car je vous avouerai que je vis ici si retiré que je craindrai l'ennui pour vous, si vous n'y veniez pas un peu accompagné. La sœur de Bérard (3) et Hermann (4) se font bien une fête de vous voir, mais ils sont toujours malades. Toute-

(1) Ami commun de Béranger et de Dupont de l'Eure.

(2) Auguste Bérard.

(3) M<sup>me</sup> de Nanteuil.

(4) Le vicomte Hermann de Brétignères de Courteilles, devenu depuis l'un des bienfaiteurs et des administrateurs de la colonie pénitentiaire de Mettray.

fois, j'espère qu'ils m'aideront à vous rendre le séjour de la Touraine supportable. Quant à la joie du cœur, je ne vous en parle pas : vous la devinez ; elle sera bien grande pour moi, et mon seul regret sera de ne pouvoir la communiquer à un plus nombreux cercle d'amis.

Voyez donc comme cette pauvre famille Bérard a la chance contre elle : la fille malade ou grosse, le fils au lit pour le plus simple accident, et puis, et puis, etc. Cette bonne mère Bérard eût été si heureuse de vous tenir ici ! Venez sans elle puisqu'elle ne peut venir, mais dites-lui bien que nous regrettons ensemble de ne l'avoir pas entre nous deux quand vous serez ici. Nous n'aurons pas là d'aide-de-camp du roi (1) qui nous gêne pour dire tout ce qui nous passera dans la cervelle et dans le cœur. Ce ne sera pas non plus comme à la Chambre, et nos votes coûteront moins cher au peuple que ceux de MM. les honorables... honorables ! Je me reprends : rien ne me force, comme dit M. de Mont... d'employer cette épithète.

J'ai à vous dire que la Touraine (au moins le canton) est sillonnée d'un grand nombre de petits courants qu'on dit très poissonneux. Il y en a un chez Bérard (2), un autre au Petit-Bois (3). Qu'en dites-vous, vieux pêcheur ? Apportez-vous vos us-

(1) Allusion au général Christian Dumas, gendre de Bérard et aide-de-camp de Louis-Philippe.

(2) A Belair, aux environs de Tours.

(3) Habitation de M. de Brétignères.

tensiées ? Je crois que je pourrai même vous faire faire une pêche de goujons.

Normand, qui n'est pas de cette espèce, espère que vous passerez à Loches, parce que, dit-il, vous devez nous quitter pour aller aux environs de Montargis. Ainsi, mon cher ami, vous voyez que je vous attends, après, bien entendu, que vous aurez été passer quelques jours à Rougepériers (1). Oh ! que je sens désormais le prix d'un petit coin, loin du bruit, où l'on peut être soi tout à son aise ! Il faudrait seulement avoir tous ses amis pour voisins, et Dupont de l'Eure pour maire ou pour juge de paix. Quelle bonne petite République ! J'oubliais que je vous écris le jour de la fête du roi (2), au bruit des fanfares militaires.

Adieu, rappelez-moi au bon souvenir de M<sup>me</sup> Dupont, que vous voudrez bien embrasser de ma part, puis aussi au souvenir de Barrot (3) et de nos autres amis.

Tout à vous de cœur.

BÉRANGER.

(1) Résidence de M. Dupont de l'Eure.

(2) 1<sup>er</sup> mai, jour de saint Philippe.

(3) Odilon Barrot.

## XXIX

La lettre suivante de M. Bérard à M. Dupont de l'Èure, écrite tant en son nom qu'au nom de Béranger, complète en quelque sorte la lettre précédente : c'est pourquoi nous croyons devoir la donner ici.

Belair, près Tours, le 4 juillet 1837.

Mon cher Dupont, vous êtes homme de parole, quoique normand, soit dit sans vouloir blesser le pays de sapience ; nous vous attendons donc, Béranger et moi, dans le courant du mois de juillet. Béranger craint que vous ne vous ennuyiez, parce que ma femme n'est pas encore à Belair (1). Mais, d'une part, elle peut y arriver d'ici à ce que vous y veniez et, de l'autre, je suppose que vous n'avez plus un tel besoin de femmes, moralement parlant, comme de raison, que vous ne puissiez vous en passer pendant quelques jours. Le bonheur que vous nous procurerez en venant nous visiter

(1) Où habitait M. Bérard.

vous rendra heureux vous-même, et, d'ailleurs, nous tâcherons de ne pas trop vous laisser le temps de vous ennuyer. Nous avons un beau pays, des monuments curieux à vous faire voir et de gros poissons à vous faire prendre. Ceux-ci sont assez fins, dit on, mais des poissons tourangeaux ne doivent pas résister à un pêcheur normand.

Je tâche de vous montrer notre pays en beau, afin de vous engager à y venir. Mais j'ai un meilleur moyen à employer, c'est de vous dire que vous ferez une bonne action en venant partager quelque temps notre exil. Nous pourrons causer ensemble de ce dont on ne parle guère qu'avec ceux chez qui l'on trouve amitié et sympathie.

J'espère que M<sup>me</sup> Dupont nous pardonnera si nous cherchons à vous enlever quelque temps, en songeant que ce n'est pas pour aller à la Chambre. Offrez-lui l'assurance de ma respectueuse amitié et de ma vive reconnaissance, si elle veut bien aider un peu à vous pousser vers la Touraine.

Mille bonnes et bien tendres amitiés.

J. BÉRARD.

### XXX

Tours, 31 août 1837.

Je vois avec plaisir, mon cher et bon ami, que vous vous plaignez plus de la route que vous avez faite pour vous éloigner de nous, que vous ne vous êtes plaint de celle que vous veniez de faire pour me venir visiter. Cela me prouve encore le plaisir que vous avez eu à venir chercher les embrassements d'un ami bien dévoué et bien tendre. Croyez qu'il est bien reconnaissant de toute la fatigue qu'a dû vous causer un si long voyage. Je ne le ferai pas si long pour vous aller voir ; mais ce ne sera pas cet automne : il ne faut pas mettre tout son bonheur en une semaine. Ma vieille tante (1) paraît désirer me voir cette année. J'attends une réponse qui me mettra peut-être en route ; mais je prends mon parti en brave. Je passerai par Paris ; des lettres que j'ai reçues depuis votre départ m'en font une obligation, non pour des affaires personnelles, mais pour essayer de rendre service à

(1) M<sup>me</sup> Bouvet, née Marie-Victorine de Béranger, qui habitait Péronne et qui fut une véritable mère pour Béranger : elle est morte en 1839.

quelques amis. Si je recule devant les invitations, il me faudra m'y rendre au printemps prochain : le mieux est donc encore de m'acquitter à présent de ce devoir, d'autant plus que je voudrais n'avoir que la Normandie à visiter l'année prochaine. Je prendrais alors l'époque qui vous conviendrait le mieux et peut-être Hermann (1) m'accompagnerait dans ce voyage qui lui ferait revoir son cher pays. Dans tous les cas, je sais bien aller seul et suis homme de parole. Nous déciderons alors entre Bernay et Evreux.

Suivant l'avis que vous me donnerez, j'ai écrit sur-le-champ à David (2), en lui soumettant mes objections et en m'en remettant du reste à sa prudence pour ne pas jeter en avant mal à propos le nom de Manuel (3).

(1) Hermann de Brétignères.

(2) David (Pierre-Jean), plus connu sous le nom de David d'Angers, né à Angers le 12 mars 1789, un des plus éminents sculpteurs français.

Son œuvre capitale, parmi tant d'œuvres illustres, est le fronton du Panthéon, où il s'inspira magnifiquement de l'inscription : *Aux grands hommes la patrie reconnaissante*.

Nommé représentant du peuple à la Constituante de 1848, puis à l'Assemblée législative, il fut expulsé de France pour avoir courageusement protesté contre le coup d'Etat du 2 décembre 1851 ; il n'y rentra que pour mourir à Paris le 6 janvier 1856.

(3) David d'Angers venait de terminer le fronton du Panthéon : il ne manqua pas de donner place à Manuel dans cette magnifique apothéose : « Si la pureté du patriotisme de Manuel méritait une pareille récompense, lui écrivit Béranger

Je vous dirai que nous avons de quoi attendre le frère. Titi (1) est contraint de rester à Metz pour affaires : il vient de me l'annoncer en m'exprimant le regret d'avoir manqué l'occasion de se trouver avec vous.

M<sup>me</sup> Bérard, qui m'a répondu déjà, m'exprime aussi le regret de n'avoir pas été à Paris lors de votre passage. Auguste va un peu mieux : elle parle de venir ; mais je doute qu'elle le puisse. Il serait désolant que je m'absentasse au moment de son arrivée.

Vous avez sans doute lu dans les journaux le dîner de Barrot avec les autorités de Tours. Ne trouvera-t-on pas singulier que, vous étant ici, il ait assisté à un repas où vous n'étiez pas et où il ne vous convenait pas d'être ? C'est un singulier homme.

J'ai fait part à tous nos amis des paroles de votre

ger, il n'y avait que l'énergie du vôtre capable de la lui décerner, à une époque d'égoïsme et d'oubli. »

Le fronton de 37 mètres de longueur sur 7 mètres de hauteur dans l'axe comporte comme figure principale : *La Patrie distribuant des couronnes* ; à la gauche de cette figure centrale, la *Liberté* autour de laquelle se groupent, avec le député Manuel, les personnages de Malesherbes, Mirabeau, Monge, Fénelon, le conventionnel Carnot, Berthollet le chimiste, l'astronome Laplace, puis, David le peintre des *Sabines*, Cuvier, Lafayette, Voltaire, J.-J. Rousseau et le médecin Bichat. *L'Histoire* occupe la droite du fronton avec les soldats de la République et de l'Empire, ces derniers représentés par Bonaparte.

(1) Manuel jeune.

lettre qui les concernent. Tous voudraient en être à recommencer et m'ont chargé de vous dire que, quand on se porte comme vous, on doit faire ce voyage-là tous les ans et amener M<sup>me</sup> Dupont, M<sup>lle</sup> Pauline et Charles, s'il est en vacances. Il est vrai que toute la famille ne pourrait pas loger à la Grenadière (1), et ce serait là mon désespoir. Judith prétend qu'elle et moi pourrions aller coucher chez le restaurateur voisin. Venez donc tous : j'irai vous chercher.

Judith (2) se joint à moi pour vous faire tous ses compliments, et moi, je vous charge d'embrasser l'excellente et digne M<sup>me</sup> Dupont, ainsi que vos chers enfants.

A vous de cœur et pour la vie.

BÉRANGER.

*P.-S.* — Bretonneau (3), qui se recommande à votre bon souvenir, pense que M<sup>me</sup> Barrot n'est pas aussi malade qu'elle le croit.

Vous avez dû recevoir une lettre de Brétignères, sur un mot que lui a dit M. Despard.

(1) Habitation de Béranger.

(2) M<sup>lle</sup> Judith Frère, la constante amie de Béranger pendant toute sa vie et la compagne de sa vieillesse. Elle est morte à Paris, le 8 avril 1857, trois mois avant Béranger : elle avait alors 78 ans.

(3) Bretonneau (Pierre), né le 3 avril 1778, à Tours, où il a presque toujours résidé, fut un des plus célèbres médecins de ce siècle ; il a formé de nombreux élèves, parmi lesquels Trousseau et Velpeau.

Il est mort en février 1862, laissant une mémoire chère et vénérée : celle d'un homme qui a passé en faisant le bien.

## XXXI

Tours, 25 septembre 1837.

Mon cher et bon Dupont, comme vous l'avez présumé, j'ai remis mon voyage, du consentement de ma vieille tante qui, malgré ses quatre-vingt-cinq ans, a voulu que je le retardasse pour être plus sûre de me garder longtemps auprès d'elle, ce qui eût été impossible dans cette saison. Au printemps prochain, nous verrons où vous serez ; si je vous trouve à Paris, je reculerai mon voyage à Rougepériers jusqu'en septembre, sinon, je pourrai bien y aller par Amiens, et alors ce serait au printemps que je vous embrasserais sur vos terres. Ce qui me fait croire que ce ne pourrait bien être qu'en septembre que j'aurai ce plaisir, c'est que d'abord la Chambre vous retient presque toujours en mai et juin à Paris, puis c'est qu'aussi Hermann serait, je crois, heureux de pouvoir m'accompagner. Or, il semble que septembre lui conviendrait mieux pour cette petite absence. Je n'ai pas besoin de vous dire qu'à Belair, comme au Petit-Bois, vos témoignages de bon souvenir ont été presque aussi bien reçus que vous le serez vous-

même quand vous nous reviendrez voir, comme tout me le fait espérer. Le docteur (1) n'a pas été moins touché de vos compliments ; je vous assure qu'il vous aime comme s'il vous connaissait dès longtemps. Dites-moi comment il se fait qu'avec toutes ses belles et bonnes qualités, Barrot ne parvient pas à gagner les cœurs si promptement ?

J'ai fait votre commission auprès de sa femme, avec qui j'ai diné il y a peu de jours à Belair. Lebrun (2) et Blanc (le docteur) (3) me sont arrivés à peu près au même moment, et étaient aussi à dîner chez Bérard. Madame X... leur a paru bien étrange ; j'en demande pardon à l'affection que vous avez pour elle, mais nous n'avons pu nous empêcher de nous demander ce que X... ferait de sa femme s'il devenait ministre. La voyez-vous aux affaires étrangères au milieu de la haute aristocratie européenne ? Elle est née noble pourtant ! Comparez-la à M<sup>me</sup> Dupont, qui n'est qu'une vile roturière, et jugez ce que le tact et le bon sens apportent de différence entre deux femmes également estimables. Cela ne m'a pas empêché d'embrasser M<sup>me</sup> X... avec plaisir et de présenter nos civilités à mesdames R... et R... Cette dernière a, ma foi, de beaux yeux et quelque chose de mieux encore.

Que m'écrivit-on de Paris ? Que Laffitte a dislo-

(1) Bretonneau.

(2) Pierre Lebrun, de l'Académie française.

(3) Le docteur Blanc, qui pratiquait alors l'homœopathie ; il se jeta plus tard dans l'industrie.

qué le comité électoral (1). Les détails me manquent, mais celui qui me les promet me laisse croire que notre ami a eu tort. Il en est bien capable. J'attendrai pourtant avant de le condamner.

J'ai reçu une lettre de Béjot, qui vient de perdre l'espoir qu'il conservait d'être envoyé faire la vente des bois de la maison de Rohan, auprès de Montbazou, à quatre lieues de Tours. Ce sera pour l'année prochaine ; du moins j'y compte et je m'y emploierai.

Adieu, mon cher Dupont, embrassez pour moi M<sup>me</sup> Dupont et vos deux chers enfants ; remerciez-les de penser à moi quelquefois.

Judith vous présente ses amitiés respectueuses, et moi, je vous embrasse de tout cœur.

Votre ami,

BÉRANGER

*P.-S.* — Manuel doit toujours venir quand les inspections seront finies.

M<sup>me</sup> Bérard reste auprès de Caroline (2), près d'accoucher, et d'Auguste, retombé malade.

Lemaire devait me venir voir, mais l'argent a manqué : sa femme m'écrit de façon à me faire croire qu'ils sont encore au plus bas.

(1) Le comité central électoral, constitué à Paris pour diriger dans le sens démocratique les élections de 1837.

(2) M<sup>me</sup> Christian Dumas.

6 décembre 1837.

MON CHER ET BON AMI,

C'est sans doute un vice que la paresse, mais, en vérité, après tout ce que vous avez fait, il me semble qu'on devrait vous laisser reposer. Aussi est-ce avec une espèce d'angoisse que je vous vois encore renvoyé à la Chambre, ce que, du reste, je conçois parfaitement. Toujours est-il que j'espérais que les de Broglie (1), les Guizot, les Sal-

(1) Broglie (Achille-Charles-Léonce-Victor, duc de), est né le 28 novembre 1785. Bien qu'il eût rempli différentes fonctions sous l'Empire, il n'en accueillit pas moins avec empressement la Restauration de Louis XVIII, qui le nomma pair de France en 1814. Le duc de Broglie s'honora en faisant partie de cette minorité de la pairie qui vota l'acquiescement du Maréchal Ney. Par divers autres votes, par son affiliation aux sociétés *Aide-toi* et des *Amis de la Presse*, il se fit une certaine réputation de libéralisme. Plusieurs fois ministre sous Louis-Philippe, il fut un des chefs du parti doctrinaire, devenu si funeste à la dynastie dont il amena la chute en

vandy (1), qui font bande dans votre Normandie, pourraient bien, à force d'intrigues et de ruses, vous supplanter même à Brionne (2); mais ils s'amuseut à vous calomnier; c'est là le plus mauvais moyen à prendre contre un homme comme vous. Aussi vous revoilà député, et je conçois tout l'ennui que vous prévoyez, surtout dans une Chambre plus fractionnée encore peut-être que celle qui finit; car, comme vous le dites bien, je doute que la position de Barrot (3) avance beaucoup les affaires du pays, ni même les siennes. Il est revenu chercher sa femme et je l'ai vu un moment. Vous savez tout le bien que j'en pense, mais je doute qu'il soit jamais autre chose qu'un orateur.

1848. En 1849, le duc de Broglie fut élu, par le département de l'Eure, membre de l'Assemblée législative. Il rentra dans la vie privée après le coup d'Etat du 2 décembre 1851.

(1) Salvandy (Narcisse-Achille, comte de), écrivain et homme politique, né à Condom (Gers) le 11 juin 1795. Il parvint, sous la monarchie orléaniste, à la Chambre des députés, où il vota invariablement avec la majorité gouvernementale: il arriva ainsi à l'ambassade de Madrid, et ensuite au ministère de l'Instruction publique. La révolution de 1848 le rendit aux douceurs de la retraite, dans laquelle il termina ses jours le 15 décembre 1856. — Il était membre de l'Institut. Œuvres: *La Coalition et l'Etranger* (Paris 1816) *Seize mois, ou la Révolution et les révolutionnaires* (1830). *Discours prononcé pour la réception de Victor Hugo à l'Académie Française* (1844), C'est de Salvandy que Guizot disait: « Il fallait qu'il eut des qualités pour être arrivé à tout avec tant de ridicules. »

(2) Chef-lieu de canton du département de l'Eure.

(3) Alors chef de la gauche dynastique.

Je crains qu'il n'ait l'idée de s'allier à Thiers (1), qui, malgré quelques bonnes intentions, sera toujours, je le crois du moins, un homme d'intrigue et d'ambition personnelle. Je pense même que Thiers, qui doit juger Barrot comme je le juge, ne fait qu'un semblant d'avance à celui-ci, avec qui il est vraisemblable qu'il ne pourrait pas s'entendre pendant toute une session.

J'ai écrit à Laffitte une lettre de condoléance. Il va sans doute accepter une des doubles élections libérales. Je pense, moi, qu'il gagnerait politiquement à ne pas rentrer à la Chambre par cette porte. En dehors, sa position lui donne une importance qu'il perdra sur vos bancs. Il me semble que c'est même l'avis du pouvoir : aussi je doute qu'on lui fasse obstacle, soit à Lannion, soit à Perpignan. A Paris, ce ne serait pas aussi sûr. Un homme qu'on devrait bien faire réélire, c'est ce pauvre Audry (2), qui retombe sous la main de ses créanciers. Pendant la session, au moins il pourrait respirer un peu. Il mérite bien qu'on pense à lui dans les réélections qui auront lieu.

Mon intention est d'aller de bonne heure à

(1) En ce moment chef du centre gauche.

(2) Audry de Puyraveau, député très-libéral sous la Restauration et sous le gouvernement orléaniste ; un des signataires de la protestation contre l'expulsion de Manuel et l'adresse des 221 ; prit la part la plus active à la Révolution de 1830, et fut nommé membre de la Commission du 29 juillet ; sacrifia une grande partie de sa fortune au triomphe de la cause révolutionnaire.

Paris, et je m'arrangerai pour vous y rencontrer, ce qui ne m'empêchera pas d'aller à Rougepériers, cette année, embrasser toute votre aimable famille. Nous ferons nos arrangements pour cela.

Je n'ai pas encore communiqué votre lettre à Bel-Air et au Petit-Bois : je sais d'avance combien on sera touché de vos souvenirs. Et Bretonneau donc ! Sera-t-il heureux, lui qui parle si souvent de vous !

Le pauvre Bérard vient de voir quatre recettes lui passer sous le nez, malgré les belles promesses faites à ce brave Christian, qui, heureusement, va assez bien pour espérer qu'il pourra se mettre en route pour réparer cet échec. Il faut que vous sachiez que j'avais écrit à Barthe, en donnant à Pascalis des instructions particulières. Barthe a été très bien ; il m'a lui-même demandé des renseignements, mais nous avons su les obstacles qu'il a rencontrés et qu'entre nous la cour ne s'est pas employée à faire disparaître. On a objecté les affaires particulières de Bérard, et malgré ce que j'avais pu écrire à ce sujet qui ne pouvait fournir d'objection solide, je pense que Barthe a lui-même été effrayé, et n'a pas soutenu les assurances contraires que je lui avait données. Ce pauvre Bérard est fort abattu de cette triste issue de tant de vaines espérances. Toutefois, le retour de Dumas l'a un peu remonté ; mais je vois qu'il s'inquiète et se tourmente : preuve que toutes les illusions ne sont pas revenues. Il va aller à Paris ; Hermann et sa sœur y vont aussi, peut-être pour

trois mois. Ce dernier veut publier un ouvrage sur les prisons (1).

Nous allons rester seuls ; heureusement ! Bretonneau nous vient voir quelquefois. Et puis, vous le savez, je ne connais pas l'ennui. Nous avons déjà l'hiver, même assez rude. J'avais sagement achevé mes petites plantations avant son arrivée. Vous verrez tout cela, car j'espère bien que vous apprendrez la route directe d'Evreux à Tours. comme j'apprendrai celle de Tours à Evreux l'année prochaine. Judith ne sera pas moins heureuse que moi de vous revoir ici ; elle vous présente ses compliments bien sincères, et moi, j'embrasse M<sup>me</sup> Dupont et suis tout à vous de cœur.

BÉRANGER.

P.-S. — J'allais oublier de vous rappeler que vous avez à parler à M. Calmon (2) de M. de Longpré, mon propriétaire, vérificateur à Loches, à qui l'on promet une conservation, qu'il ne voit pas venir. Si elle pouvait être d'au moins

(1) Outre l'avantage de résumer les ouvrages qui avaient traité de cette matière et de présenter la question d'une manière plus neuve, ce travail offrait d'autant plus d'intérêt qu'une loi sur les prisons devrait être prochainement soumise aux Chambres ; il parut en 1838, sous le titre ; *Les condamnations et les Prisons ou Réforme morale, criminelle et pénitentiaire.*

(2) Alors directeur des domaines au ministère des finances, et député.

8.000 francs, il n'y aurait rien de trop pour les embellissements à faire à la Grenadière. Pressez donc M. Calmon d'avancer le cher propriétaire, qui le mérite sous tous les rapports et qui, déjà, est ancien dans l'administration où son père tenait un rang assez élevé.

### XXXIII

29 janvier 1838.

Que d'ennui pour vous à cette Chambre, mon cher et excellent ami ! et quel froid que celui que nous venons d'éprouver ! La politique et l'hiver n'ont-ils pas altéré votre santé ? Il y a vraiment de quoi, et je crains que quelque gros rhume ne soit venu vous rendre encore le séjour de Paris plus désagréable et plus pénible.

Nous avons eu aussi de très grands froids, mais qu'on dit tout à fait extraordinaires dans ce pays. C'est la Normandie qui paraît avoir été gelée d'une cruelle façon. Comment M<sup>me</sup> Dupont et mademoiselle ont-elles supporté une intempérie si violente ?

Donnez-moi de vos nouvelles et des leurs aussitôt que vous aurez un moment.

Je vous remercie bien pour M. de Longpré de votre démarche auprès de votre collègue Calmon. Je souhaite qu'il soit plus de parole que pour le vote de l'Adresse, où, disent quelques journaux, il vous a faussé compagnie. Ne lui rappelez pas moins ses promesses de temps en temps. Quand

je veux obtenir quelque chose des puissants, je les prends à l'heure où ils viennent de faire quelque sottise politique : ils sont toujours plus cou-lants. Si je les sollicitais pour moi, en pareille occurrence, je me brouillerais avec eux ; mais je n'hésite pas, au profit de mes protégés, à saisir l'occasion d'arracher quelque bonne œuvre à ces messieurs.

Thiers m'a semblé très beau dans votre fameuse séance : il y avait du patriotisme dans son élo-quence ; je lui en sais d'autant plus de gré, qu'il est trop fin pour n'avoir pas senti qu'il exposait son ambition personnelle à de grands déboires, en plaçant ainsi son avenir sur une question de politique extérieure si nettement révolution-naire (1).

Quant à notre ami Laffitte, vous avez bien rai-

(1) A propos des affaires de la péninsule italique.

Le 10 janvier, Thiers avait pris la parole avec Passy et Odilon Barrot sur les affaires d'Espagne. « Croyez-le bien, je ne fais pas voyager mes sympathies autour du monde, et je n'atteste pas un patriotisme cosmopolite, avait dit Thiers. J'ai limité ma politique à ce qui est possible. Là où j'ai vu l'impossible, même généreux, je me suis arrêté. Ceci existait pour la Pologne : son malheur touchait les âmes élevées, j'ai dit non. J'ai encore dit non pour l'Italie, quoique ce fut moins impossible, parce que là était la guerre, la guerre certaine. Mais pour l'Espagne, pays où règne notre influence, où la France a de grands intérêts, non seulement, il n'y a pas d'impossibilité, je dirai plus, il n'y a pas de danger pour la guerre.

« Ai-je été seul de mon avis ? Non car le gouvernement a

son de dire qu'il ne changera pas. A sa place, j'aurais profité de l'occasion pour rester en dehors de la Chambre. Si, malheureusement, il échoue aux élections, c'est un homme annulé politiquement.

Je ne sais quelles espérances Dumas a encore pour Bérard : il a dû voir le roi, et je crains que de belles paroles ne l'abusent de nouveau. Pourtant notre pauvre ami a bien besoin d'obtenir quelque chose. Les excuses qu'on m'a données pour ne l'avoir pas appelé à une recette me semblent, à moi, de véritables défaites ; et, s'il n'avait

conclu un traité solennel dont le but est l'expulsion des prétendants.

« Et aujourd'hui il serait assez léger pour dire à la face du monde que peut-être il avait engagé la France !

« Si cela est, il faut avouer qu'il a eu une étourderie incommensurable, car il y a un engagement solennel envers l'Europe ; il faut dire qu'on a compromis l'avenir de la France, et qu'en reconnaissant la reine d'Espagne, on a méconnu les vrais intérêts de la France.

« Je crois, pour mon compte qu'en reconnaissant la reine d'Espagne, nous avons cédé à un instinct qui parle chez nous depuis deux siècles ; car lorsque l'Espagne n'est pas notre amie, elle devient forcément notre ennemie. Elle devient le point de vue de toutes les puissances qui peuvent n'être pas en paix avec nous.

« Souvenez-vous, messieurs, du grand motif qui a déterminé Louis XIV. On lui a supposé une misérable ambition de famille, parce qu'il a accepté le testament du roi d'Espagne.

« ... Je veux terminer la longue querelle de l'Espagne de l'Autriche et de la France, en mettant sur le trône de Madrid une politique analogue à la nôtre.

besoin d'espérances, je ne le lui aurais pas caché. Tout cela ne le rend ni plus sage ni plus docile aux bons conseils. Ne rêve-t-il pas encore de faire de l'industrie à Bel-Air ! Les gens que la fortune a gâtés d'abord sont ceux qui résistent le plus aux coups de fouets qu'ils en reçoivent plus tard.

Vous avez vu les châtelains du Petit-Bois : Hermann vous aura demandé votre appui auprès de quelques journaux (1). Faites pour lui ce que je n'ai pu faire, car je doute de mon influence auprès du *Courrier* et ne puis rien au *Commerce*. Si vous voyez Chambolle (2), dites-lui en aussi un mot, quoique je lui aie écrit et qu'il m'ait promis un article. A la *Nouvelle Minerve*, je ne connais plus personne, si, comme je le crois, Lemaire a cessé d'y travailler.

En voilà encore un dans l'embarras ! Et que de fois n'y a-t-il pas été ! Mais cette fois je n'y puis

(1) Touchant son ouvrage. *Les condamnés et les prisons*.

(2) Alors rédacteur en chef du *Siècle*. Chambolle avait fait ses premières armes dans le journalisme au *Courrier français*, qu'il quitta en 1830 pour passer au *National*. Il retourna peu après au *Courrier* et prit, en 1837, la direction du *Siècle*, qu'il garda jusqu'en 1848. Quelque temps après, il fonda l'*Ordre*, qui fut supprimé au 2 décembre 1851.

Chambolle, qui avait fait partie de la Chambre des députés depuis 1838, fut envoyé à la Constituante par la Mayenne et à la Législative par la Seine. Il eut l'honneur de protester contre le coup d'Etat de Louis-Napoléon, qui le fit enfermer à Mazas et ensuite exiler. Rentré en France après le décret du 9 août, il devint secrétaire de la Compagnie du chemin de fer du Centre.

plus rien. J'en suis fâché, car lui et sa femme surtout méritent qu'on s'intéresse à eux. Le pauvre M. Bréant, avec son billet (1)! C'est le cas de redire encore le mot de Ninon.

Je présume qu'enfin vous aurez pu voir M. de Clercq. Vous avez dû le trouver dans la joie. Un fils est tout ce qu'il lui restait à désirer et il l'obtient. Je n'ai pas oublié la commission que vous m'aviez donnée auprès de lui; mais je ne veux lui en parler qu'à mon passage à Paris, vers la fin de mars. Dites-moi donc? ne pourrait-on pas actionner Bugeaud au nom de l'orpheline de Dulong, en vertu de la nouvelle jurisprudence sur les duels? Il ne peut y avoir encore prescription; mais j'ignore si les enfants naturels ont droit d'intervenir. Au reste, vous avez dû y penser (2).

J'ai beaucoup planté cet automne et jusqu'à la veille des froids. Je ne sais s'ils m'auront fait tort. Bretonneau ne le croit pas. Mon bon docteur est bien touché de votre souvenir, et il ne souhaite pas moins que nous de vous revoir ici. Nous ar-

(1) Bréant, né à la Ferrière-sur-Risle (Eure), élève et collaborateur du célèbre Darcet, devint essayeur à la Monnaie. Serviable pour tous et d'esprit distingué, il obligea notamment les hommes de lettres et les artistes.

(2) Dupont de l'Eure s'était chargé de l'orpheline de Dulong après la mort de ce dernier.

M<sup>lle</sup> Dulong épousa un M. Mallard, pharmacien à Paris.

Paul Boiteau a recueilli, dans la *Correspondance de Béranger*, les nombreuses lettres que le poète lui écrivit.

rangerons tout cela dans deux mois, car j'espère vous voir à Paris à cette époque.

Faites toutes mes amitiés à M<sup>me</sup> Dupont et à vos enfants. Recevez celles de Judith qui vous remercie de ne pas l'oublier. Rappelez-moi au souvenir de Barrot et de sa femme, et croyez-moi tout à vous du fond du cœur.

BÉRANGER.

## XXXIV

Tours, 12 octobre 1838.

Il y a bien longtemps, mon cher et bon Dupont, que je n'ai eu de vos nouvelles et ne vous ai donné des miennes. Je voulais vous aller voir cette année et Hermann devait me conduire chez vous. Ses voyages s'y sont opposés d'abord, puis les visites me sont venues à la file ; puis enfin une fièvre double tierce m'a pris au collet. C'est un mal assez fréquent, ici, surtout du côté de la Loire où nous habitons maintenant. La fièvre a été bientôt coupée, mais elle a été suivie d'une sale maladie qui m'a mis à bout de force. Je commence à me refaire. Mais comme je n'ai pu prendre autant de quinine que l'ordonnait le docteur, par rapport à la diarrhée, il craint quelque fâcheux retour. Il a été au moins aussi maltraité que moi, et c'était bien autrement fâcheux pour lui, dont tout le monde avait besoin. Enfin, il va mieux.

Je m'applaudis de plus en plus du parti que j'ai pris, et nous nous trouvons très bien dans notre

nouveau gîte (1). Je vous assure qu'il y a d'heureuses compensations aux pertes que nous avons faites en quittant la Grenadière, quand ce ne serait que le voisinage de Bretonneau, chez qui je vais coucher. Lorsque des dames viennent nous voir et que je leur cède ma chambre, ce qui m'est arrivé deux fois, en peu de temps.

Bérard revient aujourd'hui d'Alais, où il a été obligé de passer près de deux mois à débrouiller les affaires de cet établissement. Vous aurez su qu'il était enfin débarrassé de son loyer de la rue des Mathurins ; c'est à peu près douze mille francs de bénéfice par an. La filature modeste qu'il monte ici paraît pouvoir prendre. Ce serait fort heureux pour ses deux fils qui s'y adonnent de tout leur cœur.

Quant à Hermann, qui a la rage des voyages, et à qui, je crois, l'ambition littéraire tourne un peu la tête, il vient de partir pour Rome, où madame le doit aller rejoindre. Nous y perdrons bien de bons soins.

Avez-vous lu les *Mémoires de La Fayette* ? (2). La famille me les a envoyés. Aux trois premiers volumes, j'ai écrit une lettre de remerciements à M. Georges (3), où je faisais du père un éloge bien sincère, comme patriote et homme de vertu.

(1) Béranger avait quitté la Grenadière pour aller habiter rue Chanoineau, à Tours.

(2) *Mémoires, correspondance et manuscrits du général Lafayette, publiés par sa famille*, 6 vol. in-8°, 1837-1838.

(3) Georges-Washington Lafayette, fils du général.

J'espère que ma lettre est parvenue, mais peut-être méritait-elle une réponse. Elle en eût obtenu une sans doute, si les La Fayette avaient su quelle semonce j'avais adressée au *National* au sujet d'un article inconvenant et maladroit, que j'ai encore reproché dernièrement à Thomas (1), qui a passé huit jours ici. Il m'a promis qu'on réparerait cette faute, autant que possible.

Je vous avouerai, au reste, que ces *Mémoires* m'ont paru d'une nullité presque complète. La Fayette a plus assisté aux événements qu'il ne les a dirigés, et ceux qui ont recueilli ses notes et sa correspondance auraient dû sentir la nécessité de ne pas entasser tant de redites sans intérêt, et, chose étrange, presque toujours dépourvues du charme qu'on trouvait dans les conversations du général.

N'avez-vous pas remarqué comme il est sobre d'éloges pour Manuel ? Sauf le discours prononcé sur la tombe, dont l'insertion était forcée, il n'y a qu'une maigre appréciation de son ancien collègue. J'ai cru voir là un peu de vieille rancune. Cela ne m'empêche pas de dire qu'il est difficile de trouver dans une si longue carrière politique, traversée par tant d'événements opposés, une probité plus constante, un plus ferme attachement aux principes les plus généreux et les plus patriotiques. C'est une statue bonne à mettre en face

(1) Rédacteur du *National*.

des meneurs de notre époque et peut être de bien des époques à venir.

Comment se porte l'excellente M<sup>me</sup> Dupont ? Vos enfants sont-ils en aussi bonne santé qu'on y est à leur âge ? Bèjot m'a dit que Charles s'était signalé dans ses études. Aurez-vous des pommes ? On assure que non. Ici, le raisin est mauvais et en petite quantité. Il paraît que partout l'hiver sera rude aux malheureux. Cela n'empêchera pas messieurs du Centre de voter un bon gros budget.

Adieu. Judith se rappelle à votre bon souvenir, ainsi que Bretonneau ; et moi, je vous prie d'embrasser M<sup>me</sup> Dupont et vos enfants, ainsi que je vous embrasse de cœur.

BÉRANGER.

*P.-S.* — Si vous avez occasion d'écrire à M. Calmon, n'oubliez pas de lui rappeler ses promesses pour M. de Lonpgré. Vous ne vous figurez pas quels témoignages d'intérêt j'ai reçu de sa part.

## XXXV

Tours, 16 décembre 1838.

Mon cher Dupont, votre digne et excellent collègue M. C. Bacot (1) me demande mes commissions pour Paris. Je ne puis lui en donner de plus agréable que de le charger d'une lettre pour vous. La vôtre m'a attristé parce que je vous y vois affligé du présent et inquiet de l'avenir. Et puis vous souffrez, et l'ennui d'une session nouvelle augmente votre tristesse. Toutefois, mon brave ami, puisqu'à certain âge, dit-on, il faut ressentir quelques infirmités, mieux valent encore les rhumatismes que tant d'autres douleurs. Ils ne tuent pas, et votre forte constitution promet à votre femme et à vos enfants de longs jours de bonheur, et à vous le plaisir de les voir dans une position assurée. Votre fils, je l'espère, sera digne

(1) Bacot (César-Joseph), né à Paris le 4 août 1787, officier sous le premier empire ; envoyé en 1831, par l'arrondissement de Tours, à la Chambre des députés, où il siégea à gauche jusqu'en 1848. Nommé à l'Assemblée constituante par le département d'Indre-et-Loire, il donna sa démission le 6 novembre.

de vous, et dans peu d'années, il pourra vous suppléer, si, contre toute attente, vous veniez à manquer à votre vertueuse famille. J'ai toujours regretté pour vous la Cour de cassation ; j'avais, en 1832, bien arrangé cette affaire ; et cela, vous le savez, non seulement par intérêt pour vous, mais aussi par principe, car, si vous vous le rappelez, sous le ministère Martignac même, je vous écrivais qu'il était du devoir de tout homme capable de rendre la justice en quelque temps, sous quelque règne que ce fût. Je pense encore qu'il n'est pas plus permis de refuser un siège de juge que de faire partie du jury ou de payer l'impôt légalement voté. Malheureusement, nous vivons dans un temps où l'on fait céder les hauts intérêts de la morale à de petits calculs politiques, et de fort honnêtes patriotes pensèrent autrement que moi. J'en ai été désolé ; je m'en désole encore. D'autant plus que nous en sommes à regretter Périer, et qu'il faudrait presque une révolution pour ramener les bonnes volontés de votre côté. C'est ce que ni vous ni moi ne désirons dans ce moment : nous verrons plus tard. En France, on va vite en besogne et la désaffection va grand train. Je ne compte pourtant pas que la Chambre tienne une conduite à vous rendre beaucoup moins désagréable votre présence à Paris. Mais l'opinion semble se réveiller, et c'est la consolation des cœurs comme le vôtre. On retourne aux beaux et nobles exemples, et votre nom revient dans bien des mémoires. Et peut-être malgré tout ce que je

dis sur la Cour de cassation, si vous y étiez conseiller, cet exemple aurait-il moins de pouvoir. On vous sait gré de n'être rien, de ne rien avoir ; au milieu de la corruption actuelle, vous êtes un modèle à peu près unique, et les corrompus eux-mêmes le sentent bien. Vous avez donc pris le bon parti : celui de la pauvreté. C'est où j'en voulais venir, en condamnant mes propres regrets et tâchant d'adoucir l'amertume de votre position actuelle, qui ne vous frappe que par l'intérêt que vous inspirent vos enfants. Ah ! mon ami, quel bel héritage vous leur laisserez ! Il sera utile à votre fils, et de plus d'une manière, soyez-en sûr. Ou je me trompe fort, ou le fils de Dupont de l'Eure pourra un jour protéger sa mère et sa sœur, si elles ont besoin de son appui. Il est, dit-on, d'une pâte comme la vôtre : c'est la plus rare. S'il en est ainsi, comptez sur lui comme le pays a compté et compte encore sur vous.

Moi, qui n'ai pas votre âge, j'ai toujours quelques petites indispositions ; mais j'en ai l'habitude. Bretonneau ne s'en inquiète pas : il est en effet rétabli de la fièvre ; mais il lui a fallu prendre cent cinquante grains de quinine, et moi, j'en ai eu assez de vingt grains. Aussi me suis-je moqué de lui. Il est bien touché de l'intérêt que vous lui portez. Ce n'est pas lui qui a été près de Brack (1) ;

(1) Le colonel de Brack, qui venait d'être frappé d'apoplexie : c'était un ami de Dupont de l'Eure et de Béranger. Maréchal de camp depuis le 24 août 1838, il commandait l'Ecole de cavalerie. Son état de santé lui fit abandonner

en effet, on l'avait appelé ; mais il était à Vendôme alors. Brack va mieux, mais quel terrible accident, à quarante-huit ans, et lorsqu'il était arrivé à ce qu'il avait toujours ambitionné ! On croit pourtant qu'il pourra conserver sa position.

M<sup>me</sup> Dupont a grand tort de ne plus croire à ma présence à Rougépériers. J'espère que le printemps prochain ne se passera pas sans que j'aie le plaisir de l'embrasser et de refaire connaissance avec vos enfants. Dites-le-lui bien, en l'embrassant d'avance pour moi.

J'ai eu cette année beaucoup de visiteurs, j'en ai même encore, mais les Tourangeaux respectent mon goût de retraite.

Les gens du Petit-Bois sont revenus plus unis que jamais ; et l'on a renoncé au voyage de Rome qui contrariait Caroline.

Judith me charge de ses amitiés respectueuses pour vous ; et moi, je vous embrasse de cœur.

BÉRANGER.

*P.-S.* — Je vous remercie pour M. de Longpré.

Les Bérard et M. Brétignères vous disent mille choses aimables.

cette situation en dépit de l'espoir que Béranger exprime ci-dessus. De Brack, mort le 21 janvier 1850, est l'auteur de nombreux ouvrages militaires. Ses idées eurent de son vivant plus de succès à l'étranger qu'en France. Mais il eut une énorme influence posthume et pour les réglemens d'exercices de cavalerie, beaucoup de ses théories furent appliquées en France, à la suite de nos revers de 1870.

## XXXVI

30 janvier 1839.

MON CHER ET BON AMI,

M. de Longpré vous porte cette lettre et vous remerciera lui-même de l'appui que vous avez bien voulu lui prêter. Je vous remercie, moi, de l'empressement avec lequel vous m'avez mis à même de lui apprendre sa nomination. Elle ne l'enrichit pas, mais elle le met en position de se pousser vers quelque chose de mieux. Je lui souhaite bonne chance, car c'est un digne homme dont les procédés pour moi ont été excellents. Je ne lui connais qu'un défaut pour notre époque et pour la carrière qu'il est obligé de suivre : il est un peu trop patriote. Ce n'est pas vous qui le corrigerez de ce défaut-là, dussiez-vous redevenir ministre.

Oui, voilà le pauvre Bérard receveur-général. Depuis qu'il est à Paris, je n'ai pas reçu un mot de lui, mais j'apprends qu'il a sa nomination en poche. Ce n'est pas tout pourtant : il faut encore

350.000 francs, somme assez difficile à trouver. M. de Clercq m'avait promis, le cas échéant, de venir à son secours. J'ai écrit à Madame, mais il paraît que les affaires de Belgique sont de nature à l'empêcher de faire ce qu'assurément le défunt eût fait. Il paraît même que Bérard ne lui enverra pas ma lettre. Il aurait fallu auprès de la veuve un homme moins timide, moins craintif que Béjot, pour négocier cette affaire qui me tourmente fort. C'est un maître poltron, tout excellent ami qu'il est. Bien que vous en voulussiez un peu à de Clercq, je le regrette pour mes amis : je lui aurais fait entendre raison sur plus d'une affaire que je voudrais voir terminer.

Savez-vous que vous avez eu d'admirables séances à votre Chambre ! Le talent n'a pas fait faute. Faites compliment de ma part à Barrot de la belle position qu'il a su prendre, position unique, que sa conscience d'honnête homme lui a acquise plus encore peut-être que son éloquence. A propos de lui, il y a longtemps que je veux vous engager à tâcher de le convaincre de ne plus faire le métier d'avocat. Il est assez riche pour y renoncer, et, sauf les causes politiques, je ne voudrais plus le voir trainer sa robe de parquet en parquet. Quand Manuel devint député, il cessa de faire payer les conseils qu'on lui demandait, de peur d'engager d'une façon quelconque sa responsabilité représentative. C'est un noble exemple à suivre. Dernièrement encore, j'ai appris que Barrot avait plaidé une cause, restée

secrète, où son nom n'eût pas dû se trouver placé. Quand je l'ai vu, il y a deux ans, abandonner, la veille d'un jugement, la pauvre Audry de Puyraveau, je crus qu'il avait pour toujours renoncé à avocasser. J'ai vu le contraire depuis ; et si j'étais plus intime avec lui, je lui aurais fait, à son passage ici, les observations que je vous soumets.

Puisque nous parlons d'Audry, vous connaissez tous ses malheurs sans doute ? Chevallon (1), qui est à Paris, me les a fait connaître en me demandant une lettre pour Laffitte, que je me suis empressé de lui envoyer. Je ne sais encore si elle aura eu le résultat ; mais je ne puis que gémir de l'indifférence avec laquelle on laisse pourrir en prison un homme qui, malgré son peu de lumières, a si longtemps mis sa fortune au service de son patriotisme, et à qui il n'a tenu depuis que de passer marché pour ses votes. Nous sommes vraiment trop oublieux (2). Est ce que Barrot ne pourrait pas aussi intervenir dans cette triste circonstance ? Il est beau de bien parler pour la chose publique ; mais il faut aussi savoir agir

(1) Chevallon, né en 1798 à la Motte-sainte-Héraye, a été secrétaire de Manuel. Il fut, sous le Restauration, un des membres des plus zélés de la société *Aide-toi* et le plus actif propagateur du carbonarisme. Il refusa, en 1830, la préfecture de la Vienne, et fut nommé représentant du peuple en 1848.

(2) M. Audry de Puyraveau avait été mis en prison pour dettes, ruiné par ses sacrifices d'argent à la cause libérale et par ses insuccès dans des entreprises industrielles.

pour les malheurs privés, surtout quand ils tombent sur des hommes qui ont rendu des services au pays et aux malheureux. Ce n'est, au reste, pas à vous, mon cher Dupont, que je parle en ce moment ; vous êtes trop de mon avis pour cela. Ah ! tâchons de ne pas augmenter le découragement déjà trop général, en laissant croître le nombre des exemples d'ingratitude. C'est encore là servir la liberté. Qui sait si ce n'est ce qu'il y a de mieux à faire pour elle aujourd'hui ? On peut le croire en lisant tous vos beaux discours, portant presque toujours à faux et ne pouvant produire guères que l'effet d'un feu d'artifice. Concevez-vous Berryer (1) obtenant la palme pour des

(1) Berryer (Pierre-Antoine), né à Paris le 4 janvier 1790. Avocat comme son père, il défendit avec lui le maréchal Ney et Cambronne devant la cour des pairs en 1815-16. Ses plaidoyers pour Lamennais (1826) pour Chateaubriand (1833), pour Audry de Puyraveau et Voyer d'Argenson en 1834 ; d'autres encore, nombreux et brillants, vinrent confirmer toutes les espérances que ses débuts au barreau avait fait concevoir. Aussi fut-il élu bâtonnier des avocats en 1852, et membre de l'Académie française en 1854.

Envoyé en 1830 à la Chambre des députés par le département de la Haute-Loire, il y siégea à l'extrême droite et fut le grand orateur du parti légitimiste qui avait su l'adopter et se l'attacher.

Louis Blanc (*Histoire de dix ans*) caractérise ainsi le talent de Berryer : « Orateur, M. Berryer rappela plus d'une fois Mirabeau. Jamais il n'était arrivé à un homme de commander à ce point aux émotions d'une Assemblée et de régner d'une manière aussi absolue par la magie de la parole... »

Si cette admirable éloquence ne conservait pas l'influence

phrases patriotiques ? Et Thiers osant dire qu'on ne lui eût pas redemandé Ancône ? Soyons justes avec ce dernier pourtant, qui s'est montré homme habile, paré des couleurs nationales, vers lesquelles il revient toujours, par nature et par éducation.

Je crois peu à la guerre ; elle n'est pas désirable avec un gouvernement comme le nôtre ; et elle serait redoutable, si on le changeait. Qu'en pensez-vous ?

Adieu, mon cher ami. Bretonneau me quitte et me charge de vous remercier cent fois du bon souvenir que vous garder de lui. Judith me fait la même recommandation pour son compte ; et moi, je vous charge de mes tendres compliments pour les vôtres et vous embrasse de cœur.

BÉRANGER.

conquise pour une heure, c'est qu'elle était au service d'une cause faussée par un principe rétrograde.

Louis Blanc rend à la loyauté, à la bienveillance, à toutes les nobles qualités de l'homme un hommage égal à celui qu'il accorde à l'orateur.

Berryer fut élu représentant du peuple en 1848, par le département des Bouches-du-Rhône, et réélu en 1849. En 1863, le même département l'envoya siéger au Corps législatif : il fit partie de l'Opposition à l'Empire, et, sans abdiquer les sentiments de toute sa vie, il défendit la cause de la liberté parlementaire avec un talent qui resta égal à lui-même jusqu'à la fin.

Berryer mourut à son château d'Angerville le 29 novembre 1868. (P. Haquard).

*P.-S.* — Mes civilités à votre collègue M. Baccot. On dit ici, mais je ne puis le croire, que M. Gouin <sup>(1)</sup> voudrait la préfecture de notre département : c'est sans doute une fausseté.

(1) Gouin (Alexandre), né à Tours le 26 janvier 1792. Envoyé en 1831 à la Chambre des députés par le département d'Indre-et-Loire qui le réélut constamment.

Thiers l'appela au ministère de l'agriculture dans le cabinet du 1<sup>er</sup> mars 1840, dont il fit partie jusqu'au 29 octobre de la même année. — Il devint directeur de la Caisse commerciale à la mort de Laffitte qui l'avait fondée.

Nommé à l'Assemblée constituante et à la Législative; député au Corps législatif, en 1852, et réélu aux élections suivantes.

## XXXVII

23 juin 1839.

Sans attendre votre autre lettre, mon cher Dupont, je réponds à celle-ci pour vous dire que, malheureusement, ce n'est pas moi qui vous presserai de quitter Paris en ce moment.

La fièvre est revenue et, en l'absence de Bretonneau, son élève, fils de M. Leclerc, a essayé de me la couper avec du quinquina en lavement, les effets de la quinine m'étant très contraires. Il a réussi, mais il faut continuer les maudits lavements encore près d'un mois, plus peut-être, et cela me met hors d'état de me rendre à Rougépériers. Aussitôt que je serai hors de toute crainte à cet égard, je compte bien me mettre en route. Mon projet est de prendre par Chartres, où se rendent d'ici plusieurs voitures ; puis à Evreux, s'il y a moyen, comme je le crois. Il me semble que, par Alençon et Verneuil, les moyens de transport ne doivent pas être aussi sûrs. Vous voyez que je ne parle pas de Paris, où je ne sais quoi me dit que je ne retournerai plus, à moins d'événements extraordinaires.

Je gémis bien sur nos pauvres campagnes, dont le désastre m'avait été raconté par les journaux. Je vois que, pour votre compte, vous avez à en souffrir beaucoup. Je souhaite que vos efforts auprès des ministres aient du succès. Mais tant de cantons sont ravagés ! On estime à trois millions les dégâts causés dans les environs de Tours. Que vont devenir les pauvres travailleurs ? Qu'on serait heureux d'être riches dans un pareil moment !

Sans doute, votre prochaine lettre me dira quelque chose de la Cour de cassation.

J'attends peu de monde ici cet été, parce que j'ai écrit à plusieurs personnes que je devais aller vous voir.

J'ai enfin trouvé une maisonnette avec un jardinet pour 350 francs (1). Nous aurons plus d'espace et, j'espère, une chambre d'amis. La position est fort agréable, mais on la dit peu saine, et ceci nous effraie bien un peu.

C'est Judith, qui va passer quelques jours à Paris, qui vous fera parvenir cette lettre, qu'un peu plus hardie, elle vous eût portée elle-même. Bretonneau assure qu'on ne vous trouve ni le matin, ni dans la journée, ni le soir. Il en était désolé, n'ayant voulu voir que vous de tous mes amis. Il allait pour user de son influence en faveur d'un de ses élèves, le docteur Trousseau (2), qu'il

(1) Rue Saint-Eloi, à Tours.

(2) Trousseau (Armand), né à Tours le 14 octobre 1801,

fallait faire nommer professeur. Il a réussi, mais tout son temps a été pris par les courses obligées. Il ne vous en fait pas moins toutes ses amitiés.

Faites les miennes à M<sup>me</sup> Dupont, dont je plains bien la position au milieu de tant de malheureuses victimes des orages.

Adieu. Je vous embrasse de cœur.

BÉRANGER.

*P.-S.* — Vous verrez sans doute Bérard incessamment.

Thiers a passé ici sans venir me dire un petit bonjour. J'en suis fâché pour lui, et pour moi qui aurais voulu qu'il m'expliquât la conduite d'Hippolyte Passy.

appartient plus à la science qu'à la politique. Sa notoriété qui a survécu aux années nous dispense de développer une biographie que nous résumerons en quelques lignes.

En 1831, il était nommé, au concours, médecin des hôpitaux ; en 1839, il obtenait, à la Faculté de Paris, la chaire de thérapeutique et de matière médicale, où il fondait sa brillante réputation qu'il soutenait encore par ses remarquables travaux.

Le docteur Trousseau fut élu représentant à la Constituante de 1848 par l'Eure-et-Loir.

Il est mort à Paris le 22 juin 1867.

## XXXVIII

11 août 1839, au soir.

Mon cher Dupont, au risque de vous accabler de ports de lettres, je profite du repos que la fièvre me laisse pour vous exprimer tous mes regrets. Depuis deux jours, je ne me sentais pas bien, et j'avais écrit à Perrotin et M<sup>me</sup> Lemaire d'attendre pour se mettre en route, puisqu'ils voulaient faire coïncider leur voyage avec le mien, que je leur annonçasse mon départ. Je leur ai donc écrit un mot pour leur dire ce qui m'empêchait d'exécuter mon voyage. Je ne crois pas pourtant que cela vous prive de la visite de M<sup>me</sup> Lemaire qui prétend avoir besoin d'aller en Normandie, à moins qu'elle n'attende la mi-septembre, époque où j'espère pouvoir me mettre en route. Je vais essayer si je puis prendre de la quinine en pilules, qui m'a toujours causé une autre maladie que la fièvre, et peut-être plus incommode. Si je réussis, je pourrai me mettre en voyage avec le préservatif en poche; mais s'il me faut continuer à prendre le quinquina en lavements, il me faudra bien du temps avant de pouvoir quitter mon gîte.

Ce sont là tous les détails qu'assurément M. Martin (1) n'a pu vous donner dans la lettre qu'il a eu la complaisance de vous écrire pendant que la fièvre me tenait sur mon lit.

Je ne le connaissais que de réputation. Il est venu ici avec une lettre de Thomas, et quand il est arrivé, j'étais encore sans fièvre. Il a déjeuné et diné avec nous ; c'est-à-dire avec Judith, car, au diner, je n'ai pu lui faire compagnie. Je n'ai pas été fâché qu'un brave Alsacien se trouvât là, pour vous témoigner en ma faveur ; (1) car vous autres Normands, vous êtes chicaneurs en diable. Au reste, j'ai su ce matin que je n'aurais pas eu de place pour partir hier. La voiture était pleine. Mais j'ai appris qu'il y avait une voiture directe pour Chartres, dont je pourrai profiter.

Toul est en mouvement ici pour l'arrivée du duc d'Orléans (2). Moi, j'attends l'accès de fièvre ;

(1) Béranger parle ici d'Edouard Martin, né à Mulhouse en 1801 et mort à Paris en 1858. Avocat à Strasbourg, deux fois député de Bas-Rhin (1837-39), liant partie avec les groupes avancés, Martin, battu en 1842, continua la lutte pour les idées démocratiques, devint en 1848, membre de la Commission de réorganisation judiciaire, représenta le Bas-Rhin à la Constituante et fut de ceux qui combattirent la politique de l'Élysée. Il ne fut pas réélu à l'Assemblée législative.

Il donna toute sa vie l'exemple du plus pur désintéressement, du plus complet dévouement à la cause républicaine. Il fut un des meilleurs amis de Dupont de l'Eure avec lequel il avait une grande ressemblance de caractère, une parfaite analogie de principes et d'opinions.

(2) Ferdinand-Philippe, duc d'Orléans, fils aîné du roi

après quoi, nous aviserons à la couper et, s'il est possible, je tâcherai d'être disponible pour le 10 septembre où seront terminées, j'espère, les séances des Conseils généraux, si vous êtes convoqués pour le 26, comme on le dit.

Thiers a réparé sa faute au retour. Il m'est venu prendre au lit à cinq heures et demie du matin. En voyant votre portrait, il répétait à chaque éloge qu'il se donnait : *Demandez à cet homme-là*. Pourtant j'ai démêlé qu'il ne désespérait pas d'arriver incessamment à son but.

Adieu. Mille tendres amitiés à M<sup>me</sup> Dupont, et tout à vous de cœur.

Judith se joint à moi.

BÉRANGER.

*P.-S.* — J'allais oublier de dire que M. Martin est un homme qui m'a séduit autant par ses principes que par ses manières : c'est un républicain comme je les aime. Il paraît être aussi bon que doux.

Louis-Philippe, né le 3 septembre 1810, mort tragiquement à Neuilly, le 13 juillet 1842.

## XXXIX

Tours, 23 août 1839.

Mon cher ami, ma fièvre est coupée, et ce qu'il y a d'essentiel, elle l'est avec des pilules combinées par Bretonneau de manière à me laisser la faculté de voyager, en me les administrant en route, comme préservatif. Voilà deux fois que j'en prends, et il n'en résulte aucun des graves inconvénients que la quinine seule produisait lors de mes premiers accès. Je voudrais bien pouvoir arriver à Evreux le 15 septembre pour en repartir avec vous pour Rougépériers. Mais les Brissot (1) devant venir nous faire une petite visite, il se pourrait que cela me retardât de quatre ou cinq jours. Je les ai prévenus, par précaution, que je ne voulais pas partir plus tard que le 10. Au reste,

(1) Brissot-Thivars et sa femme avec qui Béranger était en relations d'amitié : on peut lire dans la *Correspondance de Béranger* de nombreuses lettres du chansonnier à M<sup>me</sup> Brissot.

Brissot, libraire avant 1830, fut nommé à la direction de la salubrité publique après la Révolution de juillet ; on le retrouve préfet du Finistère en 1840.

avec M. Hazard (1) je ne serai pas embarrassé de ma personne. Ne vous inquiétez donc pas de moi, d'autant plus qu'à cette époque où les routes sont si parcourues, il n'est pas facile d'assigner son arrivée à un jour près. Je vous écrirai avant le 5 septembre pour vous dire mon dernier mot. En attendant, amusez-vous bien à votre Conseil général.

Tours a été dans la joie au passage du duc d'Orléans qui, du reste, a fait, ainsi que sa femme, force conquêtes ici, même parmi les rébarbatifs. Vous avez sans doute vu que j'avais été en correspondance avec Son Altesse. Un pauvre et brave conscrit, seul appui d'une mère et d'une aïeule, m'ayant fait prier de lui faire obtenir son congé du Prince, j'avais refusé d'abord ; mais, réfléchissant que je devais partir le 10, deux jours avant l'entrée princière, j'avais fini par promettre. La lettre était donnée ; elle fut remise et me valut une réponse des plus aimables et faite sur le champ, sous les yeux mêmes de celui qui avait remis la supplique, ce que je vous fais remarquer pour vous prouver que le *grand Poulot* est bien loin d'être un imbécile ; car sa lettre n'est pas seulement gracieuse, elle est très spirituelle et fort adroite. (On l'a donnée inexactement dans les journaux) (2). En effet, il m'invitait à aller causer avec

(1) Alors directeur du Bureau des messageries à Evreux ; plus tard directeur des postes de cette ville.

(2) La voici telle qu'elle fut écrite à Béranger.

« Une bonne œuvre et indiquée par vous, Monsieur, c'est

lui des intérêts de mon protégé. Ma fièvre me servit à décliner le rendez-vous. Je lui écrivis qu'elle était venue me prendre lorsque j'étais prêt à partir pour aller embrasser mon vieil ami Dupont, et que j'étais forcé de garder la chambre. Mais, comme j'étais fort touché de la bonne grâce mise à m'obliger, je mêlai à mes excuses tout ce que je pus de ces aimables flatteries qui prouvent la politesse de celui qui écrit, sans pouvoir nuire au bon naturel de ceux à qui on les adresse. On dit qu'il en a été charmé ; ce qu'il y a de sûr, c'est que six jours après un de ses aides-de-camp m'annonçait de Paris la délivrance du congé. Ce qu'ici peu de personnes ont compris, c'est que je ne me sois pas empressé de faire la visite demandée. Mais je réponds en riant que je ne veux pas me brouiller avec le père, dont j'ai évité de faire la connaissance, en acceptant de faire celle du fils : Je vous dirai, au reste, que celui-ci a parlé à votre collègue Gouin de *sa sympathie pour les vestes*. Je

« un double plaisir pour moi. Votre protégé devient le mien  
« et je serais heureux si, pendant votre séjour à Tours, je  
« pouvais causer de ses intérêts avec vous. Vous êtes, permet-  
« tez-moi de vous le dire, une des mes plus anciennes con-  
« naissances : il y a déjà plus de vingt ans que vos chants  
« m'apprenaient (et quelquefois même aux dépens du latin) à  
« aimer et à connaître la France.

« Croyez-moi, Monsieur, votre affectionné,

« FERDINAND-PHILIPPE D'ORLÉANS ».

le tiens de M. Gouin lui-même. Je crois maintenant ce prince trop spirituel pour ne pas me défier de ses paroles.

La colonie de Mettray nous occupe beaucoup. Le duc d'Orléans leur a donné de sages conseils. Mais l'argent ne vient guère. Comme m'écrivait Passy, il serait très malheureux que cet essai manquât. Le dévouement de M. Demetz triomphera, je l'espère, des obstacles (1) : ils sont grands. Bérard est ici. Tout ce monde me charge de mille amitiés pour vous, ainsi que Judith. Moi, je vous embrasse de cœur.

BÉRANGER.

*P.-S.* — M<sup>me</sup> Lemaire vient encore de m'écrire pour savoir quand je partirai. Dans quelques jours, je le lui écrirai. Je l'écrirai aussi à Perrotin, avec qui j'ai besoin de m'entretenir, puisque vous avez eu la bonté de l'inviter à aller vous voir.

(1) Demetz, fondateur et directeur de la colonie de Mettray, où il appliquait, à l'égard des jeunes détenus, son système de réforme pénitentiaire, très inspiré de celui qui était suivi et qu'il avait été étudier avec Blouet, aux États-Unis, dans les établissements de Cherry-Hill, de Trenton et New-Jersey.

## XL

Tours, 2 octobre 1839.

Mon cher ami, je suis arrivé à bon port et en bonne santé, dimanche à midi. Sans les visites et les embarras d'un nouvel emménagement, je vous aurais écrit tout d'abord. Mais j'ai eu peine à avoir un moment à moi. Mon voyage a été mêlé de pluie et de soleil, et même d'un peu d'ennui, car il m'a fallu attendre quinze heures à Chartres pour avoir une place. A minuit moins un quart, je ne savais pas encore s'il ne me faudrait pas remettre au lendemain pour partir. La diligence de Paris à Bordeaux m'a tiré d'embarras. Vous voyez que j'ai eu le temps de visiter Chartres. Je sais la cathédrale par cœur, et les promenades au bord de l'Eure m'ont paru charmantes. Cette fois la ville m'a semblé un peu moins propre qu'à mon passage, et j'ai remarqué des rues où l'on se permet ce que le seigneur du Goulet fait en rase campagne au nez et à la barbe de ses amis. Toujours, à défaut d'Evreux, dont je parle ici avec amour, Chartres serait une habitation bien commode pour

des amis de Rougepériers. On pourrait, de là, voisiner fort commodément, et c'est un désir que vous devez croire que j'ai emporté de chez vous, où j'ai reçu un si doux et si amical accueil.

Combien de fois, depuis mon arrivée ici, n'ai-je pas déjà fait l'éloge de M<sup>me</sup> Dupont, de M<sup>lle</sup> Pauline et de Charles, et du bonheur dont vous jouissez au milieu d'objets si dignes de votre tendresse et qui en sentent si bien le prix ! Savez-vous, mon ami, que vous êtes un des hommes les plus heureux que je connaisse ? Une place à la Cour de cassation pourrait-elle ajouter à ce bonheur ? J'en doute fort. Voilà l'occasion d'y penser. La mort de M. de Gastempé va mettre la prétendue bonne volonté d'en haut dans tout son jour. Mais déjà l'on parle de Jacquinot, et je trouve d'autant plus de vraisemblance à ce choix que ce conseiller a été de tout temps homme très dévoué, en cela digne frère de feu de Pampelune (1).

(1) Jacquinot (Claude-Joseph-François-Catherine), qu'une ordonnance de Louis XVIII avait autorisé à joindre à son nom celui de son épouse, fille du comte Genouilly de Pampelune.

D'abord attaché aux principes républicains sous la première Révolution, il se rallia ensuite à l'Empire qui le fit avocat-général à Dijon, puis procureur général à La Haye. Après les Cent Jours, le roi le nomma maître des requêtes, puis procureur près le tribunal de la Seine. Membre de la Chambre des députés, il soutint tous les ministères et vota pour toutes les lois d'exception et de réaction.

Dans sa chanson *Halte là ou le Système des Interprétations*

Dites au docteur Auzoux (1) qu'il eût été bien satisfait d'entendre Bretonneau parler de son anatomie. Notre ami pense que les lectures chirurgicales que font les étudiants produisent dans leur cerveau une confusion qui les empêche d'abord de rien distinguer sur le cadavre, lorsqu'ils sont à l'amphithéâtre ; et que l'étude du *cadavre Auzoux* mettrait en quelques jours assez d'ordre dans leurs idées, pour leur éviter de recourir continuellement aux livres élémentaires, ce qui rendrait plus prompt leur éducation chirurgicale.

(1820) Béranger le vise en un couplet qui en dit long sur Pampelune.

Si je peins la bienfaisance  
 Et les pleurs qu'elle tarit ;  
 Si je chante l'opulence  
 A qui le pauvre sourit,  
 Jacquinot de Pampelune  
 Dit : « La bonté rend suspect ;  
 » Et soulager l'infortune,  
 » C'est nous manquer de respect.  
       » Halte-là !  
 » Vite en prison pour cela ».

(1) Le Dr Th.-Louis Auzoux, auteur de l'*anatomie élastique* est né en 1797 à Saint-Aubin d'Escroville. C'est là qu'il fonda, afin de faciliter et de vulgariser l'étude de l'anatomie l'établissement où se fabriquaient, au moyen d'une pâte de sa composition, des pièces anatomiques artificielles imitant la nature dans ses plus minutieux détails.

Il est mort le 6 mars 1880, officier de la Légion d'honneur, de l'instruction publique, chevalier de l'ordre de Saint-Grégoire le Grand et de la Rose du Brésil. Il demeurait alors, 56 rue de Vaugirard à Paris.

A propos, le docteur a exprimé l'intention de me faire présent d'une pièce entière. Tâchez d'empêcher cela. C'est chose trop coûteuse pour que je puisse lui avoir pareille obligation. Mettez, je vous prie, un frein à sa trop grande générosité. Dites-lui que j'ai causé avec des Anglais et que tous sont d'accord du débit qu'il aurait au delà de la Manche.

Bretonneau vous dit mille choses aimables et Judith est bien touchée de tous vos témoignages d'intérêt. J'allais oublier de vous dire qu'elle m'a causé la surprise du déménagement qui l'a bien fatiguée. Jusqu'à présent, nous nous applaudissons de notre changement.

Embrassez pour moi M<sup>me</sup> Dupont, que j'aime tant, ainsi que vos aimables enfants. Ne m'oubliez pas surtout auprès de M<sup>lle</sup> Marie (1), qui me paraît si digne de faire partie de votre famille. Rappelez-moi au souvenir de M. Langlois, qui a bien des choses à me pardonner. A vous de cœur.

BÉRANGER.

(1) M<sup>lle</sup> Marie Dulong.

*Lettre de Dupont de l'Eure à Béranger.*

Rougepériers, 16 décembre 1839.

MON CHER AMI,

Nous parlons souvent de vous à Rougepériers et nous aimons à nous rappeler chacune des heures que vous y avez passées. C'est à qui, de ma femme et de ma fille redira tantôt vos malices, tantôt vos bonnes causeries, toujours si instructives. Voilà bien longtemps, nous disions nous l'un de ces jours, que Béranger ne nous a donné de ses nouvelles. Ne serait-ce pas qu'il se porte moins bien ? Nous espérons que ce n'est pas là la cause de votre silence ; mais pourtant j'ai pris l'engagement de vous écrire et de le faire assez promptement pour recevoir votre réponse avant mon départ pour Paris. C'est vous dire qu'il me faut le plus prochainement quelques lignes de vous qui nous donnent l'assurance que votre santé est bonne et que vous n'avez plus besoin de quinine.

Je voudrais bien savoir en même temps où en

est l'affaire de M. Leroux et s'il n'en résultera pas une nouvelle perte d'argent pour vous.

J'ai reçu, il y a peu de jours, une lettre de M<sup>me</sup> Cauchois-Lemaire, qui m'a beaucoup affligé. Il paraît que l'affaire des archives va tout à fait mal par la faiblesse de MM. Daunou (1) et Duchâtel, dont l'un, après avoir parfaitement accueilli la demande de Cauchois-Lemaire, ne l'a pas compris dans sa liste de candidats, et dont l'autre prétend aujourd'hui qu'il ne peut nommer personne en dehors de cette liste. Il va résulter de là une bien grande gêne financière pour nos pauvres amis de la rue Montholon, qui paraissent très inquiets de leur avenir. Je leur ai répondu avec tout l'intérêt que je leur porte réellement ; mais je voudrais bien mieux pouvoir leur offrir un secours plus efficace. Malheureusement, j'ai bien du mal à faire face à mes engagements et à mes lourdes charges. En arrivant à Paris, je vais avoir à payer 2.800 fr. à M<sup>me</sup> de Clercq, outre mes dépenses courantes ; ce qui ne me permet pas, à mon grand regret, de soulager d'autres infortunes. M<sup>me</sup> Cauchois-Lemaire ne me demande rien ; mais elle fait un si triste tableau de sa position que j'en ai l'âme navrée.

Je ne m'afflige pas beaucoup moins quand je considère notre situation politique et que je me vois condamné encore une fois à siéger pendant

(1) Alors directeur général des *Archives* ; il est mort en 1840.

plusieurs mois dans une Chambre qui, pour les trois quarts de ses membres, ne m'inspire que du dégoût.

Adieu, mon cher Béranger, continuez de bien vous porter, et soyez plus heureux à Tours que je ne le serai à Paris. Mes deux femmes font aussi des vœux pour votre bonheur et me chargent de mille tendres amitiés pour vous. Adieu encore. Ne m'oubliez ni auprès de M<sup>lle</sup> Judith, ni auprès du docteur Bretonneau. Je les prie l'un et l'autre d'agréer mes civilités les plus affectueuses. Rappelez-moi aussi au bon souvenir des habitants de Bel-Air et de Petit-Bois.

Je vous aime et vous embrasse de cœur.

DUPONT (de l'Eure).

Tours, 17 décembre 1839.

MON CHER AMI,

M. Bacot a la bonté de se charger de cette petite lettre, qui n'est que pour m'informer de votre santé et de celle de votre famille. Je pense toutefois que votre bon collègue n'est pas près de vous la remettre. Vous n'êtes jamais des premiers arrivés à la Chambre, et je sais bien pourquoi.

Après trois ans d'absence, nous avons revu hier M<sup>me</sup> Bérard qui vient ici pour le mariage d'Edouard qu'on célébrera demain 18. La pauvre mère est toujours souffrante et triste d'avoir laissé à Paris sa fille malade. Je crois qu'elle doit aller s'installer à Bourges, ce qui la réjouit peu. Elle aimerait mieux rester ici, et ce que je ne vous avais pas dit, parce qu'on en faisait mystère, c'est qu'il serait possible qu'ils eussent la recette de Tours, qui vaut sept ou huit mille francs de plus que celle de Bourges. Il ne s'agit pour cela que de placer aux

environs de Paris M. André, titulaire actuel. J'ai écrit à Passy (Hippolyte) à ce sujet, et tout le monde paraît bien disposé.

Ceci me fait penser que M. de Longpré m'a écrit pour se recommander à vous. Il paraît qu'il a remis l'ordre dans la conservation de Sainte-Ménéhould et qu'on lui en fait espérer une meilleure. Tout patriote qu'on soit, on veut avancer, et le digne homme le mérite. Parlez donc de lui à M. Calmon qui a fait des promesses d'amélioration à vous et au frère de M. de Longpré. Le moment paraît opportun. Un coup d'épaule de vous pourra faire avancer l'affaire, car il sait que M. Calmon a une grande déférence pour son collègue de l'Eure.

Vous êtes sans doute toujours chez le docteur Auzoux. Faites-lui mes amitiés, je vous prie, et n'oubliez pas de parler de moi quand vous écrirez à Rougépériers. Dites qu'on me trouve engraisé extraordinairement et qu'on prétend que cet embonpoint a commencé en Normandie.

Ne m'oubliez pas auprès de Charles, qui, sans doute, travaille d'arrache-pied, sous les yeux de son bon maître, M. Levillain (1), au souvenir de

(1) Levillain, professeur à l'Ecole d'Etat-major, passait toutes ses vacances chez Dupont de l'Eure, son ami : Il donna des répétitions de mathématiques à Charles Dupont.

Levillain, qui est mort lieutenant colonel, s'est montré toute sa vie profondément attaché aux principes républicains.

qui je vous prie de me rappeler. Mes civilités affectueuses aussi à M<sup>lle</sup> Marie.

Judith vous présente les siennes de tout cœur, et moi, je vous embrasse comme je vous aime.

BÉRANGER.

## XLII

Tours, 21 décembre 1839.

Certes, mon cher ami, vous aurez ma réponse à Rougepériers avant de quitter M<sup>me</sup> et M<sup>lle</sup> Dupont, mais je commencerai par vous dire qu'il y a une lettre de moi qui vous attend à Paris. Il y a quelques jours, votre collègue Bacot est venu pour avoir mes commissions et je l'ai chargé d'un petit mot, tout en lui prédisant que vous n'étiez pas encore près de vous mettre en route.

Je vous priais, dans cette lettre, de me donner des nouvelles de toute votre famille ; ainsi vous voyez que, si elle est assez bonne pour penser à moi, je le mérite un peu par le souvenir que je garde de vous tous et de l'accueil si affectueux que j'ai reçu chez vous. La Touraine ne me fait pas oublier la Normandie. Il est bien fâcheux que ma constitution échauffée s'arrange si peu des voyages. Toutefois, celui-là m'a ramené mieux portant au gîte, et depuis je n'ai plus à m'occuper de la fièvre. Le bon docteur, qui est bien touché d'avoir place dans votre mémoire, me prédit encore quelques accès au printemps ; puis, dit-il, l'épreuve sera ter-

minée. Je crois qu'il y a un peu de ruse de sa part à me faire regarder d'avance les accès que je pourrai avoir alors, comme la conséquence de ceux que j'ai eus ; mais je ne puis en vouloir à son amitié.

Nous venons d'avoir une noce : celle d'Edouard Bérard avec la jeune Anglaise dont je vous ai déjà parlé. Nous devons à cette circonstance d'avoir revu M<sup>me</sup> Bérard, qui est bien souffrante et, de plus fort inquiète de la santé de sa fille. L'aide de camp de Sa Majesté est aussi venu. Ils repartent tous demain. Bérard est déjà retourné à Bourges. Je n'ai pas voulu aller au mariage ni à la noce. Ma manière d'être a été mon excuse. J'ai ainsi évité beaucoup d'ennuis. Mais nous avons dîné hier en famille au Petit-Bois, où j'ai fait les compliments dont vous m'aviez chargé.

Edouard épouse une jolie petite poupée, élevée dans un grand luxe, et cent mille francs, sans espérance autre, les biens de cette famille revenant de droit à l'ainé des beaux-frères. Personne ne voit ici cette alliance de bien bon œil, surtout en pensant au jeune homme dont la légèreté d'esprit égale la pesanteur physique, ce qui ne l'empêche pas d'être le meilleur garçon du monde. Il n'y a, dans cette famille, qu'Auguste (1) de vraiment raisonnable ; je tâche de lui donner le courage nécessaire à dompter les autres, le père compris, car le brave homme a des manies bien coûteuses.

(1) Fils de M. Bérard.

M<sup>me</sup> Lemaire m'écrivit aussi toutes ses craintes d'avenir. Il y a bien longtemps que je les ai pour elle et pour lui. Prêtez-leur dix mille francs, et demain ils oublieront tout, en dépensant cet argent au plus vite. Votre fortune et le peu que j'ai y passeraient en deux ou trois ans. C'est désolant à dire, mais ce n'est que trop vrai, et personne ne le sait mieux que moi. Ne vous affligez donc pas trop de ne pouvoir leur rendre service. Ils ont, en vérité, mis à bout ma volonté. J'aurais voulu pourtant leur voir la place des archives (1) ; j'ai écrit à Passy (Antoine) d'une manière pressante, et il m'a témoigné beaucoup de désir de les servir. Malheureusement, je doute qu'il en soit de même de Duchâtel (2), qui n'a d'ailleurs pas de raison de leur être favorable.

(1) Cauchois-Lemaire fut nommé, en 1840, chef de la section législative aux archives de France.

(2) Duchâtel (Charles-Marie-Tanneguy, comte), né à Paris le 19 février 1803, s'attacha d'abord aux idées libérales et concourut à la fondation et à la rédaction du *Globe*. — Nommé conseiller d'État après la Révolution de Juillet, puis élu député en 1833, il se rallia à la politique conservatrice que, depuis, il ne cessa de soutenir avec autant d'aveuglement que d'obstination.

Appelé le 4 avril 1834 au ministère du commerce qu'il quitta le 22 février 1836, il rentra dans le cabinet du 6 septembre suivant comme ministre des finances ; le 15 avril 1837, il tombait avec Guizot et devenait un des chefs de la coalition qui attaquait l'administration Molé. Enfin, il reprit le portefeuille de l'intérieur dans le cabinet du 29 octobre 1840, qui pratiqua si largement la corruption électorale et

Nous avons un temps affreusement humide. Vous n'êtes sans doute pas mieux traités. Vos dames ne se promènent guère. Quand leur ferez-vous une petite allée sablée et battue, même couverte, auprès de la maison ? Allons, paysan ; ayez donc égard aux petits pieds des dames. Je pense à leur claustration absolue pendant l'hiver et je les plains. Embrassez-les pour moi, je vous prie. Recevez tous les compliments de Judith, et croyez-moi tout à vous de cœur.

BÉRANGER.

*P.S.*— J'allais oublier de vous dire un mot de l'affaire Leroux. Il ne s'est pas encore mis à la besogne, et l'éditeur prolonge jusqu'en avril les engagements pris. Moi, je cesse de m'obliger de fournir une histoire telle quelle, obligation qui m'inquiétait fort ; de plus, je ne réponds pas des avances qui auront lieu à partir de janvier. Mais je reste garant des quatre mille cinq cents francs déjà reçus par Leroux. Au reste pour s'acquitter de toutes ces avances, il suffirait à Leroux de faire cette histoire, mon nom n'y fût-il pas, et c'est ce que bien certainement il fera. Néanmoins, mon nom sera en tête du livre (si le livre me convient), et alors il aura les cinquante mille francs. C'est là ce que je promets en-

qui demeura sourd à toutes les demandes de réformes : on sait quelles conséquences il en résulta pour la royauté qui sombra le 24 février 1848.

Duchatel est mort le 5 novembre 1867.

core à l'éditeur et à mon pauvre philosophe. Pour moi, c'est le plus grand sacrifice. Je vous avoue que j'aimerais mieux payer les quatre mille cinq cents francs (1).

Je prends mes précautions. Nous touchons à la fin de l'année. Je vous souhaite la prochaine aussi bonne que possible. C'est faire des vœux pour M<sup>me</sup> Dupont et vos chers enfants, à qui je dois bien cela pour l'amitié qu'elle et eux veulent bien me conserver.

(1) Pour tirer Pierre Leroux d'une grande gêne, Béranger s'était engagé à fournir à l'éditeur G.\*\*\* une *Histoire de Napoléon* que le philosophe avait promis d'écrire moyennant une somme de cinquante mille francs, et à laquelle l'illustre chansonnier devait attacher son nom dans l'intérêt de la vente du livre. Le courage fit défaut à Pierre Leroux, et le *Napoléon* ne vit pas le jour.

## XLIII

Tours, 30 mars 1840,

Il y a bien longtemps, mon cher ami, que je veux vous écrire pour avoir de vos nouvelles. Comment vous portez-vous ? Le rhume a-t-il disparu ? Béjot m'a dit que vous alliez mieux. Je le souhaite bien. M<sup>me</sup> Dupont et vos enfants sont-ils en bonne santé aussi ? Vous n'êtes sans doute pas encore retourné à Rougépériers. La Chambre a dû vous occuper. C'est une belle chose que le refus de la dotation (1); c'en est une curieuse que l'arrivée de Thiers et que son installation (2). Je ne sais trop ce que la France y gagnera, mais s'il ne fallait que de l'esprit et du talent, il y aurait lieu d'espérer beaucoup, car on en a fait preuve dans le tournoi auquel vous venez d'assister. Bar-

(1) La Chambre avait refusé, dans sa séance du 20 février, la dotation de 500.000 francs que le Cabinet demandait pour le duc de Nemours.

(2) Thiers était devenu président du Conseil et ministre des affaires étrangères dans le nouveau Cabinet du 1<sup>er</sup> mars qui succédait au ministère Molé.

rot ne m'a paru ni à la hauteur de Thiers, de Garnier-Pagès (1), ni de Berryer.

(1) Garnier-Pagès est né à Marseille en 1801. Reçu avocat, il se fit inscrire au barreau de Paris, et s'occupa activement de politique : aussi prit-il une grande part à la Révolution de 1830. Envoyé à la Chambre des députés par les électeurs de l'Isère d'abord, de la Sarthe ensuite, il acquit une prépondérance qui força le parti gouvernemental à compter avec lui.

« Dès ses premiers pas dans la carrière des affaires, et même avant 1830, Garnier-Pagès s'était déclaré républicain... Affable et insinuant, son esprit vif, sa simplicité, sa grâce familière, son langage dont une naïveté de bon goût tempérait la malice, lui valurent dans le Parlement une influence que semblait lui refuser d'avance la hardiesse de ses opinions. Il est certain qu'il possédait au plus haut degré l'art d'amener ses adversaires à l'aimer dans ses croyances. Quand il parlait, à la Chambre, c'était sur tous les bancs une attention pleine de bienveillance. Et en effet nul ne méritait mieux que lui d'être écouté... »

Garnier-Pagès est mort en 1841, au moment où son frère Louis-Antoine allait entrer dans la vie politique en qualité de député de Verneuil (Eure). Sans avoir eu la célébrité de son aîné, le second des Garnier-Pagès, tint jusqu'en 1871 une place telle que nous croyons devoir publier ici l'article que lui consacre le *Siècle* au lendemain de sa mort (31 oct. 1878).

## GARNIER-PAGÈS

(Louis-Antoine.)

Le parti républicain vient de faire une grande perte. L'un de ses vétérans, M. Garnier-Pagès, ancien membre du gouvernement provisoire de 1848 et du gouvernement de la défense nationale de 1870, est mort hier soir, des suites d'un refroidissement.

M. Garnier-Pagès était né le 18 juillet 1803, à Marseille.

Mais la position était difficile, et il était presque impossible de s'en tirer mieux. Après cela, il faut dire encore : Qu'en résultera-t-il pour la France ? Quand je prédisais le ministère à Thiers, il y a six mois, je ne croyais pas dire aussi vrai. Est-il aussi

Il s'appelait alors Simon Pagès, et avait pour frère utérin Garnier, qui, sous le nom de Garnier-Pagès l'ainé, devint le chef du parti républicain en France, et fut l'un des plus remarquables orateurs de la Chambre des députés de la monarchie de juillet.

Tout le monde sait que les deux frères unirent leur nom et leur destinée. Lorsqu'ils n'étaient encore que de modestes employés de commerce, un jour le plus jeune dit à son frère : « Fais le nom, je ferai la fortune. » L'ainé, en effet, fit le nom, et les *Annales* de la République nous en présentent peu qui soient plus purs et plus glorieux. Lorsque Garnier-Pagès l'ainé mourut en 1841, sa fin prématurée inspira à la France républicaine de vifs et unanimes regrets. Son souvenir était vivant encore dans toutes les mémoires, en 1848, comme le prouve la proclamation des membres du gouvernement provisoire au Palais-Bourbon.

A l'époque de la mort de son illustre frère, M. Garnier-Pagès était courtier de commerce à Paris. Il n'était pas arrivé à la fortune. Les électeurs de l'Eure l'envoyèrent à la Chambre des députés, et il vendit sa charge pour se consacrer entièrement aux travaux parlementaires. Il alla prendre place sur les bancs de la gauche, il prit part à presque toutes les discussions relatives aux finances et aux chemins de fer, qui marquèrent les sessions de la Chambre.

En 1847, l'orateur d'affaires devint l'un des promoteurs de l'agitation réformiste. M. Garnier-Pagès montra beaucoup d'ardeur dans la campagne des banquets, et le souvenir de son frère aidant, il fut l'un des citoyens que le peuple de Paris, au 24 février, acclama comme membre du gouvernement provisoire.

Nous n'avons pas la prétention, surtout dans ce journal

mal qu'on le prétend avec Sa Majesté ? Je lui disais aussi que je doutais un peu de cette mésintelligence. Il riait de mes doutes : j'en riais aussi. Pourtant, ils ne sont pas encore tout à fait dissipés. Nous vivons à une époque de farceurs en tout

dont les lecteurs connaissent M. Garnier-Pagès par ses écrits, de rappeler les événements auxquels il a été mêlé pendant son passage au pouvoir. Son histoire particulière durant cette période se confond avec l'histoire du gouvernement provisoire et l'histoire de la commission exécutive, dont il fut également l'un des membres.

Mû par un sentiment exagéré de générosité, M. Garnier-Pagès, à cette époque de sa carrière, poussa la politique de concession et de ménagement envers d'implacables adversaires jusqu'au point de perdre la popularité dont il jouissait, à juste titre, comme député.

Pour être juste, il faut considérer et le poste qu'occupait M. Garnier-Pagès, et les pressantes nécessités auxquelles il eut à faire face, avec un courage qui ne faillit jamais. Choisi comme ministre des finances, le 5 mars 1848, en remplacement de M. Goudchaux, M. Garnier-Pagès proposa plusieurs mesures importantes au gouvernement : la circulation forcée des billets de banque, la fusion des banques départementales avec la banque de France, la création des comptoirs d'escompte. Son nom est resté attaché à cet impôt des quarante-cinq centimes, qui fut une arme si puissante entre les mains des ennemis de la République. Mais il ne faut point oublier qu'à cette époque, les financiers de la monarchie, parmi lesquels était M. Achille Fould, le futur financier de l'empire, proposaient ouvertement la banqueroute. On sait que l'assemblée constituante approuva unanimement le compte rendu de la gestion financière de M. Garnier-Pagès. Il avait été élu représentant du peuple par les départements de la Seine et de l'Eure.

M. Garnier-Pagès ne fut pas réélu à l'assemblée législative.

genre. Je suis toujours disposé à croire aux mystifications. Cela me fait avoir un peu peur pour notre ami Barrot. Mais vous en savez plus long que moi, et je dois m'en rapporter à vous. Vous me direz ce que vous en pensez.

Eh bien ! le pauvre Lemaire n'a pas la place.

Il passa les années de sa retraite et le temps de l'Empire à réunir les matériaux de son *Histoire de la Révolution de 1848*.

Quand, après le long sommeil de la servitude, vint le réveil libéral de 1857, M. Garnier-Pagès reparut sur la scène politique. Il avait été l'un des plus actifs promoteurs de l'opposition au gouvernement de Napoléon III, et il fut l'un des candidats du parti démocratique à Paris. Les électeurs lui préférèrent alors M. Emile Ollivier, qui avait promis d'être le spectre du 2 décembre, et qui devint le ministre au cœur léger de l'Empire !

M. Garnier-Pagès, cependant, ne se découragea pas. Il travailla activement, à Paris et dans les départements, au succès des candidatures libérales lors des élections de 1863, et les électeurs de la Seine l'envoyèrent, en 1864, au corps législatif. Il fut l'un des prévenus et l'un des condamnés du fameux procès des treize. Au corps législatif, il vota avec le groupe de la gauche et prit part aux discussions sur la politique extérieure et sur les finances.

Après sa réélection, en 1869, M. Garnier-Pagès devint l'un des membres du gouvernement de la Défense nationale.

Il resta à Paris pendant le siège, et ne parut dans l'Assemblée de Bordeaux, après l'armistice, que pour remettre les pouvoirs du gouvernement entre les mains des représentants élus en un jour de malheur.

Il ne cessa pas, durant la législature du long parlement français, de suivre avec attention le cours des événements politiques, il ne désespéra pas un seul jour du succès de la cause qu'il avait servie toute sa vie avec courage, avec dévouement et avec un noble désintéressement. Un siège de

M. Duchâtel a fait une escobarderie. Au moins elle a tourné au profit d'un homme qui devait en avoir besoin aussi. D'ailleurs, il avait plus de droit : Guizot le protégeait. Je pense, du moins, que c'est comme citoyen de Lisieux qu'il a obtenu l'avantage. Je n'en plains pas moins les pauvres Lemaire et ne devine pas de quel côté ils vont se retourner. J'avais écrit à Mignet pour eux, mais il était trop tard.

J'ai ici Leroux (1), et je vois que son *Napoléon* sénateur inamovible aurait couronné une carrière noblement remplie; la mort est venue le surprendre, mais du moins il a eu la consolation de voir la République victorieuse des partis monarchiques, sur le terrain du suffrage restreint comme sur le terrain du suffrage universel, prendre définitivement possession du gouvernement de la France.

(1) Leroux (Pierre); né à Paris, en 1798 mort le 11 avril 1871 : linguiste et savant érudit, philosophe éminent.

Après avoir collaboré au *Globe*, il adhéra, en 1831, au Saint-simonisme, dont ce journal devint alors l'organe; il se sépara de la communauté de la rue Monsigny en même temps que Bazard et Jean Reynaud. Avec ce dernier, il fonda l'*Encyclopédie nouvelle* qu'il est regrettable de n'avoir pas vue achevée. Il en fut ainsi de la plupart des œuvres entreprises par Pierre Leroux : la principale, *De l'Humanité de son principe et de son avenir*, manque de conclusion; elle met néanmoins en lumière les talents de conception, de dialectique, de style, et la science de son auteur, plus qu'aucun autre de ses ouvrages publiés soit en volumes, soit dans divers journaux.

Dès 1841, Pierre Leroux écrivit de nombreux articles et brochures sur la question sociale : ils lui valurent d'être nommé, par le département de la Seine, représentant du peuple à l'Assemblée constituante de 1848, où il montra un réel talent d'orateur et vota constamment avec la Montagne.

menace de ne pouvoir briser sa coquille. Je pense que je n'aurai pas à livrer de nouveau mon nom à la

Député à l'Assemblée législative, il fut exilé au 2 décembre 1851. De Jersey, où il avait fixé sa résidence, il publia *La Grève de Samarez*, ouvrage inachevé. Rentré en France en 1860, lors de l'amnistie générale, Pierre Leroux s'occupa d'une traduction de la Bible.

Il n'est pas sans intérêt d'ajouter ici quelques commentaires sur l'ouvrage *de l'Humanité de son principe et de son avenir*. Dans un volume intitulé *Le Socialisme, le Naturalisme et le Positivisme*, M. Ferraz a fort clairement défini l'œuvre principale de Pierre Leroux : « C'est un ouvrage qui ne manque pas d'une certaine force spéculative, mais qui ne brille ni par l'ordre, ni par l'unité. » L'auteur y définit « l'homme sensation — sentiment — connaissance, » en s'inspirant de la division saint-simonienne des hommes en industriels, artistes et savants, et nous fait espérer qu'il tirera de cette définition, d'une exactitude plus que douteuse, les plus riches conséquences, puis il la laisse là pour aborder deux questions qui ne s'y rattachent nullement et qui remplissent de leurs développements presque tout son livre : la question de notre destinée présente et celle de notre destinée future.

Suivant Pierre Leroux, tous les maux de la vie actuelle viennent de ce que le principe de l'unité du genre humain n'est encore ni bien compris, ni bien appliqué. Le christianisme, il est vrai, l'a entrevu, puisqu'il a proclamé la fraternité des hommes et fait de la charité la loi même de la vie ; mais il a eu tort de séparer la charité de l'égoïsme, puisque celui-ci est le fond même de notre nature et qu'il faut bien lui faire sa place dans les choses humaines. Le vrai principe de la morale n'est pas la charité, mais la solidarité, qui embrasse l'égoïsme et la charité, le *moi* et le semblable, le droit et le devoir tout ensemble.

...Pierre Leroux reproche encore au christianisme d'avoir fait consister la charité dans l'amour de Dieu plutôt que dans

publicité, mais qu'il me faudra payer quelque chose pour cela. Ce qu'il y a de plus triste, c'est qu'une

l'amour des hommes et d'avoir ainsi donné naissance à un vain mysticisme.

... (Il) ne traite pas seulement de la vie présente, mais encore de la vie future, et c'est peut-être là la partie la plus curieuse et la plus originale de son système. « De même, dit-il, qu'on a opposé sur la terre la charité à l'égoïsme, au lieu de les fondre dans un principe supérieur, — celui de la solidarité, — de même on a opposé, dans l'univers, la vie céleste à la vie terrestre, au lieu de les unir entre elles et de faire de l'une le simple prolongement de l'autre. En plaçant le paradis hors de l'humanité et de la terre, dans des espaces imaginaires, on a rendu l'homme indifférent à l'amélioration de son espèce et à celle du globe qu'il habite : on a fait de lui un ascète ou, par voie de réaction, un incrédule et un athée. Dans un cas comme dans l'autre, la terre a été pour ainsi dire *désanctifiée*, avilie et abandonnée au mal. Cette double erreur est venue de ce que les uns ont conçu Dieu comme habitant par delà les limites du monde, dans je ne sais quel ciel, et de ce que les autres ont conçu le monde comme se suffisant à lui-même et n'ayant pas besoin de Dieu. Or, ce sont là deux conceptions radicalement fausses. Dieu est dans le monde ou plutôt le monde est en lui ; car c'est en Dieu, suivant la grande parole de saint Paul, que nous vivons, que nous nous mouvons et que nous sommes.

« Mais pour être au monde, Dieu n'en est pas moins distinct de lui. Il est l'Être immuable et absolu, où toute existence a son principe ; il est le ciel invisible et infini. Le monde, au contraire, est l'ensemble des êtres relatifs et changeants, il est le ciel fini et visible dont la terre elle-même fait partie.

« Faute d'avoir distingué le ciel absolu et le ciel relatif, les hommes se sont imaginés qu'après la mort, ils existeraient dans le premier et vivraient ainsi d'une vie sans analogie avec la précédente. Ils n'ont pas réfléchi que ce serait là vivre

affaire qui m'a tant préoccupé, ennuyé, effrayé même, ne conduise pas mon philosophe au but que je voulais lui faire atteindre. 50.000 francs étaient cependant bons à gagner : enfin, il le sentira peut-être.

Mon cher ami, je voudrais bien que vous me fissiez un plaisir à vos moments perdus, si, toutefois, vous ne laissez pas de *Mémoires*, où la chose alors trouverait place : ce serait d'avoir la complaisance de m'écrire la foudroyante apostrophe de Durbach (1) à Fouché (2), lorsque, à la fin des

de la vie même de Dieu, ce qui est impossible à des êtres finis et créés. Notre union avec Dieu dans la vie future sera la même que dans la vie présente : Elle n'en différera que par le degré »...

Une partie historique et une partie politique et sociale complètent l'œuvre de Pierre Leroux, mais elles sont loin de valoir la première, purement philosophique. Par bien des points, dit M. Ferraz, l'auteur « se rapproche singulièrement de ce Victor Cousin qu'il a tant attaqué », bien que, par d'autres côtés, « il reste à moitié saint-simonien ».

(1) Durbach (François-Jean-Frédéric), né à Longueville (Lorraine), le 15 avril 1763. Membre du Corps législatif sous le premier Empire, il faisait encore partie de cette assemblée lors des événements de 1814.

Sincèrement dévoué à la démocratie et à la liberté, il soutint, sous l'Empire, les droits et les intérêts du peuple contre le despotisme impérial, comme il combattit, sous la monarchie, les lois restrictives de la presse.

Nommé, en 1815, membre de la Chambre des représentants par le département de la Moselle, il contribua, par ses conseils, à la seconde abdication. Proscrit par les Bourbons contre le retour desquels il s'était énergiquement prononcé, il fut enfin autorisé à rentrer en France où il vécut dans la retraite, éloigné des affaires publiques.

(2) L'apostrophe de Durbach à Fouché, qu'on trouvera

Cent Jours, vous l'accompagnâtes chez lui avec Solignac (1). Vous m'avez dit un jour les paroles prononcées en cette occasion, et elles m'ont paru si admirables que, quoique ma mémoire en ait bien conservé le sens, je voudrais les avoir exactement comme vous les rapportez. Vous sentez que je n'en ai d'autre besoin que celui de les redire moi-même à d'autres, et que, par conséquent, si vous pouvez vous rendre à ma prière, rien ne presse pour l'envoi que cela vous donnera occasion de me faire (2).

ci-après, et qui fait suffisamment connaître ce ministre de la police, dispense de toute note biographique à l'égard de cet homme, dont on ne peut dire que peu de bien et beaucoup de mal : Fouché, duc d'Otrante, né au Pellerin (Loire-Inférieure), le 19 septembre 1754, est mort à Trieste, le 25 décembre 1820.

(1) Solignac (le baron Jean-Baptiste), lieutenant-général, né à Millau, le 22 novembre 1773, prit part à toutes les guerres du premier Empire. Membre de la Chambre des députés de 1815, il fut un des promoteurs de la seconde abdication de Napoléon 1<sup>er</sup>, à qui il la fit accepter à l'avantage et au profit de Napoléon II, dont il défendit les droits sans succès.

(2) Le retour prodigieux de l'Empereur, au 20 mars 1815, fut un événement tout à fait populaire. Dans cette journée d'attente, cependant, on pouvait lire sur le front des hommes qui réfléchissent, et il y en a dans toutes les classes, une préoccupation qui empêchait la joie d'être générale, malgré la fascination qu'exerçait sur les esprits ce dernier miracle du grand homme.

Quoique, à cette époque, je commençasse à fréquenter quelques-uns des acteurs principaux de notre grand drame, je n'aurais que des lâchetés secondaires à signaler, sans l'heu-

Bretonneau, qui est ici, me charge de ses amitiés

reuse mémoire de mon vénérable ami Dupont (de l' Eure), dont la vertu a résisté aux exigences, aux séductions, et même à l'exercice du pouvoir.

J'ai obtenu de lui le récit d'un entretien entre le représentant Durbach et le grand traître de 1815, le trop fameux Fouché ; mais, en le rapportant ici, je crains de ne pas le colorer de la vive indignation que cet entretien fait encore éprouver à ce généreux patriote toutes les fois qu'il le raconte.

Après la bataille de Waterloo, Fouché, président du Gouvernement provisoire, tenait les fils des intrigues préparées de longue main qui l'occupèrent exclusivement pendant la durée du ministère que lui confia Napoléon après le 20 mars. Rouvrir les portes de la capitale aux Bourbons paraît avoir été son unique pensée. Pour cela, correspondre avec Talleyrand, Metternich, Wellington, même avec Louis XVIII ; mettre partout des émissaires en campagne, prodiguer les séductions, effrayer les timides, passer marché avec les traîtres, rien ne coûtait à cet homme audacieux. Entre autres moyens qu'il employa, j'en vais citer un qui tient de la comédie.

Une députation de Paris, envoyée au camp ennemi pour négocier, ayant demandé qu'on lui adjoignît Manuel, devenu l'orateur le plus influent de la Chambre des représentants, et qui avait eu à Aix des relations avec Fouché, celui-ci, redoutant le patriotisme du tribun, fit partir à sa place, et sous le nom de Manuel, que ces pairs ne connaissaient pas, un de ses secrétaires, nommé Fabri, membre aussi de la seconde Chambre. M. le comte de Valence était un des pairs mystifiés, et je l'ai vu moi-même plusieurs années après, arrivant chez Manuel, qu'il venait consulter comme avocat, surpris de ne pas retrouver en lui l'homme avec qui il croyait avoir passé plusieurs heures en conférences politiques.

Je connaissais le comte, et j'aidai Manuel à lui débrouiller cette vieille fourberie du Scapin de Nantes.

respectueuses pour vous ; recevez aussi celles de

« Ah ! monsieur Manuel, dit le général, je ne m'étonne plus du silence que gardait celui que je prenais pour vous, quand j'insistais auprès des généraux alliés pour les décider à forcer les Bourbons d'accepter la cocarde tricolore ! »

M. de Vitrolles, royaliste courageux qui s'était mis en rapport avec Fouché, faisait alors des démarches assez ostensibles pour que le bruit en vint au général Solignac, représentant, qui courut de grand matin en prévenir ses collègues Durbach et Dupont, un des vice-présidents de la Chambre. Tous trois se rendent en hâte chez le duc d'Otrante, qu'ils trouvent dans un déshabillé fait pour ajouter à l'expression désagréable de sa figure.

Après avoir écouté les reproches de ces messieurs et les questions pressantes de Dupont, Fouché entre dans des explications mensongères ; puis voyant qu'il ne persuade personne, il ose rappeler ses titres révolutionnaires à la haine des Bourbons. Ces titres, malheureusement, lui avaient concilié la confiance de plusieurs citoyens, entre autres de Manuel, dont l'âme loyale oublia que, dans les bouleversements politiques, ceux qui ont le plus à racheter sont souvent les premiers à vendre. Las enfin des divagations de Fouché, ému d'indignation, Durbach se lève à ce mot plusieurs fois répété : « Oubliez-vous donc qui je suis ? » et répond : « Non, nous ne pouvons l'oublier, et les souvenirs me viennent en foule. Qu'est-ce, en effet, que monseigneur le duc d'Otrante ? N'est-ce pas cet ex-oratorien, président d'assemblées populaires, qui, lorsque des huées interrompaient un ouvrier demandant l'abolition de l'Être suprême, s'écria : « Laissez parler ce jeune philosophe ? » Ce Fouché qui, avec Collot-d'Herbois, se baigna dans le sang des Lyonnais mitraillés ? Ce Fouché qui vota la mort de Louis Capet avec une puissance de logique qu'il prétendit ensuite n'avoir été que de la peur ? Ce Fouché qui servit et trahit tour à tour les Girondins, Danton, la Montagne et Robespierre ?

Judith, et chargez-vous des miennes pour M<sup>me</sup> Du-

Vous avez raison, monsieur le duc, entre Fouché et les Bourbons il n'y a point de paix possible. Après avoir trahi l'Empereur, qui accrut vos richesses, dont il vous laissa jouir, même dans la disgrâce, vous ne pouvez trahir la France. Non, vous ne pouvez, complice du prêtre Talleyrand, livrer Paris à des princes qui verront toujours en vous l'un des bourreaux de leur frère. S'ils pouvaient l'oublier un instant, la fille de Louis XVI le leur rappellerait à genoux et les yeux en larmes. Plus leur retour au trône vous serait payé par eux en faveurs et dignités, plus ils auraient, bientôt après, à vous faire expier leur propre faiblesse. Craignez alors, en dépit de l'amitié de Wellington, d'être obligé de porter envie à Carnot, dont vous raillez les vertus. Qu'on proscrive celui-là, il est sûr de rencontrer partout de la sympathie dans les cœurs magnanimes. Mais, songez-y, monsieur le duc, Fouché proscrit, après avoir vendu l'Empereur, la nation et ses représentants, Fouché hors de France, en quel lieu se montrera-t-il qu'on ne se ressouvienne, en le voyant, que Robespierre, lui-même, l'appelait homme de sang, ou qu'on ne répète ce mot de Napoléon : « Voilà celui qui met son pied sale dans le soulier de tout le monde ? » Mourir exilé et mourir infâme, monsieur le duc ! C'est trop peu d'un supplice : trahissez-nous, vous les subirez tous deux. »

Fouché, pâle d'une colère contenue, voulut prendre l'air du dédain, balbutia quelques paroles insignifiantes, qu'il termina par cette espèce de sentence, dont les louangeurs payés ont pris texte pour amoindrir ses crimes : « Je n'ai jamais trahi ni un ami ni un principe » ; comme si un pareil homme avait des principes et des amis !

Convaincus de l'inutilité de leur démarche, les trois représentants se retirèrent indignés. Deux jours après, les étrangers étaient maîtres de Paris, Louis XVIII y faisait sa rentrée, et Fouché était ministre. La prédiction de Durbach ne s'en accomplit pas moins, et le souvenir en dut poursuivre Fouché

pont. Rappelez-moi au souvenir de vos aimables enfants, du docteur Auzoux et de M<sup>lle</sup> Marie.

Je vous embrasse de cœur.

BÉRANGER.

*P.-S.* — Compliments au seigneur du Goulet et à M. Levillain.

Je ne dois pas omettre de vous dire que je me porte bien. Si la fièvre revient, ce ne sera qu'au temps doux, et nous mourons de froid.

usqu'à sa tombe restée proscrite. (BÉRANGER, *Ma Biographie*, page 180 et suivantes.)

5 août 1840.

MON CHER DUPONT,

Malgré mon peu de goût pour les voyages, qui vous a fait douter que je fusse dans ma famille, il est vrai pourtant que j'ai été obligé de me mettre en route et que voilà deux mois que je suis absent de Tours. On me retient où je suis en me parlant des fièvres de la Touraine, et Judith, depuis que je suis absent, m'a avoué qu'elle s'ennuyait prodigieusement à vivre ainsi loin de ses bons et vieux amis. Ceci me donne matière à réfléchir, mais je vous supplie de n'en dire mot à personne jusqu'à ce que je vous en écrive plus long (1).

(1) Béranger s'était réfugié à Fontenay-sous-Bois pour combattre dans la solitude la passion que lui avait inspirée une jeune Anglaise. Il ne pouvait ni ne voulait donner son nom, sa renommée, toute sa vie, en trahissant la dévouée compagne de ses mauvais jours, M<sup>lle</sup> Judith Frère. Il lutta jusqu'au déchirement, mais il sut se vaincre et se retrouver lui-même digne de celle qui l'aimait.

Il n'y a que peu de jours qu'on m'a fait parvenir mes lettres, et j'en trouve deux de vous. Bien que je vous aie engagé autrefois, mon cher ami, à accepter un siège à la Cour de cassation, je reconnais toute la justesse des motifs qui, cette fois, vous l'ont fait refuser. Vous deviez, avant tout, considérer la position du côté gauche de la Chambre, et je crois, comme vous, que bien des gens eussent passé par la porte qu'on vous ouvrait. Fidèle à vos antécédents de désintéressement, vous avez dû repousser ce qui semblait moins une justice pour vous qu'une faveur et un appât pour ceux avec qui vous avez voté si longtemps. Mignet m'en a écrit un mot qui me fait croire qu'on en a jugé ainsi ailleurs que chez vos amis de l'opposition. Quant à Thiers, je suis bien persuadé qu'à part tout calcul politique, il eût désiré vous voir à la place qui vous est due depuis si longtemps.

Je conçois que les sollicitations dont vous étiez entouré vous aient forcé à quitter la Chambre : vous y avez gagné quelques jours de bonheur et de repos à Rougepériers, et M<sup>me</sup> Dupont en sera applaudie.

Dans votre dernière lettre, vous me dites que vous devez revenir à Paris vers le 16 juillet et le quitter dans les premiers jours d'août. Béjot m'avait écrit différemment. Selon lui, vous deviez y venir dans les premiers jours d'août et y passer une quinzaine. J'espère que ce voyage ne sera pas sans agrément pour vous, et que Charles sera heureux dans les examens qu'il va subir, s'il ne s'inti-

mide pas toutefois : car la timidité est l'écueil de bien des supériorités.

Vous me parlez des Bérard. Ils se portent assez bien, sauf le pouce paralysé du receveur qui a dû aller aux eaux de Nérès pour dissiper ce mal. M<sup>me</sup> Bérard se trouve assez bien de son séjour à Bourges. La recette est bien conduite par Auguste, qui s'applique à ce travail et mène la banque avec une extrême prudence ; je ne peux pas en dire autant de la filature qu'Edouard me paraît peu capable de diriger. C'est fâcheux, parce que la famille aurait là une ressource assez fructueuse.

Ma santé n'est pas mauvaise, malgré l'engourdissement qui m'a pris à la cuisse gauche et que Bretonneau m'assure n'être que l'effet d'une chute que j'ai faite. Les médecins et les amis ne sont pas toujours véridiques. A tout prendre, cet engourdissement a plutôt diminué qu'augmenté.

Judith, dans ses lettres, me charge de vous présenter ses respects. Moi, je vous prie d'embrasser M<sup>me</sup> Dupont pour moi et de l'embrasser de tout cœur. Rappelez-moi au souvenir de M<sup>lle</sup> Pauline et faites mes amitiés à Charles.

Adieu. A vous de cœur et pour la vie.

BÉRANGER

*P.-S.*— Comme vous pourriez être à Paris, j'adresse ma lettre à Bèjot, qui vous la fera passer si vous êtes reparti. J'ai été, comme vous, bien satisfait d'apprendre la bonne fortune des Lemaire.

Mais je crains que 4.000 francs ne soient éternellement trop peu pour eux. Enfin, c'est toujours un bon acompte.

Si vous m'écrivez, faites-le sous l'enveloppe de Béjot, qui saura mieux où me faire tenir vos lettres.

Vous m'aviez promis la conversation de Durbach et de Fouché. Il serait bien aimable à vous de me l'envoyer, aussitôt que les examens de Charles et le Conseil général vous en laisseront le temps.

## XLV

5 septembre 1840.

Mon cher Dupont, certes je voudrais bien retourner cette année à Rougepériers, mais les difficultés que je trouve à me loger, grâce à cette bonne Judith qui voit des rhumatismes tombant de tous les murs et grâce aussi un peu à moi qui vois des importuns à toutes les portes, font-elles que je doute pouvoir me lancer sur la route de Normandie cet automne ; au reste, c'est toujours l'époque où vous êtes accablé de monde et de dîners, ce qui m'épouvante un peu. Toutefois, je n'y renonce pas encore ; dites bien à cette bonne M<sup>nie</sup> Dupont, qui verra au moins, dans l'espérance que je conserve, tout le plaisir que j'aurais de me retrouver au milieu de votre aimable famille. Je vous félicite bien des succès de Charles, qui ne m'étonnent pas. Je crois qu'il fera ce qu'il voudra faire, et il voudra le bien. Ceci me fait penser que, faisant mon testament il y a peu de jours, chose qui me fait toujours rire. me reportant par la pensée à l'époque (j'avais plus de quarante ans) où je n'avais que trois chemises vieilles et déchirées et

une mauvaise paire de draps (que je suis devenu riche, bon Dieu!), toujours est-il que, faisant la distribution de mes trésors, je vous ai légué le portrait de Manuel peint par Drolling, et, en dépit de la loi, j'en ai fait la substitution à Charles. Il me semble qu'il sera là en bonnes mains. Ceci me fait aussi penser que, faisant ma notice biographique, j'y ai laissé un blanc pour y mettre l'allocution de Durbach que je vous ai déjà demandée plusieurs fois et qu'il me semble même que vous m'avez promise. Je vous ai dit que, si vous laissiez des *Mémoires* et l'y insériez, ma prétention n'était pas de vous en dépouiller au profit de mon libraire qui ne l'aura qu'après ma mort, mais que, si vous ne deviez consigner nulle part ce morceau d'histoire que je trouve admirable, autant valait m'en faire présent pour enrichir ma notice, où les faiseurs de recherches la pourront retrouver un jour. Par hasard, ce discours foudroyant aurait-il déjà été publié? J'en doute, mais je serais bien aise de le savoir.

Dans le cas où il vous ennuierait de faire la partie narrative qui doit l'amener, contentez-vous de me donner les paroles de Durbach et je me chargerai de les encadrer, me rappelant fort bien le récit que vous m'avez fait des précédents de cette entrevue. Allons, paresseux, écrivez une heure ou deux pour faire plaisir à un ami et pour stigmatiser un des plus grands misérables de la terre.

Je vous ai dit que j'avais terminé mon affaire de Leroux à moitié profit, c'est-à-dire que je ne

perds que trois mille francs dont j'ai déjà payé quinze cents francs. Le pauvre philosophe est bien honteux, dit-on ; mais c'est une nature à qui il faut beaucoup pardonner, bien que dise Béjot, qui, en pareille circonstance, perdrait six mille francs sans sourciller et ne peut, sans gémir et s'emporter, me voir trois mille francs de moins, Cet argent a fait bouillir la marmite d'un réformateur : n'est-ce pas de l'honneur assez ? Et puis Leroux est un excellent homme, quoique métaphysicien. Béjot prétend qu'on ne le comprend pas ; mais il ne ferait pas son métier s'il était compréhensible. Le bon vieux Lacretelle aîné (1) me

(1) Lacretelle (Pierre-Louis) aîné naquit à Metz, en 1751. Sa vie fut un exemple de probité politique servie par un remarquable talent littéraire, tout consacré aux grands principes de liberté et d'humanité que Lacretelle puisa dans les leçons des Encyclopédistes et apporta aux philosophes de la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle.

Nous ne pouvons citer toutes ses œuvres. Disons seulement que, venu à Paris en 1778, il collabora au *Mercur* et adopta les idées de la Révolution française. A son début, il fut élu membre de nos diverses assemblées politiques : la Constituante, la Législative, les Cinq-Cents, et traversa cette époque avec une fermeté civique égale à sa modération.

Sous le Consulat, il fut nommé membre de l'Institut et consacra son temps aux lettres, à la philosophie. Il fonda la *Minerve* où il fit paraître de très remarquables études sur la science et l'éloquence judiciaires et politiques. Lacretelle continua jusqu'à un âge très avancé cet enseignement du publiciste qu'il élaborait dans une retraite presque pauvre, d'autant plus digne. On peut dire de lui qu'il fut sous tous les rapports un philosophe *pratiquant*. (P. Hacquard.)

disait de Garat(1) le philosophe : « Quel homme que ce Garat ! Quel génie ! Nous, on nous comprend encore un peu ; mais lui, personne n'a pu le comprendre. » Vous voyez bien que Leroux est dans la bonne voie ; je voudrais, pour trois mille francs de plus, qu'il eût su gagner les cinquante mille francs qu'on avait fait sonner à ses oreilles.

Ah ! ça, vous faites donc des affaires aussi ? On m'a dit que vous étiez dans une entreprise de plâtres avec Laffitte et Arago. Vous avez été mis dedans, mon cher ami, et ce ne sont pas des métaphysiciens qui en profiteront. Comment en fait d'affaires et de beaucoup d'autres choses vous laissez-vous aller à deux amis dont l'un ne regarde jamais au fond de rien et dont l'autre se prend à tout sans se soucier des résultats ? Pour la

(1) Garat (Dominique-Joseph, comte), né à Ustaritz vers 1760. Publiciste distingué, il était le principal rédacteur du *Journal de Paris* lorsqu'il fut élu député aux Etats généraux par le tiers-état de Bordeaux. — Il fit partie de toutes nos grandes assemblées révolutionnaires et succéda à Danton au ministère de la justice. Emprisonné comme modéré en 1793, il recouvra la liberté au 9 thermidor. Membre du Conseil des Anciens en 1799, il accepta le coup d'Etat du 18 brumaire, puis fut nommé comte et sénateur par Napoléon I<sup>er</sup>. Durant les Cent-Jours, il fit partie de la Chambre des représentants. Au second retour des Bourbons, Garat fut éliminé de l'Académie française et, rentré dans la vie privée, il ne s'occupa plus que de travaux littéraires. Citons entre tous ses *Mémoires sur M. Suard*, où comme dans les *Eloges de l'Hospital*, de *Suger*, *Montausier*, de *Fontenelle*, il s'est montré historien concis, philosophe tour à tour subtil et profond, en même temps qu'écrivain original au style brillamment coloré.

politique comme pour l'argent, mon cher Dupont, ne laissez plus user de votre nom, sans un mûr examen. Il a une valeur trop grande pour l'abandonner aux étourneaux. Si vous aimiez le bruit, je ne vous dirais pas cela : ce serait conseil perdu. Si vous aimiez l'argent, ce serait sottise encore ; mais vous êtes exempt de ces vilains défauts : défiez-vous donc des enjôleurs. Ne voilà-t-il pas que je vous sermonne ! Cela me va bien, n'est-ce pas ? Qu'en dit M<sup>me</sup> Dupont ? Embrassez-la pour moi, ainsi que sa charmante fille, et serrez pour moi la main au polytechnicien futur.

Je vous embrasse de cœur.

Votre ami,

BÉRANGER.

*P.-S.* — Béjot est en Belgique. Écrivez-moi sous le couvert de *Perrotin, rue des Petits-Augustins, 15 bis.*

Mes compliments à ceux de vos amis que j'ai le plaisir de connaître, surtout au docteur Auzoux.

Si vous avez M<sup>me</sup> Lemaire, embrassez-la pour moi, dites-lui que je lui écrirai bientôt et félicitez-la sur la jolie nouvelle *L'Idiote* que j'ai lue d'elle ; ne lui dites pas pourtant où vous présumez que je suis. Je veux le lui apprendre moi-même.

## XLVI

27 mars 1841.

Grand merci, mon cher Dupont, de votre bonne et obligeante lettre. Toute longue que vous la trouvez, je la crois trop courte encore. En effet, ce n'était pas le fond du récit de votre entrevue avec Fouché, que je voulais : c'était cette vive éloquence, ces vigoureuses apostrophes que je vous ai entendu prêter à Durbach, le soir où vous me fîtes ce récit. J'ai cela si présent, que je vais tâcher de suppléer à ce qui manque. Sans doute, ces formules d'indignation qui me sont restées dans la mémoire, vous les tiriez de votre cœur, dans un moment d'animation (1), mais, comme elles seules donnaient à mes yeux du prix à la narration, il faut bien que je les retrouve pour les conserver.

(1) Béranger se trompe absolument à ce sujet. Dupont de l'Eure tirait, non de son cœur, mais des faits eux-mêmes très présents à sa mémoire, le récit saisissant de l'apostrophe de Durbach à Fouché, récit que Dupont de l'Eure a peut-être fait vingt fois et toujours dans les mêmes termes. Celui que Béranger consigne dans son autobiographie nous paraît trop long et moins exact. (P. Haecuar.)

Au reste, quand nous nous verrons, je tâcherai de vous remettre en verve sur ce sujet, car je suis sûr de ne jamais formuler cette courte allocution aussi bien que vous. En vérité, vous vous êtes toujours trop défié de vous à la tribune : vous y auriez improvisé supérieurement. Un jour, au conseil des ministres, Laffitte me disait que vous l'aviez fait pleurer.

Croiriez-vous que je ne sais de votre adresse, que le nom de la rue des Petits-Augustins. J'écris à Béjot, pour qu'il me l'envoie à la campagne où je suis (car vous avez raison de ne pas me croire à Paris), et je compte en profiter pour vous aller surprendre un matin. Toutefois, il me faudra attendre un peu, parce que, dans ce moment, j'éprouve un malaise qui ne me permet pas de prendre un long exercice. Aussi ai-je cessé d'aller rendre visite à ce pauvre Lamennais (1), la seule

(1) Lamennais (Hugues, Félicité, Robert), 19 juin 1782, Saint-Malo; 27 février 1854, Paris. — Elevé dans le plus étroit catholicisme, il eut une éducation étrange, en dehors, rebelle aux maîtres, et où son intelligence se forme seule par les précoces lectures de Rousseau, de Plutarque et de Tite-Live. Mélange d'enthousiasme mystique et de réserve inquiète, il différa sa première communion jusqu'à 22 ans. Enfin, à l'exemple de son frère, il entra dans les ordres, et se montra de plus en plus fervent chrétien, envisageant, d'un concept nourri d'illusions, les bienfaits de l'esprit de l'Église. Son vœu initial fut de conduire le monde à la liberté par la théocratie. Traducteur du *Guide spirituel* de Louis de Blois, auteur d'un livre sur l'institution des évêques, Lamennais vint en 1814 à Paris, attaqua l'Université de l'Empire, se retira à

personne pour laquelle je me sois décidé à mettre le pied à Paris, qui me cause toujours autant de frayeur. S'il n'y avait que deux lieues à faire pour me venir trouver, je vous aurais dit mon secret ;

Londres pendant les Cent-Jours, fut enfin ordonné prêtre en 1816, à Rennes.

C'est de 1817 à 1823 que, d'abord sans nom d'auteur, il publia l'*Essai sur l'indifférence en matière de religion*, suivi — en 1821 — d'une *Défense* de ses volumes. Dès lors, il se vit repoussé, renié par le clergé français, qu'alarmaient ses travaux au *Mémorial catholique*, au *Défenseur*, à la *Quotidienne*. Dans ces écrits, Lamennais combattait l'esprit libéral au nom de l'absolutisme. Ce défenseur excessif, qui semblait vouloir se substituer à ce qu'il protégeait, effraya l'Eglise.

1830 trouve Lamennais plus qu'à demi désillusionné, mais non découragé. Avec Montalembert, Lacordaire, Gerbet, ses disciples qui ne devaient point tarder à l'abandonner, il fonda le journal l'*Avenir*, puis suspendant la publication de ce périodique, partit pour Rome où il ne sut convaincre la papauté. Il venait de composer à Frascati un opuscule sur les *Maux de l'Eglise* et rejoignait la France par Munich lorsqu'il fut rejoint par une bulle papale de condamnation (7 septembre 1832). Un nouveau changement s'opéra dans l'esprit de Lamennais qui aboutit à la conception des *Paroles d'un croyant* où, selon les notes de M. Hacquart, « se mêlent la grandeur biblique et la douceur de l'Evangile revêtues de la plus admirable forme littéraire ». Persécuté, calomnié, l'auteur publia, en 1837, l'histoire de sa rupture avec l'Eglise sous le titre *Affaires de Rome*. Puis successivement : *Le livre du peuple* (1838), *Le Pays et le gouvernement* qui lui valut de la prison, *L'esclavage moderne* (1839), sa collaboration à la *Revue du progrès*, *Conseil au peuple*, recueil d'articles, *Discussions critiques* et pensées diverses sur la religion et la philosophie (1841). *Esquisse d'une philosophie*, qui fut tenu pour un chef-d'œuvre « pour l'élévation du langage et la profondeur de la pensée ».

mais, en vérité, c'eût été abuser de votre amitié que de vous faire courir dans un endroit où les voitures manquent aux heures où on en aurait le plus besoin.

Je viens de passer une dizaine de mois assez tranquille, à un voyage près, et je me trouve admirablement de cette vie solitaire. J'ai vécu dans le monde sans l'aimer, et je crains toujours de m'y voir rengagé. Quelques vieux amis et quelques jeunes gens pour rafraîchir les idées, voilà à quoi désormais je voudrais borner mes relations. J'espère que la retraite où je me suis confiné, étant si près de Paris, fera juger aux connaissances que

*Amschaspands et Darvands* (1843). Traduction des évangiles (1846) accompagnée de notes définissant dans leur ensemble tout une doctrine sociale basée sur la loi du Christ. La Révolution de 1848 porta Lamennais à l'Assemblée constituante où il siégea parmi les Montagnards, à l'extrême-gauche. Libéral, il y présenta un projet de *Constitution de la République française* qui passa à peu près inaperçu. Dans le même temps, il fondait *Le Peuple constituant* et, après la chute de cet organe à la suite des journées de juin, collabore à la *Réforme*. Une traduction de la *Divine Comédie* du Dante ne parut que dans ses œuvres posthumes (1855-1856). Le coup d'Etat de 1851 fit rentrer Lamennais dans la vie privée. « Nul n'a écrit de plus éloquentes paroles, contre et pour la Révolution, contre et pour le peuple, pour et contre l'Eglise. »

« Lamennais mourut sans faiblesse, sans démentir à ses principes, refusant le pardon que lui offrait l'Eglise catholique. » Sa dernière parole à ses amis et disciples fidèles Jean Regnaud et Montanelli fut : « Je suis toujours plus tranquille ».

c'est de ma part une idée fixe, une manie, si l'on veut, mais qu'un vieillard peut croire qu'on lui pardonnera.

Vous parlez de Rougepériers : j'aurais bien voulu y aller cette année, mais je doute que je puisse faire cette course au printemps, parce que dans un mois nous emménageons à Passy, rue Vineuse, n<sup>o</sup> 13. Quand retournez-vous près de M<sup>me</sup> Dupont, que j'aurais tant de plaisir à embrasser ?

J'ai appris avec joie le mariage de M<sup>lle</sup> Marie (1). Voilà pour M<sup>lle</sup> Pauline un bon exemple à suivre. Charles, je le vois, répond à l'idée que tous ceux qui le connaissent doivent s'en faire. Vous êtes un heureux père. Quant à vos souffrances, je vous plains bien, car celles que vous éprouvez sont d'une nature très gênante. Mais, pour Dieu, ne vous figurez donc plus avoir la pierre, et cessez de vous faire sonder inutilement.

Adieu, cher ami, gardez-moi le secret, et croyez-moi tout à vous.

BÉRANGER.

(1) M<sup>lle</sup> Marie Dulong, pupille de Dupont de l'Eure.

## XLVII

Passy, 3 novembre 1842.

MON CHER DUPONT,

Je n'ai pu trouver qu'hier l'ami Chevallon et lui ai remis les billets doux du général Bachelu (1). Les frais sont payés par Laffitte, et ce n'est que par forme qu'on vous adresse ces sommations (2). Chevallon va voir à ce qu'elles ne vous soient plus faites. Mais il me charge de vous prévenir que,

(1) Bachelu (Gilbert-Désiré-Joseph), né à Dôle le 6 février 1777. Militaire de talent et de courage, il fit brillamment les campagnes de la République et du premier Empire. Arrêté, en 1815, sur l'ordre de Fouché, il fut exilé après avoir subi une détention extra-judiciaire et ne rentra en France qu'en 1817. Retraité en 1824, député en 1837 et 1838, il mourut à Paris, le 20 juin 1849.

(2) Au sujet de la *Société plâtrière* dont il est question dans la lettre précédente et qui avait été fondée par Laffitte et Hugonnet. Dupont (de l'Eure), Arago et le général Bachelu étaient au nombre des actionnaires : ce dernier, qui attaqua alors les deux premiers comme membres du conseil de surveillance, fut débouté de sa plainte devant le tribunal du commerce.

bientôt, vous recevrez au nom de Laffitte une autre paperasse, au sujet de la liquidation à laquelle on va procéder judiciairement. Ne vous en occupez pas : c'est aussi une précaution judiciaire sans utilité pour vous, mais nécessaire pour mettre la liquidation en règle.

J'ai vu Laffitte hier ; il paraît un peu plus tranquille, pourtant rien ne s'arrange dans son intérieur, et Lavalette, qui avait pris la plâtrerie, vient d'y renoncer. Mais Laffitte espère la donner à bail plus avantageux à d'autres preneurs qui se présentent. Dieu le veuille !

Je ne savais pas quel était le sort de Charles ; Froussard (1) et son fils m'avaient pourtant prévenu, mais vaguement, qu'il n'était pas dans le chiffre des ponts et chaussées. Je vois qu'il n'en a pas été bien éloigné puisqu'il est dans le génie militaire, partie fort élevée dans l'ordre du classement. Le plus grave inconvénient que j'y trouve, c'est, comme vous le dites, que son école d'application ne sera pas à portée de vos visites (2). Quant au reste, il me semble que les ponts et chaussées, comme le génie militaire, envoient leurs hommes où souvent ils ne voudraient pas aller et presque toujours loin de leur famille. On m'assure d'ailleurs que l'avancement y est plus rapide et moins sujet aux caprices des supérieurs. Vous avez donc le

(1) Professeur et chef d'institution ; il avait épousé la sœur de Champollion jeune.

(2) Charles Dupont, qui venait de sortir de l'Ecole polytechnique, fut envoyé à l'Ecole d'application de Metz.

temps de voir Charles faire son chemin dans cette partie (1).

J'ai fait part à Lamennais de vos compliments et de ceux de vos dames. Il en a été touché et m'a chargé de toutes ses civilités pour vous. Il a dîné avant-hier ici avec les Lemaire qui vous disent mille choses aimables ; les pauvres diables tirent toujours le diable par la queue, et leurs affaires me retombent souvent sur le dos.

Il y a longtemps que je n'ai eu de nouvelles de

(1) Charles Dupont, fils de Dupont de l'Eure, est né à Rougépériers, le 24 juillet 1822. Sorti, en 1844, de l'Ecole d'application de Metz avec le grade de lieutenant du génie, il fut envoyé en Algérie, où il fit les campagnes de 1845 à 1848, et, fut nommé en 1847, capitaine du génie. Il prit une part active à la guerre de Crimée ; la paix signée, il donna sa démission pour protester contre une injustice commise à l'égard d'un de ses subordonnés.

Charles Dupont rentra dans la vie privée et se consacra à l'étude. Deux fois, cédant aux sollicitations pressantes de ses amis, il fit violence à sa modestie et consentit à poser sa candidature au Corps législatif ; mais il avait affaire à forte partie, à Janvier de la Motte, alors préfet de l'Eure ; il échoua devant les manœuvres habituelles de l'administration impériale.

Sur les instances de ses amis Trélat et Muller, il quitta sa retraite pour fonder avec eux l'Ecole d'Architecture.

Aux élections de février 1871, Charles Dupont fut investi du mandat de député ; mais malheureusement il ne put bénéficier longtemps de cette réparation tardive : le 9 janvier 1872, il mourait subitement de la rupture d'un anévrisme ; l'Assemblée nationale perdait en lui un de ses membres les plus honnêtes et les plus laborieux.

Manuel (1) : il sera bien heureux d'apprendre que votre fils est envoyé à Metz. Soyez sûr que Charles n'a besoin que de son nom pour être reçu chez lui comme vous le seriez vous-même.

Adieu. Je vous charge de faire mes amitiés les plus sincères à M<sup>me</sup> Dupont, à M<sup>lle</sup> Pauline et à Charles. Judith se joint à moi pour vous remercier de votre bon souvenir.

A vous de cœur.

BÉRANGER.

(1) Manuel jeune.

## XLVIII

Passy, 1<sup>er</sup> juin 1843.

MON CHER DUPONT,

Vous vous êtes montré si bon pour moi, pauvre malade, et si effrayé des conséquences que pouvaient avoir les souffrances auxquelles j'étais en proie, qu'aujourd'hui qu'un peu d'assurance me revient, je me hâte de vous en faire part.

Sachez que Bretonneau, que j'avais défendu qu'on prévint, a fini par être informé de mon indisposition : il est accouru à demi boiteux d'un mal au genou. Il m'a trouvé en voie de guérison et a approuvé ce qu'alors M. Prus me faisait : tous deux sont tombés d'accord et Bretonneau a complété à mon égard l'éducation du confrère de Paris, qui n'avait pas encore eu bien le temps de me connaître. Je vais donc avoir à Paris désormais un médecin au fait de mon tempérament et qui, au moindre embarras, écrira à Tours pour avoir des conseils. J'aurai gagné cela à mes trois mois de chambre et à mes six semaines de douleurs, dont

Bretonneau décharge tout à fait Prus, reconnaissant qu'il y a eu là un de ces accidents que lui-même n'eût pas pu prévoir.

Depuis le départ de Bretonneau, j'ai encore éprouvé de vives souffrances, qui ont été suivies d'incontinence de vessie ; mais aujourd'hui je me sens mieux, et le flux hémorroïdal, dont l'absence avait causé tout le mal, vient de reparaître avec assez d'abondance.

Vous voyez, mon cher ami, que je ne vous ménage pas les détails peu poétiques de mon rétablissement ; mais je veux que vous soyez tout à fait tranquille sur mon compte.

J'espère bien que Rougepériers vous aura complètement remis de votre rude secousse : les soins de l'excellente M<sup>me</sup> Dupont auront plus fait que ceux de Velpeau (1). Malheureusement vous n'avez

(1) Velpeau (Alfred-Armand-Louis-Marie), né à la Brèche (Indre-et-Loire), le 17 mai 1795, chirurgien français, mort à Paris en 1867. Fils d'un maréchal-ferrant, il fut dirigé vers la médecine par un bienfaiteur. Attaché à l'hôpital de Tours, interne, bientôt après officier de santé, il partit pour Paris et en 1821, fut couronné à l'École pratique. Nommé aide d'anatomie, puis chirurgien à la Pitié, membre de l'Académie de médecine, professeur de clinique chirurgicale, il succéda, en 1842, au baron Larrey, à l'Institut. Ayant acquis une grande fortune, il fut, toute sa vie, simple et d'une étonnante frugalité. Son esprit ne dédaignait pas le calembour.

« Vous mourrez à la brèche ! lui dit-on un jour.

— Pourquoi n'y mourrais-je pas, répliqua-t-il j'y suis né ».

Œuvres : *Collaboration au dictionnaire de médecine et de*

plus trouvé de fleurs à vos pommiers. Mais aussi vous n'avez plus l'ennui de la Chambre, et c'est encore là pour vous une cause de rétablissement.

Pourvu que la triste déconfiture de Pécelet ne soit pas venue vous troubler jusque dans votre retraite. Béjot m'a dit qu'on avait eu l'idée de le faire déclarer en faillite, mais que l'affaire ne pouvait être prise ainsi. Je vous avoue que je me surprends quelquefois à plaindre ce malheureux homme : il me semble qu'il était né pour mieux que cela. Quand une sage loi viendra-t-elle mettre obstacle aux actes aventureux que se permettent les notaires ?

Adieu, mon cher ami ; Bretonneau m'a chargé de ses compliments pour vous, et Judith me charge aussi de tous les siens. Moi, je vous prie d'embrasser M<sup>me</sup> Dupont pour moi et de me rappeler au souvenir de M<sup>lle</sup> Pauline, qui doit m'aimer un peu pour toute l'amitié que je vous porte.

A vous de cœur.

BÉRANGER.

*chirurgie pratiques ; Eléments de médecine opératoire ; Traité complet de l'art des accouchements, des convulsions chez les femmes pendant la grossesse, le travail et l'accouchement ; Embryologie et ovologie humaine, Du strabisme, manuel pratique des maladies des yeux ; Recherches anatomiques, physiologiques, et pathologiques, sur les cavités closes naturelles ou accidentelles de l'économie animale ; De l'opération du trépan ; Manuel d'anatomie chirurgicale topographique ; Leçons orales de clinique chirurgicale ; Mémoire sur les anus contre nature dépourvus d'éperon ; Traité des maladies des seins et de la région mammaire ; Leçons sur le diagnostic et le traitement des maladies chirurgicales.*

## XLIX

2 juillet 1843.

Que vous êtes bon, mon cher ami, de vous préoccuper ainsi de ma santé ! Elle n'est pas complètement rétablie encore, mais mon mal est différent ; c'est dans la tête qu'à présent sont les douleurs. On prétend que ce n'est rien : tant mieux ! En attendant, je souffre toujours un peu. Je ne puis non plus encore faire de longues courses. La voiture me donne de piquants souvenirs du mal passé, et les promenades trop longues ne me valent guère mieux. Pour avoir essayé ces deux moyens, j'ai eu à me repentir et me tiens sous la réserve. Vous voyez, mon cher Dupont, que je ne suis pas en état d'aller à Rougepériers, malgré tout le plaisir que j'aurais à passer quelques jours dans votre famille, dont l'amitié m'est si précieuse et que j'ai déjà si bien éprouvée.

La présence de M<sup>me</sup> Mallard ne ferait qu'ajouter au plaisir que j'aurais à me trouver auprès de vous. Mais, je le vois trop, ce plaisir, je ne le goûterai pas cette année, et dites à vos dames tout le regret que j'en éprouve.

J'ai vu, par les journaux, que vous étiez exempt de venir témoigner en justice. J'ai vu aussi que M. Bréant tenait à avoir roulé sous les pieds des chevaux : il regrette peut-être de n'avoir pas eu, comme vous, l'épaule foulée.

Je viens de lire l'affreuse perte que fait Barrot. Vous ne vous figurez pas la douleur que j'en ai ressentie : aussi lui ai-je écrit sur-le-champ un petit mot. Malgré le peu de rapports intimes qu'il y a désormais entre nous, j'ai cédé au sentiment que me faisait éprouver la mort si prompte et si inattendue de cette intéressante jeune fille. Sans doute, il se serait bien passé de mes condoléances, mais je n'ai pu résister à lui témoigner la part que je prenais à sa trop juste douleur. Je crains bien que sa femme, après un pareil coup, ne devienne tout à fait folle. Rien ne pourra consoler cette malheureuse femme sans doute aussi tendre comme mère qu'elle est tendre fille. Je les plains bien tous les deux (1).

Manuel, qui vient de m'écrire, me parle toujours avantageusement de Charles, qui, sans doute, ne vous laisse plus attendre de ses nouvelles.

Le beau temps a l'air de vouloir nous venir.

Les santés ont eu en général à souffrir de ce prolongement de froid, mais les récoltes n'en seront pas moins belles, ce qui est l'essentiel.

(1) Barrot avait épousé la petite-fille de Labbey de Pompières qui avait contribué à l'avènement de Louis-Philippe avant de se tourner contre lui.

Quelques jours de chaleur et les céréales vaudront les foins qui, dit-on, ont été superbes partout. Cette année, vous n'aurez pas pu prendre la fourche pour aider à charger, comme je vous l'ai vu faire, monsieur l'ancien Garde des sceaux. Vous avez à frictionner vos pauvres reins ; puisse un beau soleil vous venir en aide. C'est le frictionneur par excellence et j'espère qu'il viendra vous délivrer de vos douleurs.

Adieu, mon cher ami. Embrassez pour moi M<sup>me</sup> Dupont, M<sup>lle</sup> Pauline et M<sup>me</sup> Mallard, si elle veut bien le permettre.

Judith vous fait mille complaisances ainsi qu'à vos dames, et moi je suis, comme vous le savez bien et depuis longtemps, tout à vous de cœur.

BÉRANGER.

*P.-S.* — Je dirai à Bejot qu'il vous écrive. Il me paraît un peu plus guilleret. J'ai vu Bérard, il y a un mois : il rajeunit. Mais je me rappelle que vous avez pu vous en assurer vous-même.

Sa sœur ne va pas mieux.

## L

23 septembre 1843.

MON CHER DUPONT,

Je me porte bien, mieux même qu'avant ma maladie, et je vous remercie d'attacher tant d'intérêt à ma santé. Si Bejot ne vous a pas répondu, c'est que sans doute votre lettre sera restée à Paris ; au reste, il devait m'écrire et voilà trois semaines, il me semble, qu'il est parti, sans que j'aie reçu un seul mot de lui. Son adresse est : *Au château d'Ognies, près Carvin (Pas-de-Calais)*.

Je vous félicite de terminer vos affaires ainsi que vous l'aviez projeté. C'était ce que vous pouviez faire de plus sage et même de plus fructueux.

Aux promenades que vous faites en Normandie, je juge du bon état de votre santé à tous et je présume même que votre lombago vous laisse du répit.

On m'a assuré dernièrement que vous aviez repris vos habitudes de pêche ? C'était Trélat, qui

est venu dîner ici, qui m'en donnait la nouvelle, tout en blâmant un peu un vieux pêcheur qui pourrait ainsi s'exposer à attraper des fraîcheurs, fatales aux rhumatismes. Mais j'espère bien que vous usez de prudence et que les truites que vous prendrez ne vous coûteront pas trop cher.

Le bon docteur était en train de réciter sur le compte de votre famille et je ne sais point si M<sup>lle</sup> Pauline ne le trouvera pas indiscret ; car il nous a chanté ses louanges avec effusion de cœur.

Il s'agissait d'une association en faveur des aliénées qui sortent des hospices et qui souvent manquent de moyens d'existence. Il paraît que votre digne fille a fait des miracles au profit de ces infortunées et que plus que tout autre membre de l'association, elle a grossi le trésor qui subvient à leurs besoins. Peut-être est-ce là une révélation que je vous fais : dans ce cas, n'en parlez pas à la coupable qui pourrait m'en vouloir.

Vous ne me parlez pas de Charles. Manuel m'écrit trop peu souvent pour que je sache s'il continue de se plaire à Metz. Ne doit-il pas avoir des vacances ?

Votre ami M. Wilson a dû éprouver une grande douleur de la perte de sa femme. Elle avait la réputation de la personne la plus recommandable et la plus bienfaisante.

Savez-vous que Mauguin est complètement ruiné, en butte aux saisies et aux poursuites de tout genre ? Je pense que l'état de ses affaires a motivé son voyage en Espagne, à l'époque du congrès vi-

nicole qu'il devait présider. Il était difficile que son peu de bon sens ne finit pas par lui jouer un mauvais tour.

Pourvu que notre ami Lamartine échappe à une pareille mésaventure ! Ce serait bien fâcheux, car il rend de véritables services, celui-là, et il n'y a guère que lui aujourd'hui qui, de temps à autre, réveille les sentiments généreux si tristement assoupis. J'ai eu envie de lui écrire plusieurs fois ; je ne sais pourquoi je ne l'ai pas fait. Avez-vous des nouvelles de Barrot (1) ?

(1) Mauguin méritait mieux que cette fin lamentable. (Il devait mourir le 4 janvier 1854 à Saumur), si l'on en juge d'après le portrait que trace de cet avocat, né à Dijon, le 28 février 1785, l'auteur Cormenin, dans son *Livre des orateurs* : « Mauguin avait une figure ouverte, des yeux fins et spirituels, un organe ferme et net, une déclamation un peu emphatique... Quelquefois, lorsqu'il s'animait et que, chez lui, le naturel l'emportait sur l'art, il cessait d'être rhéteur, il devenait orateur et s'élevait jusqu'à la plus haute éloquence. Alors, il faisait frémir, pâlir et pleurer sur les déchirements de la Pologne expirante ; il criait du fond du cœur, il soupirait, il se troublait, il émouvait. En revanche, Mauguin maniait avec un avantage décidé le sarcasme poignant et l'ironie à lame fine. C'était un rude interpellateur. Il ne se laissait intimider ni par les ricanements ni par les murmures. Il se refroidissait de la colère de ses adversaires. Je l'ai vu, beau, lorsque, du haut de la tribune, il luttait contre Casimir Périer, son redoutable ennemi. Le ministre, épuisé, hors d'haleine, lançait sur la tribune les éclairs de son œil en feu ; il bondissait sur son banc, il interjetait des exclamations entrecoupées de menaces. Mauguin, de ses lèvres souriantes, lui décochait de ces traits qui ne font pas jaillir le sang, mais

J'ai été, il y a quinze jours, à Maisons, pour la première fois de l'année, et j'en suis revenu tout triste de l'aspect de cet intérieur si différent de ce qu'il pourrait être encore. Il n'y a pas de moyen de faire entendre raison à tous ces gens-là ; et c'est mon inutilité au milieu de tant de tracasseries poignantes qui m'en tient éloigné (1).

Adieu, mon cher ami ; embrassez pour moi M<sup>me</sup> Dupont et M<sup>lle</sup> Pauline. Recevez les remerciements de Judith pour votre bon souvenir et croyez-moi tout à vous de cœur.

BÉRANGER.

qui restent sous l'épiderme. Il voltigeait autour du ministre et se posait en quelque sorte sur son front, comme le taon qui pique le taureau mugissant : il entraît dans ses naseaux, et Casimir Périer écumait, se débattait sous lui et demandait grâce. »

Béranger signale ici les mauvais état des affaires de Manguin. Elles ne firent que de tourner de mal en pis. Des spéculations malheureuses l'avaient déjà à demi ruiné ; il tenta des opérations équivoques telles que la vente du journal *Le Commerce* au prince Louis-Napoléon.

Aux derniers mois de 1850, il fut arrêté pour dettes malgré sa qualité de représentant (Côte-d'Or). Le bureau de l'Assemblée le fit délivrer à main armée.

(1) Béranger fait allusion aux troubles intérieurs qui agitaient la famille du banquier Laffitte, dont, on l'a vu, la fille avait épousé le prince de la Moskowa.

Lundi 27 mai 1844.

MON CHER DUPONT,

Laffitte a terminé ses jours, devenus bien tristes et bien tourmentés (1). Hier à 7 heures et quart, il a rendu le dernier soupir, sans beaucoup de souffrances. Il s'est vu mourir, a conservé toute sa tête et dit adieu à sa femme et à sa fille. Il venait d'embrasser ses petits-enfants. Je l'avais quitté

(1) En sa qualité de doyen d'âge, Laffitte venait de présider l'ouverture de la session à la Chambre des députés. Les clameurs de la droite et du centre n'avaient pu lui permettre d'achever son discours. De ses *Mémoires*, il aimait lire des fragments à ses amis, en exerçant une large hospitalité dans son hôtel de Paris et sa magnifique propriété de Maisons sur Seine, encore qu'il en eût morcelé et vendu le parc pour la plus grande partie. Il mourut le 25 mai 1844, à 71 ans. Une députation de Rouen se joignait au formidable cortège qui suivit son cercueil. Arago parla sur la tombe avec Garnier-Pagès, au nom de l'opposition parlementaire ; Vesinet, rédacteur en chef du *Journal de Rouen*, Gouache, au nom des écoles de Paris, prirent aussi la parole.

à 5 heures, ne pensant pas sa fin si prochaine : je lui croyais encore un jour à vivre. Ce qu'il y a d'étrange, c'est que le matin, à 8 heures, les médecins avaient presque crié au miracle, tant il leur avait paru mieux. Lui-même parlait déjà de renoncer à ses drogues et eut volontiers demandé à déjeuner.

Deux heures après, Laberge, — qui l'a veillé et soigné, de concert avec deux autres docteurs, Louis (1) et Blache — Laberge désespérait de notre pauvre ami. Voilà un grand vide dans cette maison que j'ai retrouvée le soir dans un commencement de tiraillements qui pourront avoir une longue et fâcheuse durée.

Les deux femmes sont bien affligées comme vous pouvez croire ; mais ce qui m'a presque

(1) Louis (Pierre, Charles, Alexandre) (1787-1872) se fit connaître vers 1825, après un voyage en Russie et un stage à la Charité, comme l'un des plus éminents disciples de l'école anatomi-pathologique, par la publication de ses *Recherches anatomiques pathologiques sur plusieurs maladies aiguës et chroniques*, œuvre que suivit, à un an près, l'ouvrage : *Recherches anatomiques, pathologiques et thérapeutiques de la fièvre typhoïde, sur la phtisie pulmonaire*. Médecin de la Pitié et de l'Hôtel-Dieu, médecin en chef des épidémies de la Seine, il publia en outre : *Examen de l'Examen de Broussais relativement à la phtisie et à la fièvre typhoïde* (1834) ; *Recherches sur les effets de la saignée dans quelques maladies inflammatoires et sur l'action de l'émétique et des vésicatoires dans la pneumonie* (1835). *Mémoire sur l'emphysème vésiculaire du poulmon ; Recherche sur la fièvre jaune de Gibraltar, région où il s'était rendu avec Trousseau, etc., etc.*

étonné, c'est surtout la fille dont la douleur est si vive et si profonde. Elle-même était malade depuis vingt jours : elle avait été prise d'une attaque hépatique, qui avait fait craindre pour ses jours, à la suite de sa rentrée sous le toit conjugal ; depuis vingt jours, elle ne prenait aucun aliment, et néanmoins, depuis quatre jours, elle n'a pas quitté son père, ne se couchant que quelques minutes et sans cesse en émoi ou en larmes.

La maladie de Laffitte est une espèce de pleurésie, ou engorgement du poumon gauche, avec dilatation de la partie droite du cœur. Je vous répète là ce que j'ai entendu répéter bien des fois par les médecins. On a dit qu'une abondante saignée faite dès les premiers instants, lorsqu'après une promenade faite en calèche découverte, il fut pris d'un frisson, eût pu arrêter le mal. Qu'en sait-on ? Il y avait chez Laffitte tant de causes morales qui devaient aggraver la moindre altération physique, qu'il est peu surprenant qu'une fièvre catharrale ait suffi pour triompher de cette forte et saine nature. La maladie de sa fille, restée à Paris, l'avait ramené de Maisons, et il retrouva ici ses habituelles angoisses, augmentées de ses craintes pour la santé de M<sup>me</sup> de la Moskowa.

Mon cher ami, je vous confierai, mais à vous seul, que je n'osais pas faire de vœux pour son rétablissement. C'est vous dire assez combien je le voyais à plaindre.

Je ne pense pas que ses obsèques aient lieu avant jeudi ; ce sera encore un triste moment pour moi ;

mais il y en a d'autres avant, car Albine (1) ne voudrait pas que je la quittasse et je vais avoir le spectacle de bien des démêlés, qui m'affligeront et que je n'espère pas amener à bonne fin. Je suis heureux que vous ne soyez pas ici.

Adieu, mon cher ami, embrassez M<sup>me</sup> Dupont et M<sup>lle</sup> Pauline et donnez-moi des nouvelles de votre santé.

La mienne est assez bonne. A vous de cœur.

BÉRANGER.

*P.-S.* — Laffitte a choisi pour exécuteur testamentaire, M. Lebodi, pour la banque, M. Aumont pour les biens de famille, le D<sup>r</sup> Laberge pour les papiers politiques. Ce dernier choix ne plaît pas à la fille ni à la mère. Je vous dirai en confidence que j'avais, il y a deux ans, refusé d'être chargé des *Mémoires*, ce qui l'aura contraint à prendre son médecin. Un exécuteur ne peut agir librement ; il doit toujours compte à la famille ; et j'aurais été nécessairement en opposition avec le gendre, que je dois ménager, si je veux essayer de rétablir la bonne harmonie, ou au moins l'apparence, entre ces deux époux, que j'ai pour ainsi dire mariés.

(1) La princesse de la Moskowa.

6 octobre 1845.

MON CHER DUPONT,

Tous les mauvais bruits qu'on a fait courir sur le compte de votre santé, il y a une quinzaine, ne m'ont aucunement tourmenté, car, par un hasard heureux, en même temps que j'en recevais les premières nouvelles, dans un journal en retard, le journal du jour m'en donnait le démenti.

Mais comme ces braves journaux ne doivent jamais dire la vérité, celui-ci réduisait à presque rien, ce que j'ai appris avoir été assez grave. C'est M<sup>me</sup> Mallard, que j'ai été voir hier, qui m'a raconté votre rechute, et j'ai vu que si j'avais été bien renseigné, il y aurait eu lieu d'écrire à Rougépériers, pour être tenu au courant. Enfin, il n'y paraît plus, m'a dit M<sup>me</sup> M. (Mallard), et vous avez déjà couru le pays, où vous avez eu de la politique à faire. Que je vous plains d'avoir encore à vous en occuper, surtout avec les éléments

actuels, si différents de ceux que vous coordonnez, il y a quinze et vingt ans ! Etiez-vous présent à l'allocution de Garnier-Pagès (1). Elle a produit assez d'effet ici : quant à moi ; elle m'a grandement surpris. Il m'a semblé que le député de Conches s'était singulièrement apprivoisé. Je ne l'en croyais pas capable. Peut-être ne s'en doutait-il pas non plus.

Brissot, qui vous a rencontré à Evreux, m'a aussi donné de vos nouvelles ; et aussi M<sup>me</sup> Le-maire, qui ne va pas farder à vous embrasser, m'a-t-elle dit. Tous ces gens-là ont la bosse des voyages. Moi, plus je vais, moins je m'y sens propre. Il n'y a que les chemins de fer qui me réconcilient un peu avec les courses (2).

(1) Il est question de Louis-Antoine Garnier-Pagès, frère d'Etienne-Joseph-Louis, mort en 1841. Antoine Garnier-Pagès, survivant à son frère, avait été choisi par le parti radical pour prolonger son œuvre politique et envoyé à la Chambre par les électeurs de Verneuil (Eure). Il s'était distingué lors de la discussion de l'adresse en 1844, et au moment auquel fait allusion Béranger, il revenait d'Espagne où il était allé étudier nos relations avec ce pays. Peu après, il devait contraindre le ministère à retirer l'autorisation de coter à la Bourse un nouvel emprunt de Ferdinand VII. (Voir note page 257.)

L'« allocution » faisait sans doute partie d'un programme d'entretiens avec les électeurs qui aboutit d'ailleurs à la réélection de Garnier-Pagès par la circonscription de Verneuil.

(2) Au moment où Béranger écrit, on mettait la dernière main à la ligne de chemin de fer de Paris à Tours, parcours qui devait être inauguré quelques mois plus tard, ainsi qu'en fait foi l'extrait suivant, emprunté dans toute sa naïveté au *National* du 27 mars 1846 : « Une heure du matin. — Il est trop

J'ai passé tranquillement trois mois dans une retraite où personne n'est venu me tourmenter. A mon grand regret, il m'a fallu revenir à Passy, où les importuns vont retomber sur moi.

Aurez-vous des pommes cette année ? Il me semble que notre automne ne vaut guère mieux que l'été et le printemps, bien qu'il soit assez doux.

Vous ne m'avez pas dit, dans votre dernière lettre, comment votre fils se trouvait de sa première année de service et de garnison. J'espère qu'il est satisfait et vous aussi.

Faites pour moi, je vous prie, mille amitiés à ces dames, que j'embrasse de tout mon cœur, et à qui je souhaite de n'être plus gardes-malades, si bien qu'elles s'en acquittent.

Portez-vous donc bien, mon cher ami, et quand vous aurez un moment, donnez-moi l'assurance

tard pour que nous rendions compte avec détail de la cérémonie à laquelle nous venons d'assister. Ce qu'il y a de plus curieux en tout ceci, c'est que nous avons fait 120 lieues dans notre journée sans grande fatigue ; et encore avons-nous perdu beaucoup de temps. Nous ne comptons pas comme temps perdu les discours prononcés par M. le duc de Nemours : ils ont ajouté à nos plaisirs. La variété de l'esprit est très nécessaire pour rompre la monotonie des courses à vol d'oiseau. Du reste, la pompe de la gare à Tours était fort belle, et l'archevêque a prononcé un discours pas trop long et de très bon goût. Toute cette cérémonie s'est faite sans le moindre accident, et la compagnie n'avait rien négligé pour que ses invités trouvassent chez elle bonne grâce et digne hospitalité.

que votre vigoureuse santé ne souffre plus d'altération, à cela près des reins, puisqu'ils s'obstinent à être la part du feu.

Adieu, et tout à vous de cœur,

BÉRANGER.

*P.-S.* — Judith vous adresse des civilités respectueuses.

27 décembre 45.

## MON CHER DUPONT,

Je pense que vous ne vous presserez pas d'accourir à la Chambre, qui s'ouvre demain. Rien ne presse, il me semble. Vous ne tenez pas à la présidence d'âge, et vous êtes sans doute fort indifférent sur le choix qu'on va faire entre M. Sanz (1) et M. Dufaure (2). Car la retraite que fait Dupin

(1) Béranger veut sans doute désigner M. *Sauzet* comme rival de M. Dufaure, député de Charente-Inférieure et vice-président à la précédente session. C'est, d'ailleurs, M. Sauzet qui conserva la présidence.

(2) Dufaure (Jules. Armand, Stanislas), né le 14 frimaire au VIII (1798) à Saujon (Charente-Inférieure), avocat à Bordeaux en 1834, puis député de l'arrondissement de Saintes jusqu'en 1846. Fit partie de l'opposition, défendit chaleureusement la charte et les droits de l'autorité parlementaire. Conseiller d'État en juillet 1836, sous Thiers, il se démit à la chute du ministère, fit partie du groupe qui attaquait le ministère Molé, renversa le Cabinet du 15 avril. Après la dissolution de la Chambre, Molé tomba et Dufaure

laisse le débat entre ces deux messieurs. J'ai rencontré Dupin, il y a peu de jours, et si vous l'aviez entendu, peut-être eût-il obtenu votre voix, à moins toutefois que vous vous fussiez rappelé le fond qu'on doit faire sur ses boutades, qui n'en sont pas moins fort amusantes pour ceux qu'elles n'atteignent pas (1).

Je conclus donc que vous ne nous viendrez guère que vers le 15 janvier. Aussi, je prends le parti de vous envoyer tous mes vœux pour 1846,

(ministère du 12 mai 1839) prit le portefeuille des Travaux publics. Le 1<sup>er</sup> mars 1840, Dufaure rendit sa fonction, par le renversement du cabinet dont il faisait partie avec Villemain, Soutt, Passy, Schneider et Cunin-Gridaine.

En 1844, Dufaure devint le chef du tiers parti, discuta les projets de loi des fortifications de Paris, du privilège de la Banque de France, de l'impôt sur le sucre indigène, des chemins de fer, des conditions d'avancement dans les emplois publics, de l'établissement des comptoirs de la Banque de France, des crédits de l'Algérie.

Ayant blâmé le mouvement réformiste en 1847, il s'abstint de prendre part au fameux banquet du Château-Rouge, mais, plus tard, il n'hésita pas à se rallier à la République. Élu à la Constituante et à la Législative, il fut ministre de l'Intérieur du 30 octobre au 20 décembre 1848. Combattant l'installation du prince président, il reprit l'Intérieur au 29 juin 1849, jusqu'au 31 octobre de la même année. Après le coup d'Etat, Dufaure rentra dans la carrière du barreau.

(1) Dupin avait été élu à la présidence de la Chambre, en 1826. A propos des *boutades*, il convient de rappeler l'indépendance d'esprit, la verve frondeuse de Dupin, qualités dangereuses qui eurent pour résultat de l'isoler à la Chambre et de faire dire qu'il « vaut autant et peut-être mieux l'avoir pour ennemi que pour ami ».

avec ceux de Judith et de Béjot qui dîne aujourd'hui avec nous. Il y a bonne part dans ces vœux pour M<sup>me</sup> Dupont et pour M<sup>lle</sup> Pauline, même pour l'absent, sans qui votre bonheur ne peut être complet et qui nous est reconnaissant, j'en suis sûr, des vœux que nous faisons pour vous.

Bérard, qui est à Paris pour le Conseil de l'Industrie, est venu déjeuner hier et m'a chargé aussi de ses amitiés. Il m'en a conté long sur sa sœur et sur Brégnères qui vient d'épouser une demoiselle de 18 ans, dont sans doute vous connaissez un peu la famille, son père, M. de Grave-son, ayant été receveur à Louviers. La guerre est maintenant déclarée entre les Bérard et les chefs de la Colonie, et, de part et d'autre, on a fait, on fait, et on fera, je le crains, force sottises, et pour commencer M<sup>me</sup> de Mateuil va s'établir à Belair, chez son frère, d'où elle pourra jeter des pierres dans le jardin du nouveau marié. Nous sommes à une époque où les romans finissent mal.

Que devient votre chemin de fer ? Il me semble que je n'en entends plus parler (1) au milieu de

(1) Le chemin de fer de Paris à Rouen était ouvert à la circulation et au trafic depuis le 3 mai 1843. Sans doute Béranger fait-il ici allusion à la ligne qui devait desservir Evreux, Louviers, et la région de Rougépériers. Les frais de la construction de la voie entre Paris et Rouen s'étaient élevés à la somme de 50 millions. Dans ce capital figurait une forte proportion d'argent anglais et le travail d'établissement des tranchées, ponts, tunnels et voies, avait été entrepris par deux ingénieurs britanniques : MM. Bracey et Mac-

tous les cris de Bourse qui viennent jusqu'à moi. Savez-vous qu'il m'eût été possible d'avoir bon nombre d'actions du Nord ? J'ai résisté aux avances. Cela m'eût pourtant servi à payer cer-

kensie. *L'Annuaire historique* de 1843 tire la morale de cette entreprise. « Construit par des ingénieurs français, avec des ouvriers français exclusivement, suivant nos errements ordinaires, ce chemin qui a coûté 400.000 francs à peine par kilomètre, eût coûté beaucoup plus cher. »

Jules Janin, dans son feuilleton des *Débats*, voit, en cette journée du 3 mai 1843, une date à jamais célèbre dans l'histoire de l'industrie et de la prospérité de la France. Il admire que cette « ligne formidable » s'étende pour ne plus s'arrêter bientôt que sur les bords de la mer afin « d'ajouter un étonnement nouveau à tous les étonnements de l'océan. Au jour du voyage d'inauguration, il est admis à l'honneur « de ce premier passage à travers ces nobles contrées » à cette halte d'une heure « dans la ville de Jeanne d'Arc, après avoir quitté le matin la ville dont Geneviève est la patronne, dans la patrie de Corneille, après avoir quitté le matin même la patrie de Molière ». Il en perd un peu la tête : « Songez donc à cela, s'écrie-t-il, trente-quatre lieues qui seront franchies en moins de quatre heures ! Quatre heures ! De quoi fatiguer un aigle qui volerait à toute volée ! quatre heures pour réunir Notre-Dame de Paris à l'Eglise de Saint-Ouen ! quatre heures pour assister à l'accomplissement d'un miracle que l'Empereur Napoléon lui-même, au plus fort de sa gloire et de sa toute-puissance, n'aurait pas osé rêver. » Janin salue Maisons « plein de silence et d'ombrages », puis Poissy, Meulan, Rosny, Rolleboise. Pour un tunnel, il écrit : « Dans cet abîme, le convoi plonge, se précipite tout d'une haleine : en moins de quatre minutes, toutes ces ténèbres sont franchies ! » Enfin il reconnaît « le calme soleil normand et toute cette vaste et riche campagne. ., douces et fugitives images qui s'enfuient dans le lointain ». A Rouen, il veut

tain billet de cinq cents francs que vous et moi allons être forcés d'acquitter fin janvier 1846. Il était difficile que ce diable de billet arrivât à plus mauvais moment pour moi, mais enfin il faut faire honneur à sa signature, aussi ai-je fait prendre des informations chez M. Laprée pour savoir l'époque que j'avais oubliée. C'est M<sup>me</sup> Mallard qui a eu la bonté. d'en parler à M. Laprée dont je n'avais pas, non plus, l'adresse. Vous voyez que je ne veux pas être pris sans vert.

« que les Anglais et les Français, dans un commun élan de ce patriotisme européen qui vient d'enfanter une œuvre si grande, rompent le même pain et boivent dans le même verre ».

— « A dix heures moins un quart, écrit-il, nous étions de retour *sans un accident*, sans un retard, sinon les retards volontaires de la nuit, sans un instant de fatigue et d'ennui. » Et il conclut : « Le vieux Caton, dans sa haine ardente contre Carthage, apportait au Sénat des fruits fraîchement cueillis sur les figuiers de l'Afrique ; ainsi, il voulait prouver que Carthage était aux portes de Rome. Pour nous, dans ce moment de joie et d'orgueil, si nous voulions prouver combien, depuis ce matin, Rouen est devenu un faubourg de Paris, nous n'en voudrions pour preuve que cet article écrit par un homme qui a parcouru dans sa journée soixante-huit lieues ! et qui, de Rouen, revenait assez à temps à Paris pour que ces lignes fussent imprimées dans le journal du lendemain. »

A ce ton enthousiaste, on comprend que les contemporains devaient s'intéresser à la question du chemin de fer et que Béranger fût anxieux de savoir où en était la voie qui lui permettrait de plus facilement gagner la résidence provinciale de son ami Dupont de l'Eure.

Vous descendrez sans doute encore chez M. Legendre. Ne pourriez-vous donc pas amener vos dames avec vous et louer quelques chambres garnies pour qu'elles passent l'hiver auprès de vous? Vous pourriez ainsi vous caser plus commodément dans le centre de Paris et les soins ne vous manqueraient pas, sans compter qu'il n'y aurait plus d'ennui pour vous à redouter. Si l'hiver est difficile à passer dans les campagnes, comme vous le craignez, ces dames seraient mieux à Paris qu'à Rougepériers et vos amis d'ici auraient tout à gagner à un pareil arrangement. Il me semble qu'il n'y a pas grande nécessité pour vous à mener la vie de garçon. Qu'en dites-vous, cher ami?

Adieu, faites toutes mes amitiés à ces dames et croyez-moi tout à vous de cœur.

BÉRANGER

## LIV

6 février 1846.

MON CHER AMI (1),

Je reçois votre lettre et à l'instant, j'y réponds. Il y a longtemps qu'on pousse Taffin à se présenter au collège électoral. Sans doute, il ferait un sage et bon député et voterait avec vous ; mais comme vous le dit la personne qui vous écrit et dont je n'ai pu déchiffrer le nom, il tient peu aux honneurs et beaucoup aux jouissances de famille. De plus, il sait qu'il n'apportera pas toutes les lumières nécessaires aux fonctions parlementaires, du moins sa modestie en juge ainsi. Quant à son indépendance, une très belle fortune en serait la garantie.

Par une raison différente de celles que je viens de vous énumérer, je lui ai donné plusieurs fois le conseil de ne pas se mettre sur les rangs pour la

(1) La résidence de Dupont de l'Eure à Paris était alors, 8, rue Madame.

députation, parce que je sais par lui et par d'autres qu'il ne peut être nommé que par le concours des légitimistes. Vous savez que je répugne à cette alliance qui a plus d'inconvénients que quelques-uns ne pensent, et qui rend toujours fausse la position du député.

Vous voyez que je ne suis pas l'homme qu'il faudrait pour déterminer Taffin à accepter la candidature. Toutefois, si vous croyez utile que je lui écrive, je le ferai, mais aujourd'hui je doute d'avoir grand poids sur sa détermination. Je ferai, au reste, ce que vous désirerez, mais je pense qu'un mot de vous exercerait plus d'influence que tout ce que je pourrai lui dire contrairement à ce que je lui ai dit l'année passée.

J'aurais été vous dire tout cela, mon cher ami, si mes maux d'estomac n'étaient revenus me contraindre à garder la chambre, d'où je ne veux plus sortir jusqu'à parfait rétablissement, car la marche et même les voitures augmentent mes ennuyeuses syncopes.

Adieu, mon cher Dupont, croyez-moi, malade comme bien portant, tout à vous de cœur.

BÉRANGER.

*P.-S.* — Si vous voyez Arago (1), remerciez-le, je vous prie, de tout le plaisir, j'en ose dire de tout

(1) Arago (Dominique-François), né le 26 février 1786, à Estagel (Pyrénées-Orientales), mort le 2 octobre 1853, à Pa-

le fruit, que j'ai tiré de la lecture de son admirable article sur l'éclipse de soleil, dans l'*Annuaire* qu'il a eu la bonté de vous remettre pour moi.

ris. Son père, nommé caissier de la monnaie à Perpignan, lors de la Révolution de 1789, lui ayant fait suivre les cours du collège de cette ville, Arago fut admis, à 17 ans, à l'École polytechnique où il se signala sans retard. Secrétaire du Bureau des longitudes à l'Observatoire de Paris, il fut, contrairement aux règlements, admis à 23 ans à l'Académie des sciences. Napoléon le nomma professeur à l'École polytechnique où il enseigna la géodesie pendant plus de vingt ans. Il remplaça Fourier, en 1830, comme secrétaire perpétuel de l'Académie, puis, nommé député des Pyrénées-Orientales, il siégea à l'Extrême gauche. Membre du conseil général de la Seine, il en conserva la présidence jusqu'en 1849. A la révolution de 1848, il fit partie du gouvernement provisoire. Bien qu'il ait cru devoir à ses opinions de ne point prêter serment en 1852, le pouvoir fit en faveur du grand savant une glorieuse et unique exception. Ses *Mémoires de l'Académie* (travaux divers), *Mémoires de la Société d'Areuil* (d<sup>e</sup>) où il eut Laplace, Berthollet, Chaptal et Humboldt pour collaborateurs, ses *Annales de physique et de chimie*, fondées par lui et Gay-Lussac, figurent dans les œuvres complètes et réunies par Barral. Paris, 1854-57, 16 volumes in-8°. Autres travaux réunis dans ces recueils : *Mémoires sur les affinités des corps par la lumière et particulièrement sur les forces réfrigérentes des différents gaz* (Biot, collaborateur, Paris, 1806, in-4); *Mémoires sur une modification qu'éprouvent les rayons lumineux dans leur passage à travers certains corps diaphanes* (1811); *Mémoires sur l'action que les rayons de lumière polarisée exercent les uns sur les autres* (Fresnel, collaborateur, 1819); *Recueil d'observations géodésiques, astronomiques pour déterminer la variation de la pesanteur et des degrés terrestres sur le prolongement du méridien de Paris* (avec Biot, 1821). En outre : *Sur les chronomètres* (1824) ; *Sur les quantités de pluie qui tombent à diverses*

Faites aussi mes amitiés à votre digne collègue Legendre (1).

*P.-S.* — Avant de fermer cette lettre, je relis la vôtre et vois que vous me recommandez celle de M. Eug. Favès dont je n'avais pas deviné le nom, mais que je ne connais pas. Une autre personne s'était chargée auprès de moi de semblable négociation, et m'avait aussi parlé de M. Turbat, pour cette députation de Cambrai.

*hauteurs* (1824); *Sur la lune rousse* (1817-28); *De la Rosée* (3°); *Sur les explosions des machines à vapeur* (1830); *Etoiles multiples* (1836); *Puits artésiens* (1835); *Hiéroglyphes égyptiens* (1836); *Eloges historiques de Fourier, Watt, Condorcet, Carnot, Ampère, Bailly, etc.*

(1) Legendre (Alexandre-Joseph), né à Pont-Audemer, le 10 novembre 1782, mort à Paris, le 19 mai 1861. Député de l'Eure le 26 septembre 1829, réélu jusqu'en 1834, battu jusqu'en 1842, élu à Brionne grâce à l'influence de Dupont de l'Eure, échouant à nouveau en 1846, commissaire du gouvernement provisoire en 1848, membre du conseil général de l'Eure, il fit jusqu'en 1851, une très vive opposition à Louis Napoléon.

## LV

Paris, 28 mai 1846.

Avenue Sainte-Marie du Roule, 42 bis.

MON CHER DUPONT,

Tout le monde a de vos nouvelles ; moi seul suis réduit à en quêter. Je suis bien payé de ma peine, car M<sup>me</sup> Levillain et M<sup>me</sup> Mallard m'ont appris que, sauf un peu de faiblesse, vous vous remettiez parfaitement. Le beau temps, que vous avez sans doute là-bas comme nous l'avons ici, achèvera votre rétablissement. C'est un médecin qui en vaut bien un autre, quoiqu'il ne fasse pas payer ses visites.

À propos de médecin, usez-vous un peu du médicament que je me suis permis de vous indiquer contre les constipations ? Je veux parler des pruneaux, mangés le matin de temps à autre : ils évitent de recourir aux pilules qui n'agissent qu'en procurant une certaine digestion forcée, ce qui fatigue toujours et indique qu'il n'y faut recourir que rarement et dans les cas d'urgence.

Vous avez sans doute appris le mariage de

M. Langlois. Il m'a fait la galanterie de me donner son contrat à signer. J'aurais mieux aimé voir la future que le notaire. C'est dans peu de jours que le mariage doit s'accomplir et comme il doit aller passer quelques jours au Goulet, il vous mènera sans doute sa femme dont il fait un grand éloge, au moins quant aux qualités morales.

Lamartine, qui ne se rétablit pas, m'a chargé de vous faire ses amitiés. Il a maintenant une fièvre rhumatismale, qui le prend à heure fixe ; mais il refuse de prendre la quinine qui l'en débarrasserait. Comme il se croit médecin, il lutte contre ses docteurs.

Il se montrerait plus docile s'il s'agissait de poésie et d'éloquence.

La nouvelle que les journaux nous donne est-elle vraie ? Les pommes manqueront cette année. Voilà un grand déboire pour votre pays ; mais j'espère que les journaux parlent de cela comme de beaucoup de choses et que votre beau verger les fera mentir.

Je me trouve toujours bien de notre nouvelle habitation ; mais la pauvre Judith a de la peine à se rétablir et sa toux résiste au lait d'ânesse et au printemps. Elle me charge de ses respects pour vous.

Moi, je vous prie de présenter mes compliments affectueux à vos dames que je regrette bien de ne pouvoir aller visiter cette année.

Adieu, mon cher Dupont, je vous embrasse de cœur et suis tout à vous.

## LVI

18 juin 1846.

MON CHER AMI,

Quel effet produit sur votre santé cette chaleur forte et continue? Il me semble que vous devez en éprouver du bien-être. J'aurais bien voulu pouvoir aller m'en assurer.

M<sup>me</sup> Mallard a eu la bonté de venir, il y a dix ou quinze jours, m'engager de nouveau à ce voyage. que plusieurs raisons *majeures* m'empêchent de faire en ce moment. Je n'ai pas hésité à lui dire que mon déménagement m'avait ruiné. C'est en effet une de mes raisons, que je vous donne pour que vous me pardonniez de ne pouvoir me rendre auprès de vous, ainsi que je désirerais pouvoir le faire.

J'en étais là de ma lettre lorsque la vôtre du 16 m'arrive et ne me donne malheureusement pas, de votre santé, des nouvelles aussi bonnes que je l'espérais.

J'ignorais complètement le changement de réso-

lution de Taffin. Je n'ai plus voulu me mêler de cette affaire parce que je sais combien la nomination de ce brave garçon contrariera sa famille. Aussi M. Taillandier m'ayant écrit pour m'engager à insister auprès de Taffin, je lui ai répondu qu'il ferait mieux d'écrire lui-même, que sa lettre aurait plus de poids que la mienne. Nous autres, pauvres diables, qui ne sommes ni électeurs ni éligibles, notre crédit est nul. Huit jours après les grandes journées (1), j'ai pu commencer à m'en apercevoir et Dieu sait que cela n'a fait que croître. Je ne serai donc pour rien dans le tour qu'on va jouer à Daubersant, mais je ne m'en réjouirai pas moins pour cela. J'aurais mieux aimé toutefois qu'un autre que Taffin en eût le bénéfice.

J'ai vu M<sup>me</sup> Barrot il y a peu de jours et nous avons beaucoup parlé de vous. Son mari était allé à Bruxelles, voyage pour lequel j'avais aussi reçu une invitation, mais où il ne pouvait me convenir d'aller.

Barrot y a brillé. Je crois bien que son impromptu était préparé d'avance. Il n'en est pas moins bon. A propos d'impromptu, il y a quatre vers sur vous aujourd'hui dans le *Corsaire Satan*.

Les voici :

D'un riche et beau château que tous vous connaissez,

Il ouvrit la porte à nos maîtres,

Pour l'en remercier, ils se sont empressés

De le jeter par les fenêtres.

(1) 27, 28 et 29 juillet 1830.

L'auteur aurait dû ajouter qu'avec plus de vérité que le gascon qu'on jetait au bas de l'escalier, vous avez pu dire : *aussi bien je voulais descendre.*

Nous grillons ici et à la chaleur que j'éprouve dans mon nouveau gîte, je juge du froid que nous éprouverons cet hiver. Cela me fait peur pour la pauvre Judith qui a bien vieilli depuis deux ans et qui tremble déjà du froid qu'elle aura l'hiver prochain. Je pourrai bien être encore obligé à un nouveau déménagement. Voilà ce que c'est que d'être mis à la porte par ses propriétaires et d'être obligé de se loger au hasard. Quant à moi, qui me trouve bien partout, je suis ici on ne peut mieux ; mais il ne s'agit pas de moi.

Adieu, mon cher Dupont, embrassez vos dames pour moi, recevez les compliments de Judith et croyez-moi tout à vous de cœur.

BÉRANGER.

P.-S. — Je rappellerai à Béjot l'engagement qu'il a pris.

## LVII

22 juillet 1846.

MON CHER DUPONT,

Je présume que vous devez être des plus occupés. On veut vous avoir de tous les côtés, ce qui ne me surprend pas, mais ce qui doit faire grand bruit autour de vous. Tout ce tracas politique ne vous rendra pas votre jeunesse. Combien d'allocutions. bon Dieu, vous allez être obligé de faire, mais je devine d'ici l'*Amen* de tous vos sermons aux électeurs : *Si vous en trouviez un autre que moi, vous me feriez grand plaisir de le 'prendre*. Ils ne vous écouteront pas, sur ce point seulement et ils auront raison. Ils n'auront pas pitié de vos douleurs de reins, et diront ce que Crusy et moi disions. il y a peu de jours : les reins ne font rien à cette affaire ; ce que nous voulons, c'est votre excellente cervelle qui ne vieillit pas ; c'est le drapeau de l'intégrité que vous tenez encore si ferme au milieu de tant de déserteurs ; c'est le sentiment

patriotique, encore aussi vif en vous qu'il pourrait l'être à vingt ans. Oui, mon cher Dupont, voilà ce que deux de vos anciens amis répétaient pour la centième fois en parlant de vous, il n'y a pas huit jours, et ce que vous ont dit sans doute aussi vos électeurs. Sauf toutefois ceux de Bernay qui, si j'en crois les journaux, faussent compagnie. Est-ce que M. Guizot passe par là en allant à la campagne ?

Au milieu de tout le monde que vous devez voir, avez-vous encore M<sup>me</sup> Mallard ? Je n'ai pas eu le temps d'aller demander de ses nouvelles rue d'Argenteuil. Il faut qu'on me le pardonne, car je suis un peu boiteux, par l'effet d'une douleur dans la jambe droite. Je ne sais ce que c'est : il n'y a sûrement ni goutte ni rhumatisme. Cela n'en est pas moins gênant et m'inquiète pour mes promenades.

Si vous pouvez trouver un instant pour m'écrire deux mots de votre santé, donnez-moi, je vous prie, des nouvelles de M<sup>me</sup> Dupont et de M<sup>lle</sup> Pauline, à qui je fais mes amitiés et dites-moi aussi comment votre fils se trouve de l'Algérie.

Adieu, mon cher Dupont, je vous embrasse de cœur.

BÉRANGER.

*P.-S.* — Judith vous remercie de votre bon souvenir et Lamennais me charge de ses compliments pour vous.

## LVIII

14 août 1846.

MON CHER DUPONT,

Je vous aurais remercié plutôt de m'avoir informé de votre élection (1), si je n'avais été fortement indisposé, à craindre même de faire une grave maladie. Des soins prompts et l'absence de tout médecin m'ont tiré d'affaire et je me rétablis assez promptement. Mais, vous, votre indigestion de Brionne a-t-elle eu des suites ? J'espère que rendu au repos de Rougepériers, le mal se sera calmé. Vous aurez fini même par prendre votre parti du mauvais succès des élections, d'autant plus que vous l'avez sagement prévu. Il est un des députés de l'Eure que j'aurais bien voulu voir exclus, c'est celui de Louviers (2). Là, il fallait faire

(1) Dupont avait été élu par Brionne à la place de Legendre, avocat.

(2) De Fontenay qui prit le siège de Charles Laffitte. De Fontenay figure à l'almanach royal de 1848 comme représentant de l'Eure.

autre chose que de la politique : exclure le loup cervier avec M. de Fontenay, c'eût été une réprobation morale utile dans un temps comme le notre. Vous en aurez sans doute jugé ainsi. Il est fâcheux que vos amis n'aient pas réussi à donner ce bon exemple à la France.

On parle beaucoup ici du remaniement du ministère, je ne sais ce qu'on en doit croire. On s'accorde à mettre H. Passy à la place de M. Laplagne (1) : j'en doute un peu, car ce dernier semble tenir à son portefeuille (2).

J'ai fait part à Didier des bonnes paroles que vous me dites pour lui ; mais c'est à l'excellent M. Legendre qu'il faut penser. M. de Thiers ne pourrait-il pas vous servir à réparer l'injustice faite à votre digne collègue de l'Eure ?

Je pense que vous laisserez passer cette courte session sans l'honorer de votre présence.

Je croyais M<sup>me</sup> Mallard chez vous et lorsque je suis allé rue d'Argenteuil chercher de vos nouvelles, c'est elle qui m'en a donné (demandé ?). Il paraît que vous ne l'aurez qu'en septembre. La chaleur l'a épouvantée : il y a de quoi. Elle a

(1) Lacave-Laplagne faisait, en 1846 (1<sup>er</sup> janvier), partie du conseil des ministres, au département des *Finances*, avec Martin (du Nord) *Justice*, Guizot, *Affaires étrangères*, Moline de Saint Yon, *Guerre*, baron de Mackau, *Marine et Colonies*, comte Duchatel, *Intérieur*, Dumont, *Travaux publics*. Cunin-Gridaine, *Agriculture et commerce*, comte de Salvandy, *Instruction publique* : Lacave-Laplagne était député du Gers.

(2) Lacave-Laplagne conserva le portefeuille des *Finances*.

rendu tout le monde malade ici. Puisse Rougépériers être à l'abri de cette température exceptionnelle. Je me figure que Charles n'a pas plus chaud que nous en Algérie. Avez-vous de ses nouvelles ?

J'ai vu Lemaire hier : il m'a chargé de ses compliments pour vous et pour vos dames à qui vous voudrez bien faire mes amitiés.

Judith vous présente ses salutations et moi, je suis à vous de cœur.

BÉRANGER.

## LIX

La Celle Saint-Cloud, 18 septembre 1846.

MON CHER AMI,

J'aurais répondu plus tôt à votre bien bonne lettre sans les embarras de notre déménagement et les ennuis que cela me cause (1). Pour en éviter une partie, je suis venu passer quelques jours chez Bernard, d'où je partirai pour m'aller installer *rue des Moulins n° 2, à Passy*. Judith y doit être d'hier soir. Le pauvre Lamennais (2), qui était

(1) Il est à présumer que Béranger avait trouvé à son logement de l'avenue Sainte-Marie du Roule d'autres désagréments que ceux qu'il mentionne dans la lettre LVI. Le voilà déjà en effet en quête d'un nouveau toit plus hospitalier aux rhumatismes de la bonne camarade Judith.

(2) C'est en cette même année 1846 qu'avait figuré au salon le portrait de Lamennais par Ary Scheffer. « Depuis le portrait de Béranger, chaude et vivante improvisation restée dans l'atelier de l'artiste, dit le chroniqueur du *National*, aucun de ses portraits ne nous avait fixé, médusé invinciblement comme celui de M. de Lamennais, aucun ne reflétait cette observation pleine de la nature, cette intimité profonde

venu se loger près de nous, est bien triste de ce changement : toutefois, nous ne serons pas aussi éloignés de lui qu'il se le figure.

A propos de la nouvelle que les journaux avaient répandue, j'allais vous écrire au retour du convoi de ce pauvre et bon de Jouy (1), qui a eu lieu à

de la personne, M. Ary Scheffer s'est plié ici à l'étude la plus serrée du modèle ; il a cherché la candeur allemande du trait et du détail, le sillon de la ride, la pulsation même de la fibre : et dans ce côté réaliste du portrait, il a pour ainsi dire, innové sur lui-même. Mais le côté moral domine encore souverainement. » La même année, Ary Scheffer exposait son *Saint Augustin et sa mère*.

(3) Jouy (Victor Joseph-Etienne de) littérateur, né en 1764, à Jouy en Josas, mort le 4 septembre 1846. Soldat à la Guyane française, il revint en France pour être envoyé comme sous-lieutenant aux Indes orientales (1787). Après nombre d'aventures romanesques, il rentre en Europe en 1790 et rédige le *Paquebot* (Paris 1791, in-4°). Puis, capitaine, il part à l'armée du Nord ; accusé de trahison, il se réfugie en Suisse, et, après Thermidor, sert sous les ordres de Menou. En 1797, il devient homme de lettres ; la première Restauration trouva en lui un adhérent enthousiaste, mais au retour des Bourbons, il se fit libéral, et, pour ses écrits, fit 3 mois de prison. En juillet, il fut maire de Paris, puis bibliothécaire du Louvre. En 1815, il entra à l'Académie française.

Poète d'opéra, poète tragique, publiciste et peintre de mœurs, il n'a pu se survivre. La *Vestale* (1807-Spontini) lui doit son livret. *Sylla*, tragédie jouée en 1822, fit 90 représentations. Citons encore l'*Hermite de la chaussée d'Antin* (Paris (1812-1814, 5 vol. in-12), recueil d'articles lus avidement en Europe. On a comparé de Jouy à Voltaire pour son ironie et son esprit. C'était trop peu pour Voltaire, trop pour

Saint-Germain, lorsque j'ai appris que M. Mallard avait eu l'obligeance de venir s'assurer à la maison de l'inexactitude de cette nouvelle et avait dû écrire sur le champ à Rougepériers. Croiriez-vous que je n'ai encore pu l'aller remercier de cette preuve d'intérêt qui m'a vivement touché. Dites-le bien à M<sup>me</sup> Mallard puisque vous avez le bonheur de l'avoir auprès de vous.

Je suis bien sensible, mon cher Dupont, à l'offre que vous me faites. Je suis en effet un peu gêné par mes déplacements, mais je n'ai pas besoin de recourir à la bourse de mes amis. Je savais que je pouvais compter sur la vôtre, sans la savoir aussi bien garnie. Qu'allez-vous faire de tout cet argent ? Vous trouverez difficilement à la placer d'une manière sûre, sans diminuer vos revenus. Quant aux miens, ils ne diminuent pas encore et en m'imposant quelques privations, je me retrouverai au pair. Au nombre de ces privations, croyez bien

de Jouy. Les traits qui charmèrent ses contemporains n'étaient ni profonds ni durables et de Voltaire il n'eut que les mauvais côtés. Son *Sylla* est un Napoléon mal maquillé.

Autres œuvres : *Comment faire ?* un acte (1799) *l'Avide héritier*, 5 actes (1807) *Le mariage de M. Beaufrils*, un acte, (1807), *La conversation faite d'avance* (1808), *Marchande de modes* (1808), *l'Homme aux convenances* (1808), *Ferdinand Cortès* (1809), *Les Bayadères* (1810), *Les amazones*, avec Mehul (1812), *Les Abencerages* avec Chérubini (1813). (*Tippo-Saïb*, 1813), *Belisaire*, tragédie interdite (1818), *Julien dans les Gaules* (1827), *Moïse* avec Rossini (1827), *Guillaume Tell* avec Rossini (1829), etc. Son *Discours de réception à l'Académie française* a été publié par l'éditeur Empis.

que la plus grande est de ne pouvoir vous tenir parole. C'eût été un bien grand plaisir pour moi que de passer le mois de septembre auprès de vous et de vos dames, qui me font toujours un accueil dont je suis très reconnaissant.

J'espère que l'année prochaine ne me fera pas subir une semblable contrariété.

M. et M<sup>me</sup> Langlois, que vous verrez sans doute cette année, m'ont rendu visite, il y a quinze jours. Ce séducteur de Langlois me paraît vraiment bien heureux d'avoir arrêté son vol auprès d'une si aimable compagne. Ce qui m'a surpris, c'est de le trouver mieux portant et engraisé.

Adieu, mon cher ami, embrassez pour moi M<sup>me</sup> Dupont, M<sup>lle</sup> Pauline et M<sup>me</sup> Mallard si elle veut bien le permettre et donnez-moi des nouvelles de Charles quand vous en aurez.

Tout à vous de cœur.

BÉRANGER.

*P.- S.* — Dans l'occasion, rappelez-moi, je vous prie, au souvenir de M. Legendre.

J. Bernard vous présente ses respects.

17 novembre 1846.

MON CHER DUPONT,

Voici l'hiver commencé; Vous êtes heureusement assez bien rétabli pour lui faire tête. J'espère donc que vous ne souffrez pas de son retour un peu prompt. Souhaitons qu'il ne soit pas aussi froid que l'été a été chaud. On parlait, il y a quelques jours, de la rentrée des chambres pour le 19 décembre; je ne pense pas que vous vous empressiez d'y accourir et ne compte guère vous revoir qu'un mois plus tard. On m'a dit que M. Legendre conservait son logement à Paris; vous devez vous en réjouir et vos amis aussi. Ils sont sûrs que chez lui vous avez tous les soins que tant d'autres seraient heureux de pouvoir vous prodiguer. Je n'ai vu M<sup>me</sup> Mallard qu'une fois depuis son retour. Elle me] paraissait heureuse de son excursion. Si ce n'est qu'elle prétendait vous avoir vu trop peu. Toutes les fois que je vois M<sup>me</sup> Laffitte, elle me demande de vos

nouvelles. La pauvre dame est toujours dans les procès et M. Gouin (1) paraît mener bien rudement la veuve de notre ami.

Je sais qu'il y a un peu de la faute de M<sup>me</sup> La Moscowa, mais l'ex-ministre pourrait y mettre plus de délicatesse. Voyez-vous M<sup>me</sup> Laffitte courant tout Paris : une fois qu'elle est venue me voir ainsi, elle a fait une chute qui a nécessité une saignée. Laffitte répétait souvent : « Je n'ai permis à ma femme de prendre une voiture que lorsque j'ai été sûr qu'elle ne la quitterait jamais. » Je crains que, quoique mariée sous le régime dotal, M<sup>lle</sup> Laffitte perde une partie des biens qui sont la garantie insuffisante de sa dot, tant le père a mal arrangé ses affaires personnelles. Après cela répondez donc d'un avenir quelconque ! Les dots de 30 millions, de 40 millions, de 100 millions, rien de toutes ces grosses fortunes n'empêche les accidents et plus d'une pourrait même en faire naître d'assez fâcheux.

(1) Gouin (Alexandre) homme politique, né à Tours en 1792, mort en 1872, mena de front la politique et la banque. Député d'Indre et Loire, depuis 1831 jusqu'à la fin du règne de Louis-Philippe, il soutint le Gouvernement, pour ne s'en séparer qu'en 1837, lors de la loi de disjonction. Ministre du commerce dans le cabinet du premier mai 1840, il fut adopté, en 1814, la loi sur le travail des enfants dans les manufactures. Adversaire du ministère Guizot, il fut membre de la Constituante de 1848, appuya tour à tour Cavaignac et Louis-Napoléon, et, en 1851, fut élu au corps législatif, après avoir accepté la candidature officielle (Voir note, lettre XXXVI).

Je me plais assez dans mon nouveau gîte, si ce n'est que j'y gèle, bien qu'on m'y ait amené pour éviter le froid. Je suis presque dans les champs, et ce n'est pas ce qui peut me déplaire, mais cela m'éloigne un peu de mes amis ; mes jambes heureusement sont encore assez bonnes et la course jusqu'à la rue Madame ne me fera pas plus peur cette année que l'autre, je l'espère du moins, car il ne faut pas plus répondre de ses jambes que de l'équipage de M<sup>me</sup> Laffitte.

Je n'ai pas vu les Lemaire depuis fort longtemps. Ils paraissent se ranger tout à fait : tant mieux. Mais à la fin de l'année, auront-ils les 1.000 francs de M. Laprée ? Je tiens 500 francs en réserve. Toutefois, je vous avoue que cette somme me fera faute s'il faut l'employer à payer en leur lieu et placé. Je ne reculerai pourtant pas.

Faites, je vous prie, mes amitiés à M<sup>me</sup> Dupont et à M<sup>lle</sup> Pauline et quand vous m'écrirez, donnez-moi des nouvelles de Charles.

Adieu, mon cher ami, conservez bien votre santé et croyez-moi tout à vous.

BÉRANGER.

## LXI

Passy, 30 décembre 1846.

MON CHER ET EXCELLENT AMI,

Je ne veux pas laisser commencer 47 sans vous envoyer tous mes vœux de bonheur et de santé. C'est un vieil usage qui nous va, à nous autres gens du passé. Chargez-vous, je vous prie, des vœux que je fais également pour M<sup>me</sup> Dupont et vos chers enfants.

Voilà le froid qui revient et sans doute vous en avez votre part ; puissiez-vous échapper à son influence. vous nous direz cela dans une vingtaine de jours et, si vous voulez me faire plaisir, vous prendrez la peine de m'annoncer alors votre arrivée. Ayant projeté de vous écrire, j'ai été voir M<sup>me</sup> Mallard, il y a deux jours. Le mari et la femme se portaient bien, m'a-t-on dit, mais tous deux étaient absents.

Je quitte M<sup>me</sup> Bérard et sa fille avec qui nous avons parlé de vous et vous devinez de quelle façon, car ces deux femmes-là, n'oublient pas leurs vieux amis.

Savez-vous que les dames Laffitte ont renoncé à employer Langlois ? J'en suis fâché pour elles. Il peut n'être pas de première force, mais du moins est-il honnête. Aussi n'est-ce pas cela qu'elles nient, mais elles lui reprochent de leur avoir donné un mauvais avoué, qui, disent-elles, a compromis leurs intérêts.

Elles peuvent fort bien se tromper. Au reste, j'avais promis à Langlois que cela finirait ainsi.

Je connais l'humeur soupçonneuse des deux clientes. Il est bien à craindre que les débris de la fortune de Laffitte ne produisent qu'à peine de quoi vivre pour les héritiers.

La politique s'est ravisée ici depuis les mariages et l'affaire de Cracovie (1) ; on m'assurait hier que, même parmi les plus dévoués dynastiques, régnait un vif mécontentement et qu'il serait possible que le centre vit se former un moyen d'opposition sur ses bancs. Ce pourra être piquant, mais ce ne sera pas bien sérieux, je pense.

Je vous remercie de vos bonnes intentions pour les billets que nous avons à payer. Je tiens à ce que cette somme ne tombe pas sur vous seul et je vous répète que je suis en mesure d'acquitter ma quote part, mais j'attendrai qu'on me la de-

(1) Les partageurs de la Pologne le 3 mai 1815, avaient constitué une République de Cracovie, libre, indépendante et strictement neutre. Mais cette République fut abolie en 1846, et incorporée dans l'Empire d'Autriche sous la dénomination du grand duché de Cracovie.

mande, pour voir venir les Lemaire à qui, l'année passée, j'ai signifié que je ne payerais pas. Peut-être feriez-vous bien de m'imiter.

Je me porte assez bien jusqu'à présent, malgré le froid et un affreux bourdonnement dans la tête qui me trouble l'ouïe.

Ce n'est pas une maladie.

Judith, qui se porte assez bien aussi, me charge de ses vœux pour vous.

En vous attendant, mon cher Dupont, je vous embrasse et suis à vous de cœur.

BÉRANGER

*P. S.* — J'ai regretté de ne m'être pas trouvé à la maison quand M. Bougrain a pris la peine de m'apporter votre lettre. Remerciez-le de ma part si vous lui écrivez.

LXII

Passy, 21 août 1847.

MON CHER DUPONT,

Bien que j'eusse de temps à autre de vos nouvelles, je vous remercie bien de m'en avoir donné vous-même. Je sais qu'il vous fatigue d'écrire, ce qui n'empêche pas votre lettre d'être des plus aimables pour moi. Vous me confirmez d'abord ce qu'on m'avait dit de votre santé qui ne laisserait rien à désirer à vos amis et à vous, sans les maudites douleurs qui vous tracassent depuis si longtemps. Lafontaine disait que les damnés se faisaient au feu éternel comme les poissons à vivre dans l'eau. Faites comme les damnés, mon cher ami ; car vous êtes condamné à garder bien longtemps ces tristes aiguillons, qui, à bien prendre, ne sont peut-être que les épines des roses que vous avez cueillies jadis. Avec tout ce qu'il vous reste d'imagination, il ne tiendrait qu'à vous d'en faire un souvenir agréable.

Je ne sais si mon mal de paupières est de

même nature ; mais il exige une continuité de soins qui m'ennuie fort et qui malheureusement exige que je ne me déplace pas. Aussi, je crains bien de ne pouvoir encore cette année aller assister à vos vendanges, malgré tout le plaisir que j'aurais à me rendre à votre bonne invitation et à celle de M<sup>me</sup> Dupont et de M<sup>lle</sup> Pauline, que je vous prie d'embrasser pour moi, sauf à les remercier moi-même dans six semaines, si Bretonneau me permet de courir les champs (1).

Une autre raison me rend toute absence difficile. Notre maison est assez isolée. Je n'ose laisser des femmes seules dans un coin si près de notre Babylone où, comme vous savez, les voleurs ne manquent pas, depuis les va-nu-pieds jusqu'aux gens à équipages, ce que les journaux vous prouvent, du reste.

• Ils vous ont appris aussi la déplorable fin de la fille de Sebastiani (2). Tout semble confirmer le crime du mari, pauvre imbécile que je n'aurais jamais soupçonné d'une pareille action. Au moins il y a quinze ans, il me faisait l'effet d'un

(1) A Pierre Bretonneau, né à Tours, en 1771, mort médecin en chef à l'hôpital de cette même ville, en 1862, on attribue la découverte de la trachéotomie (3)

Il reste assuré que Bretonneau a fait de remarquables travaux sur le croup.

(2) Sur l'affaire Praslin — Sebastiani, consulter : De Lomenie : *Galerias des contemporains illustrés*. Tome VIII, et *Les portraits contemporains*.

Sébastiani mourut à Paris, le 20 juillet 1851.

grand collégien, n'osant qu'à peine lever les yeux devant sa femme et son beau-père.

Des amours d'antichambre l'ont, assure-t-on, poussé à cet atroce assassinat. C'est là, du moins, ce que tout le monde répète. Tout le monde se trompe quelquefois, je voudrais croire à quelque nouvelle erreur. Neuf enfants, dont six filles perdant leur mère par un crime, ont assez à pleurer sans avoir encore à gémir sur la mémoire d'un père déshonoré par le meurtre le plus infâme.

Quant au pauvre Sébastiani, je ne sais s'il pourra soutenir une si terrible atteinte. Il adorait sa fille et en était adoré. Il paraît que sa santé est dans le plus triste état. Je le plains de tout mon cœur, car malgré les reproches qu'on ne lui a pas ménagés et dont il mérite une grande partie, c'est un excellent homme qui fut pour moi un véritable ami : il n'a pas dépendu de lui que sa fortune vint au secours de ma bourse.

J'ai vu M<sup>me</sup> Mallard après sa couche : elle m'avait paru fort changée. Avant de vous répondre, en allant à Saint-Cloud, chez Perrotin, j'ai poussé jusqu'à Sèvres où elle demeure : elle était sortie ; mais on m'a dit là qu'elle était parfaitement rétablie, ce que vous serez heureux d'apprendre.

Judith me charge de tous ses compliments pour vous et pour vos dames et moi je suis tout à vous de cœur.

BÉRANGER.

*P.- S. — M. Boulay (1) de la Meurthe, qui m'est*

(1) *Boulay (de la Meurthe, comte), fils d'Autoine, Jacques,*

venu voir hier, me charge de ses respects pour vous. Lamennais en fait autant.

Claude, Joseph qui mourut en 1840, et qui, ministre d'Etat pendant les Cents Jours, est l'auteur des « *Tableaux des règnes de Charles II et de Jacques II* » (1818).

Boulay (Henri Georges), auquel fait ici allusion Béranger, naquit en 1797. Député de la Meurthe, en 1837, membre du conseil général de la Seine, en 1838, député des Vosges de 1842 à 1848, il fut l'un des trois vice-présidents de la République en 1849 et fut créé sénateur en 1852. Il est mort en 1859.

Son frère, Boulay de la Meurthe (François Joseph, Baron), né à Paris en 1800, fut secrétaire général du ministère de l'agriculture et du commerce, conseiller d'Etat en 1837 et sénateur en 1857.

## LXIII

2 décembre 1847.

MON CHER DUPONT,

Le temps approche où nous allons nous revoir, bien que sans doute, vous ne vous pressiez guère de venir jouir du bonheur que la Chambre vous prépare (1). En attendant, vous pouvez vous délecter avec les discours de Barrot (2), qui me semble devenu l'orateur indispensable et inépuisable.

(1) La représentation du département de l'Eure était ainsi composée en 1847, (1<sup>er</sup> janvier.)

Evreux : Comte de Salvandy. Instruction publique.

Verneuil : Antoine Passy.

Bernay : Le Prevost, membre de l'Institut.

Louviers : Ch. Laffitte, banquier.

Pont-Audemer : Comte Hébert, garde des Sceaux.

Brionne : Dupont de l'Eure. Ancien Garde des Sceaux.

(2) On sait qu'en 1847, les banquets servirent de moyen de ralliement à tous les partis de l'opposition, et que ce fut l'interdiction d'un banquet réformiste à Paris qui servit de prétexte à la Révolution de février 1848.

On remarquera qu'au ton de sa lettre, Béranger, ici ne semble pas prévoir les grands événements qui vont se pro-

Plaisanterie à part, il dit de bonnes choses par ci par là, mais il en a fait une bien sottise à Lille.

Il peut se vanter d'avoir rompu l'unité apparente de ces banquets, et cette apparence d'accord en était, certes, le meilleur côté. Aussi, en répondant au comité d'Amiens, ne me suis-je pas gêné pour blâmer les exclusions, dont ce comité, sous l'impulsion de Barrot, avait déjà fait parade dans les journaux de la localité. Je voudrais bien, au reste, que les banquets prissent fin. Il me faut faire autant de lettres que Barrot fait de discours, et je ne suis pas même toujours exempt de la petite allocution, quand il m'arrive des envoyés, chargés d'invitation. Je cherche à leur prouver alors, ce que je ne dis pas dans mes lettres, que je ne veux prendre aucune part à des demandes de réforme qui, en supposant qu'elles s'accomplissent, me laisseront toujours, moi et bien d'autres qui me valent, en dehors des privilèges de l'électorat (1). Il est bon qu'il y ait quelques

duire avant peu. C'est à peine s'il signale que « les conservateurs lui semblent un peu moins *satisfaits* ».

En ce qui concerne l'accusation portée par Béranger contre Barrot, il est bon de rappeler que c'est Barrot qui, cette même année, donna, au Château-Rouge, le signal de ces banquets réformistes. Pourtant, il n'est pas moins dû à l'histoire de constater que le futur ministre du 24 février 1848, après l'interdiction du banquet du XII<sup>e</sup> arrondissement, n'alla pas au rendez-vous qu'il avait fixé à la population de Paris, et se borna à porter à la Chambre un acte d'accusation contre le ministère.

(1) Béranger parle avec amertume des réformes de l'élec-

intelligences qui constituent ainsi une opposition au matérialisme de la loi. C'est ce que je répondais à M. Senard, de Rouen (1) tout en lui recommandant de garder ma lettre pour lui seul. Sans doute

torat. Depuis trop longtemps la France attendait ces réformes pour qu'on y pût, alors encore, sérieusement croire. Les fautes de Charles X et sa ruine n'avaient pas retenu le gouvernement de Louis-Philippe sur la pente dangereuse au bout de laquelle il devait tomber à tout jamais. La loi du 19 avril 1831, malgré ses absurdités évidentes, restait en vigueur : il fallait, pour être électeur, payer 200 francs de contributions directes. La Révolution de 1848, peu de temps après l'épître LXIII de Béranger à Dupont, devait remettre les choses au point. La seconde République fut fondée sur le principe du suffrage universel ; les résultats ne furent certes pas ceux qu'on en attendait, mais, au moins, fut-il affirmé que le suffrage était à tous, que les fonctions publiques étaient à tous, et que le suffrage devait fonctionner à l'abri de toute pression du pouvoir.

Les leçons cruelles de l'histoire répondent ironiquement, douloureusement aussi, à ces affirmations de principes, mais, encore qu'elles aient été poignardées par l'arbitraire, méconnues par une majorité de la nation, aveugle au point de retourner contre elle des armes acquises au prix de tant d'efforts, il n'en subsiste pas moins que la génération de 1848 (lui fera-t-on très sérieusement reproche de n'avoir pas su longtemps s'en servir ?), donna aux générations qui suivirent l'exemple de la souveraineté électorale.

(1) Senard (Antoine-Marie-Jules), avocat, homme politique, né à Rouen le 9 avril 1800. Rallié à la monarchie de Louis-Philippe, il « lâcha » bientôt le roi-citoyen, fit de l'opposition, et participa activement au mouvement réformiste de 1847. Quelques jours après la rédaction de cette lettre de Béranger, Sénard, — le 24 décembre — présidait à Rouen un banquet qui eut un grand retentissement.

Nommé procureur général à Rouen par le Gouvernement

sans pitié pour vos rhumatismes, on aura aussi voulu vous avoir à Rouen, mon cher ami, et vous aurez refusé comme moi. C'est assez pour votre santé du banquet du Neubourg. Celui-là au moins est à votre porte et ce sera pour vous un dîner d'amis. On n'abusera pas de votre dévouement.

Je ne vous dirai rien de la politique : elle est toute dans les journaux, et vous en jugez sans doute comme moi. Ce que je puis voir, c'est que les conservateurs me semblent un peu moins *satisfaits* : plusieurs même se permettent des plaintes. Je doute pourtant que votre prochaine session soit meilleure que l'autre, à moins qu'on ne croie devoir nous donner quelques petites satisfactions qui ne tirent pas trop à conséquence.

Je viens d'être un peu souffrant et j'ai une douleur de talon qui me gêne beaucoup pour mes courses et promenades. Mais je crois que tout cela n'a rien d'inquiétant. Judith, qui est bien sensible à votre souvenir, se porte au mieux pour son âge. J'espère que ma lettre vous trou-

provisoire, il fut de ceux qui après l'instruction de juin, poussa à la dictature militaire de Cavaignac.

Sénard fut ministre de l'intérieur, et céda spontanément son portefeuille à Dufaure. — Après l'élection de Louis Bonaparte, il fit de l'opposition, et, à l'Empire, renouça aux fonctions publiques jusqu'en 1870 où, il fit, à Florence, près de Victor Emmanuel, une démarche analogue à celle de Thiers à Londres, Vienne et Saint-Pétersbourg, sans plus de succès d'ailleurs. Senard, député en 1871, fut bâtonnier de l'ordre des avocats de Paris, de 1875 à 1876.

vera tous en bonne santé, et que la grippe n'aura pas été atteindre vos dames.

Tout le monde s'en plaint ici. Les médecins n'y suffisent pas, dit-on, et pourtant elle se guérit très bien sans eux.

Il y a déjà quelque temps que je n'ai vu M<sup>me</sup> Mallard : son retour à Paris ne lui avait pas été un bénéfice de santé qu'elle avait fait à la campagne (?)

Adieu, mon cher ami ; embrassez pour moi, je vous prie, M<sup>me</sup> Dupont et M<sup>lle</sup> Pauline, et croyez moi tout à vous de cœur et d'âme.

BÉRANGER.

## LXIV

Passy, 17 décembre 1847.

Vive Dupont de l'Eure ! Voilà depuis deux jours le mot qui fait battre mon cœur, à la lecture des journaux. Ce mot, je le répète avec une double joie, car je juge votre santé meilleure que vous ne le dites, d'après les paroles prononcées par vous au Neubourg. Quand on parle aussi bien, aussi brièvement, aussi nettement, on a certes toutes ses forces et l'on peut faire envie à de plus jeunes.

Lamennais me commentait aujourd'hui votre discours et rien ne lui échappait de la noble simplicité, du sens parfait, de la convenance et de ce qu'il y a de sensibilité vraie et modeste dans cette allocution qui donne une si juste idée de votre caractère. Oui, mon cher ami, il faut se bien porter pour parler aussi bien. J'en suis sûr et j'espère bien que les émotions n'ont pas été au-dessus de vos forces. Je vous dirai, entre nous bien entendu, que de tous les banquets dont j'ai refusé les invitations, celui que vous présidiez est le seul où [je] regrette de n'avoir pas été m'asseoir. J'aurais été heureux de votre triomphe, autant et plus que vous peut-être.

Les Rouennais se vantent de vous avoir au milieu d'eux. Vous sentirez-vous le courage de vous y porter ? Il me semble que ce serait agir un peu trop en jeune homme. Au reste, vous savez mieux qu'un autre ce qu'il vous convient de faire.

Puis, vous avez auprès de vous deux âmes dévouées qui seront de bon conseil en cette circonstance. M<sup>me</sup> Dupont et M<sup>lle</sup> Pauline ne vous laisseront pas aller, pour peu qu'il y ait de l'inconvénient, à ce nouveau banquet qui sera sans doute très nombreux.

Il s'en prépare un ici : je pense qu'il ne pourra aller à bien ; c'est celui des écoles, qui a été suggéré par je ne sais qui. Je crains, si l'autorité le permet, que ce ne soit pour en tirer parti contre l'effet que peuvent produire les banquets électoraux. J'ai démontré aux envoyés qu'ayant refusé celui de mon arrondissement, il ne m'était pas possible d'aller à celui des étudiants. De plus, je me suis permis quelques représentations, quelques conseils ; mais ce n'est pas cela qui arrêtera nos jeunes gens.

Vous en entendrez sans doute parler les journaux. Je ne pense pas que vous nous arriviez avant la mi-janvier, et comme le jour de l'an approche, je profite de l'occasion pour vous envoyer d'avance tous mes vœux de nouvelle année, ainsi qu'à vos dames.

Puissiez-vous, mon cher ami, finir la prochaine année comme vous finissez celle-ci, salué par

toute la France comme le modèle du patriotisme et des vertus politiques. Dans un temps de corruption, il est heureux pour vos concitoyens qu'il y ait une figure comme la vôtre à placer sur le piédestal plus élevé.

Adieu, mon cher et excellent ami ; embrassez vos dames pour moi, je vous prie ; recevez et présentez leur les compliments de Judith, et croyez-moi pour la vie tout à vous de cœur 1 .

#### BÉRANGER.

(1) Entre cette lettre datée du 17 décembre 1847 et la suivante qui est du 27 mai 1849, existe une lacune dans la correspondance du poète à Dupont de l'Eure. Il est vraisemblable que Béranger n'a pas pendant plus d'une année interrompu ces entretiens avec un ami qui lui était si cher. Les événements, certes, étaient de nature à passionner l'homme, mais ne devaient point l'accaparer au point de lui faire oublier son ami. On sait que bien qu'il eut refusé toute candidature aux élections de 1848 pour l'Assemblée constituante, Béranger vit se grouper sur son nom 204.471 suffrages dans le département de la Seine. Il siégea quelques jours, puis donna sa démission, qui fut refusée puis acceptée lorsqu'il eut « à mains jointes » supplié ses collègues de le rendre à la vie privée.

Passy, 27 mai 1849.

MON CHER DUPONT,

M. Legendre vous aura dit que le jour de votre départ, j'étais à midi chez lui, pensant que vous ne partiriez que vers deux heures. Là, j'ai appris que votre département s'était fait la honte de ne pas vous renvoyer à l'assemblée. Je le souhaitais ; mais je n'en ai pas moins rougi pour vos normands (1). *Saône-et-Loire* a fait pareil acte d'ingratitude et *Seine-et-Marne* a manqué à l'honneur qu'il se devait de présenter encore une fois le nom de Lafayette au monde entier. Voilà l'œuvre du M. de la rue de Poitiers. Paris a eu au moins assez d'intelligence pour repousser les chefs de cette faction ; mais il eût mieux fait encore, s'il eut vengé le gouvernement provisoire à qui la

(1) La nouvelle représentation de l'Eure, avec deux députés en plus qu'à la précédente session, comprenait : MM. Hippolyte Passy, Levaistre, Suchet d'Albufera, de Broglie, Demante, Lefebvre-Duroufflé, de Vatimesnil, Legrand, de Fontenay.

France à tant d'obligations, de quelque point de vue qu'on le considère. Vous et Lamartine deviez surtout sortir de l'urne parisienne.

Vous étiez si bien préparé à cette défection organisée, que je n'ai pas à dépenser de beaume avec vous. Ce sont ces messieurs qui ont substitué cette fois leur nom à celui d'Aristide que le paysan eut écrit sur sa coquille, non pour le bannir du pouvoir, mais pour l'y rappeler.

J'ai vu Lamartine deux fois et je l'ai trouvé fort calme (1). Pourtant, je crains qu'il n'ait beaucoup souffert de l'abandon où les élections l'ont laissé. Malheureusement, ses affaires personnelles ne sont pas de nature à le consoler d'une défaite politique. Ce malheureux homme se tue à travailler pour tirer de l'argent des libraires; mais quelque argent que sa plume lui rapporte (et je vous assure que je m'en ferais une belle fortune), il ne peut combler le gouffre qu'il a

(1) Lamartine dont la popularité avait singulièrement décliné, ne put réussir à se faire élire, encore qu'il se fut présenté dans 10 départements. Il ne parvint à rentrer à la Chambre que grâce à une élection partielle, dans le département du Loiret. Au fond de lui-même, il gardait l'amertume de n'avoir pas obtenu 8000 voix pour la présidence de la République alors qu'un homme dont le nom exerçait sur les foules le mirage de la « pourpre sur les animaux dépourvus de raison » avait si triomphalement bénéficié des idées autrefois les plus ardemment défendues par Lamartine lui-même : L'élection du président par le peuple.

En lui, l'homme politique déçu se consolait par le succès de l'écrivain : il venait de publier l'*Histoire des Girondins*.

creusé depuis tant d'années, avec une légèreté qui ne peut se concevoir. Comment ce drame financier se dénouera-t-il ? Je ne puis prévoir qu'une chute. Espérons du moins que ses grandes facultés sauront la rendre brillante(1).

Croiriez-vous, mon cher ami, que l'on est

(1) C'était l'époque où Lamartine écrivait : Je connais un homme plus malheureux que le Tasse et plus calomnié par la haine des hommes, qui n'ont voulu payer son dévouement que par des injures. Ceux qui l'outragent aujourd'hui s'en repentiront trop tard ; ils sauront que le malheur est plus inconstant que la haine, et que la postérité se charge de la vengeance de ceux qui ne veulent pas se venger. »

Il avait déjà dit en 1843 :

« Quand aux bons et affectueux conseils, je les reçois avec reconnaissance, car je sais de quel cœur et de quel excellent esprit ils émanent. Seulement je ne crois pas comme vous à la moindre déconsidération motivée par les embarras honorables de la fortune d'un homme politique, quand ces embarras (affectent-ils jusqu'à la ruine) sont le résultat de la vertu politique et du désintéressement stoïque. Voyez si M. Pitt, M. Fox, M. de Serres, le général Foy, Dupont de l'Eure et presque tous les grands hommes d'Etat ont été méprisés pour avoir négligé leurs affaires au profit de celles de leur pays et pour n'avoir pas même laissé la valeur du sol qui recouvre leurs restes immortels ? Non ! c'est le sort de tous les hommes d'Etat honnêtes de vivre dans la gêne et de mourir dans l'indigence. Et c'est pour cela qu'ils sont plus grands. Vous n'y avez pas réfléchi. Une bassesse devant le pouvoir et devant la fortune flétrit plus, même quand elle est heureuse, que cent dettes contractées pour son pays, et qu'on acquitte. Je ne dis pas cela pour chercher la gloire dans la misère. Non, j'ai de l'audace, mais j'ai de l'ordre, et vous savez qu'après avoir fait honneur à tout ce que je dois, je laisserai à ma famille ce que j'en ai reçu ».

venu me faire des récits presque tragiques de votre voyage ? On prétendait les tenir des Duruffé que vous aviez été visiter à Evreux. Comme j'étais sûr que vous passiez par Louviers, je n'ai rien cru ; pourtant j'ai passé chez Mallard pour avoir des renseignements, et bientôt après, j'ai rencontré le docteur Auzoux qui m'a donné toutes les certitudes que je désirais. Seulement, il m'a appris que pendant que j'étais chez M. Legendre, vous attendiez à l'embarcadère, faute d'avoir su l'heure des départs. Si je m'en étais douté, j'aurais été vous tenir compagnie.

Je regrette bien de n'avoir pas été du voyage. Mais j'aurais eu tort d'accepter votre bonne invitation. Le choléra a redoublé à Passy, si j'en juge par notre quartier. Les enterrements s'y succèdent assez rapidement, en dépit des articles tranquillisans que nous donnent les journaux. Quand l'ennemi est aussi près, il est sage de rester l'arme au bras dans la place.

J'espère pourtant être assez heureux cette année, si Bretonneau et la politique le permettent, pour aller passer quelques jours auprès de vous et vos dames à qui je présente mes amitiés et que je vous prie même d'embrasser pour moi.

Judith vous présente ses respects et moi, mon cher Dupont, je suis à vous de cœur, et pour la vie.

BÉRANGER.

*P. S.* — Pour punir votre département, je voudrais qu'il fut possible de retrancher son nom du vôtre.

## LXVI

Passy, 11 juillet 1849.

MON CHER DUPONT.

Voici un petit mot pour votre chansonnier (1). Je comptais le remettre ainsi que cette lettre à M. Legendre qui devait retourner à Pont-Audemer. Il est venu aujourd'hui et malheureusement, j'étais sorti, tout indisposé que je suis depuis une quinzaine. J'étais déjà un peu souffrant à la mort de M<sup>me</sup> Laffitte, que le choléra (2) a enlevé en

(1) Un mot de recommandation était joint qui ne figure pas au dossier. On a pu voir, d'autre part, à propos du poète Vierge, que Béranger était parfois sollicité de donner son avis sur des œuvres poétiques. L'appréciation favorable du chansonnier populaire ne pouvait qu'être très précieuse à l'auteur et décider l'éditeur en sa faveur.

(2) C'était alors la deuxième épidémie cholérique qui s'abattait sur la France et Paris. Le fléau en 1832 avait régné dans la capitale en faisant 18,402 victimes. Cinquante-deux départements avaient été atteints et pendant 5 ans, le choléra emporta plus de cent mille personnes.

quelques jours. Au choléra, il faut ajouter le chagrin d'une position très pénible, des tracasseries d'affaires sans nombre et des inquiétudes pour l'avenir. On peut dire, mon cher Dupont, qu'elle est morte dans la misère, car il a fallu qu'un ami prêtât de quoi acheter une bouteille d'eau de Sedlitz, au dernier jour de cette pauvre femme. Elle et sa fille habitaient dans leur hôtel, un logement de 800 francs et toutes deux se plaignaient de n'avoir pas de quoi monter dans l'omnibus pour venir me voir.

Vous comprenez qu'une telle gêne ne pouvait naître que de la privation des revenus par suite de saisies venues de toutes parts et par les désordres dont on accuse le gendre. Quand la justice aura prononcé, il ne restera pourtant pas grand'chose de cette fortune que nous avons vue colossale. Notre ami Laffitte avait bien mal arrangé toutes ses affaires. Il est mort à temps pour ne pas voir les tristes effets d'une excessive confiance en lui-même, fruit de cinquante ans de bonheur continu. Quant à sa fille, elle ne pourra se tirer d'affaire, si elle n'obtient pas sa séparation de biens d'avec La Moskowa, qui, dit-on, a un monde de créanciers à ses trouses.

Vous ai-je dit que l'archevêque (1) de Paris

(1) L'archevêque, c'était Monseigneur Sibour appelé, le 15 juillet 1848, au siège épiscopal de Paris, par le général Cavaignac, après la mort tragique de Monseigneur Affre. Il avait pris possession de son siège le 17 octobre de la même année. Favorable à l'affermissement des idées républicaines, il devait

m'était venu rendre visite, avec son grand vicaire et deux autres prêtres ? C'est une fantaisie qui l'a pris, en dinant chez le curé de Passy (1). Il a été fort aimable, fort bon homme même. Vous vous doutez bien que vous [avez] été mon premier sujet de conversation. Il a chanté vos louanges de façon à faire rougir tout le département de l'Èure.

Quelque bonhommie qu'il ait déployée avec moi, jusqu'à parler de mes chansons, sujet qui nous a fourni de bonnes occasions de rire, car cette visite de plus d'une heure a été fort gaie ; malgré sa bonhommie, dis-je, je n'ai pas manqué de conclure que si je n'avais eu que 39 ans, le Pasteur ne serait pas venu chercher la brebis égarée. Mais l'âge et l'épidémie font penser qu'il ne faut pas qu'un homme qui a quelque popularité meure avec la réputation d'être mal avec le clergé. Cela ne lui ôte pas son mérite à mes yeux ; il a des devoirs à remplir et il est louable de les remplir ainsi. Il y a vingt ans, à pareille époque, évêques, archevêques, curés, prédica-

présider en 1849 un concile provincial à Paris, et lancer l'année suivante un mandement contre Veillot et son *Univers religieux*. Il fut assassiné à Saint-Étienne-du-Mont par l'abbé Jean Verger, prêtre interdit.

Le grand vicaire dont parle Béranger était probablement l'archiprêtre de Notre-Dame, Louis Sibour, qui bien qu'il portât le nom de prélat n'était, ni de près ni de loin, son parent.

(1) Monseigneur Corbière, curé de Passy, dépendait de la paroisse de Neuilly.

teurs, me donnaient à qui mieux mieux et j'étais en prison. Je n'ai pas changé; ma conversation le lui a prouvé, et pourtant il ne craint pas d'approcher du possédé. Dieu lui en tiendra compte, car je le répète, il a l'air d'un excellent homme. Je commence à espérer que j'entrerai en paradis avec mon ami Thiers, devenu grand catholique, comme vous devez voir (1).

J'ai été voir Barrot, il y a huit jours avec Julien de Tours, qui comptait que je pourrais lui être utile. Nous n'avons pas réussi et je n'en puis vouloir à Barrot, qui m'a parlé avec regret de la conduite des normands à votre égard. Je suis sûr qu'il en parlait sincèrement.

Je ne vous parle pas encore de mon projet de voyage : notre Picarde est toujours auprès de ses parents. Je pense qu'elle ne peut tarder à revenir.

Embrassez pour moi M<sup>me</sup> et M<sup>lle</sup> Dupont ; recevez les respects de Judith et croyez-moi, comme toujours tout à vous.

BÉRANGER.

(1) Écarté aux élections générales, nommé le 4 juin, grâce aux efforts des réactionnaires, Thiers déclarant qu'il ne pouvait rester étranger aux destinées du pays, continuait sa politique mixte, adoratrice du pouvoir triomphant. Haïssant Bonaparte, il était un des artisans secrets de l'Empire et quoique avec l'habileté supérieure d'un homme d'état rompu aux tactiques du double visage, ne donnait pas illusion aux observateurs rassis, dont était Béranger.

## LXVII

La Celle Saint-Cloud, 31 octobre 1849.

Je viens vous demander des nouvelles de votre santé, mon cher Dupont, avec l'espoir qu'elles seront conformes à celles que je donne de vous à toutes les personnes qui, depuis mon retour de Normandie, s'informent à moi, avec le plus vif intérêt, de tout ce qui vous concerne. Vous ne vous figurez [pas] le nombre de ceux à qui j'ai fait plaisir, en leur disant que je vous avais trouvé jeune de dix ans. J'espère bien que vous ne me donnez pas un démenti. Ce qui me fâche, c'est que, parfois, je rencontre des gens qui ne peuvent comprendre qu'on puisse supporter sans amertume l'ingratitude de ses concitoyens. Ces gens ne savent sans doute pas ce que c'est que de servir son pays uniquement par dévouement et patriotisme. L'homme désintéressé se console bien aisément de l'oubli où l'on paraît le laisser, en tout ce qui ne touche qu'à lui-même.

Vous en êtes un noble exemple, mon cher ami, et je suis doublement heureux, après avoir été témoin de votre sérénité dans la retraite, de pou-

voir en faire le tableau à ceux qui pourraient être tentés d'en douter.

Je ne sais pas si votre collègue Langlois, que nous avons rencontré à Saint-Pierre, s'arrange aussi bien que vous de sa position actuelle.

A peine a-t-il pu cependant prendre les habitudes de la représentation. Nous l'avons, au reste, trouvé fort gai et très aimable pour nous. Il vous aura narré notre rencontre et sans doute aussi la description de son domaine que je prétends avoir visité, il y a déjà longtemps, bien qu'il m'ait paru n'avoir aucun souvenir de cette visite. Je crois si bien avoir vu *le Goulet* que je le lui ai détaillé assez exactement et de manière à confirmer mon dire. L'ai-je rêvé ? Mais comment aurais-je rêvé si juste et pourquoi aurais-je rêvé de M. Langlois ?

Depuis mon retour, j'ai appris avec peine qu'on avait fait des chicanes à *La feuille du peuple* (1). J'espère qu'il n'y a là rien de menaçant pour ce journal. M. Legendre n'est-il pas du jury de Versailles ? Je le plains d'assister à ce triste débat.

Je vous écris de la Celle Saint-Cloud, chez mon ami Bernard. Je ne suis qu'à quelques pas de Barrot, qu'on dit malade à Bougival. Je n'ai pas le courage de l'aller visiter. Je suis sûr, au reste, qu'il ne le désire pas. On nous disait hier qu'il se regarde comme l'unique obstacle à la répu-

(1) *La feuille du peuple*, paraissant tous les dimanches depuis 1848. In-4° d'un quart de feuille. Imprimerie de Schneider.

blique rouge. Il voit tout en noir et par conséquent tout de travers. Sa femme doit exagérer encore. Tomber au milieu de ce monde, ce serait s'exposer à une rude séance : j'en ai d'autant moins le courage, que je ne puis lui être bon à rien (1).

Sans doute vous avez de fréquentes nouvelles de Charles. Se plaît-il dans sa résidence ? A son âge, on s'arrange assez bien partout.

J'espère que M<sup>lle</sup> Pauline n'est plus souffrante. L'automne est toujours assez favorable aux personnes nerveuses. Présentez-lui mes amitiés, je vous prie, et embrassez pour moi M<sup>me</sup> Dupont, à qui je dois rendre tant de grâces de l'accueil qu'elle veut toujours bien me faire.

M<sup>me</sup> Lemaire, la dernière fois que je l'ai vue m'a chargé de ses compliments pour vous et pour ces dames. Son mari est toujours en grande faveur auprès de son conservateur général.

J'ai vu Bérard, il y a quelques jours ; toute sa famille est en bonne santé.

Bejot, devenu riche tout à coup, me semble moins gai qu'il n'était avant son héritage. Il me semble avoir quelque envie de garder sa place, ce qui nous paraît singulier.

(1) Barrot faisait partie du premier ministère de Louis Napoléon et venait d'être « débarqué » de sa fonction. Il commençait déjà cette campagne de maladresse sur maladresse où avec beaucoup d'autres mécontents, il allait inconsciemment faire le jeu du prince tout en croyant préparer sa ruine.

Adieu, mon cher et excellent ami ; Judith m'a recommandé de la rappeler à votre souvenir, et moi, je suis tout à vous de cœur et pour la vie.

BÉRANGER.

*P.-S.* — Je n'ai pas vu M<sup>me</sup> Mallard depuis mon retour de Normandie. Je présume qu'elle est encore en Belgique.

## LXVIII

Passy, 26 décembre 1849.

MON CHER DUPONT,

M<sup>me</sup> Mallard, qui a eu la bonté de me venir voir, il y a quelques jours, m'a assuré que vous n'arriveriez pas à Paris avant le 10 ou le 15 janvier.

Je ne veux pas que le 1<sup>er</sup> de l'an se passe sans vous adresser tous les vœux que je fais pour vous, et pour toute votre bonne famille. Vous avez beau rester jeune de cœur et de tête, vous êtes mon aîné et je me range à mon devoir. Il est vrai que c'est pour mon plus grand plaisir. Oui, vivez longtemps encore pour servir d'exemple, à une époque d'égoïsme et de déraison, où vous restez presque l'unique représentant de la loyauté, du bon sens et du patriotisme.

Faire des vœux pour vous, c'est en faire pour cette excellente M<sup>me</sup> Dupont et pour votre spirituelle et bienfaisante fille.

Embrassez-les pour moi, sans oublier de me rappeler, à l'occasion, à votre fils, qui sans doute

tourne bien souvent les yeux du côté de Rougépériers.

J'ai eu ce matin même de vos nouvelles à tous par quelqu'un qui m'a apporté une lettre de M. Mardret, avec qui je corresponds quelquefois.

Je me porte assez bien, mais je deviens frileux, moi qui ne l'ai été de ma vie ; et puis, je ne peux plus rien produire. C'est là un vrai malheur pour moi : il faut se résigner.

Mes affaires ne s'améliorent pas ; il s'en faut. Aussi, pensé-je à apporter des changements dans mon existence. Malheureusement, le moment est peu propre à prendre un parti. L'instabilité générale jette un grand embarras dans les positions inférieures et l'on ne sait trop de quel côté porter et planter sa tente.

Je ne m'en afflige pas plus que de raison. Si même j'étais seul, je ne m'en inquiéteraient nullement.

Vous aurez été aussi affligé que surpris de la mort du pauvre Froussard. M. Laprée, que j'ai vu à l'enterrement, m'a dit qu'ils devaient ensemble vous aller chercher. C'était un vigoureux et un sage citoyen, qui a laissé des regrets. On craint que son fils n'ait pas ce qu'il faut pour tenir la pension.

Manuel qui est mis à la retraite et qui va se trouver un peu à la gêne, parce qu'il a calculé son avenir sans prévoyance bien entendu, me charge de le rappeler à votre souvenir.

Judith me charge également de vous offrir ses vœux pour l'année 1850, et moi, mon cher ami, je vous embrasse de cœur.

BÉRANGER.

*P.-S.* — Mille choses aimables de la part de ce bon Bejot.

## LXIX

Passy, 2 mai 1850.

MON CHER DUPONT,

Le docteur Auzoux (1), que j'ai rencontré, il y a quelques jours, m'a dit que vous hésitez à venir nous rendre visite ; mais que vous étiez satisfait de votre santé. C'était bonne et mauvaise nouvelle à la fois. Puis, la mauvaise ne se réalisera peut être pas. J'espère qu'un jour vous m'écrirez de la rue Madame pour m'apprendre que vous venez d'arriver. A tout hasard, je vous écris là-bas, pour vous prier de faire parvenir à M. Mardret une lettre assez longue que je lui adresse, parce que son fils n'est pas venu chercher une réponse que je devais, après lecture d'un bon et gros poème, traduction qui ne manque pas de mérite, autant que j'en puis juger.

(1) Auzoux (Louis) né à Saint Aubin d'Ecroville (Eure) en 1797, professait son art à Paris depuis 1822, se spécialisant aux travaux anatomiques que, comme nous l'avons exposé d'autre part, il expliquait à ses élèves grâce à une invention singulière de pièces artificielles en pâte de carton imitant la nature dans ses plus minutieux détails de forme et de couleur. On a de lui : *Leçons élémentaires d'anatomie et de physiologie ou Descriptions succinctes des phénomènes physiologiques de la vie, à l'aide de l'anatomie classique*, Paris, 1839, in-8°.

La Chaise Sachelle fournit d'intéressants détails sur le docteur Auzou dans son ouvrage : *Les médecins de Paris*.

Le Dr Auzoux mourut à Paris le 7 mai 1880.

Comme il serait possible qu'il fit un secret de ce travail, j'ai dû cacheter la missive où je lui rends compte de mes impressions. Tout cela ne peut que le distraire sans le fatiguer beaucoup.

Lamartine, qui est de retour comme vous l'avez vu, m'a demandé de vos nouvelles avec empressement (1). Je n'en ai pas de bien bonnes à vous donner de lui, car ses affaires ne s'arrangent pas et je crois, à la gêne où il se dit être, que tout ce qu'il gagne passe en paiement d'intérêts.

Il parle d'aller prendre possession de la belle concession que lui a faite le Grand Turc (2). Mais il faut

(1) Lamartine rentrait pour préparer à la Porte-Saint Martin l'étude de *Toussaint Louverture* qui fut joué en août.

(2) *L'Histoire de la Turquie* devait sortir de ce voyage.

Lamartine, enthousiasmé, écrivit à propos de son domaine :

« J'arrive d'une course de trente heures au pas de route d'un bon cheval arabe autour de mes limites. Trente lieues de tour, dont vingt sont autour de la Limagne d'Asie. Voilà la vérité. Je suis ébloui. Il y a la fortune de cent spéculateurs et de mille agriculteurs. Vous n'avez de votre vie vu un sol pareil. La cendre du Vésuve détrempee d'eaux abondantes et le soleil d'Asie modéré par les vents de mer comme dans un port. Ceci est l'exacte réalité. Le sultan a été aimable et touchant dans sa personne, vraiment magnifique dans son hospitalité.

» Nous nous portons bien. J'ai déjà douze chevaux excellents, chameaux, moutons, vaches, etc., etc. Oh ! que ne pouvez-vous avoir une lunette d'approche pour voir mon royaume d'Alcinoüs ! Avec un jardin de trente lieues et un fleuve comme le Coÿstre qui serpente à larges eaux tout au travers ! Adieu. J'ai vu, j'ai touché, j'ai compris. Maintenant je vais repartir. Inutile de perdre ses heures ici. Il faut aller chercher des capitaux. Les troupeaux seuls rendent 50 o/o, tous frais largement défalqués ! Ah ! si je vous avais !

encore de l'argent pour cela, et il n'en vient pas.

Rien de plus pénible que de voir cette riche nature en guerre continuelle avec la fortune. Je pense souvent que Laffitte serait au moins aussi bas, s'il eut vécu. La position de sa pauvre fille serait la sienne. J'ai vu M<sup>me</sup> Barrot, pour qu'elle poussât Odilon à la tête des affaires de M<sup>me</sup> La Moskowa, qui poursuit en séparation de biens.

Il s'en est occupé et j'espère qu'il fera mettre un terme à la triste position où elle est, sans un sol et toujours fort malade.

Avez-vous reçu une lettre de Borelly ? Il m'a écrit qu'il vous envoyait, rue Madame, les productions de son pays, qu'il m'adressait toujours, sans que vous en eussiez votre part ; cette fois, il n'y aura ni frais de transports ni d'entrée et vous garderez le tout pour les deux fois où tout m'est resté. C'est moi qui lui ai conseillé de prendre ce moyen. La bourriche est sans doute arrivée chez M Legendre.

J'espère que M<sup>me</sup> et M<sup>lle</sup> Dupont sont en bonne santé. Présentez-leur mes amitiés respectueuses.

Judith me charge aussi de ses respects pour vous. Comme je ne sais en politique rien de plus que ce que doivent vous apprendre les journaux, je ne vous en dit mot.

Adieu mon cher ami, à vous de tout cœur et pour la vie.

BÉRANGER.

» Je serai demain à Smyrne. Je m'embarquerai dans huit ou dix jours. J'irai à Mâcon, puis à Londres. Cette vision de terre promise pour un laboureur ne me laissera pas dormir. »

Passy, 6 mai 1850.

MON CHER AMI,

Vous nous donnez peu de vos nouvelles. J'ai vu avant hier M<sup>me</sup> Mallard qui n'en sait pas plus que moi sur votre santé ; au reste, cela me fait présumer que la vue de vos pommiers aura suffi pour vous remettre complètement du double assaut que vous avez eu à subir ici.

Le jour de votre départ, je me suis rendu, avant l'heure, à l'embarcadère, pour vous embrasser et m'assurer de l'état dans lequel vous partiez. Je me suis tenu à l'entrée des bureaux. J'ai visité les salles d'attente. Martin de Strasbourg, venu là avec les mêmes intentions, vous a également cherché partout et cela aussi inutilement que moi. Nous avons conclu que vous aviez une entrée de faveur pour arriver jusqu'aux wagons, sans monter jusqu'aux salles d'attente ; et nous nous sommes retirés, bien fâchés tous deux de notre déconvenue.

Depuis, je me suis demandé si par hasard vous

n'étiez pas dans le secret de nos hommes d'État ; et que, sachant d'avance que j'allais être déclaré *indigne* de prendre part au suffrage universel qu'on nous a fait, vous vous étiez dit à votre tour : non, Béranger, *je ne vous connais plus*. Vous en êtes bien capable, double Normand !

Que dites-vous du prix que notre prince met à sa complaisance pour la majorité ? Elle même trouve cela un peu cher, dit-on. Quelques-uns assurent, mais je n'en crois rien, qu'elle voudrait marchander notre vice-présidence. Oh ! si l'oncle était derrière le neveu, que de coups de bottes il lui donnerait quelque part !

Je ne vous rapporterai pas tous les bruits qui circulent — dans ce moment, en général, ils sont en faveur de la Restauration légitimiste. On parie qu'elle aura lieu avant trois mois. Les deux branches n'ont pas encore pu s'entendre. Joinville, d'Aumale et la Duchesse résistent à leur père mourant, qui voudrait, du moins on le dit, couronner ses dix-huit ans de beau règne par une si belle œuvre. La pauvre duchesse est tirillée de toutes parts. La position est bien étrange. Comme régente, elle ne peut compromettre les droits politiques et les prétentions royales du petit comte de Paris ; comme tutrice, elle doit, autant qu'il est en elle, lui assurer le droit de successibilité à la position du chef de la branche aînée (1).

(1) Lorsque Napoléon I<sup>er</sup> n'était encore que Bonaparte, le père de Béranger croyait lui aussi à la Restauration des Bour-

Mais, direz-vous peut-être, qu'est-ce que cela nous fait ? J'espère que le vrai peuple pense comme nous. Mais les discussions n'en vont pas moins leur train. Depuis le choix de Sue, en présence de votre nom, le parti républicain a perdu beaucoup dans la considération publique ; cela devait être (1). Les fautes de ces meneurs nous ont amenés là. Heureusement, pour l'opinion républicaine, qu'elle a l'avenir pour elle, et que les fautes des partis opposés ne sont guère moindres que celles qu'ont faites nos amis. Espérons donc encore.

Je vous dirai que je viens de prendre un parti que ma position nécessitait : Nous allons nous mettre dans une maison à la Barrière d'Enfer, en pension bourgeoise, ce qui ôtera à Judith, qui s'alourdit beaucoup, les embarras du ménage. Nous trouverons de l'économie et une grande régularité de dépense. Puis, en nous enfuyant si loin de Passy, je compte dépayser les dîneurs et les quemandeurs que je ne sais pas pourchasser. Je n'ai guère plus le moyen de donner : Ajoutez, que, comme je ne vois pas notre avenir personnel couleur de rose, en descendant notre position de quelques degrés, s'il en faut descendre d'autres, il nous en coûtera moins, désormais que la pre-

bons et rêvait de faire de son fils un page du roi. Les erreurs des parents ne corrigent pas les fils...

(1) Eugène Sue, né à Paris le 20 janvier 1804, mort à Annecy le 3 août 1857, avait été élu représentant de la Seine à l'Assemblée législative le 28 avril 1850. Il devait protester vivement contre le Coup d'Etat.

mière marche est franchie. C'est à la fin du mois que je compte déménager. Le fâcheux de l'affaire, c'est que j'ai encore pour neuf mois la maison que je vais quitter. Mais il a fallu saisir une convenance qui se rencontre rarement dans les pensions bourgeoises. Là aussi nous serons entourés de monde et nous allons nous trouver bien seuls ici, la jeune picarde qui habitait avec nous étant sur le point de nous quitter. Quoique nos économies commencent par un surcroît de dépenses, dites bien à M. Laprée que je n'en tiendrai pas moins la parole que j'ai donnée d'acquitter le billet Lemaire.

J'espère que M<sup>me</sup> Dupont et M<sup>lle</sup> Pauline se portent bien. Présentez-leur mes hommages affectueux.

Adieu, mon cher Dupont, je vous embrasse de tout mon cœur.

BÉRANGER.

*P.-S.* — Lamartine a dû quitter Paris avant hier : il m'a chargé de le rappeler à votre souvenir (1). Il est toujours dans la pénurie d'argent que vous savez. Qu'il est fâcheux qu'un pareil homme ait eu dans toute sa vie une pareille pierre d'achoppement, qu'il semble avoir toujours cherchée !

(1) Lamartine partait pour l'Orient.

## LXXI

La Celle Saint-Cloud, 23 août 1856.

MON CHER DUPONT,

Je vous remercie bien de votre bonne lettre. M<sup>me</sup> Mallard m'avait donné des craintes pour la santé de M<sup>me</sup> et de M<sup>lle</sup> Dupont, et comme vous ne m'en dites mot, je présume qu'elles sont rétablies toutes deux. Les grandes chaleurs m'ont encore incommodé cette année. Mon malaise a cédé à quelques soins. Il ne nous reste plus maintenant qu'à craindre la pluie et le froid. Nous croirions être en novembre ici. Il en est sans doute de même en Normandie. Vos moissons vont souffrir d'un revirement si subit. Peut-être vos reins ne s'en trouvent pas bien non plus. Les variations atmosphériques nous détraquent toujours, nous autres vieux, car, malgré ce que vous avez de plus d'années que moi, vous ne pouvez pas m'empêcher désormais de me placer au même rang que vous.

J'ai fêté, le 19, l'accomplissement de mes 70 ans. Me voilà délivré de tout respect envers les plus

vénérables de mes contemporains. Aussi ai-je chanté quelques couplets à mes amis, dont le refrain a paru assez bien choisi. Le voici : *Ah, que les vieux sont ennuyeux ! Ne rien faire est-ce qu'ils font mieux.* Les dames ont fort applaudi.

Vous voyez que notre changement de domicile ne nous a pas trop attristés. Nous sommes bien logés, quoi qu'un peu étroitement. Notre nourriture nous paraît excellente. Il est vrai que, sous ce rapport, nous n'avons jamais été gâtés. Il n'y a que lorsque je reviendrai de Rougépériers que je trouverai peut être à redire à la cuisine de notre pension. N'allez pas croire pourtant que ce soit là ce qui me fait hésiter à répondre positivement à votre aimable invitation. Il m'est survenu certains petits embarras qui semblent devoir mettre obstacle à mon voyage cette année. D'abord notre petite picarde nous quitte et Judith se trouve bien seule. Puis, j'ai eu et j'ai encore beaucoup à dépenser d'ici au mois de décembre ; je tiens à m'acquitter avec le créancier de Lemaire. Et puis, et puis..., tant il y a qu'il faut vivre d'économie. Enfin, je ferai tout ce que je pourrai pour vous aller embrasser vers octobre, qui, je l'espère, sera beau cette année, vu le mauvais temps actuel. Si vous ne me voyez pas arriver, soyez sûr, cher ami, qu'il y aura impossibilité absolue. Quant à me presser par la raison que vous me donnez (1), cette raison là n'a aucune influence sur moi. Vous m'attendez

(1) Sans doute dans sa lettre d'invitation, Dupont de l'Eure devait-il faire allusion à son grand âge.

l'année prochaine et bien d'autres encore, Dieu merci ! J'ai même l'idée que vous me survivrez, et cette idée me sourit fort. Vous ressemblez à ces colonnes miliaires du temps des Romains, restées debout au milieu des ruines, et qui servent encore à indiquer la route aux nouvelles générations.

Vous avez appris le retour de Lamartine : il doit passer à Paris pour se rendre à Londres où, sans doute, il va chercher des bailleurs de fonds, pour tirer parti de l'immense concession que le grand Turc lui a faite. 27 ou 28 lieues de tour, du sol le plus fertile, avec des eaux courantes. Mais que faire de tout cela, sans argent ? Malheureusement, c'est l'obstacle que son passé lui crée partout et toujours.

Adieu, mon cher ami ; je vous écris de la campagne où j'ai été venu passer deux jours, chez Jos. Bernard (1), qui me charge de vous présenter ses respects.

Présentez les miens à vos dames et remerciez-les de vouloir bien penser à moi, qui, certes ne les oublie pas.

Je vous embrasse de cœur. Tout à vous.

BÉRANGER.

(1) Joseph Bernard, né à Brest le 15 août 1790, mort à Cauterets le 10 août 1864. Fut, aux premiers jours du règne de Louis-Philippe, préfet des Basses-Alpes, puis du Var. Révoqué par Casimir Périer, élu à la Chambre, il se retira tôt de la vie politique et accepta de M. de Salvandy la conservation de la bibliothèque Sainte-Geneviève. Un de ses ouvrages : *Le Bon sens d'un homme de rien*, eut, en 1823, un certain succès. En 1858, il publia une étude relative à son ami le chansonnier sous le titre : *Béranger et ses chansons*.

## LXXII

Paris 25 décembre 1850.

MON CHER DUPONT,

J'ai été bien attrapé hier. On m'avait dit, la veille, que vous étiez arrivé à Paris. J'ai couru chez M. Legendre. Mais Pierre, en l'absence de son maître, m'a appris que vous ne viendriez que vers le 10 janvier. M<sup>me</sup> Lemaire, qui vient de m'écrire, me donne la raison du retard que votre voyage éprouve. M. Charles va vous rendre visite et la famille va se trouver au complet pour le 1<sup>er</sup> de l'an. Je m'en réjouis pour vous.

Aussi m'empressé-je de vous envoyer tous les vœux que je fais pour vous, mon cher ami et pour tous les vôtres. Embrassez pour moi et l'excellente M<sup>me</sup> Dupont et votre aimable fille et faites mes amitiés à votre officier.

Dites-lui de ma part qu'il paraît se montrer bien sévère pour les belles dames. La femme d'un colonel, dont le régiment vient de quitter Maubeuge, M<sup>me</sup> Ney d'Elchingen, me disait hier lui avoir fait toutes les avances imaginables, sans en avoir pu obtenir un sourire. C'est pourtant une bonne

âme, très charitable et son mari est d'une toute autre trempe que son frère aîné (1).

A son âge, mon cher Caton, je suis sûr que vous ne [vous] fussiez pas montré si cruel que Charles.

(1) Ney d'Elchingen, officier de la Légion d'Honneur, Commandant le 7<sup>e</sup> dragons à Maubeuge.

Béranger semble faire une comparaison peu flatteuse entre Ney d'Elchingen (Joseph Napoléon) et Ney, duc d'Elchingen, (Michel, Louis Félix), son frère.

Le premier est né à Paris le 8 mai 1803. Il mourut à Saint Germain en Laye, le 25 juillet 1857. C'est lui que le lecteur vit épouser Marie-Etienne Albine Laffitte aux premières pages de cet ouvrage. Capitaine au 5<sup>e</sup> Régiment de hussards en août 1831, pair de France en novembre de la même année, il prit part à l'expédition de Constantine en 1837 et fut cité à l'ordre de l'armée d'Afrique. Chef d'escadron au 8<sup>e</sup> lanciers (1838), siégeant à la Chambre des pairs à partir du 6 mars 1841, ce fut lui qui répondit le 19 juin 1846, au président duc Pasquier. « J'ai eu la douleur d'entendre ici le président de la Chambre de 1830 et de 1846 citer froidement, comme un simple précédent judiciaire, un des faits les plus infâmes d'une époque odieuse au pays, un des actes de cette procédure monstrueuse sous laquelle a succombé mon malheureux père. On a osé parler de sa dégradation ! Ah ! ses ennemis, monsieur le duc, ont pu le tuer, mais, le dégrader, jamais ! » Lieutenant colonel en 1844, le prince de la Moskova, quoique gêné d'argent, mena jusqu'en 1848 une existence de luxe. Colonel en 1849, représentant d'Eure-et-Loire, il soutint la politique de l'Élysée ; sénateur en 1852, général de brigade en 1853, il fut mis en disponibilité l'année suivante. Il mourut sans enfant mâle. Sa fille épousa en 1852, le comte de Persigny, ministre de l'Intérieur.

Ney (Michel Louis-Félix) 1804-1854, officier d'ordonnance du maréchal Gérard, prit part à la campagne de Belgique, puis fut en Afrique comme aide de camp du duc de Nemours.

Plaisanterie à part, M<sup>me</sup> d'Elchingen m'a répété que votre fils jouissait d'une excellente réputation à Maubeuge, et comme j'estime beaucoup cette brave dame, j'ai été heureux de lui entendre faire l'éloge de votre fils.

M. Laprée vous aura dit sans doute que j'avais acquitté les 500 francs du billet Lemaire. Vous voilà déchargé de l'espèce de responsabilité qui pesait un peu sur vous, car M. Richard, ne connaissant pas ma solvabilité, n'avait sans doute accordé délai qu'en considération de votre participation dans cette affaire. Je vous remercie donc du crédit que vous m'avez valu. Savez-vous que nous allons être presque voisins. En moins d'un quart d'heure, je puis être rue Madame. En arrivant, n'hésitez donc pas à m'écrire pour que j'aie vous embrasser.

Nous continuons de nous trouver bien de la pension où nous sommes.

Adieu, mon cher Dupont, avec tous mes vœux pour les années qui vont suivre; recevez mes tendres embrassements.

A vous de cœur.

BÉRANGER.

Chef d'escadron (1837), lieutenant colonel au 5<sup>e</sup> dragons, colonel au 7<sup>e</sup> dragons (1841-1844), général de brigade (1851), il commanda dans l'armée d'Orient la brigade de cavalerie (7<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> cuirassiers). Député de Montreuil (Pas-de-Calais) en 1846, il publia en 1840 un volume in-8°, renfermant des observations sur les opérations de la bataille de Waterloo et la conduite de son père. Il combattit en outre les assertions du *Mémorial* et, à ce propos, discuta àprement avec le général Jomini (*Spectateur militaire*, déc. 1841).

6 juillet 1851.

MON CHER DUPONT,

Je n'ai ignoré aucune des marques d'intérêt que vous m'avez données pendant la rude épreuve que vient de subir ma santé. Elles ne m'ont pas surpris de votre part, ni de la part de vos dames.

C'est m'en montrer reconnaissant que de m'empresser de vous apprendre que me voilà en pleine convalescence, n'ayant plus qu'à recouvrer mes forces, dont partie est déjà revenue.

Pour cela, j'ai accepté le gîte que Lemaire et sa femme m'ont offert et où je suis depuis deux jours. Ils habitent Arnonville, petit village, près de Gonesse, où ils n'ont point de visites à recevoir, ce qui me procure le plus grand repos, dont j'ai toujours besoin, même en santé. Je vais passer ici une dizaine de jours, après quoi il me faudra regagner Paris, non plus à la Barrière d'Enfer, mais à *Beaujon, avenue Chateaubriand n° 5*, adresse dont vous prendrez note, je l'espère (1).

(1) Liste des habitations de Béranger, d'après Paul Boiteau (*Vie de Béranger*, 1861.)

Notre pension bourgeoise, trop à l'étroit rue d'Enfer, se transporte et nous transporte là. Si nos hôtes n'étaient d'excellentes gens, dont nous avons beaucoup à nous louer, je ne les aurais pas suivis, dans le quartier des Champs-Élysées, où j'ai à craindre un surcroît d'importuns, et où je vais percher au cinquième étage. Mais ces braves gens eussent été désolés de nous perdre, et Judith est d'ailleurs enchantée de se rapprocher de Passy où

Rue Montorgueil, ancien n° 50 (parc aux huitres). Naissance le 19 août 1780. Son père et sa mère, lors de leur mariage, demeuraient 12, rue de Sartine. = Rue Notre-Dame de Nazareth, avant 1789, chez sa mère et seulement pour quelques jours de temps en temps. = A Samois, chez la grand'mère Champy. = Rue des Boulets, faubourg Saint-Antoine en 1789. = Faubourg de Bretagne, à Péronne (à l'Épée Royale), = 14, faubourg Poissonnière (maison d'affaires et de prêt), = 208, rue Montmartre, angle de la rue Tiquetonne, chez la grand'mère Champy. = Rue Saint-Nicaise (cabinet de lecture de son père) = Rue de Bondy et boulevard Saint-Martin. 78 (le fameux Grenier en 1800-01. = Rue de Port-Mahon, 12 (alors rue de la Fontaine Gaillon, peut-être aussi au n° 6 en 1803 = 20, rue de Bellefonds, en 1809. = Rue des Jeuneurs, en 1822 = Rue des Martyrs, 23, en 1823, = rue de la Tour d'Auvergne, 30, en 1827, = rue Basse, 4, puis 22, à Paris (après 1830), = rue des Petits-Champs, à Fontainebleau, = A la Grenadière (Saint-Cyr, près de Tours), = rue Chanoineau, à Tours (1838) = Fontenay sous-Bois (1840) chez M<sup>me</sup> Lacroix = Fontenay-sous-Bois (1841) maison particulière. = Rue Vineuse, à Passy, = Avenue Sainte-Marie, quartier Beaujon. = Rue des Moulins, à Passy. = Rue d'Enfer, 113, en 1850. = Avenue Chateaubriand, n° 5, quartier Beaujon (juillet 1851), = rue Vendôme, 5, depuis octobre 1854.

elle a laissé des amis. Quant à moi, je finirai par me résigner, car je m'arrange de tout, sauf des ennuyeux.

Vous avez su que j'avais été parfaitement soigné, par Ch. Bernard, le fils de mon ami, puis par Bretonneau accouru à Paris et par M. Chomel, par qui il s'est fait suppléer (1).

Quant à moi, je n'ai pas été surpris de cette crise que j'attendais depuis plus de quatre mois, à la suite de la suppression absolue du flux hémorroïdal. J'avais arrangé mes petites affaires, recopié mes chansons pour les corriger, et j'en étais à disputer sur le temps avec Ch. Bernard. Nous différions de quelques jours, que je voulais employer à quelques habioles, lorsqu'il me pressa tant que je fus forcé de sacrifier 48 heures dont j'avais besoin encore. On m'a mis à bas de sang, d'abord par les sangsues, puis avec la lancette. Deux jours après la première saignée, j'ai éprouvé une crise assez violente ; puis, après un assez long accès de fièvre, où j'ai beaucoup souffert et que mes chers docteurs n'expliquent pas, est survenue une sueur qui a fait évanouir tout danger. Depuis lors je n'ai plus été tourmenté que par la faim. Je commence à rentrer dans toutes mes habitudes, et je me remets à marcher. J'ai bien besoin de recouvrer

(1) Béranger entend-il parler ici de A. F. Chomel (1788-1858), qui remplaça Laennec, à la chaire de clinique médicale de la Charité et de l'Hôtel Dieu, et qui fut médecin de Louis-Philippe ? Chomel soutint une guerre acharnée contre les théories de Broussais.

mes jambes pour les 110 marches de mon nouveau logement.

Vous voilà bien renseigné sur mon compte, mon cher ami, je voudrais l'être aussi bien sur le vôtre. M<sup>me</sup> Mallard est la dernière personne qui m'ait donné de vos nouvelles. Elles étaient assez bonnes ; je voudrais en avoir de meilleures encore. Je désirerais bien surtout apprendre que vous vous occupez pour la mauvaise saison d'un appartement au Neubourg. Vous êtes convenu avec moi que vous pourriez trouver là des distractions dont on a besoin à notre âge. Je suis persuadé que M<sup>me</sup> et M<sup>lle</sup> Dupont sont du même avis. Tachez donc de conduire ce projet à bonne fin. Votre ville natale peut bien vous fournir un logis confortable, en attendant qu'elle donne une place à votre statue, comme à son plus beau titre de gloire (1).

(1) Cette statue fut érigée en 1881, le 4 septembre. Je dois à l'amabilité de M. B. Ferrand, conseiller d'arrondissement, maire du Neubourg, la copie des discours prononcés à cette occasion par Gambetta et par Cazot, ministre de la Justice.

Que M. Ferrand me permette de lui témoigner ici ma bien sincère gratitude. (*Pascal Forthuny*).

#### DISCOURS DE GAMBETTA

MES CHERS CONCITOYENS,

Nous allons nous retirer ; nous emporterons tous au fond de nos cœurs le souvenir et la leçon de cette fête, car ce n'est pas pour le vain plaisir d'élever des statues et de se livrer à la fraternité des réunions populaires que nous sommes ici ; c'est aussi pour faire sortir de ces concours de la reconnaissance nationale, non seulement un enseignement, mais le devoir impérieux de modeler notre conduite sur la

Lemaire et sa femme me chargent de toutes conduites et l'exemple des hommes que nous prenons pour guide. (*Applaudissements unanimes.*)

Les statues que l'on élèverait à ceux qui ne les auraient méritées ni par la grandeur d'âme ni par les services rendus ne seraient que le signe de la décadence d'un grand peuple qui se donnerait le stérile plaisir d'avoir des grands hommes sans avoir de grands fastes (*Vive adhésion et applaudissements*). Aussi, entre tous les hommages qui puissent être rendus à un grand citoyen, il n'en est pas de plus haut, de plus vivifiant, que celui qui s'adresse au plus vertueux parmi ses concitoyens (*Applaudissements*), et nous pouvons bien dire aujourd'hui à cet anniversaire toujours cruel du 4 septembre, qui, bien qu'il ait été le libérateur à l'intérieur, a été aussi le signe de la chute militaire de la France, nous pouvons bien dire que si le pays ce jour-là a sombré, c'est que la vertu civique lui avait fait défaut au jour de la nécessité historique. (*Mouvements, bravos et applaudissements prolongés cris* : *Vive Gambetta.*)

Où, citoyens, et vous femmes qui assistez à cette cérémonie et qui êtes la meilleure part de la nation, car vous tenez dans vos mains l'avenir même de la patrie (*Longs applaudissements et acclamations*)...

Songez devant ce bronze à l'enseignement qui en sort ! S'ils avaient été plus nombreux, les cœurs fermes, si elles avaient été plus nombreuses, les consciences droites, si la vertu et l'amour de la patrie, le goût de l'indépendance, le culte de la raison, le dédain des jouissances matérielles avaient été véritablement en possession de la race française, si de tels hommes avaient eu de nombreux pareils, ah ! je l'atteste devant l'histoire, nous rayerions la date du 4 septembre et nous n'aurions jamais connu que celle du 14 juillet 1789. (*Bravos répétés et longs applaudissements.*)

C'est pour cela qu'il est bon d'élever des statues à ceux qui n'ont jamais failli dans leur raison, qui n'ont rien cédé ni aux emportements ni aux exagérations de la foule, pas plus qu'au despotisme d'un seul, et qui, toujours suivant la

leurs amitiés pour vous et pour vos dames, que je vous prie d'embrasser pour moi.

voie droite et rigoureuse qu'ils s'étaient tracée, ont, à travers les impopularités passagères comme les acclamations enthousiastes, marché toujours d'un pas égal vers la conquête de l'idéal : la Justice et le Droit. (*Bravos et applaudissements.*)

Oui, voilà ce que signifie ce bronze et ce qu'il doit vous redire.

Et savez-vous ce qui m'enfle le cœur d'espérance ? C'est de penser que moins de dix ans après cette sombre catastrophe, il se trouve en France un simple chef-lieu de canton où il y a assez de cœurs généreux pour élever une statue à un noble fils de la France et qu'il existe un gouvernement assez libre, assez soucieux de la moralité publique, pour s'honorer en envoyant ici le représentant de la justice au pied de la statue. (*Applaudissements prolongés et adhésions unanimes.*)

Qu'est-ce que cela veut dire, Messieurs ? Cela veut dire qu'il faut persévérer dans la voie droite, qu'il faut tenir compte de tout dans la vie publique, que la France n'est pas un canton, ni un faubourg, que la France a derrière elle une histoire et devant elle un avenir. (*Mouvement*) et qu'il lui faut des citoyens qui soient véritablement fermes et résolus pour accomplir ses destinées. — Ces destinées, ne les remettons pas dans la main des hommes, des individus : Remettons-les dans les mains du peuple, du suffrage universel. S'il s'abandonne, tout est perdu : mais s'il reste véritablement en possession de lui-même, tout est possible, et le possible, quand il s'agit de la France n'a pas de bornes. — L'histoire ne peut pas s'arrêter. — (*Vive la République ! — Mouvement prolongé. — Applaudissements et acclamations. — Cris répétés de : Vive la République ! Vive Gambetta.*)

## DISCOURS DE CAZOT

MES CHERS CONCITOYENS,

Appelé à mon tour à rendre hommage à la mémoire vénérée que nous saluons aujourd'hui, je trouve ma tâche sin-

Au revoir, mon cher Dupont, et tout à vous de cœur.

BÉRANGER.

gulièrement facilitée et simplifiée. — La vie de Dupont de l'Eure est connue de nous tous. La tradition en a été transmise par les pères aux enfants comme un patrimoine commun de patriotisme, d'honneur et de vertu (*Bravos prolongés*).

Tout récemment encore, dans une conférence que vous n'avez pas oubliée, elle nous a été racontée par l'un des honorables représentants de votre département, j'ai nommé M. Jules Develle. (*très bien ! très bien ! — Vive adhésion.*) Et après l'éloquent orateur que vous venez d'entendre, que pourrais-je ajouter que vous ne sachiez déjà !

Je ne suis pas venu ici pour retracer dans tous ses détails cette noble et longue carrière. Je suis ici parce que le gouvernement de la République a tenu à cœur de participer à cette fête... (*Applaudissements unanimes*) — *Vive la République !*... de participer à cette fête qui n'est pas une fête locale : c'est la fête des vertus civiques dans tout ce qu'elles ont de plus pur et de plus élevé ; — des vertus civiques telles qu'elles se sont incarnées dans l'austère citoyen dont nous inaugurons aujourd'hui la statue (*Applaudissements*). — L'intégrité du caractère portée à sa plus haute expression voilà, en deux mots, Dupont de l'Eure.

Il a servi jusqu'à son dernier jour avec une fidélité inébranlable, un dévouement absolu, les principes de la Révolution française que, dans son jeune enthousiasme il avait embrassés avec ardeur. Ce sont ces idées, ces principes de la Révolution, c'est l'esprit de 1789 qui l'ont inspiré dans tous les actes de sa vie et dans les diverses situations qu'il lui a été donné d'occuper. (*Bravos.*)

Maire du Neubourg dans les jours troublés de septembre 1792, il a su, par sa fermeté, en même temps que par sa modération, rétablir et maintenir dans ces contrées,

P.-S. — Remerciez M. Auzoux de toutes les visites qu'il a eu la bonté de me faire.

la paix publique. — Administrateur du district de Louviers, il a tenu à honneur, sous le régime de la terreur, qu'une seule goutte de sang ne fût versée dans ce pays. (*Vifs applaudissements.*)

Accusateur public devant le tribunal criminel d'Evreux, membre du tribunal d'appel de Rouen, Président du tribunal criminel d'Evreux, plus tard conseiller à la Cour d'appel de Rouen et puis Président à la Cour d'appel de Rouen, il sut apporter, dans ces diverses fonctions judiciaires, l'amour de la Justice, l'esprit d'indépendance, une haute impartialité, et ce courage civique qui ne l'a jamais abandonné. Ce courage civique qu'il a su déployer, comme on nous le rappelait tout à l'heure en face de Fouché, ce farouche proconsul de la terreur, devenu le ministre de la police de l'Empire, et qui lui avait imposé l'obligation de trouver des coupables là où Dupont de l'Eure a su trouver des innocents. (*Applaudissements répétés.*)

Envoyé dans vos assemblées délibérantes par la confiance de ses concitoyens, il s'y est montré l'intrépide défenseur des libertés publiques : il y a porté le culte du droit et de la justice et il y a constamment combattu l'oppression et la tyrannie ; il a résisté à toutes les tentatives rétrogrades avec la probité et l'énergie de son âme profondément républicaine. Tel on l'avait vu au Conseil des Cinq-Cents, au Corps législatif du premier empire, à la Chambre des Représentants, alors qu'en face de l'Europe coalisée, il protestait contre l'intronisation de tout gouvernement qui n'était pas fondé sur la souveraineté nationale et qui ne se serait pas incliné devant les conquêtes de la Révolution de 1789, tel on le vit dans les Chambres de la Restauration et de la monarchie de Juillet, toujours fidèle au culte du Droit et de la Justice. (*Applaudissements*). Le premier ministre de la Monarchie constitutionnelle le compte parmi ses membres comme garde

des sceaux : il y était entré, cédant aux instances et aux pressantes sollicitations de ses amis, l'esprit plein de défiance envers le règne nouveau, séduit peut-être par la bonhomie d'un roi qui avait été sacré sur les barricades de Juillet, mais plein de dégoût pour l'esprit de cour, et acceptant par devoir et non comme un vain honneur, comme un poste de danger le pouvoir qu'il devait abdiquer le jour où son nom ne serait plus nécessaire pour couvrir l'impopularité du régime, impopularité qui s'annonçait déjà. (*Applaudissements.*) Ses collègues qui étaient dominés d'un autre esprit que celui de liberté, celui de réaction, virent dès le début quelle surveillance incommode ils s'étaient donnée, lorsque Dupont de l'Eure, repoussant avec dédain la somme qui lui était offerte sous prétexte de frais d'installation, leur donna ainsi une haute leçon de désintéressement et de probité politique, j'ajoute de probité vulgaire, car c'est lui qui a dit : La probité civique ne se sépare pas de la probité politique. — (*Applaudissements.*) Et plus tard, un jour, le nouveau roi vit se dresser devant lui une conscience inflexible qu'il reconnut incapable de défaillances et de compromissions lorsque, croyant avoir reçu un démenti de Dupont de l'Eure, celui-ci lui dit, comme on nous le rappelait tout à l'heure : « Sire, lorsque vous aurez dit oui, et que Dupont de l'Eure aura dit non, je sais bien lequel des deux la France croira. (*Applaudissements.*) »

Aussi, lorsque la monarchie de Juillet que l'on avait présentée comme la conséquence définitive de l'Histoire de France eut succombé sous le poids de ses fautes, et fait place à cette belle forme de gouvernement qui est la République, la forme essentielle et définitive de la souveraineté nationale, Dupont de l'Eure fut porté par l'acclamation populaire à la présidence du gouvernement provisoire, de ce gouvernement qui s'est acquis des titres immortels à la reconnaissance publique par l'institution du suffrage universel, par l'abolition de l'esclavage aux colonies et par l'abolition de l'échafaud politique. (*Bravos répétés.*) Si Dupont de l'Eure n'a pas joué un rôle très actif, il a apporté du moins sa pure renommée, sa droi-

ture, sa probité, son civisme et son patriotisme. Il a été l'honneur de ce gouvernement provisoire ; il fut cependant plus tard repoussé des comices par ses concitoyens... Qu'on ne s'étonne pas de cette ingratitude et de cet oubli ; il n'y a que les hommes pusillanimes qui puissent s'étonner de pareilles choses. Mais le jour de la réparation est aujourd'hui venu ! Que cette statue soit la statue vivante du devoir civique, de la probité et du désintéressement. Quelques jours après la Révolution de Février, l'illustre Arago, s'adressant au peuple assemblé, place de la Bastille, pour célébrer ses morts, disait après l'allocution de Dupont de l'Eure : « Vous venez d'entendre le langage de quatre-vingt ans de patriotisme et d'honneur ! » Moi, je vous dit : « Cette statue représente quatre-vingts ans de patriotisme et d'honneur ! Vive la République ! » *Bravos et acclamations prolongés.*)

19 octobre 1851.

MON CHER DUPONT,

Je viens d'avoir une réponse définitive et malheureusement toute opposée à celle que je sollicitais pour votre neveu Mordret.

L'abandon que les conseils municipaux font des collèges aux prêtres met hors de plan un nombre infini de professeurs, que l'Université doit pourvoir avant tout. On en compte 250 sans emploi et à qui, même dans les familles, on préfère, pour l'éducation privée, des instituteurs en soutane. Le chef du personnel au ministère de l'Instruction, malgré les sollicitations de Genin, malgré votre nom et le mien, ne peut donc procurer au jeune Mordret l'entrée d'un collège pour faire les deux ans de s'age qui lui sont nécessaires pour obtenir l'agrégation. Veuillez bien exprimer mon regret à M. votre beau frère. Assurez-le que mon ami Genin (1) a fait tout ce qu'il a pu auprès de son collè-

(1) Genin (François) 1803-1856, entra, par l'appui de  
ittre, au *National*, après avoir quitté l'École normale et fait

gue Lesieur (1). Il est resté convaincu de tout ce que celui-ci lui a dit, en lui voyant faire la même réponse à M. de Croupilles pour un de ses protégés. Dites, je vous prie, de ma part à M. Mordret que si les circonstances deviennent meilleures, je serai tout à son service.

Tout le monde me demande de vos nouvelles. Je n'en ai guère à donner. M<sup>me</sup> Lemaire m'a dit pourtant que vous aviez été légèrement indisposé, il y a quelques temps. J'ai pensé que vos reins vous avaient encore un peu tourmenté. C'est l'automne qui aura fait sentir son influence. Je ne sais si c'est cette influence qui m'atteint; mais depuis un mois, je suis tout souffreteux d'un

quelques années d'enseignement à Laon et à Strasbourg. Il réunit en volume ses articles du *National* où il resta jusqu'en février 1848. Dès lors, il se consacra à de hardies et consciencieuses études sur les origines de la langue et de la littérature française. En 1845, l'Académie lui accordait un prix pour son *Lexique de la Langue de Molière*. Nommé, dans les premiers jours de mars 1848, chef de la division des belles lettres au ministère de l'instruction publique, il était tout désigné pour intervenir dans le cas du « jeune Mordret ». Il devait d'ailleurs quitter son emploi peu de temps après, au mois de mai 1852.

F. Genin, musicien distingué avait écrit la musique d'un ancien opéra de Sedaine : *On ne s'avise jamais de tout*, qui fut joué en 1843, sur un poème totalement réformé par Planard.

Bibliographie : Edouard Gœpp ; *Notice sur F. Genin*, (Revue Française, du 10 juin 1836).

(1) Lesieur. Chef de la 1<sup>re</sup> division des services généraux de l'Université, (instruction supérieure et instruction secondaire au ministère de l'Instruction publique et des cultes). — Ministre : *De Parieu*, député du Cantal.

rhume de tête et de poitrine. J'en ai eu la fièvre. Mais le régime va mettre fin à cette indisposition.

Je ne vous parlerai pas politique : car je pense que vous en êtes ennuyé comme moi. Les fortes têtes y perdent leur latin ; il y en a qui y perdent mieux que cela. Au reste, je me figure que personne ne peut prédire le dénouement de l'*imbroglia* où nous voilà(1). Ce qu'il y a de plus sûr, c'est que les partis et leurs chefs se déconsidèrent à qui mieux [mieux]. Est-ce que la République ne finira pas par profiter de tant de fautes ? Souhaitons-le.

Présentez mes amitiés respectueuses à vos dames, que l'hiver va bientôt claquemurer ainsi que vous. Ah ! combien je voudrais apprendre que vous avez, pour trois ou quatre mois, un pied-à-terre au Neubourg, où il me semble que vous trouveriez plus de distractions, ainsi que M<sup>me</sup> et M<sup>lle</sup> Dupont. A notre âge, les distractions sont bien nécessaires. Quant à ces dames, qui n'en sentent pas encore le besoin pour elles, je suis certain qu'elles le sentent pour vous. Aussi m'en rapporté-je à leur tendresse pour faire ce qu'il y aura de plus convenable.

Adieu, mon cher Dupont, avec les respects de M<sup>lle</sup> Judith, recevez les témoignages de ma constante amitié.

BÉRANGER.

P.-S. — Bérard et Béjot me chargent de toutes leurs amitiés.

(1) Aimable aveuglement du bon Béranger !

## LXXV

29 décembre 1851.

MON CHER DUPONT,

M<sup>me</sup> Mallard, que j'ai rencontrée hier aux Champs-Élysées, m'a appris que vous renonciez à venir passer quelques temps à Paris, comme nous l'avions espéré. Elle m'a donné de vos nouvelles et ce que j'ai craint est arrivé ; les événements politiques ont ébranlé votre santé. En effet, vous avez trop de patriotisme pour n'en avoir pas souffert. Mais outre qu'on devait prévoir un pareil dénouement à tant de sottises faites de part et d'autre, vous devez voir trop loin pour ne pas convenir que nous avons encore besoin de cette leçon. Les sept millions de voix en sont la preuve. Nous finirons, je l'espère, par voir clair et par comprendre qu'aucune Constitution plus ou moins républicaine, plus ou moins libérale, n'aura de durée que lorsqu'on sera parvenu à organiser la démocratie, ce à quoi on pense fort peu et ce qui, je le sais, est une œuvre terriblement difficile, surtout en France, où l'on a peu de tendances à la

discipline et où l'on a tant d'amour du nouveau.

Il n'en est pas de même des gouvernements qui nous pleuvent ; ils veulent tout refaire de l'ancien et c'est ce qui les perd.

Ne désespérons donc pas de notre pauvre France : ceux qui ont le pouvoir se chargeront de nous remettre sur la bonne voie.

En dépit donc des événements, mon cher ami, je vous envoie tous mes vœux pour l'année qui va commencer. Faites en part, je vous prie, à vos dames, qui, je me le figurais, devaient vous accompagner à Paris, ce qui eut encore ajouté au plaisir de vous posséder ici. Je n'aurais pas eu besoin de vous charger de les embrasser pour moi, ce que vous voudrez bien faire, en les assurant de mon amitié respectueuse.

Je ne vous ennuyerais pas de tous les *on-dit* qui circulent. J'en eu beaucoup de connaissances très effarouchées : on commence à se rassurer. Toutefois, il reste beaucoup de monde en prison. On est venu ce matin me parler pour Arsène Meunier.

Il était, prétend-on, président d'un club électoral ; mais c'était avant le coup d'Etat.

Je crains de ne pouvoir lui être utile parce que je n'ai aucun rapport avec les gens de l'Élysée. Je verrai, si indirectement, il me serait possible de le tirer de peine. Si, en effet, Carlier (1) a fait beaucoup dans cette grande affaire, il eut bien dû res-

(1) Carlier (1799-1858) avait été commissaire de police à Paris en 1829. C'est lui que le préfet de police Gisquet

ter à la préfecture de police. Avec lui, j'aurais eu le moyen de rendre quelques services. Cela vous étonne peut-être que j'en parle ainsi ; mais je vous assure que de tous ces gens-là, c'est à lui à qui seul je m'adresserais avec confiance, la politique à part. Et encore, sous [certains] rapports, a-t-il en fait de police, la manche fort large.

Adieu, mon cher Dupont, ne vous découragez pas et soignez-vous bien.

Tout à vous et aux vôtres.

BÉRANGER.

*P.-S.* — J'allais oublier de vous transmettre les vœux et les respects de Judith.

Charles se plaît-il toujours à Maubeuge?

chargea, de 1831 à 1833, des fonctions de chef de la police municipale.

Ayant quitté l'administration jusqu'en 1848, il y rentra à cette époque, rappelé par le prince-président à la fonction de chef de police municipale, qu'il occupa quelque peu avant d'être nommé préfet de police. La plupart des mesures énergiques prises par le prince Louis-Napoléon furent exécutées par les soins de Carlier qui, pourtant, se démit de ses fonctions avant le coup d'Etat.

Sous l'Empire, il fut nommé conseiller d'Etat.

10 mars 1852.

MON CHER DUPONT,

Il y a bien longtemps que je ne vous ai écrit ; mais que dire sur cette phase nouvelle de notre histoire ? Nos sentiments et nos principes ont dû nous porter à penser de même sur les événements et les hommes, sans avoir bien de nous recorder.

Dans ces derniers jours, j'avais compris l'abstention, quoique habituellement je la condamne, comme la meilleure protestation à faire. Et je ne sais quels grands politiques sont venus jeter une liste de candidats républicains qui ont enlevé 90.000 voix à cette protestation, qui, sans cette faute, eut porté à 200.000 le nombre de ceux qui se sont abstenus ; et on a de plus fourni au pouvoir le droit de dire : « Ils ont refusé de voter aussi bien pour vous que pour nous », ce qu'on eut dû prévoir.

Combien j'ai été heureux, lorsque deux jours avant l'élection, j'ai vu dans les journaux que vous refusiez cette candidature. J'ai reconnu là votre haute raison que les ans n'ont pu altérer ainsi que

nous le disions, hier, avec un de vos anciens admirateurs.

Tout cela n'a pu guérir votre mal de reins. Comment gouvernez-vous cette pauvre partie de vous-même ? J'ai eu souvent de vos nouvelles, mais assez vaguement. M<sup>me</sup> Mallard a la bonté de me communiquer celles qu'elle reçoit. C'est une bien excellente femme, pleine de courage. La pharmacie produisant peu, elle tente de donner des leçons pour ne pas surcharger son mari des frais d'éducation pour ses filles. Et elle fait tout cela avec une simplicité, une gaieté même qui, à nos yeux, ajoute au mérite d'une si honorable conduite.

Quant à moi, mon cher ami, je me suis porté assez bien, à un rhume de cerveau près, qui m'a forcé de recourir aux purgations. Je vais tout à fait bien maintenant.

J'ai été très fatigué tous ces derniers trois mois, pour courir au secours de beaucoup de gens emprisonnés et menacés de déportation. Mes succès n'ont pas été grands. Je crains même d'avoir nui à ceux que je voulais servir. Qui n'est pas bien en cour est très peu puissant dans les ministères. Mes lettres et mes démarches ont abouti à fort peu de chose. Enfin, j'ai fait ce que j'ai pu, sauf de répondre aux avances qu'on a paru me faire en haut lieu. Le pauvre Meunier voulait à toute force que j'allasse de ma personne ou par lettres demander sa liberté à l'Élysée. J'attends la décision qui sera prise à son sujet. Il est de la cinquième

série des détenus d'Ivry. C'est celle qui est le moins menacée. Au plus mal, je l'espère, serait-il obligé de quitter le territoire pour un certain temps. Si peu que ce soit, ce sera toujours une injustice.

Adieu, mon cher Dupont ; ne me répondez pas, si cela vous fatigue trop. Mais chargez-vous de toutes mes amitiés pour vos deux garde-malades que j'embrasse de tout mon cœur ainsi que vous.

Du fond de l'âme votre ami,

BÉRANGER.

P.-S. — Judith me charge de vous offrir ses hommages.

Lamartine m'a beaucoup parlé de vous. Il est revenu bien portant, rajeuni presque. Il ne cesse de travailler : c'est un corps de fer (1).

Il était aussi pour l'abstention absolue.

(1) Le Coup d'Etat avait rendu aux belles lettres le député Lamartine. Il était ruiné. Les *Nouvelles Confidences* venaient de paraître ainsi que le *Tailleur de pierres de Saint-Point*. *Graziella* allait partir à l'impression. *L'Histoire de la Restauration* et *L'Histoire de la Turquie* étaient en chantier.

## LXXVII

29 juillet 1852.

MON CHER DUPONT,

M<sup>me</sup> Mallard, s'étant chargée de notre correspondance, vous aura appris les causes du retard mis à notre petit voyage, malgré tout le plaisir que je me promettais de vous aller voir.

Ce n'est qu'à la fin d'août ou aux premiers jours de septembre, que nous arriverons, car j'espère bien que d'ici là, M<sup>me</sup> Mallard aura trouvé une bonne à qui elle pourra confier ses enfants pendant son absence. Quant à moi, le temps s'est assez rafraîchi pour qu'on ne me défende plus de me mettre en campagne. J'ai eu grand peur d'avoir encore cette année cette vilaine *fièvre des moissonneurs* qui, il y a cinq ou six ans, m'a rendue si malade.

Je viens de passer deux ou trois jours hors de Paris, ce qui ne m'était pas encore arrivé depuis les grandes chaleurs, et je m'en trouve bien.

Et vous, cher ami, comment vous trouvez-vous ?

Le lit a bien dû vous incommoder, pendant les jours caniculaires que nous avons subi.

J'ai vu dans les journaux que vous étiez mis à la porte de toutes vos fonctions publiques. Cela ne vous aura pas rendu plus malade. Pourtant j'ai regretté la mairie, car c'était une distraction pour vous et même un moyen de faire quelque bien, ce que vous avez toujours aimé. Mais c'était un bonheur qu'il vous eût fallu acheter trop cher.

M<sup>me</sup> Lemaire m'a chargé de vous dire combien elle regrettait que les fonctions d'inspectrice des salles d'asile l'empêchent de vous aller rendre visite. Elle est à Paris, dans ce moment, mais elle va partir pour l'inspection du département de l'Aisne : que n'est-ce celui de l'Eure !

Je n'ai pas de nouvelles à vous donner autres que celles des journaux : Je ne vois presque plus personne. Lamartine est parti pour Mâcon. Je crains que ses affaires ne soient pas en meilleur état. Il travaille à se tuer. Son *Civilisateur* (1) n'a malheureusement pas eu le succès qu'il en espérait. Quoique j'aie m'appauvrissant chaque jour, je ne changerais certes pas ma fortune contre la sienne : c'est vous dire assez sa situation.

Il y a de plus malheureux. J'apprenais dernièrement le sort d'une quinzaine de déportés en Algérie ; en vérité, cela fait horreur.

Manuel a été quelque temps à Paris : toujours bon garçon, malgré sa parenté ministérielle. Ce

(1) *Le Civilisateur* (1852-1856) recueil de Biographies destinées à l'enseignement populaire.

qu'il y a de triste à penser, c'est que de mauvais calculs ont réduit à presque rien la fortune avec laquelle il devait se retirer de son emploi et que l'on peut craindre qu'il n'en fasse encore de plus mauvais pour se relever. Tous mes amis se ruineront donc, en dépit de tout ce qu'on pourra leur dire !

Adieu, mon cher Dupont ; faites toutes nos amitiés à vos bonnes et aimables gardes-malades, et croyez-moi tout à vous de cœur.

BÉRANGER.

## LXXVIII

18 décembre 1852.

Je sais, mon cher Dupont, que les lettres vous importunent un peu, parce que vous vous imposez de répondre à toutes ; aussi me gardè-je bien d'augmenter inutilement le nombre de vos correspondances. J'ai d'ailleurs assez souvent de vos nouvelles. Mais voici une nouvelle année qui approche et je ne veux pas renoncer au plaisir d'être un des premiers à vous la souhaiter aussi bonne que l'époque actuelle peut le permettre. Puissent vos douleurs de reins vous laisser un peu de repos, et la tendresse de ceux qui vous entourent vous encourager à en supporter la durée, car malgré vos 86 ans, votre puissante constitution vous promet encore bien des années. C'est le cas de vous raconter la surprise que j'ai éprouvée à mon dernier voyage. Tout ce que j'avais entendu dire de vos souffrances m'avait tellement impressionné que lorsque je vous aperçus au Neubourg, sur le pas de la porte de votre neveu, mon cœur bondit de joie, de lire sur votre visage les signes

d'une force et d'une vitalité auxquels j'étais si loin de m'attendre.

Je dis sur le champ à M<sup>me</sup> Mallard : « Dupont vivra plus longtemps que moi. » Et je le crois encore, mon cher ami. Arrangez-vous donc de ma prophétie et recevez tous mes vœux de nouvelle année, *accompagnés de plusieurs autres*, comme disaient nos pères.

Le pauvre Audry (1) ne l'a pas fait si longue. Peut-être s'il eut eu vos maux de reins, ne serait-il pas parti si tôt. Je ne sais pas, au reste, ce qui a déterminé sa fin. M. Laprée vous en aura sans doute parlé. Il avait eu de beaux et honorables moments dans sa vie. Il ne pouvait pourtant porter ses regards en arrière avec la satisfaction que vous devez éprouver quand vous repassez votre longue et honorable carrière, et que vous pensez à la mémoire que vous laisserez après vous. Sa ruine et le malheur de tous les siens ont été l'ouvrage de son aveugle entêtement, en dehors de tous les événements politiques, quoiqu'on ait voulu dire. Il a eu même un bonheur unique ; son parti n'a pas été ingrat. C'est à ma connaissance le seul exemple d'un acte de reconnaissance de ce genre.

En vous envoyant mes vœux pour 53, je vous

(1) Audry de Puyravault venait de mourir. Doyen d'âge de l'Assemblée Constituante de 1848, il n'avait pas été réélu à la Législative. Il eut le mérite, après 1821, de faire la plus vive opposition à la monarchie légitimiste et d'être, autant dire le seul, pendant des années, à oser affirmer, du haut de la tribune : « Je suis républicain. »

prie de faire part de ceux que je forme pour M<sup>me</sup> Dupont et pour M<sup>lle</sup> Pauline qui se sont montrées si aimables pour moi pendant le temps que j'ai passé chez vous, malgré tout le dérangement que je leur ai sans doute causé, bien que la bonté de leur accueil ne m'ait pas permis de m'en apercevoir.

Dites à M<sup>lle</sup> Pauline que j'ai assisté comme témoin au mariage de son ami Trélat, qui m'a paru au comble du bonheur, ce que me confirment les lettres que je reçois du mari et de la femme, lettres datées de Naples. A peine l'*Ite missa est* était prononcé, que le nouveau couple, béni par le curé de la Madeleine, est parti en poste pour l'Italie, d'où l'on ne sait quand il reviendra.

Adieu, mon cher Dupont, embrassez pour moi ces dames et croyez-moi, pour la vie, tout à vous de cœur.

BÉRANGER.

P.-S. — Judith me charge de ses vœux et de ses respects.

## LXXIX

10 août 1853.

MON CHER DUPONT,

On m'a si souvent dit que rien ne vous fatiguait plus que d'écrire, que malgré le désir que j'avais de me rappeler à votre bon souvenir, je m'abstenaïs de m'adresser à vous pour avoir directement de vos nouvelles.

On m'assure aujourd'hui que vous avez un secrétaire dévoué et très apte à remplir de pareilles fonctions. Je me hasarde donc à m'informer à vous-même de votre état de santé. Toutes les personnes qui ont été vous voir depuis près d'un an se sont empressées de m'apporter de vos nouvelles, sachant bien qu'on ne pouvait me faire de plus grand plaisir. Martin de Strasbourg, entre autres, est celui qui m'en a donné les meilleures. Il m'a paru surpris, malgré vos maudits reins, de tout ce qu'il a trouvé de force en vous et de la parfaite conservation de votre ferme intelligence. Ceci ne pouvait me surprendre, moi, qui depuis si longtemps, suis habitué à la droiture de votre haute

raison et à votre durable jeunesse de cœur. Je consentirais bien à aller jusqu'à votre âge, si j'étais sûr d'y conserver les avantages qui vous sont accordés. Malheureusement, je vieillis beaucoup ; si les jambes sont encore assez bien, il n'en est pas de même de l'esprit et de la mémoire. Je décline furieusement selon moi. Qu'y faire ? Se résigner. Croiriez-vous que depuis près de deux ans, je n'ai pas fait de chansons, moi, qui espérais mourir en chantant ? J'en ai du regret. Le public s'en consolera facilement, mais j'y perds ma plus douce distraction. Il est vrai qu'on m'en donne un grand nombre d'autres : je n'ai jamais eu plus d'affaires, grâce aux proscriptions, aux emprisonnements et surtout grâce à l'idée qu'on se fait de ma fortune. Tout le monde s'obstine à croire qu'elle s'accroît à chaque édition que fait mon libraire ; vous savez qu'il n'en est rien. Ajoutez que ceux qui me doivent ne me payent pas et jugez s'il m'est facile de répondre à toutes les demandes qu'on m'adresse, quelque bonheur que j'y trouverais. Je m'en tire le mieux que je puis.

Ce dont j'aurais besoin, c'est de repos. Oh ! que je voudrais être au fond d'une paisible retraite ! Mais il est écrit là-haut que je ne mènerai jamais une vie à mon goût. Résignons-nous donc encore pour cela. Pour comble de peine, les migraines, ces désolations de mon existence jusqu'à 55 ans, me reviennent, avec des variantes qui les rendent plus désagréables.

Beau retour de jeunesse ! heureusement que tout cela n'altère pas trop mon humeur et que je sais rire encore et faire rire les autres.

Il y a longtemps que je n'ai vu M<sup>me</sup> Mallard, son mari m'a dit qu'elle se portait bien. J'avais promis de l'aller voir à Sèvres, mais je ne sors plus de Paris. Toutefois, si je le puis, j'irai causer de vous avec elle.

Lamartine est en Bourgogne un peu mieux portant, se tuant à faire volume sur volume et ne parvenant pas à sortir de ses embarras financiers.

M<sup>me</sup> Lemaire continue ses inspections, mais, à son grand regret, dans des départements trop éloignés du vôtre.

Judith me charge de ses respects pour vous. Maintenant, ayez la bonté de me rappeler au souvenir de l'excellente M<sup>me</sup> Dupont et recommandez-moi, je vous prie, à votre aimable et spirituel secrétaire.

Adieu, cher ami, ne m'oubliez pas plus que je ne vous oublie.

A vous de cœur,

BÉRANGER.

*P.-S.* — Bérard et Béjot, ainsi que Manuel, m'ont chargé aussi de toutes leurs amitiés (1).

(1) A cette lettre, Dupont de l'Eure répondit de sa sa main :

Rougepériers, 19 août 1852.

« Merci mille fois, mon cher Béranger, de votre bonne et affectueuse lettre du 10 de ce mois. Déjà je l'ai lue plusieurs fois, sans pouvoir encore y répondre, parce que, quoiqu'en disent ceux de vos amis qui vous parlent de moi, je souffre toujours beaucoup de mes vieilles douleurs et j'éprouve une difficulté d'écrire toujours croissante, même avec le secours d'un secrétaire. Assurément j'aime toujours tendrement mes amis et particulièrement vous, mon cher Béranger, et j'ai pourtant à peine la force de vous dire que mon cœur est encore le même ; et voilà la véritable cause qui m'empêche de vous écrire aussi souvent que je le voudrais.

« J'ai du moins de vos nouvelles par des amis qui sont heureux comme moi de vous savoir en bonne santé et sont loin de croire que vous vieillissez, comme vous le dites, soit par l'esprit, soit par la mémoire. Permettez-moi, cher ami, d'être de l'avis de ceux qui disent que vos jambes ont encore une grande force locomotrice et qu'il en est de même chez vous de l'esprit et de la mémoire, dont en effet rien n'annonce l'affaiblissement.

« Je vous remercie des nouvelles que vous me donnez de plusieurs de nos amis et particulièrement de Lamartine, de Bérard et de Bérjot, et aussi de M<sup>mes</sup> Cauchois-Lemaire, Mallard et M<sup>lle</sup> Judith, au bon souvenir desquelles je vous prie de me rappeler.

« Ma femme et ma fille, très sensibles à ce que vous me dites d'amical et de gracieux pour elles, me chargent expressément de vous parler aussi de leurs tendres sentiments pour vous.

« Adieu, mon cher Béranger, conservez-moi toute votre amitié et croyez toujours à celle que je vous ai vouée.

« Tout à vous de cœur

D.

## LXXX

Lettre sans date, portant mention  
que Dupont de l'Eure y répondit le  
8 décembre 1853.

CHER ET EXCELLENT AMI,

Nous avons été quelques heures très effrayés par les nouvelles qu'on nous avait données de votre santé.

Aussi, ai-je couru hier, chez le docteur Rostan (1). Grâce au ciel, il nous a promptement rassurés. Et quand il s'agit de vous, vous savez qu'il n'est pas homme à juger légèrement des symptômes qu'il explore.

Je l'ai trouvé vous traçant une ordonnance dont la lecture eût suffi pour me rassurer.

Je me suis empressé de communiquer la bonne nouvelle à tous nos amis et je viens me féliciter avec vous, comme je l'ai fait avec eux, des signes de durée que le docteur a remarqués dans votre forte constitution, en dépit de vos maudites dou-

[1] Rostan (Léon-Louis), né à Saint-Maximin (Var), le 16 mars 1791, mort à Paris, le 4 octobre 1866.

leurs. Oh ! notre cher doyen survivra à bien des hommes et à bien des choses.

Notre pauvre Arago n'a pas si bien fait (1). Nous en parlions tout à l'heure avec l'excellent Goudchaux, qu'on a tourmenté ici, mais qu'enfin, je l'espère, on laissera tranquille. Quant à la sous-

(1) A la suite de la mort d'Arago, (2 octobre 1853), Dupont de l'Èvre reçut la lettre suivante, signée d'Emmanuel, fils du défunt :

« BIEN CHER ET VÉNÉRÉ MONSIEUR DUPONT,

« Depuis le 2 octobre, date fatale pour moi, depuis le jour où j'ai tenu mon père mourant entre mes bras, je n'ai pas eu la force de prendre une plume et d'écrire. J'écris, et c'est à vous que je m'adresse d'abord, à vous que mon père aimait tant, qu'il aurait tant voulu revoir encore une fois avant de tout quitter ; et, du fond du cœur, pour les miens et pour moi, je vous remercie de la lettre que vient de nous porter notre ami Walferdin. Si quelque chose au monde pouvait atténuer la douleur qui me brise, ce serait à coup sûr le témoignage précieux de votre bonne affection. Merci encore, merci, et permettez-moi de vous embrasser comme je vous aime.

« A vous de cœur et d'âme.

« EMMANUEL ARAGO.

A l'Observatoire, 8 octobre 1853.

Flourens, secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences, prononça les paroles suivantes aux funérailles d'Arago : « Intelligence étonnante, née pour embrasser l'ensemble des sciences et pour l'agrandir, et dans laquelle semblaient se réaliser, en quelque sorte, la noble mission de l'Académie des Sciences et sa devise même, de *découvrir, d'inventer et de perfectionner* : *Invenit et perfecit.* »

cription pour les proscrits, on n'en souffrira pas la reprise. Celle du tombeau d'Arago ne me semble pas aller vite. A ce sujet, croiriez-vous que la famille n'a pas voulu qu'on mit dans le comité le nom de Lamartine? C'est pousser la rivalité un peu loin. Si le mien s'y trouve et sans raison, selon moi, c'est qu'il m'a fallu céder à une députation, qui a insisté pour l'avoir. Il me semble y faire une figure ridicule, au milieu de tous ces noms politiques ou de savants. Celui de Lamartine y eût été à sa place.

M<sup>me</sup> Lemaire, qui revient du Nord et Manuel, qui est ici pour affaires, me chargent de toutes leurs amitiés. Faites bien les miennes, je vous prie, mon cher Dupont, à vos bonnes gardes que nous bénissons pour leurs bons soins.

J'ai vu M<sup>me</sup> Mallard, il y a huit jours; elle était bien portante.

Ma santé est assez bonne aussi et peut-être serait-elle meilleure, si je n'étais toujours accablé d'affaires.

Mes vieilles jambes commencent à ne plus suffire aux courses dont on me charge.

Adieu, cher et excellent ami, croyez que je ne passe pas de jour sans penser à vous. De tout cœur et pour la vie, votre dévoué,

BÉRANGER.

P.-S. — M<sup>lle</sup> Judith vous présente ses hommages.

## LXXXI

28 décembre 1853.

MON CHER ET EXCELLENT AMI,

Je n'attendrai pas la Saint-Sylvestre pour vous envoyer mes vœux de nouvelle année. J'en crois Rostan. J'aurai encore bien des fois à vous renouveler de pareils souhaits ; c'est ce que j'annonce à tous nos amis. J'en ai réjoui Lamartine, de retour à Paris, qui m'a chargé de l'expression de toute son amitié ; Bretonneau qui arrive, me demande aussi des nouvelles de votre santé. Quant à Lamartine qui vient assez souvent dîner ici, il se tient au courant de tout ce qui vous regarde. Paris ne rend pas aussi oublieux qu'on semble le croire. Je n'ai pas besoin de vous dire que Bérard nous parle bien souvent de vous. Il est un peu plus allant que vous, mais il ne semble pas que sa tête soit aussi solide que ses jambes, bien qu'il trébuche assez pour effrayer ses amis. Manuel, pour le moment à Paris, m'a chargé de ses respects pour vous. Il marche bien mal aussi ; depuis la rupture de ses deux tendons d'Achille, il lui faut recourir sans cesse aux voitures.

Vous le voyez, mon cher ami, il n'est besoin du nombre de vos années pour être obligé de garder le gîte.

J'ai eu le besoin dernièrement d'aller voir notre archevêque qui voulait me venir trouver à mon quatrième étage, pour répondre à une demande que je lui avais faite en faveur d'un pauvre enfant de polonais. Il s'est informé aussi de votre santé avec un vif intérêt. J'aurais voulu qu'il s'en tint là. Malheureusement, il m'a parlé de certaines chansons dont le clergé s'offusque (non des gaillardes : on me les pardonne). Il eut voulu obtenir de moi que je fisse une édition avec la suppression de mes couplets hérétiques. J'ai tâché de lui prouver que cela ne se pouvait et j'ai été amené à lui faire une profession de foi qui a dû lui prouver que, malgré ma résistance, j'avais une foi au moins aussi solide que la sienne, quoique fort différente. Nous ne nous en sommes pas moins quittés bons amis. Gardez cela pour vous.

M<sup>me</sup> Lemaire est revenue enchantée des politesses et des complaisances de Charles. Elle fait son nouveau métier admirablement. Elle voudrait être envoyée dans l'Eure ; elle prétend qu'elle me forcerait à y faire aussi une tournée. Ce serait un miracle, mais elle s'en croit capable : nous verrons bien.

On nous avait parlé d'un voyage de vous à Paris, mais M<sup>me</sup> Mallard, que je n'avais vu depuis longtemps est venue hier m'enlever cet espoir. Je conçois que nos grands froids vous aient détourné de ce projet qui eut si charmé nos amis.

En attendant le retour du printemps, recevez le témoignage de toute ma vieille amitié ; faites l'hommage de mes vœux à vos deux gardes fidèles et tendres et, croyez-moi, mon cher Dupont, pour la vie, votre tout dévoué de cœur.

BÉRANGER.

*P.-S.* — J'allais oublier de vous offrir les vœux et les respects de Judith qui m'a recommandé de la rappeler à votre souvenir (1).

(1) A cette lettre, Dupont de l'Eure répondit :

R. P. le 2 janvier 1854.

« CHER BÉRANGER,

« A la première lecture de votre bonne lettre du 28 décembre dernier, inspirée sans doute par le grand saint Sylvestre, je me suis senti profondément ému en voyant des hommes aussi éminents que vous et que le bon Lamartine, que MM. Lamennais et Bretonneau, s'occuper avec une extrême bienveillance de ma vieille santé et lui donner même un caractère presque séculaire. Grâce leur soient rendues et à vous, cher ami, qui voudrez bien être auprès de ces hommes distingués l'interprète de toute ma reconnaissance et leur dire de ma part que je les aime autant que je les révère.

« Ma famille, dont le capitaine Charles fait toujours partie et qui se trouve réunie sous le toit paternel, vous offre ses respectueux hommages qu'elle sait bien que vous recevrez avec votre bonté accoutumée, comme le feront M<sup>lle</sup> Judith et M<sup>m</sup> Cauchois-Lemaire que nous prions aussi d'agréer nos respectueuses civilités.

« Adieu, cher Béranger, recevez la tendre expression de nos sentiments les plus dévoués.

Votre ami.

« DUPONT »

... 1854.

MON CHER AMI,

Je romps la règle que je me suis imposée de ne pas troubler votre repos par mes lettres, parce que, m'a-t-on dit, vous écrire. c'est vous forcer de répondre et par conséquent vous fatiguer. A défaut de vos lettres, j'ai ordinairement les nouvelles que me donne, de vous et de vos dames, M<sup>me</sup> Mallard. Mais elle est à la campagne et, depuis cet été, je suis sans nouvelles de vous. Je n'y tiens plus. Au risque donc de vous déranger, je recours à vous-même pour savoir comment vous traite cette saison bigarrée de chaud et de froid, de soleil et de pluie. En en jugeant par moi, je crains que vous n'avez à vous plaindre de ces variations dont nous pourrions avoir à souffrir l'hiver prochain. Si c'est pour vous comme pour moi, vous ne devez pas vous arranger d'une pareille saison : cela m'inquiète. Moi qui n'ai jamais eu votre force, je me plains d'un pareil été. C'est le cas de vous dire que ma santé va s'affaiblissant ;

mais cela est loin de m'attrister. J'en ai assez de 71 ans ! je n'avais même pas pris mes mesures pour autant.

Aussi, je pense à chercher un nouveau gîte, parce que la pension où nous sommes est beaucoup trop chère pour ma bourse. Je compte retourner dans un quartier moins cher, soit le Boulevard du Temple où le Jardin des plantes que j'ai eu tort de quitter. Mais ce n'est pas pour vous parler de nos misères que je vous écris.

Le pauvre Manuel en a éprouvé de plus grandes. Peu régulier et beaucoup trop généreux, il lui a fallu, comme on dit, fondre la cloche. Ses parents et amis se sont chargés de ses dettes et ont pris chacun une part de ses forges en lui faisant un revenu suffisant pour un autre, mais qu'il va trouver bien étroit. Il se plaint, mais il a tort ; on ne pouvait faire beaucoup mieux pour éviter une catastrophe et n'avoir point de scandale.

Ah ! mon cher Dupoît, que j'ai vu de chutes ! Et que j'ai vu peu d'hommes capables de les supporter ! Bérard, à qui j'ai dit que je vous écrirais m'a chargé de le rappeler à votre souvenir, à l'instant où il repartait pour la Touraine. Sa santé, bonne en apparence, me semble toujours tourner à l'apoplexie ou à la paralysie ; il parle très peu et tombe assez souvent dans la rue.

Quant à ses affaires, je ne m'aperçois pas malheureusement qu'elles achèvent de s'arranger ; on ne me parle plus de rien, je fais de même pour ne pas le tourmenter.

Les Lemaire vont bien ; mais vous devez le savoir : la femme est en correspondance avec M<sup>lle</sup> Dupont, je crois ; elle remplit parfaitement les fonctions qui lui sont confiées. Ajoutez que l'économie est enfin entrée dans ce ménage : il était temps, ma foi ! Lemaire semble un peu vieillir.

Mon cher Dupont, il y a longtemps que par discrétion je n'avais causé avec vous. Ne vous étonnez donc pas si j'abuse aujourd'hui de la permission ; ne me répondez pas pour peu que cela vous fatigue, je finirai bien par trouver des gens qui me donneront de vos nouvelles. M<sup>me</sup> Mallard ne sera pas toujours à la campagne. Je ne veux pas que vous vous fatiguiez pour moi.

Offrez, je vous prie, mes hommages respectueux à vos deux excellentes gardes et croyez moi, comme toujours et à jamais, l'ami le plus attaché et le plus dévoué.

BÉRANGER.

LXXXII

4 mars 1855

Rue de Vendôme, 5.

MA CHÈRE MADAME DUPONT,

Nous avons donc perdu notre excellent ami (1) ! Tous vos soins si tendres, si intelligents, si constamment, si courageusement soutenus, ces soins si multipliés, ces soins de toutes les minutes n'ont pu qu'adoucir les souffrances de notre grand citoyen.

Que le ciel vous récompense dans vos enfants de tout ce que vous avez fait pour notre vertueux ami : car vous n'avez jamais vécu que pour les autres.

Si vous ne m'avez pas vu accourir pour me join-

(1) « Votre illustre père que nous suivions alors comme la conscience publique. » (Lettre de Michelet à M<sup>lle</sup> Dupont de l'Eure ».

Dupont de l'Eure était mort le 2 mars.

dre à tous ceux qui vont rendre des honneurs aux restes de celui que vous pleurez, on vous en a déjà donné la cause. Ma santé en est à ne plus permettre la voiture ; et le chemin de fer ne vaut pas mieux pour moi que les diligences. Cet inconvénient, dont j'ai toujours souffert, a été tellement en augmentant que je ne puis plus même aller aux environs de Paris, car mes jambes ont perdu une grande partie de leur force ; et je suis malade en ce moment.

Ah ! chère dame, dites-le bien à M<sup>lle</sup> Dupont et à votre fils, il a fallu cette impossibilité pour n'avoir pas été visiter leur vénérable père pendant sa longue maladie. Notre amitié datait de près de quarante ans ! Elle a été une des plus glorieuses pour moi et le titre d'ami de Dupont de l'Eure, joint à celui de Manuel, me paraît le plus beau qui puisse me recommander à mes concitoyens, si ceux qui viendront après nous doivent penser encore au pauvre vieux chansonnier.

Je ne vous parle pas de vous, ma chère M<sup>me</sup> Dupont ; pourtant j'y pense beaucoup. Vos deux excellents enfants vont avoir à s'occuper de vous. Puissiez-vous tous trois prendre les arrangements les plus convenables pour adoucir l'amertume de vos regrets !

Croyez, chère dame, qu'à la douleur que j'éprouve de notre perte commune, il s'en joint une autre, celle de ne pouvoir vous être utile. Si jamais vous aviez, en quoi que ce soit, besoin ici des soins d'un ami, vous me trouverez toujours

à vos ordres, vous et vos deux chers enfants.

Adieu, madame et amie, et pardonnez-moi de n'avoir pu aller pleurer auprès de vous.

Votre tout dévoué

BÉRANGER.







UNIVERSITY OF CALIFORNIA LIBRARY

Los Angeles

This book is DUE on the last date stamped below.

JUN 28 1976

6/6

REC'D LD-URU

QL APR 5 1976

SEP 17 1976

UC SOUTHERN REGIONAL LIBRARY FACILITY



**A** 000 629 354 2

PQ  
2195  
Z49D9  
1908

